


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
·LIBRARIES·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817



LETTRES

SUR

L'AMÉRIQUE DU NORD

LETTRES

SUR

L'AMÉRIQUE DU NORD

PAR

MICHEL CHEVALIER

AVEC UNE CARTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

QUATRIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée de plusieurs chapitres et d'une table raisonnée des matières

II

BRUXELLES

WOUTERS ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844

E
165
.C527
1844
V.2

XXI.

Les bateaux à vapeur de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1835.

Un des points par lesquels nos sociétés modernes diffèrent le plus des sociétés antiques, est sans contredit la facilité des voyages. Voyager n'était possible autrefois qu'au patricien. Pour voyager alors, même en philosophe, il fallait être riche. Les commerçants allaient en caravanes payant tribut aux Bédouins du désert, aux Tartares des steppes, aux petits princes perchés comme des vautours dans leurs châteaux bâtis aux défilés des montagnes. Alors, au lieu de la diligence anglaise ou de la chaise de poste qui brûle le pavé, la litière ou le palanquin de la vieille Asie, conservés encore par l'Amérique espagnole ; ou le chameau, ce *navire du désert*, ou encore les quatre bœufs attelés au char tranquille et lent ; et pour le commun des citoyens ou pour les guerriers au corps de fer, le cheval ; alors, au lieu des somptueux paquebots ou des bateaux à vapeur, vrais palais flottants, la barque étroite et fragile poursuivie par les larrons sur les rivières, par les pirates sur les mers, et dont la vue arrachait à l'épicurien Horace son exclamation de peur :

Illi robur et æs triplex
Circà pectus erat.

Alors les routes étaient des sentiers étroits, escarpés, dangereux par les malfaiteurs, par les monstres des bois et par les précipices. Il fallait traîner avec soi un long attirail de bagage, de provisions, de valets et de gardes. De loin en loin le voyageur reposait sa tête chez

les hôtes dont ses ancêtres lui avaient légué l'amitié; car alors point de ces hôtels confortables où, moyennant son argent, chacun peut s'entourer des jouissances de la vie et obtenir les soins empressés de serviteurs attentifs. S'il y avait quelque gîte public, c'était quelque sale réduit à la façon des caravansérais d'Orient, asiles misérables et nus où l'on ne trouve que l'eau et les quatre murs, ou dans le style des hôtelleries de l'Espagne ou de l'Amérique du sud, ce qui est le juste milieu entre un caravansérai et une étable. Alors l'immense majorité des hommes, qui était esclave de nom et de droit, était de fait attachée à la glèbe, enchaînée au sol à cause des difficultés de locomotion.

Améliorer les communications, c'est donc travailler à la liberté réelle, positive et pratique ; c'est faire participer tous les membres de la famille humaine à la faculté de parcourir et d'exploiter le globe qui lui a été donné en patrimoine ; c'est étendre les franchises du plus grand nombre autant et aussi bien qu'il est possible de le faire par des lois d'élection. Je dirai plus, c'est faire de l'égalité et de la démocratie. Des moyens de transport perfectionnés ont pour effet de réduire les distances non-seulement d'un point à un autre, mais encore d'une classe à une autre classe. Là où le riche et l'homme puissant ne voyagent qu'avec une pompeuse escorte, tandis que le pauvre, qui va de son village au village voisin, se traîne solitairement au milieu de la boue, des sables, des rochers et des broussailles, le mot d'égalité est un mensonge ; l'aristocratie y crève les yeux. Dans l'Inde et en Chine, dans les pays mahométans, dans l'Espagne à demi arabe et dans son Amérique, peu importe que le pays s'appelle république, empire ou monarchie tempérée. Le cultivateur ou l'ouvrier ne peut y être tenté de se croire l'égal du guerrier, du brahmine, du mandarin, du pacha ou du noble dont le cortége l'éclabousse ou le renverse. Malgré lui, le voyant venir, il s'arrête saisi d'une crainte respectueuse, et s'incline servilement à son passage. Au contraire, dans la Grande-Bretagne, en dépit des priviléges magnifiques et de l'opulence des lords, le *mechanic* et le laboureur qui peuvent aller au bureau prendre leur *ticket* pour voyager en chemin de fer, pourvu qu'ils aient quelques schellings dans leur poche, et qui ont le droit, en payant, d'être assis dans la même voiture, sur la même banquette, côte à côte avec le baronnet ou le duc et pair, sentent leur dignité d'homme, et comprennent, à toucher du doigt, qu'entre la noblesse et eux il n'existe pas d'abîme infranchissable.

Par ce motif, on me ferait difficilement croire aux projets tyranniques d'un gouvernement qui se vouerait avec ardeur à percer son territoire et à diminuer les frais et la durée des transports. N'est-il pas vrai que le long des grands chemins, des canaux et des fleuves, les idées circulent en même temps que les marchandises, et que tout commis voyageur est plus ou moins missionnaire? Les hommes dominés par les convictions rétrogrades le savent bien. Ils n'ont garde, ceux-là, de favoriser les entreprises de communication : ils redoutent un ingénieur des ponts et chaussées presque à l'égal d'un éditeur de Voltaire. Comme il est incontestable que l'un des premiers chemins de fer de l'Europe a été établi dans les provinces autrichiennes; comme l'administration impériale a ouvert de belles chaussées d'un bout à l'autre de ses possessions, et qu'elle encourage les bateaux à vapeur du Danube, j'ose en conclure que M. de Metternich vaut mieux que la réputation qu'on lui a faite sur la rive gauche du Rhin. Vous savez qu'au contraire, pendant le court ministère de M. de Labourdonnaye, en 1829, les études et plans de certaines routes projetées en Vendée disparurent sans qu'on ait pu les retrouver depuis. Il y a quelques mois, dans l'un des États libres et souverains de la confédération républicaine du Mexique, celui de Puébla, dont la législature a toujours possédé, il faut le dire, une colossale réputation d'ignorance et d'obscurantisme, les élus du peuple, animés d'une sainte colère contre des mécréants, presque tous étrangers, qui ont poussé l'esprit d'innovation sacrilége jusqu'à établir une diligence entre Mexico et Véra-Cruz, et à réparer la route entre ces deux villes, les ont frappés d'une taxe annuelle de 720,000 fr., et leur ont défendu en outre de percevoir aucun péage sur le territoire de l'État.

Il y a un pays où un simple perfectionnement des moyens de transport par eau a opéré une révolution qui se poursuit encore, et dont les conséquences sur le balancement des pouvoirs dans le nouveau monde sont réellement incalculables. C'est la grande vallée du Missisipi, qui avait déjà été conquise sur les Peaux-Rouges et les bêtes fauves avant les travaux de Fulton, mais qui, sans cet homme de génie, ne se fût jamais couverte d'États riches et populeux.

Après que la conquête du Canada eut mis fin aux brillants mais stériles tours de force des Français sur l'Ohio et le Missisipi [1], les

[1] Voir la note 1 à la fin du volume.

Anglo-Américains, alors sujets du roi de la Grande-Bretagne, commencèrent à s'y répandre. Les premiers colons s'établirent dans le Kentucky, et prirent possession du sol par l'agriculture. Ils eurent bientôt effacé de ce côté les traces légères que nos Français, à peu près exclusivement chasseurs, y avaient laissées de leur passage. Au lieu d'une race svelte, inquiète et sans industrie, comme celle que les Français avaient produite en se croisant avec les Indiens, les nouveaux venus, évitant le mélange, procréèrent une population laborieuse et énergique qui, sur ce sol fertile, acquit, à l'exemple de toutes les productions de la nature, ces proportions gigantesques, caractéristiques du Kentuckien, du Tennesséen, et du Virginien de l'ouest, aussi bien que des arbres de leurs forêts. Sans se séparer un instant de leurs fusils, qu'il y a quarante ans l'on portait sur l'épaule à l'office divin dans Cincinnati même, ils défrichèrent de belles fermes pour eux et leurs pullulantes familles. Ils eurent à traverser des jours bien difficiles ; dans mainte rencontre avec les Indiens qu'ils dépossédaient de leurs bois, plus d'un mari, plus d'un père, tombèrent sous la balle des Peaux-Rouges, furent réduits à la plus horrible des servitudes, ou furent traînés au lamentable supplice du poteau. Le nom des *Blue-Licks* sonne encore dans le Kentucky, comme chez nous celui de Waterloo. Avant la décisive victoire des *Bois Abattus* (*Fallen Timber*), remportée par le général Wayne, deux armées des États-Unis vinrent successivement, sous le commandement des généraux Harmer et Saint-Clair, essuyer de sanglantes défaites [1]. On trouve aujourd'hui les éloquents rhapsodes de cette longue lutte entre les hommes rouges, dans les cabarets (*bar rooms*) des hôtelleries de l'ouest.

En 1811 pourtant, quoique le redoutable Técumseh et son frère, le prophète, n'eussent pas encore été vaincus par le général Harrison, l'Américain avait étendu son domaine incontesté sur les plus riches cantons de l'ouest. Çà et là des villages étaient construits ; il n'était pas de forêt qui de loin en loin n'offrît quelque clairière au centre de laquelle un *squatter* ou un acquéreur plus légal avait entassé des troncs d'arbres en forme de maison (*log house*). Sur

[1] Le général Harmer fut battu en 1790. L'année d'après eut lieu la défaite du général Saint-Clair sur les bords de la Miami. La victoire du général Wayne date de 1794. Cette guerre eut lieu tout entière sur le territoire de l'État actuel d'Ohio.

la rive gauche de l'Ohio, le Kentucky et le Tennessée étaient admis au rang des États [1] : le *West-Virginia* s'était peuplé. Un courant d'émigration avait transporté sur la rive droite d'industrieux fils de la Nouvelle-Angleterre ; et, grâce à leurs efforts, l'État d'Ohio s'était constitué, et avait près de 250,000 habitants. Ceux d'Indiana et d'Illinois, alors simples territoires, donnaient de belles espérances. Le traité de 1803 avait ajouté à l'Union notre Louisiane, qui comptait déjà un État et plusieurs territoires organisés, avec une population totale de plus de 160,000 âmes. L'ouest tout entier réunissait alors près d'un million et demi d'habitants. Pittsburg et Cincinnati étaient des villes importantes. L'ouest avait donc fait des progrès rapides; mais isolé qu'il était du golfe du Mexique par les marécages et les détours du Mississipi, des cités de l'est par les sept ou huit crêtes successives qui forment les Alléghanys, manquant d'issues et de débouchés, ses progrès allaient s'arrêter. L'embryon ne pouvait plus se développer que péniblement, faute de canaux par lesquels il pût recevoir la vie et la rendre à son tour.

De tous côtés aujourd'hui l'on a percé ou l'on perce des communications entre les fleuves de l'ouest et le littoral de l'est, sur lequel sont situées les métropoles commerciales, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Richmond, Charleston. Alors il n'en existait pas une seule praticable en toute saison, et les capitaux étaient encore trop rares pour qu'on osât en entreprendre. Tout le commerce de l'ouest se faisait alors par l'Ohio et le Mississipi. C'est encore et ce sera probablement toujours la voie la plus naturelle et la plus économique pour les objets d'encombrement. Les voyageurs de l'ouest descendaient avec les farines et les salaisons dans des bateaux plats, semblables à ceux qui amènent à Paris les charbons de la Loire. Les marchandises de l'Europe et les denrées des Antilles remontaient lentement à la voile et à la rame, dans des barques qui restaient en route cent jours au moins, quelquefois deux cents.

Cent jours c'est à peu près la durée d'un voyage de New-York à Canton par le cap Horn : c'est le temps qui a suffi pour que la France fût deux fois conquise, une fois par Napoléon, une autre fois par les alliés ! Aussi le commerce de l'ouest était fort limité. Les habitants de l'ouest, séparés du reste du monde, avaient la rudesse des bois. C'est

[1] Ils comptaient ensemble 700,000 habitants.

dans ce temps que naquit le dicton populaire qui représente le Kentuckien comme un composé du cheval et du crocodile : *half-horse, half-alligator*. Le nombre des barques qui faisaient le voyage une fois par an, monter et descendre les fleuves, n'excédait pas dix ; elles jaugeaient cent tonneaux en moyenne. D'autres bateaux plus petits, de trente tonneaux moyennement, faisaient le commerce de détail sur les eaux de l'ouest. Il y avait, en outre, des bateaux plats , *flat boats*, qui ne remontent jamais. Le prix du transport de la Nouvelle-Orléans à Louisville ou à Cincinnati était de six , sept et même neuf *cents* par livre anglaise [1] (700 fr. à 1,100 fr. par tonneau). Aujourd'hui la traversée de Louisville à la Nouvelle-Orléans se fait ordinairement en huit ou neuf jours à la descente, en dix ou douze à la remonte. Le transport est souvent au-dessous d'un *demi-cent* par livre, de la Nouvelle-Orléans à Louisville ou à Cincinnati (60 fr. par tonneau).

En 1811 le premier bateau de l'ouest, bâti par Fulton, partit de Pittsburg pour la Nouvelle-Orléans ; il portait le nom de cette dernière ville. Mais telles sont les difficultés de la navigation du Mississipi et de l'Ohio, telle était l'imperfection des premiers bateaux, qu'il s'écoula près de six ans avant qu'un *steam-boat* remontât enfin, non pas à Pittsburg, mais deux cent cinquante lieues plus bas, à Louisville. Ce premier voyage fut exécuté en vingt-cinq jours ; il fit grand bruit dans l'ouest ; on donna un banquet solennel au capitaine Shrève, qui avait résolu le problème. Ce fut alors seulement que la révolution fut consommée dans l'ouest, et que les barques aux cent jours de voyage furent détrônées. Dès 1818 le nombre des bateaux à vapeur était de vingt avec un tonnage de 3,642 tonnes ; en 1819, il en avait été bâti depuis l'origine quarante, dont trente-trois seulement étaient en activité; en 1821 , soixante et douze faisaient le service. Dans la même année, *le Car of Commerce*, capitaine Pierce, remonta de la Nouvelle-Orléans à Shawnee-Town , un peu au-dessous de Louisville, en dix jours. En 1825, après quatorze ans de tâtonnements et d'expériences, on fut enfin fixé sur les proportions des bateaux et des

[1] Au prix de 700 fr., le transport par eau de la Nouvelle-Orléans à Louisville était plus cher que s'il eût été effectué par le roulage ordinaire de France. La distance parcourue étant, avec tous les détours des fleuves, d'environ cinq cent cinquante lieues de poste, un parcours de la même longueur sur nos routes coûterait de 550 à 600 fr. En ne tenant compte que de la distance par terre, qui est de deux cent quatre-vingt-trois lieues, ce serait environ 300 fr.

machines [1]. En 1827, le *Técumseh* remonta de la Nouvelle-Orléans à Louisville en huit jours et deux heures. En 1829, le nombre des bateaux était de deux cents, avec un tonnage de 35,000 tonneaux. En 1832, il y en avait deux cent vingt, jaugeant 40,000 tonneaux. Aujourd'hui ils sont au nombre de deux cent quarante, mesurant ensemble 64,000 tonneaux [2]. D'après les renseignements qui m'ont été donnés par des personnes versées dans la matière, le commerce auquel ils servent d'intermédiaire ne s'élève pas à moins de 140,000 tonneaux, en ne comptant que celui qui s'opère entre la Nouvelle-Orléans et le haut pays. Le commerce intermédiaire entre les bassins de l'Ohio, du Tennessée et du haut Mississipi, forme une autre masse considérable. Pour avoir une idée des affaires qui se traitent sur les eaux de l'ouest, il faudrait faire encore entrer en ligne de compte 160,000 à 180,000 tonneaux de provisions et objets divers qui descendent à la Nouvelle-Orléans en bateaux plats. C'est énorme assurément, et pourtant ce n'est qu'une parcelle de ce qui, selon toute probabilité, sillonnera dans vingt ans les fleuves de l'ouest; car sur le canal Érié, qui, comparativement au Mississipi et à l'Ohio, n'est qu'une ligne secondaire, sur un seul point, à Utica, il est passé, en 1833, dans une saison de sept mois et demi, 420,000 tonnes.

Telle est l'influence des communications où le bon marché se combine avec la célérité [3]. Au Mexique, où la nature a tant fait, et où en revanche les hommes font si peu de chose, dans ces contrées dont les ressources naturelles sont peut-être décuples de celles des États-Unis, mais où l'homme est cent fois moins actif et moins industrieux, tous les transports se font à dos de mulet, quelquefois à dos d'homme, même dans les plaines. Aussi la masse annuelle des transports, en montant de Vera-Cruz, qui est le port principal du pays, à Mexico, la capitale, est au-dessous de 6,000 tonnes; à la descente, c'est moins encore.

Les bateaux à vapeur de l'ouest ressemblent aux bains Vigier sur

[1] Voir la note 2 à la fin du volume.

[2] Voir la note 3 à la fin du volume.

[3] Le transport sur nos canaux est à fort bas prix. Le fret proprement dit, indépendamment des droits, (qui sont peu élevés chez nous en comparaisonde ce qu'ils sont en Angleterre, par exemple, y coûte un centime et demi à deux centimes par tonne et par kilomètre. C'est le double sur les canaux des États-Unis; mais cet avantage des canaux français est balancé par une désespérante lenteur.

la Seine. C'est une vaste maison, avec un rez-de-chaussée et un premier étage [1], Deux grandes cheminées en forme de colonnes lancent une fumée noire et des miliers d'étincelles. D'une troisième cheminée s'échappe avec frémissement un nuage blanchâtre ; c'est le dégagement de la vapeur. A l'intérieur, ils ont cette apparence de coquetterie qui caractérise les bâtiments américains en général. Au dedans ils sont meublés avec éclat. Ils sont vraiment beaux à voir. Leurs petits volets verts et leurs fenêtres encadrées, se détachant du fond blanc de la charpente, auraient fait soupirer d'envie Jean-Jacques.

Leur capacité est quelquefois de 500 à 600 tonneaux, plus ordinairement de 200 à 300. Leur longueur varie communément de trente-cinq mètres à cinquante. Malgré leurs dimensions et le luxe de leurs aménagements, ils s'établissent à peu de frais; aujourd'hui avec leur machine et leur ameublement, les plus forts bateaux coûtent au plus 40,000 dollars (213,000 fr.) [2]. Un joli bateau de trente-cinq mètres de long, jaugeant légalement cent tonnes et pouvant en porter cent cinquante, ne coûte que 7,000 à 8,000 dollars. On estime que les grands bateaux coûtent par tonneau de capacité légale 500 fr., et les petits 400. Mais si ces constructions élégantes coûtent peu, il faut dire aussi qu'elles ne durent guère. Quelle que soit l'attention qu'on apporte au choix des matériaux et à leur conservation, il est rare qu'un bateau de l'ouest aille au delà de quatre à cinq ans. Dernièrement un vieux capitaine, me parlant d'un bateau à la construction duquel il avait apporté tous les soins imaginables, me disait avec un profond soupir : « Il est mort à trois ans (*She died at three years*). » Cette magnifique végétation de l'ouest, ces arbres si vigoureux, si droits, près desquels nos chênes d'Europe ressembleraient à des nains, grandis rapidement sur l'épaisse couche de terreau déposée aux temps diluviens par les fleuves de la grande vallée, donnent un bois dont la durée est précisément en rapport avec le temps qu'ils ont mis à pousser. Là aussi se vérifie ce principe, si exact à l'égard de la gloire des hommes

[1] *L'Homer*, bateau renommé, ouvrage de M. Beckwith, de Louisville, l'un des plus habiles constructeurs de l'ouest, a un étage de plus.

[2] Un bateau de même force coûterait chez nous 500,000 fr. Ce bas prix, dans l'ouest, s'explique par le bon marché des bois, par l'imperfection des machines à vapeur que l'on n'a pas intérêt à voir meilleures, parce que l'on s'inquiète peu d'économiser le combustible, et aussi par l'habileté des ouvriers; les Américains excellent à travailler le bois.

et de la splendeur des empires, que le temps ne respecte que ce qu'il a fondé.

Le nombre des personnes que transportent ces bateaux est considérable; ils sont presque toujours encombrés, quoiqu'il y en ait, comme *l'Henry Clay*, *l'Homer* et *le Mediterranean*, qui comptent deux cents lits. Je me suis trouvé, moi soixante et douzième, sur un *steam-boat* qui était disposé pour trente *cabin-passengers*. Un voyage sur les fleuves était autrefois une expédition d'Argonautes; aujourd'hui c'est l'affaire du monde la plus aisée. Les prix sont fort réduits; on va de Pittsburg à la Nouvelle-Orléans pour 50 dollars (266 fr.), tout compris de Louisville à la Nouvelle-Orléans, pour 25 dollars : c'est à raison de 25 à 30 centimes par lieue. C'est bien autrement modique pour la classe nombreuse des mariniers qui conduisent les bateaux plats au bas pays, et qui ont à remonter seuls de la Nouvelle-Orléans; on les entasse au nombre de cinq à six cents quelquefois, sur un étage séparé du bateau, l'étage inférieur ordinairement; ils ont là un abri, un cadre où ils dorment, et le feu, moyennant quatre à six dollars jusqu'à Louisville. Ils sont astreints à donner un coup de main toutes les fois qu'il y a du bois à charger. La rapidité avec laquelle ils voyagent maintenant n'a pas peu contribué à étendre le commerce de l'ouest. Ils peuvent aujourd'hui faire trois ou quatre expéditions par saison au lieu d'une seule, circonstance importante dans un pays qui manque de bras. A la descente, la place qu'ils remplissent à la remonte est occupée par des chevaux et du bétail qu'on mène au sud, et par des esclaves, bétail humain qui va engraisser de ses sueurs les terres du sud, remplacer le *déchet* des sucreries de la Louisiane, et faire la fortune des planteurs de coton. La Virginie est le principal foyer de cette traite; la terre natale de Washington, de Jefferson, de Maddison, est devenue, me disait avec douleur un autre de ses enfants, la Guinée des États-Unis [1].

Si beaux que soient ces bateaux, si grands que soient les services qu'ils rendent à l'Amérique, une fois la première curiosité satisfaite, le séjour en est peu attrayant pour quiconque a de la culture dans l'esprit et dans les manières. Il y a peu d'Européens des classes policées

[1] Il se fait, dans la capitale même des États-Unis, à Washington, un grand commerce d'esclaves; c'est le principal marché pour les nègres de la Virginie et du Maryland destinés à être amenés au sud.

et même d'Américains de la bourgeoisie des métropoles de l'est, qui, au sortir de ces casernes flottantes, ne seraient pas disposés, dans le paroxysme de leur mauvaise humeur, à certifier conforme, sauf erreurs ou omissions, le compte que madame Troloppe a rendu de la sociabilité des gens de l'ouest. C'est que dans l'ouest il y a une égalité qui n'est pas l'égalité pour rire, de l'égalité sur le papier. Tout homme qui a sur les épaules un habit médiocrement propre y est un *gentleman* ; tout *gentleman* en vaut un autre, et ne suppose pas qu'il doive se gêner pour son égal. Il s'occupe de lui-même et nullement d'autrui ; il n'attend aucun égard de son voisin, et ne soupçonne pas que celui-ci puisse désirer de lui la moindre attention. Dans cette rudesse, remarquez-le, il n'y a pas le plus léger brin de méchanceté ; il y a au contraire un naturel qui désarme. Cet homme de l'ouest est rude, mais il n'est point hargneux. Il est susceptible, fier de lui-même, fier de son pays, il l'est à l'excès, mais il l'est sans fatuité et sans affectation. Écartez l'enveloppe de vanité et d'égoïsme, et vous trouverez chez lui un bon fonds d'obligeance et même de générosité. Il est grand calculateur, et cependant il n'est point froid ; il est capable d'enthousiasme. Il aime l'argent de passion, et il n'est point avare, il est souvent prodigue. Il est brusque et roide, parce qu'il n'a pas eu le temps d'adoucir sa voix et d'assouplir son geste. S'il est grossier, ce n'est pas qu'il se complaise dans la grossièreté ; il aspire à devenir un homme de bonne compagnie, et voudrait déjà passer pour tel ; mais il a dû beaucoup plus s'occuper de cultiver la terre que de se cultiver lui-même. Il est naturel que la première génération de l'ouest porte l'empreinte des durs travaux qu'elle a si opiniâtrément poursuivis. Cependant si ces réflexions sont consolantes pour l'avenir, elles ne sauraient faire que présentement la vie des bateaux à vapeur de l'Ohio et du Mississipi ait des charmes pour quiconque attache du prix à des mœurs aimables et prévenantes.

En outre, le voyage sur le Mississipi est plus dangereux qu'une traversée sur l'Océan, je ne dirai pas d'Europe aux États-Unis, mais d'Europe en Chine. Vous y avez le danger des explosions de machines à vapeur, celui des incendies, et, à la remonte, celui des arbres de dérive dont le tronc s'est fixé par les racines au fond du lit, et qui présentent leur pointe à fleur d'eau aux bateaux ascendants. Vous y avez à redouter encore le choc de votre bateau, pendant l'obscurité d'une nuit de brouillard, contre un autre bateau marchant en sens

contraire, sans compter l'inconvénient de s'engraver sur les bancs de sable. Joignez à cela la monotonie du cours du fleuve, la solitude de ses rives plates et boueuses, l'aspect sale de ses eaux jaunâtres, les étranges habitudes d'une moitié des voyageurs entassés avec vous dans la même cage, et vous concevrez que ce soit à la longue une pénible corvée. Aussi les planteurs de la Louisiane qui, pendant les chaleurs de l'été, vont chercher au nord un air plus frais et plus pur que celui de la Nouvelle-Orléans, ont soin d'effectuer par mer leurs migrations périodiques, à bord des beaux paquebots qui croisent sans cesse entre leur capitale et New-York.

Les explosions de machines sont fréquentes, soit à cause de la maladresse des mécaniciens, soit à cause de la mauvaise confection des chaudières. Elles sont toujours accompagnées d'accidents graves, parce que les bateaux sont surchargés de monde. Il y a quelques jours, sur un seul bateau, *le Majestic*, soixante personnes ont été ainsi tuées ou blessées. Toutefois ces affreux désastres sont inconnus à bord des bateaux très-bien commandés, là où les armateurs ne cherchent pas à faire d'économies sur le prix des mécanismes et sur le salaire des mécaniciens [1]. Une loi analogue aux ordonnances en vigueur chez nous est indispensable dans l'ouest. D'un autre côté, la loi, pour être exécutable, devrait être une pour tous les points d'une même navigation, ce qui ne saurait être que si elle était faite par le congrès. Or, les idées dominantes ne permettent pas au congrès de s'en occuper; on crierait qu'il empiète sur les droits des États particuliers, qu'il les dépouille de leur souveraineté. Un seul État, la Louisiane, a passé une loi à ce sujet; mais cette loi est vicieuse, et je suppose d'ailleurs qu'elle est comme non avenue. Elle aurait dû être préventive et imposer des mesures de précaution, des épreuves pour le personnel et le matériel, elle n'est que répressive, et se borne à menacer d'une peine grave, amende et prison, tout capitaine à bord duquel un accident arriverait, stipulant une pénalité spéciale pour le cas où, au moment fatal, il aurait été jouant à quelque jeu de hasard.

Il y a bon nombre d'exemples d'incendie à bord des bateaux à vapeur. Plusieurs ont péri ainsi corps et biens, quoique le fleuve ne

[1] Un bon mécanicien (*engineer*) gagne, sur les grands bateaux de l'ouest, 100 dollars (533 fr.) par mois. Il y en a deux par bateau. En France un ouvrier de la même force gagnerait 3 à 4 fr. par jour.

soit pas large [1]. On cite entre autres la catastrophe de *la Brandywine*, qui fut consumée près de Memphis, avec tout son monde, environ cent dix personnes, en avril 1832. En matière d'incendie, les Américains sont d'une insouciance unique [2], aussi bien dans leurs maisons de New-York que sur leurs *steam-baots* du Mississipi. Ils fument nonchalamment au milieu des balles de coton à demi ouvertes, dont le bateau est comblé ; ils embarquent de la poudre sans plus de soin que si c'était du maïs ou du bœuf salé [3], et laissent tranquillement des objets empaquetés dans de la paille, à portée du torrent d'étincelles que vomissent les gueules des cheminées.

Les accidents causés par les bois de dérive, connus sous le nom de *logs*, *snags*, *sawyers*, selon les diverses positions qu'ils affectent dans le lit du fleuve, ont été extrêmement fréquents. On tâche d'y remédier en renforçant l'avant des bateaux et en y établissant une épaisse cloison (*bulk head*), qui double la coque à une petite distance de la proue. Le gouvernement fédéral a deux bateaux destinés à débarrasser, par un mécanisme ingénieux, le cours du Mississipi et de l'Ohio des bois qui l'obstruent. Les États riverains, qui n'ont cependant que de très-légères taxes, n'ont pas fourni un centime pour cet objet essentiel. L'appareil du capitaine Shrève, établi sur les deux bateaux du gouvernement fédéral, *l'Héliopolis* et *l'Archimède*, a beaucoup dégagé le chenal ; mais il reste à faire encore.

Sous beaucoup de rapports, l'on pourrait, au moyen de dépenses bien dirigées, diminuer les chances d'accident. On a aujourd'hui l'expérience du fleuve ; il y a maint ingénieur, aux États-Unis, qui sait manier ce puissant *père des eaux*. Pour le maîtriser ainsi que ses affluents, il ne faudrait pas d'énormes sommes. Malheureusement le gouvernement fédéral, qui ne sait que faire de son argent (car les douanes lui produisent au delà de ses besoins, et il a maintenant un

[1] Sa largeur ordinaire est de 800 à 1,200 mètres, ou quatre fois celle de la Seine. Mais il est incomparablement plus profond qu'elle. Après qu'il a reçu l'Ohio, il a très-fréquemment 30 à 40 mètres d'eau.

[2] On n'a pas idée, en Europe, de la fréquence et de l'étendue des incendies en ce pays. Les dernières nouvelles de Charleston nous apprennent que trois cents maisons viennent d'y être la proie des flammes. A New-York et à Philadelphie, il se passe rarement un jour sans que l'on sonne la cloche d'alarme.

[3] Il y a deux ou trois ans, l'un des deux sénateurs de la Louisiane au congrès, M. Johnston, a péri, avec beaucoup d'autres passagers, sur la Rivière-Rouge, à bord du bateau à vapeur *la Lionne*, où l'on avait embarqué de la poudre qui prit feu.

excédant de plus de 11 millions de dollars) [1], est arrêté là encore par une doctrine dont le parti démocratique s'est épris, on ne sait pourquoi. On interdit au gouvernement fédéral de s'immiscer dans les travaux publics qui s'exécutent sur le territoire des États particuliers. Ainsi, quoique toute la fédération soit tntéressée à l'amélioration de la navigation sur les fleuves de l'ouest, le gouvernement fédéral n'y peut procéder qu'avec timidité et lenteur. Le prédécesseur du général Jackson, M. Adams, était un chaud partisan de l'intervention de l'autorité fédérale dans les travaux publics (*internal improvement*). Il pensait, comme M. Clay et d'autres hommes d'un sens supérieur, que les progrès des jeunes États de l'ouest seraient vivement accélérés au profit de l'Union entière, si le gouvernement central se chargeait d'exécuter ou d'améliorer à ses frais, en tout ou en partie, certaines communications (*internal improvement*) de premier ordre. L'un des mots d'ordre des adversaires de M. Adams était *No internal improvement!* et ces mêmes États dont il voulait le bien, se rallièrent à ce cri ; tant l'esprit de parti peut rendre aveugles les plus clairvoyants sur leurs intérêts !

Si des accidents aussi graves se succédaient pendant quelque temps en Europe avec la même rapidité, ce serait une clameur universelle. La police et les pouvoirs législatifs interviendraient à qui mieux mieux. Les bateaux à vapeur deviendraient l'effroi du voyageur : le public les excommunierait et les laisserait aller à vide le long des rivières. L'effet serait jusqu'à un certain point le même ici, autour des métropoles de l'est, parce que le pays commence à y être régulièrement installé, et que la vie des hommes y est comptée pour quelque chose. Dans l'ouest, le flot d'émigrants, descendu des Alléghanys, roule dans la plaine en tourbillonnant sur lui-même, chassant devant lui l'Indien, le buffalo et l'ours. A son approche s'abaissent les gigantesques forêts, aussi rapidement que l'herbe sèche des prairies disparaît devant la torche du sauvage. Il est pour la civilisation ce qu'étaient pour la barbarie les armées des Gengis-Kan et d'Attila. C'est une armée d'invasion, et la loi y est la loi des armées. La masse y est tout, l'individu rien. Malheur à qui fait un faux pas ! il est écrasé et broyé. Malheur à celui qui rencontre un précipice ! la foule, impatiente d'avancer, le coudoie, l'y pousse, et déjà il est oublié ; il n'a pas même un soupir

[1] Voir la note 4 à la fin du volume.

étouffé pour oraison funèbre. Chacun pour soi ! *Help yourself, sir !* La vie du vrai Américain est celle d'un soldat ; comme le soldat, il est campé et en camp volant, ici aujourd'hui, à quinze cents milles dans un mois. C'est une vie d'alertes et de sensations violentes. Comme dans un camp, les querelles, dans l'ouest, se vident sommairement et sur une place par un duel au poignard ou à la carabine, ou par un coup de pistolet à bout portant. C'est une vie d'alternatives brusques de succès et de revers ; misérable aujourd'hui, l'on est riche demain, et l'on redevient pauvre après-demain, selon que le vent des spéculations a soufflé d'un bord ou de l'autre ; mais la richesse collective du pays suit une marche toujours ascendante. Comme un soldat, l'Américain de l'ouest a pour devise : *Vaincre ou mourir !* mais vaincre, pour lui, c'est gagner des dollars, c'est se faire de rien une fortune, c'est acheter des *lots* [1] de ville à Chicago, à Cleveland ou à Saint-Louis, et les revendre un an après à mille pour cent de bénéfice ; c'est amener du coton à la Nouvelle-Orléans, quand il vaut vingt *cents* la livre. Tant pis pour les vaincus ; tant pis pour ceux qui périssent sur les bateaux à vapeur ! L'essentiel n'est point de sauver quelques individus, même quelques centaines ; l'essentiel, en fait de *steam-boats*, c'est qu'il y en ait beaucoup ; solides ou non, bien ou mal commandés, peu importe, s'ils vont vite et à bon marché. Cette circulation des *steam-boats* est aussi nécessaire à l'ouest que l'est la circulation du sang à l'organisme humain. On se garde bien de la gêner par des règlements ou des restrictions quelconques. Le temps n'est pas encore venu ; l'on verra plus tard.

Il y a dans le cœur humain un certain nombre de sentiments qui doivent, de nécessité, se faire jour au dehors. Comprimez-les sur un point, ils font explosion sur un autre. Le sentiment du respect pour les dépositaires du pouvoir, qui, jusqu'à nos temps de révolution, a si fortement cimenté nos sociétés européennes, s'est graduellement affaibli de l'autre côté de l'Atlantique. Dans l'ouest surtout, il est parfaitement nul ; là, les autorités, proprement ou improprement dites, ont des attributions aussi modestes que leurs appointements sont maigres. Ce sont des *gouverneurs* qui ne gouvernent rien, et des juges qui sont fort exposés à être mis en jugement. Le magistrat suprême est pompeusement qualifié, dans les chartes de ces jeunes

[1] Emplacements de maisons.

États, de commandant des forces de terre et de mer : dérision pure ! car il est stipulé que c'est sauf le cas de guerre, et, même en temps de paix, c'est à peine s'il a le droit de faire un caporal. Mais le sentiment de la discipline et de l'obéissance n'y perd rien ; il se reporte instinctivement sur les hommes qui sont en effet les généraux de l'expédition, la providence des volontaires. Si l'on s'inquiète peu du gouverneur de l'État, on est docile et soumis vis-à-vis de l'aubergiste, du cocher de la diligence (*driver*), ou du capitaine du *steam-boat*. Avec eux on ne fait pas de *self-government*. On se lève, on déjeune, on dîne, on soupe quand il plaît au *landlord*, ou à son chef d'état-major, le buvetier (*bar-keeper*), de faire sonner la cloche ou résonner le tamtam ; c'est comme à l'armée. On mange ce qu'on trouve devant soi, sans jamais se permettre d'observation. On s'arrête au gré du *driver* ou du *captain*, sans témoigner d'impatience. On se laisse verser et briser les côtes par l'un, brûler ou noyer par l'autre, sans plainte ni récrimination ; c'est encore mieux qu'à l'armée. On a remarqué que la vie des fondateurs d'empires, depuis les compagnons de Romulus jusqu'aux flibustiers, se composait d'un mélange d'indépendance absolue et d'obéissance passive. La société qui se crée dans l'ouest n'aura pas échappé à cette commune loi.

Cette portion des États-Unis, qui n'était qu'une solitude quand fut déclarée l'indépendance, et à laquelle personne ne songeait quand on établissait la capitale à Washington, va se trouver, au prochain recensement, la plus puissante des trois sections territoriales de l'Union. Dans peu, à elle seule, elle dépassera les deux autres ; elle aura la majorité au congrès ; elle gouvernera le nouveau monde. Déjà l'ancienne division, en nord et sud, semble près de n'être plus que secondaire. On dirait que la division principale doit être bientôt celle d'est et ouest. Le président actuel est un homme de l'ouest (Tennessée). Il y a peu de jours, le parti démocratique s'est réuni en convention à Baltimore pour s'entendre sur le choix des candidats à la prochaine élection présidentielle. M. Van Buren, qui est de l'est (New-York), a été choisi pour la présidence. Mais quoiqu'il ait eu l'unanimité des votes dans la convention, il semble devoir rencontrer un concurrent assez redoutable, au sein de son propre parti, dans la personne d'un homme de l'ouest, M. White, du Tennessée [1]. Quant

[1] Voir la note 5 à la fin du volume.

à la vice-présidence, il y a eu, dans la convention même, un débat animé. Les uns présentaient un homme du sud, M. Rives, de la Virginie ; les autres un homme de l'ouest, M. Johnson, du Kentucky. M. Rives passe pour avoir une capacité d'un autre ordre que celle de son antagoniste ; ses services diplomatiques sont prisés haut par les Américains. M. Johnson est un homme honnête et loyal, à coup sûr, mais il y a doute sur ses talents, ou plutôt il n'y a pas doute. Le seul titre que ses amis puissent invoquer, c'est qu'il est plus ou moins *véhémentement soupçonné* d'avoir porté le coup mortel au fameux chef indien Técumseh, à la bataille de la Tamise. Mais M. Johnson est de l'ouest ; et, au risque de mécontenter la Virginie, dont l'influence sur le sud est connue, on l'a préféré à son concurrent. M. Van Buren s'est prêté à la combinaison, l'a dirigée peut-être, parce qu'il aime mieux risquer le sud que l'ouest.

Voilà donc où en est déjà l'ouest. Quand on pense que l'instrument visible de ce progrès n'est autre que le bateau à vapeur, on conçoit qu'il y ait des hommes pour qui toute la politique soit comprise dans les améliorations matérielles et dans les intérêts qu'elles enfantent.

XXII.

Les voies de communication.

Buffalo (New-York), 9 juillet 1835.

Le territoire des États-Unis se compose : 1° des deux grands bassins intérieurs du Mississipi et du Saint-Laurent, qui courent, l'un du nord au midi vers le golfe du Mexique, l'autre du midi au nord vers la baie à laquelle il donne son nom ; 2° à l'extérieur, du côté de l'est, d'un système de moindres bassins qui se déchargent dans l'Atlantique, et dont les principaux sont ceux du Connecticut, de l'Hudson, de la Delaware, de la Susquehannah, du Potomac, du James-River, du Roanoke, de la Santée, de la Savannah, de l'Alatamaha. Les

monts Alléghanys, que l'on appelle l'épine dorsale (*backbone*) des États-Unis, à cause de leur forme régulièrement allongée dans le sens du continent, constituent une séparation naturelle entre les deux grands bassins intérieurs et le système des petits bassins de la côte orientale.

A l'ouest, les vallées du Saint-Laurent et du Mississipi sont bordées par la Cordilière mexicaine, qui prend le nom de montagnes Rocheuses (*Rocky Mountains*). Au pied de cette chaîne s'étendent de vastes solitudes dépourvues de végétation, et que l'on représente comme devant rester toujours inhabitables pour l'homme, à l'exception de quelques oasis.

En ce moment, la population anglo-américaine est presque toute à gauche du Mississipi. Il n'y a sur la rive droite qu'un État, l'un des moins importants de la confédération, le Missouri, et un territoire, celui d'Arkansas, qui doit, avant peu, être admis au nombre des membres de l'Union [1].

La chaîne des Alléghanys est peu élevée; elle atteint à peine la hauteur des Vosges, tandis que les *Rocky Mountains* dépassent les Pyrénées, et même les Alpes.

Le système des Alléghanys, quoiqu'il n'atteigne qu'une faible hauteur, repose sur une base fort large, environ 50 lieues à vol d'oiseau. Considéré dans son ensemble, il se compose d'une série de sillons séparés par autant de crêtes, et s'étendant uniformément presque d'un bout de la chaîne à l'autre, depuis les côtes de la Nouvelle-Angleterre, où les montagnes sont baignées par la mer, jusqu'au golfe du Mexique, à l'approche duquel elles s'abaissent graduellement. Ces alternatives de sillons et de crêtes forment sur la surface terrestre des rides disposées parallèlement les unes aux autres, et que l'on peut suivre sur le terrain, sauf quelques interruptions, sur une longueur de quatre à cinq cents lieues. Les formations géologiques sont disposées assez exactement suivant ces rides, pour de longs intervalles; toutefois cette règle n'est pas absolue, car l'on voit assez souvent la même couche passer d'une ride à l'autre, en coupant la première sous un angle toujours très-aigu.

Malgré leur caractère général de régularité, les sillons compris entre ces rides ne sont pas des bassins hydrographiques, des vallées,

[1] Voir la note 6 à la fin du volume.

quoiqu'on leur en donne quelquefois le nom. Les fleuves, au lieu d'avoir leur lit creusé entre deux crêtes successives et d'aller ainsi jusqu'à la mer, affectent plutôt de passer d'un sillon à un autre, en profitant des endroits faibles des crêtes et en s'y faisant jour. Ces trouées sont d'un précieux avantage pour les communications. Elles permettent aux routes, aux canaux et aux chemins de fer de tourner, en suivant les bords des fleuves, des hauteurs qu'il leur eût été presque impossible de franchir. De tous les passages de ce genre, le plus intéressant est celui que le Potomac s'est ouvert à Harper's Ferry, à travers la crête appelée montagne Bleue (*Blue Ridge*), et que Jefferson, dans son enthousiasme virginien, disait mériter le voyage à travers l'Atlantique.

Le territoire américain peut donc être partagé, sous le rapport hydrographique, en deux régions distinctes, l'une à l'est, l'autre à l'ouest des Alléghanys ; ou en trois, savoir : 1° la vallée de Mississipi ; 2° la vallée du Saint-Laurent avec les grands lacs ; 3° le littoral de l'Atlantique.

Cet immense pays peut aussi être divisé en nord et sud. Il a deux capitales commerciales, New-York et la Nouvelle-Orléans, qui sont comme les deux poumons de ce grand corps, comme les deux pôles galvaniques du système. Entre ces deux divisions, nord et sud, il existe des dissemblances radicales sous le rapport politique et sous le rapport industriel [1]. La constitution sociale du sud se fonde sur l'esclavage ; celle du nord sur le suffrage universel. Le sud est une immense ferme à coton avec quelques accessoires, tels que le tabac, le sucre, le riz. Le nord sert au sud de courtier pour vendre ses produits et pour lui procurer ceux d'Europe ; de matelot pour lui conduire son coton au delà des mers ; de fabricant pour tous les ustensiles de ménage et d'agriculture, pour les *cottongins* [2], et pour les machines à vapeur de ses sucreries, pour les meubles et les étoffes, et pour tous les objets de consommation courante. Il l'alimente de blé et de salaisons.

Il suit de là qu'aux États-Unis les grands travaux publics doivent avoir pour objet :

1° De relier le littoral de l'Atlantique avec les pays situés à l'ouest des Alléghanys, c'est-à-dire de rattacher les fleuves tels que l'Hudson,

[1] Voir lettre XIV, tome I.

[2] C'est le nom de la machine qui sert à séparer le coton des graines dont il est mêlé et qui autrefois étaient péniblement retirées à main d'homme.

la Susquehannah, le Potomac, le James-River, ou les baies, telles que celle de la Delaware ou de la Chésapeake, soit avec le Mississipi ou son affluent l'Ohio, soit avec le Saint-Laurent ou les grands lacs Érié et Ontario, dont le Saint-Laurent porte les eaux à la mer;

2° D'établir des communications entre la vallée du Mississipi et celle du Saint-Laurent, c'est-à-dire entre l'un des grands affluents du Mississipi, tels que l'Ohio, l'Illinois, ou la Wabash, avec le lac Érié ou le lac Michigan, qui, de tous les grands lacs dépendant du Saint-Laurent, sont ceux qui s'avancent le plus vers le sud;

3° De faire communiquer entre eux le pôle nord et le pôle sud de l'Union, New-York et la Nouvelle-Orléans.

Indépendamment de ces trois nouveaux systèmes de travaux qui, en effet, sont en construction et même en partie exécutés, il existe des groupes secondaires de lignes de transport ayant pour objet, soit de faciliter l'accès des centres de consommation, soit d'ouvrir des débouchés à certains centres de production; de là résultent deux autres catégories : la première embrasse les divers ouvrages, canaux ou chemins de fer, qui partent des grandes villes comme centres, et rayonnent en tous sens autour d'elles; la seconde comprend les travaux exécutés pour desservir certains cantons houillers.

§ Ier.

Lignes allant de l'est à l'ouest des Alléghanys.

Les travaux dont on s'est à peu près exclusivement préoccupé dans les métropoles des États-Unis, qui ont absorbé et absorbent encore la majeure part de l'attention des hommes d'État, des économistes et des hommes d'affaires, sont ceux qui ont pour objet de nouer des communications entre l'est et l'ouest.

Il y a sur le littoral de l'atlantique quatre métropoles qui se sont longtemps disputé la suprématie : ce sont Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore. Toutes les quatre ambitionnaient le privilége du commerce avec les jeunes États qui s'élèvent sur les fertiles domaines de l'ouest. Elles ont lutté avec des succès divers, et toujours avec une rare intelligence.

Mais elles n'étaient pas également partagées en avantages naturels. Boston est trop au nord; il n'a pas de fleuve qui lui permette d'é-

tendre les bras au loin vers l'ouest ; il est cerné de tous côtés par un sol montagneux, à travers lequel toute communication rapide est difficile, tout travail dispendieux. Philadelphie et Baltimore sont bloqués par la glace à peu près tous les hivers ; et cet inconvénient suffit pour compenser, au détriment de Baltimore [1], sa plus grande proximité de l'Ohio, sa latitude plus centrale, la beauté de sa baie, longue de près de cent lieues, et bordée d'affluents innombrables, la Susquehannah, le Potomac, le Patuxent, le Rappahanock, etc. Philadelphie est une ville mal posée ; Penn fut séduit par la beauté du Schuylkill et de la Delaware. Il lui sembla qu'une ville bâtie dans la plaine d'une lieue de large, qui s'étend entre leurs eaux, y développerait admirablement la régularité de ses rues ; qu'elle serait pourvue de magasins aux abords faciles, où des milliers de bâtiments pourraient à la fois charger et décharger. Il oublia d'assurer à sa ville un vaste bassin hydrographique, capable de consommer les produits qu'elle eût tirés du dehors, et de lui expédier en retour les fruits de sa culture. Il ne fit pas reconnaître la Delaware, qu'il prit pour un grand fleuve, et qui ne l'est malheureusement pas. S'il eût fondé la ville de l'*amour fraternel* aux bords de la Susquehannah, elle eût pu longtemps soutenir la lutte contre New-York.

New-York, voilà la reine du littoral ! Cette ville occupe une île allongée entourée par deux fleuves (la rivière du nord et la rivière [2] de l'est), où des navires de tout tonnage et en nombre infini peuvent venir à quai. Son port est à l'abri des gelées, excepté dans les hivers exceptionnels. Il est accessible, par tous les vents, aux petits navires ; sauf par les vents de nord-ouest, il est toujours ouvert aux bâtiments les plus forts. New-York a surtout l'inappréciable bonheur d'être assise sur un fleuve pour qui un cataclysme merveilleux et unique a creusé, au travers des montagnes primitives, un lit uniformément profond, sans écueils, sans rapides, à très-peu près sans pente, qui coupe en ligne droite la masse la plus solide des Alléghanys. La marée, faible comme elle l'est sur ces côtes [3], remonte l'Hudson jusqu'à

[1] Au moyen des bateaux à vapeur brise-glaces, cet inconvénient sera désormais singulièrement atténué, au moins dans les hivers ordinaires.

[2] La rivière de l'est est plutôt un bras de mer entre la terre ferme et la Longue-Ile.

[3] A New-York, et en général sur toute la côte de l'Atlantique jusqu'en Floride, la marée n'est que de 1 mèt. 50 à 2 mèt. Elle est plus considérable au nord ; à Boston, elle est de 3 mèt. 50 ; sur les côtes de la Nouvelle-Écosse et du New-Bruns-

Troy, à 63 lieues de l'embouchure. Telle est la beauté du lit de ce fleuve, que l'on arme des baleiniers [1] à Pougkeepsie et à Hudson, qui sont, l'un à 30, l'autre à 45 lieues au-dessus de New-York, et que, sauf quelques courtes époques d'étiage, des goëlettes tirant 3 mètres d'eau, peuvent, par toute heure de la marée, remonter à Albany et à Troy (55 et 57 lieues).

New-York est doué en outre d'avantages spéciaux sous le rapport de la population qui l'habite. Colonie hollandaise dans l'origine, puis conquise par les Anglais, et voisine de la Nouvelle-Angleterre, elle offre un mélange des solides qualités du type saxon, du calme hollandais, et de la sagacité entreprenante des puritains. Cette race croisée s'entend admirablement à utiliser tout ce que la nature a fait pour sa ville.

A peine la guerre de l'indépendance était-elle finie, que déjà les grands citoyens qui en avaient assuré le succès par leur patriotisme et leur courage, préoccupés des richesses enfouies dans cet ouest, alors inhabité, projetaient les moyens de s'en approcher par des canaux. S'il est vrai que la Prusse, du temps de Voltaire, ressemblât à deux jarretières posées sur le sol de l'Allemagne, du temps de Washington et de Franklin, il n'y a pas plus de cinquante ans, les États-Unis pouvaient être comparés à un étroit ruban jeté sur le littoral sablonneux de l'Atlantique. Washington projetait alors le canal, qui depuis a été commencé, d'après les plans de l'un de nos compatriotes, le général Bernard, et qui va chercher l'ouest en remontant le Potomac ; mais faute de capitaux et d'hommes de l'art, ce qui de nos jours est devenu un bel et long canal, fut alors borné à quelques écluses autour des petites et des grandes chutes du fleuve (*little falls* et *great falls*). A la même époque, les Pensylvaniens faisaient de vains efforts et dépensaient inutilement des sommes assez considérables pour canaliser le Schuylkill et le rattacher à la Susquehannah. Dans l'État de New-York, on préludait, par de petites coupures, quelques barrages et quelques écluses, à de plus vastes conceptions [2]. Les

wick, dans la baie de Fundy, elle est de 10, 15 et même 20 mètr. A Brest, elle est de 7 mèt.; à Saint-Malo, de 13 mèt.; à Granville, de 14 mèt.

[1] On sait que de tout temps les Anglo-Américains se sont adonnés à la pêche de la baleine. Le tonnage de leurs bâtiments baleiniers s'élève à 130,000 tonneaux.

[2] En 1792, l'État de New-York autorisa deux compagnies qui se posaient, l'une de lier l'Hudson par le Mohawk au lac Sénéca et au lac Ontario, l'autre d'opérer une

travaux entrepris alors et pendant les quinze premières années du dix-neuvième siècle, ne purent être menés à fin, ou furent sans résultat. Un seul ouvrage de quelque étendue fut, à cette époque, convenablement achevé ; c'est le canal de Middlesex qui part de Boston pour rejoindre, après un parcours de douze lieues, le fleuve Merrimack au-dessus de Lowell [1].

La guerre de 1812 trouva les États-Unis sans canaux, et à peu près sans bonnes routes. Ils ne connaissaient, en fait de communications, que la mer, leurs baies et les fleuves qui s'y jettent. Une fois bloqué par les flottes anglaises, ils ne purent plus communiquer, non-seulement avec l'Europe et l'Inde, mais même entre eux, du nord au sud, d'État à État, de ville à ville, de New-York à Philadelphie, par exemple. Leur commerce fut anéanti, et la source de leurs capitaux tarie. La banqueroute les frappa comme l'ange exterminateur, sans épargner une famille.

PREMIÈRE LIGNE.

Canal Érié.

La leçon fut dure, mais elle ne fut pas perdue. Les Américains, il faut leur rendre cette justice, savent profiter des enseignements que la Providence leur donne, surtout lorsqu'ils les ont payés cher. Le projet d'un canal entre New-York et le lac Érié, qui avait été déjà discuté avant la guerre, fut vivement repris après la paix. Un homme d'État, dont l'Amérique du nord devra éternellement bénir la mémoire, de Witt Clinton, sut faire partager à ses compatriotes sa noble confiance dans l'avenir de son pays, et, le 4 juillet 1817, le premier coup de pioche fut donné. Malgré les sinistres prédictions d'hommes renommés pour leur sagesse et leurs services, malgré les avis du patriarche vénéré de la démocratie, de Jefferson lui-même, au dire de qui il fallait attendre un siècle pour oser tenter un pareil travail ; malgré les remontrances de l'illustre Maddison, qui écrivit qu'il y aurait folie à l'État de New-York d'entreprendre, avec ses seules

jonction semblable entre l'Hudson et le lac Champlain (l'une *Western*, et l'autre *Northern Inland Lock Navigation Company*). Ces compagnies firent des travaux de peu d'importance.

[1] Il est dû à M. Baldwin, père de M. L. Baldwin, aujourd'hui l'un des plus habiles ingénieurs des États-Unis, qui a construit le bassin fermé de Charlestown près de Boston, et celui de Norfolk.

ressources, un ouvrage pour lequel tous les trésors de l'Union ne suffiraient point, cet État, qui alors ne comptait pas une population de treize cent mille âmes, commença un canal long de cent quarante-six lieues et demie (4,000 m.) ; huit ans après, en 1825, il l'avait achevé avec une dépense de 45,000,000 de, fr. ou 307,000 fr. par lieue. Depuis lors, il n'a pas cessé d'y ajouter des ramifications dont le réseau est presque terminé aujourd'hui. Cet État possédera, dans le courant de 1836, deux cent quarante-sept lieues de canaux et dix-huit lieues de rigoles ou étangs navigables, le tout exécuté aux frais de l'État, au prix de 65,000,000 de fr., soit 263,000 fr. par lieue de canal.

Les résultats de ce travail ont dépassé toutes les espérances. La canalisation de l'État de New-York ouvrit un débouché aux fertiles cantons de l'ouest de l'État, jusqu'alors sans lien avec la mer et avec le monde. Le littoral des lacs Érié et Ontario se couvrit aussitôt de riches cultures et de belles villes. Jusqu'au fond du lac Michigan, le silence des forêts primitives fut interrompu par la hache des colons venus de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. L'État d'Ohio, que baigne le lac Érié, et qui n'avait de communication avec la mer qu'au loin, du côté du sud, par le Mississipi, en eut une autre, courte et rapide, par New-York, avec l'Atlantique. Le territoire de Michigan se peupla ; il a aujourdh'ui 100,000 habitants, et va passer au rang d'État. La circulation du seul canal Érié a excédé 400,000 tonnes en 1834, et aura dû approcher de 500,000 en 1835. Avec un tarif modéré, les péages des canaux de New-York produisent près de 8 millions. La population de la ville de New-York s'est accrue de 80,000 âmes en dix ans, de 1820 à 1830 [1]. New-York est devenu le troisième, sinon le second port de l'univers, et la cité la plus peuplée du nouveau monde. Quant à l'illustre Clinton, il vécut assez pour voir le triomphe de ses plans, mais non pour recevoir l'éclatante récompense que lui réservait la reconnaissance de ses compatriotes. Il mourut, le 11 février 1828, à l'âge de cinquante-neuf ans. Sans cette mort prématurée, il eût probablement été élu à la présidence.

Le canal Erié ne suffit plus au commerce qui vient s'y précipiter. Vainement les éclusiers, attentifs nuit et jour au cornet des bateliers,

[1] L'accroissement de New-York est de plus en plus rapide ; de 1830 à 1835, le chiffre de la population est monté de 203,000 à 270,000.

font la manœuvre des portes avec une célérité qui accuse la lenteur des nôtres. Il n'y a plus assez de place dans le canal, dont au reste les dimensions sont étroites [1]. L'impatience du commerce, pour qui le temps est de l'argent, ne se contente plus d'une rapidité quadruple au moins de celle qui est usitée sur nos lignes navigables. Les marchandises de toute valeur et de tout poids, ainsi que les voyageurs, affluent à tel point, que, pour le transport des voyageurs seuls, en concurrence avec les *packet-boats*, des chemins de fer s'établissent sur les bords du canal. Il y en a un d'Albany à Schénectady, qui a six lieues et demie de long, et a coûté, quoique d'une exécution inférieure, la somme de 4 millions. Un second, qui sera achevé en 1836, continue de Schénectady à Utica; il aura trente et une lieues et demie[2]. Un troisième se construit de Rochester à Buffalo, par Batavia et Attica; il aura une trentaine de lieues. Il est probable qu'avant peu, d'un bout à l'autre du canal, la ligne sera complète.

Il se prépare une entreprise plus vaste : une compagnie, autorisée depuis trois ans, va entamer, au printemps prochain, l'exécution d'un chemin de fer de New-York au lac Érié, en traversant les comtés méridionaux de l'État de New-York. A cause des circuits nombreux auxquels la compagnie s'est astreinte, afin d'éviter des terrassements coûteux, cet ouvrage aura 190 lieues environ[3].

Pendant ce temps, le comité des canaux de l'État ne s'endort pas. Il vient de décider, à la date du 3 juillet, que toutes les écluses du canal seraient doublées, afin que les bateaux attendissent le moins de temps possible; et que les dimensions en largeur et profondeur du canal seraient agrandies de 50 p. 100 au moins, ce qui lui donnera

[1] Il y a 12 mèt. de large à la ligne d'eau et 1 mèt. 20 de profondeur d'eau. Les écluses y ont 27 mèt. 45 de long et 3 mèt. 66 de large. Le canal du Languedoc a 20 mèt. de large et 2 mèt. de profondeur, avec des écluses de 35 mèt. sur 11 mèt. au milieu, et 5 mèt. 50 aux extrémités. Le canal de Bourgogne a 13 mèt. 50 de large et 1 mèt. 60 de profondeur; ses écluses ont 30 mèt. sur 5 mèt. 20. Le canal du Berri, l'un de nos canaux à petite section, a 10 mèt. de large sur 1 mèt. 50 de profondeur, avec des écluses de 30 mèt. 46 sur 2 mèt. 70. La plupart des canaux anglais atteignent à peine les dimensions du canal du Berri.

[2] La législature de l'État de New-York l'a autorisé sous la condition expresse qu'il ne fera d'autre transport que celui des voyageurs et de leur bagage personnel. Malgré cette clause restrictive, quand la souscription fut ouverte pour l'exécuter, on trouva sept capitaux pour un : le capital requis était de 2,000,000 de dollars; les souscriptions s'élevèrent à 14,000,000.

[3] Voir la note 7 à la fin du volume.

une section plus considérable dans le rapport de 1 à 2 1/4; on pourrait dès lors y employer de plus grands bateaux, les mouvoir avec plus de vitesse, et, peut-être les remorquer à la vapeur. On estime que la dépense sera de cinquante-cinq à soixante-cinq millions de francs.

Enfin, pour maîtriser de plus en plus le commerce de l'ouest, et pour mieux percer son propre territoire, l'État de New-York va entreprendre un nouvel embranchement au canal Érié (si l'on peut qualifier d'embranchement un ouvrage dont le développement total sera de 49 lieues), qui le mettra en communication avec l'Ohio. Il partira de l'importante ville de Rochester, la cité des meuniers, suivra la vallée de la rivière Génesée, s'élevant ainsi de 298 mètres et redescendra de 24 mètres pour atteindre à Oléan la rivière Alléghany, cent treize lieues au-dessus de son confluent avec le Monongahéla à Pittsburg. D'Oléan à Rochester, le canal proprement dit aura quarante-deux lieues. L'Alléghany n'est naturellement navigable que pendant quelques mois de l'année. La distance totale de New-York à Pittsburg par cette ligne sera de trois cent dix-huit lieues.

Aussitôt qu'il n'y eut plus de doute sur le rapide accomplissement du canal Érié, Philadelphie et Baltimore sentirent que New-York allait devenir la capitale de l'Union. L'esprit de rivalité excita chez elles l'esprit d'entreprise. L'une et l'autre voulurent avoir aussi leur route vers l'ouest; mais l'une et l'autre avaient de grands obstacles naturels à surmonter. Grâce à l'Hudson, qui s'est frayé un passage au cœur de la région des montagnes, la plus grande difficulté d'une communication entre l'ouest et le littoral de l'Atlantique, celle de franchir les crêtes des Alléghanys, se trouvait vaincue pour New-York. Entre Albany, où commence le canal Érié, et Buffalo, où il débouche dans le lac, il n'y a plus de hautes montagnes. Le service que l'Hudson a ainsi rendu à New-York, Baltimore ne peut l'attendre du Patapsco, ni Philadelphie de la Delaware. Ni l'une ni l'autre de ces villes ne saurait d'ailleurs aborder l'ouest par le bassin des grands lacs autrement qu'à l'aide d'un long circuit; elles en sont trop loin. Il leur faut ainsi faire grimper leurs travaux au niveau des cimes plus élevées, et les faire descendre ensuite plus bas, afin de les nouer à l'Ohio.

DEUXIÈME LIGNE.

Canal de Pensylvanie.

Ce que l'on appelle canal de Pensylvanie est une ligne longue de

cent cinquante-huit lieues et un quart, partant de Philadelphie et se terminant à Pittsburg sur l'Ohio. Il fut commencé, concurremment avec d'autres ouvrages, aux frais de l'État de Pensylvanie, en 1826. Ce n'est pas absolument un canal. De Philadelphie, un chemin de fer de trente-trois lieues (*Columbia Railroad*) va rejoindre la Susquehannah à Columbia. Au chemin de fer succède un canal de soixante-huit lieues et demie qui remonte, en longeant la Susquehannah d'abord, et la Juniata ensuite, jusqu'au pied des montagnes à Hollidaysburg. Pour passer d'Hollidaysburg à l'autre revers des montagnes, on a établi un chemin de fer de quatorze lieues et un quart (*Portage Railroad*), avec de grands plans inclinés, dont la pente dépasse quelquefois un dixième [1], ce qui n'empêche point les voyageurs d'y circuler. De Johnstown, extrémité occidentale de ce chemin de fer, un second canal de quarante-deux lieues s'étend jusqu'à Pittsburg.

Cette ligne a l'inconvénient d'exiger trois transbordements, l'un à Columbia, à l'extrémité du chemin de fer qui part de Philadelphie; le deuxième et le troisième aux deux extrémités du chemin de fer du *Portage*. On peut en éviter un, au moyen de deux canaux établis par des compagnies, dont le premier, canal du Schuylkill, est latéral à la rivière du même nom [2]; et dont l'autre, canal de l'Union, opère la jonction entre le haut Schuylkill et la Susquehannah. Par cette ligne, la distance de Philadelphie à Pittsburg est de cent soixante et douze lieues un quart, c'est-à-dire de quatorze lieues plus longue que par le chemin de fer de Columbia.

Le canal de Pensylvanie, commencé en 1826, a été terminé en 1834. L'État de Pensylvanie y a joint un système de canalisation qui embrasse toutes les rivières importantes de l'État, et particulièrement la Susquehannah, avec ses deux grandes branches du nord et de l'ouest (*North-Branch* et *West-Branch*), ainsi que des travaux préparatoires à un canal qui doit relier Pittsburg à Érié, sur le lac du même nom, ville fondée jadis par nos Français du Canada, et

[1] Le maximum des pentes que l'administration des ponts et chaussées autorise aujourd'hui est de 1/200. Dans les études des grandes lignes, exécutées en France aux frais de l'État, on s'est généralement tenu au-dessous de 1/333 : c'est aussi le maximum adopté sur le beau chemin de fer de Londres à Birmingham. Les pentes du chemin de fer de Paris à Saint-Germain ne dépassent pas 1/1000.

[2] C'est plutôt une canalisation de la rivière. On navigue tantôt dans le lit du fleuve, tantôt dans un canal proprement dit, creusé sur les bords. Ce système est très-fréquemment pratiqué aux États-Unis.

appelée par eux Presqu'île. En résumé, la Pensylvanie a exécuté deux cent quatre-vingt-neuf lieues et demie de chemins de fer et de canaux, dont quarante-sept lieues et un quart de chemins de fer, et deux cent quarante-deux lieues et un quart de canaux, moyennant une dépense de 123 millions[1], qui se répartit ainsi :

Moyenne générale par lieue. . . . . 424,000 fr.
Coût d'une lieue de chemin de fer. 587,000
Coût d'une lieue de canal. 392,000

C'est beaucoup plus cher que les travaux de l'État de New-York, quoique les dimensions des ouvrages soient les mêmes, et que les difficultés naturelles ne fussent pas beaucoup plus grandes d'un côté que de l'autre. Ce résultat vient de ce que les travaux ont été mal conduits en Pensylvanie. Les Pensylvaniens ont manqué d'un Clinton pour les diriger. Les maximes d'une économie mal entendue, imposées aux commissaires des canaux par la législature, ne leur permirent pas de s'assurer les services d'ingénieurs capables. En résumé, pour avoir voulu épargner, tous les ans, quelques milliers de dollars en honoraires, on a dépensé des millions à refaire ce qui avait été mal fait, ou à mal faire ce que des gens plus habiles eussent bien confectionné à plus bas prix.

TROISIÈME LIGNE.

Chemin de fer de Baltimore à l'Ohio.

Baltimore pouvait, encore moins que Philadelphie, penser à un canal continu jusqu'à l'Ohio. Voulant, dans l'origine, éviter les transbordements qui s'opèrent sur le canal de Pensylvanie, les Baltimoriens se décidèrent à un chemin de fer qui devait s'étendre de leur ville à Pittsburg ou à Wheeling, et dont la longueur devait être de cent lieues. Il est maintenant achevé sur un développement de trente-quatre lieues, et aboutit à Harper's Ferry sur le Potomac. Il a été entrepris par une compagnie qui paraît avoir renoncé à le pousser plus avant. Il doit se lier désormais au canal de la Chesapeake à l'Ohio, dont je dirai un mot tout à l'heure, comme le chemin de fer de Columbia, en Pensylvanie, se lie au canal latéral à la Susquehannah qui le continue de Columbia à Hollidaysburg. Il est probable qu'à l'approche de la crête des Alléghanys, le canal qui, lui aussi,

[1] Non compris le service des intérêts des emprunts contractés pour les travaux publics.

devait être poursuivi à tout prix, cédera à son tour la place au chemin de fer, malgré les plans primitifs, jusqu'au bas du versant occidental des montagnes, et qu'ainsi les choses auront lieu, dans le Maryland, à peu près comme en Pensylvanie [1].

QUATRIÈME LIGNE.

Canal de la Cherapeake à l'Ohio.

La pensée qu'avait nourrie Washington d'établir un canal latéral au Potomac, que l'on prolongerait un jour à travers les montagnes jusqu'à l'Ohio, fut reprise aussi quand l'État de New-York eut appris à l'Amérique qu'elle était mûre pour les plus gigantesques entreprises de travaux publics. M. John Quincy Adams, alors président des États-Unis, favorisa ce projet de toutes ses forces. A cette époque, il n'était pas encore admis en principe que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de s'immiscer dans les travaux publics. La vieille idée que caressait Washington, de faire de la capitale politique de l'union une grande cité, souriait aussi à M. Adams et à ses amis. Le canal de la Chesapeake à l'Ohio fut donc résolu, et une compagnie fut autorisée à cet effet. Le congrès vota une souscription d'un million de dollars (5,333,000 fr.). La ville de Washington, sans commerce, sans industrie, avec sa population de 16,000 habitants, souscrivit pour la même somme. Les petites villes du district fédéral, Alexandrie et Georgetown, qui, à elles deux, avaient aussi 16,000 habitants, fournirent ensemble un demi-million de doll. Les États de Virginie et de Maryland, versèrent, l'un 250,000 dollars, l'autre 500,000. Il y eut pour 600,000 doll. de souscriptions particulières. Les travaux commencèrent le 4 juillet 1828. L'année prochaine, au moyen d'une somme d'environ douze millions de francs, que l'État de Maryland vient de prêter à la compagnie, ce bel ouvrage sera poussé jusqu'au pied des montagnes, au sein des gîtes charbonniers de Cumberland. Il aura alors une longueur de soixante-quatorze lieues trois quarts, et aura coûté 33,000,000 de fr., soit par lieue 442,000 fr. L'exécution en est hardie, et supérieure à celle des canaux précédents. Ses dimensions sont plus considérables que celles habituellement usitées, dans le rapport de 150 à 100, ce qui lui donne une section plus grande dans le rapport de 225 à 100.

[1] Voir la note 8 à la fin du volume.

CINQUIÈME LIGNE.

Canal du James-River au Kanawha.

Enfin, l'État de Virginie, jadis le premier de la confédération, aujourd'hui tombé au quatrième rang et dépassé par l'Ohio, qui n'existait pas lors de la guerre de l'indépendance, s'est piqué d'honneur et a résolu de profiter des renseignements qui lui étaient descendus par degrés des États du nord. Une compagnie, dont les ressources se réduisent à peu près aux souscriptions de l'État et de Richmond, sa capitale, va y ouvrir un canal de l'est à l'ouest. Le James-River, l'un des affluents de la baie de Chesapeake, est praticable pour des bâtiments de 200 tonneaux jusqu'au pied du plateau sur lequel Richmond est délicieusement situé. A l'est des montagnes, le canal, parti de Richmond, longera le cours du James-River. Il descendra à l'ouest, le long du Kanawha, l'un des affluents de l'Ohio, et y débouchera, à Charlestown, où commence la navigation à vapeur. On traversera la crête des Alléghanys au moyen d'un chemin de fer d'une soixantaine de lieues. Il y en aura environ cent de canal proprement dit.

L'État de la Caroline du sud, ému par l'exemple des Virginiens, s'occupe d'un immense chemin de fer qui irait de Charlestown à Cincinnati sur l'Ohio; mais l'on n'en est encore qu'aux études. Les habitants de Cincinnati sont enthousiastes de cette idée [1].

La Georgie rêve aussi un grand chemin de fer qui rattacherait la rivière Savannah au Mississipi, à Memphis (Tennessée); mais ce n'est encore qu'un projet très-vaporeux [2].

La Caroline du nord ne fait rien et ne projette rien. Si jamais elle s'enrichit, ce ne sera pas qu'elle aura saisi la fortune à la course, ce sera que la fortune sera venue la chercher dans son lit.

SIXIÈME LIGNE.

Canal Richelieu.

Les Canadiens établissent, sur leur territoire, un canal qui complétera une autre communication entre l'est et l'ouest, c'est-à-dire entre l'Hudson et le Saint-Laurent, entre New-York et Québec. La grande fissure en ligne droite, qui forme à l'Hudson un si beau lit,

[1] Voir la note 9 à la fin du volume.
[2] Voir la note 10 à la fin du volume.

entre New-York et Troy, s'est prolongée beaucoup au delà. Elle se continue, toujours dirigée au nord, jusqu'au Saint-Laurent, par le lac Champlain, qui occupe une longue et étroite dépression au milieu des montagnes, et par la rivière Richelieu. Entre le lac Champlain et l'Hudson, l'on n'a à traverser qu'une crête élevée de 39^{m},75 au-dessus de l'Hudson, et de 16^{m},45 au-dessus du lac. La rivière Richelieu qui sort de l'extrémité opposée du lac, et qui se décharge dans le Saint-Laurent, est interrompue par des rapides. On y achève, sur une longueur de quatre lieues trois quarts, un canal latéral établi sur de belles dimensions [1], qui sera livré au commerce avant un an ; il aura coûté 1,870,000 fr., ou 394,000 fr. par lieue. La distance de New-York à Québec, par les canaux et les fleuves, sera de cent quatre-vingt-dix lieues.

Un chemin de fer, actuellement en construction, qui part de Saint-Jean, où commencent, du côté du lac, les rapides de la rivière Richelieu, et qui doit se terminer au village de la Prairie, sur le Saint-Laurent, vis-à-vis de Montréal, après un parcours de six lieues et demie, fera, pour cette dernière ville, ce que le canal précédent doit faire pour Québec. Il coûtera très-peu, environ 123,000 fr. par lieue, ou en tout 800,000 fr. La distance de New-York à Montréal sera ainsi de cent et quarante-cinq lieues.

§ II.

Communications entre la vallée du Mississipi et celle du Saint-Laurent.

Il n'existe entre ces deux vallées aucune chaîne de montagnes. Le bassin des grands lacs, dont les eaux réunies forment le Saint-Laurent, n'est séparé du bassin du Mississipi que par un contrefort des Alléghanys, descendant de l'est à l'ouest, dont la plus grande hauteur au-dessus des lacs est à peine de 150 mètres, et qui s'abaisse rapidement vers l'ouest, au point de ne plus être élevé, sur les bords du lac Michigan, que d'un petit nombre de mètres. Durant la saison de pluies qui gonflent les ruisseaux et emplissent les marais du point de partage,

[1] Il a 19 mèt. 50 de large à la ligne d'eau, 1 mèt. 80 de profondeur. Les écluses ont 36 mèt. 50 de long sur 7 mèt. 20 de large. Il doit être praticable pour les goëlettes du lac.

nos Français du Canada passaient en pirogue du lac Michigan dans la rivière des Illinois [1]. Ce contrefort occupe en largeur ce qui lui manque en hauteur. Ce n'est point une crête, c'est un plateau qui se confond graduellement par des pentes douces avec les plaines qui l'entourent. Son faîte aplati est rempli de marécages, et offre ainsi de grandes facilités d'alimentation pour les canaux qui auraient à le traverser. Vers l'ouest, là où il est à peu près au niveau du sol, il offre souvent le caractère général d'aridité qui appartient aux *Prairies* avec lesquelles il se confond.

PREMIÈRE LIGNE.

Canal d'Ohio.

Entre les deux vallée il n'y a d'achevées encore qu'une grande communication. C'est le canal de l'État d'Ohio qui traverse cet État du nord au sud, et s'étend de Porsmouth sur le fleuve Ohio, à Cleveland, petite ville toute neuve, née aux bords du lac Érié depuis l'établissement du canal. Il a cent vingt-deux lieues de long, et a coûté 22,720,000 fr., soit 186,000 fr. par lieue. Ce prix est très-bas ; cependant toutes les écluses sont en pierres de taille. Il est vrai que le terrain était éminemment favorable.

Cet ouvrage a été exécuté aux frais de l'État d'Ohio qui l'entreprit à la même époque où la Pensylvanie et Baltimore se jetaient, à la suite de New-York, dans les travaux publics. Ce jeune État, avec sa population de cultivateurs, qui ne comptait pas dans son sein un seul homme de l'art, dont les citoyens les plus éclairés n'avaient jamais vu d'autre canal que celui de New-York au lac Érié, a pu, avec l'aide de quelques ingénieurs de second ordre empruntés à l'État de New-York, exécuter un canal plus long que le plus long canal de France, avec plus d'intelligence et d'habileté que n'en a déployé la Pensylvanie, malgré les lumières dont Philadelphie abonde. Il y a, dans cette population agricole de l'Ohio, presque toute originaire de la Nouvelle-Angleterre, un instinct des affaires, une sagacité pratique et une aptitude à faire tous les métiers sans les avoir appris, que l'on chercherait en vain dans la population anglo-germanique de la Pensylvanie. Les législateurs, sous la direction de qui se sont exécutés les travaux publics dans l'un et l'autre État, étaient, comme cela se ren-

[1] Ils suivaient la rivière Pleine.

contre ordinairement aux État-Unis, l'image parfaite de la masse qui les avait nommés, avec ses qualités et ses défauts. Les commissaires des canaux de l'État d'Ohio joignaient à un beau désintéressement un bon sens admirable ; c'est à eux que doit revenir la majeure part de la gloire d'avoir conçu le canal de l'Ohio, de l'avoir tracé et fait exécuter. C'étaient des avocats et des agriculteurs, qui se mirent à faire des canaux tout naturellement, sans efforts, et sans soupçonner qu'en Europe on n'ose se charger de pareils travaux, à moins de s'y être préparé par de longues études scientifiques. Aujourd'hui, dans cet État, établir des canaux, n'est plus un art, ce n'est qu'un métier. La science de la canalisation s'y est vulgarisée. Le premier venu, dans les *bar-rooms*, vous exposera, en prenant un verre de whiskey, comment s'alimente un point de partage et comment se fonde une écluse. Tous nos mystères des ponts et chaussées sont ici tombés dans le domaine public, à peu près comme les méthodes de la géométrie descriptive que nous retrouvons dans les ateliers, où elles se perpétuaient par tradition, bien des siècles avant que Monge ne leur donnât la sanction de la théorie.

J'ai déjà dit que les États d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois formaient un grand triangle, tout entier compris dans la vallée du Mississipi, à l'exception d'une étroite langue de terre qui borde les lacs, et appartient, par conséquent, au bassin du Saint-Laurent. La pente générale du terrain y est du nord au sud ; les cours d'eau y sont généralement dirigés dans ce sens ; c'est particulièrement vrai pour les grands affluents de l'Ohio et du Mississipi. Cette disposition des vallées secondaires n'est pas moins favorable que la configuration et l'humidité du plateau, qui sépare les deux bassins, à la création de beaucoup de voies de communication, de canaux surtout, entre l'Ohio ou le Mississipi, et les lacs d'autre part.

DEUXIÈME LIGNE.

Canal Miami.

L'État d'Ohio a exécuté un canal qui, partant de Cincinnati sur l'Ohio, va au nord jusqu'à Dayton, sous le nom de canal Miami. Il a vingt-six lieues et demie de long, et coûte 5,227,000 fr., ou 197,000 francs par lieue. A l'aide d'une donation de terres de la part du congrès, à laquelle l'État ajoutera ses propres ressources, on le prolonge jusqu'à la rivière Folle (*Mad River*), et de là jusqu'à Défiance, sur la

Maumée, jadis forteresse bâtie par le général Wayne, à la suite de sa célèbre victoire contre les Indiens. La Maumée, que les Français appelaient Miami des lacs, est l'un des principaux tributaires du lac Érié; l'État d'Ohio se propose de la canaliser. De Dayton à Défiance, le canal aura cinquante lieues et un quart. La dépense est estimée à 11 millions ou à 219,000 fr. par lieue.

TROISIÈME LIGNE.

Canal de la Wabash.

L'État d'Ohio et celui d'Indiana ont entrepris de concert, moyennant une donation de terres de la part du congrès [1], un canal qui joindra le Wabash, l'un des affluents de l'Ohio, avec la Maumée. La majeure partie du canal s'étendra parallèlement aux deux rivières, ou dans leur lit. L'ouvrage aura en tout quatre-vingt-quatre lieues, dont cinquante-quatre dans l'État d'Indiana, et trente dans celui d'Ohio. Une trentaine de lieues du contingent de l'Indiana sont déjà exécutées latéralement à la Wabash. L'Ohio n'a pu ouvrir encore les travaux sur son territoire. Par suite d'un mauvais système de délimitation [2], la Maumée, dont tout le cours est dans l'État d'Ohio, aurait son embouchure sur le sol du futur État de Michigan. l'État d'Ohio réclame contre cette disposition. Le Michigan tient bon. Des deux côtés on a voté des fonds pour les frais de la guerre, et l'on a armé. Il y a même eu commencement d'hostilités entre les deux puissances ; l'intervention du gouvernement fédéral a pourtant décidé les parties à un armistice. Dans cette querelle, l'Ohio a pour lui la raison ; mais le Michigan invoque en sa faveur le texte formel des lois. Ils est probable

[1] Le système de ces donations en faveur des travaux publics, consiste généralement à diviser le terrain à droite et à gauche de la ligne du canal à établir, en sections d'un mille (1,609 m.) de long sur cinq (deux lieues) de profondeur. De deux sections du même côté, le donataire en prend une; l'autre reste la propriété des États-Unis. On fait la même opération sur chaque rive. En outre, il arrive quelquefois que le congrès accorde aux États qui exécutent des travaux publics, un certain nombre d'acres à choisir dans le domaine fédéral situé sur leur territoire.

[2] Il n'est personne qui, jetant les yeux sur une carte des États-Unis, n'ait été frappé de ces frontières en lignes droites, perpendiculaires les unes aux autres, qui terminent l'un ou plusieurs côtes de la plupart des États. Ce système de limiter un territoire par les méridiens et les parallèles est absurde. Il exige une quantité infinie de travaux géodésiques qui n'ont pas été faits et ne le seront pas de longtemps. Les méridiens et les parallèles peuvent servir à diviser le ciel; pour la terre, il n'y a de limites raisonnables que le cours des fleuves ou la ligne du versant des eaux dans les chaînes de montagnes.

que le congrès, en élevant le Michigan au rang d'État, lui enlèvera le lambeau de terre que l'Ohio veut avoir, et qu'il lui importe tant de posséder [1]. Dans l'incertitude, l'Ohio a sursis à l'exécution de ses travaux de canalisation, qui donnerait à l'embouchure de la Maumée une importance qu'elle n'a pas encore.

QUATRIÈME LIGNE.

Canal Michigan.

Il est question, depuis longtemps, d'un canal qui, de Chicago, à l'extrémité méridionale du lac Michigan, irait vers la rivière des Illinois, et se terminerait au point où commence la navigation à la vapeur sur ce beau cours d'eau, c'est-à-dire au pied de ses cataractes. Le canal serait, dit-on, fort aisé à établir ; moyennant une tranchée de $8^{m},50$ au maximum, le bief de partage pourrait être abaissé au niveau du lac Michigan, qui alors servirait de réservoir au canal. Il aurait trente-sept lieues et demie de long ; il traverserait ce terrain plat ou légèrement ondulé, dépourvu d'arbres, qui porte encore le nom de *prairies* que lui donnèrent les colons français du Canada. Il est question de le creuser sur des dimensions plus considérables que celles des canaux ordinaires des États-Unis, afin qu'il soit accessible aux bâtiments à voile qui naviguent sur les lacs, ou même aux bateaux à vapeur.

C'est un des plus utiles ouvrages qu'il y ait à entreprendre dans le monde entier [2].

CINQUIÈME LIGNE.

Le canal que l'État de Pensylvanie a commencé entre l'Ohio et la ville d'Érié, sur une longueur de quarante et une lieues et demie, et pour l'alimentation duquel il a déjà exécuté des travaux préparatoires considérables, autour du petit lac Conneaut, créerait une autre communication par eau très-courte, entre le bassin du Mississipi et celui du Saint-Laurent.

LIGNES DIVERSES.

Enfin, deux canaux, dont la construction va commencer, doivent lier le canal d'Ohio avec les travaux de l'État de Pensylvanie à Pittsburg, et, par conséquent, ouvrir des relations nouvelles entre le Mississipi

[1] Voir la note 11 à la fin du volume.
[2] Voir la note 12 à la fin du volume.

et le Saint-Laurent. L'un est le canal du *Beaver* et du *Sandy* ; il commence au confluent du Gros-Beaver *(BigBeaver)* avec l'Ohio, suit l'Ohio jusqu'à l'embouchure du Petit-Beaver *(Little Beaver)*, remonte la vallée de celui-ci, passe dans la vallée du Sandy, et la suit jusqu'à ce qu'il rencontre le canal d'Ohio à Bolivar. Il aura trente-six lieues et un quart. De Bolivar à New-York, on estime qu'il y a, par le canal d'Ohio, le lac Érié, le canal Érié et l'Hudson, trois cent quatorze lieues. Moyennant le nouveau canal, il n'y aura plus que deux cent cinq lieues de Bolivar à Philadelphie, c'est-à-dire à la mer.

L'autre est le canal du Mahoning. Il partira d'Akron sur le canal d'Ohio, suivra la vallée du Petit-Cuyahoga, puis celle du Mahoning, l'un des affluents du Gros-Beaver, et enfin le Gros-Beaver lui-même jusqu'à l'Ohio. Ce canal aura à peu près trente-six lieues de long. D'Akron au fleuve Ohio, la distance sera de quarante-six lieues et demie.

Le terrain peu accidenté du massif des États d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois, ne se prête pas moins à l'exécution des chemins de fer qu'à celle des canaux. Les capitaux étant rares sur ce sol à peine défriché, il s'y est présenté jusqu'à ce jour, en matière de travaux publics, peu de compagnies sérieuses. Toutefois, les compagnies financières qui ont précédé partout celles des canaux et chemins de fer, commencent à y prospérer et à s'y asseoir ; leur succès présage le développement des autres. A défaut des compagnies, les États sont là pour se charger des plus vastes entreprises. L'Américain de l'ouest n'est pas moins entreprenant que celui de l'est. En ce moment, je ne connais qu'un chemin de fer en construction au delà de l'Ohio, et il ne paraît pas que les travaux y soient poussés avec activité ; c'est celui qui doit aller de Dayton sur le canal Miami, à Sandusky, sur la baie de ce nom dans le lac Érié. Il aura soixante et une lieues et demie. Beaucoup d'autres ont été projetés. La législature d'Indiana en fait étudier un qui traverserait cet État du sud au nord, depuis New-Albany, sur l'Ohio, vis-à-vis de Louisville, jusqu'au lac Michigan, en passant par Indianapolis [1].

Le canal de Rochester à Oléan [2] établira aussi une jonction entre la vallée du Mississipi et celle du Saint-Laurent.

[1] Voir la note 13 à la fin du volume.
[2] Voir plus haut.

Améliorations apportées au cours du Mississipi, de l'Ohio et du Saint-Laurent.

Aux travaux compris dans cette division se rattachent naturellement ceux qui ont été exécutés dans les lits des fleuves eux-mêmes.

Le Mississipi est, sous le rapport de la navigabilité, le beau idéal des fleuves. Depuis Saint-Louis jusqu'à la Nouvelle-Orléans, sur une distance de quatre cent cinquante lieues, il y a toute l'année de l'eau pour des bateaux à vapeur de trois cents tonneaux. Il roule ses eaux sales et boueuses dans un fossé toujours profond, malgré ses nombreux circuits, large communément de 800 à 1,000 mètres, quelquefois agrandi par des îlots platset boisés. Le chenal y est libre de bancs de sable. Il offre cependant des dangers redoutables au marinier inexpérimenté : ce sont les arbres de dérive dont il a déjà été fait mention [1], et pour l'enlèvement desquels le gouvernement fédéral tient en activité deux bateaux à vapeur, *l'Héliopolis* et *l'Archimède*, d'une construction toute particulière, à l'aide desquels on les arrache et on les débite, à la scie, en tronçons inoffensifs.

Le capitaine Shrève, qui a le commandement de ces bateaux à vapeur, et qui en a inventé le mécanisme, a été chargé aussi d'établir dans l'Ohio quelques barrages submersibles, à pierre perdue, qui y ont en effet élevé le niveau de l'eau, fort basse tous les ans pendant un long étiage. Il est actuellement occupé avec une flottille de bateaux à vapeur, à rouvrir le lit de la Rivière-Rouge, l'un des grands affluents du Mississipi (rive droite), que des radeaux de bois de dérive ont encombré sur une distance de près de soixante lieues.

A Louisville, l'Ohio, dont la pente est ordinairement fort douce, descendant de 7 mèt. 46 dans l'espace de 3,200 mètres, se trouve impraticable pour les bateaux à vapeur, excepté à l'époque des plus hautes eaux. Le canal de Louisville à Portland a été établi par une compagnie, pour tourner cette cataracte. Il a 3,200 mètres, et a coûté 4 millions. Il reçoit les plus grands bateaux à vapeur [2],

[1] Lettre XXI.

[2] Il y a 15 mèt. 22 de largeur au plafond ; la largeur à la ligne d'eau varie avec la hauteur de l'Ohio. A fleur de terre, le canal, qui est très-profond (12 mèt, 75), a 61 mèt. de large. Les écluses, au nombre de trois, ont 55 mèt. 40 sur 15 mèt. 22. *Le Mediterranean* est le seul de tous les bateaux à vapeur de l'ouest qui ne puisse pas y entrer.

moyennant un droit qui, pour *l'Henry-Clay*, est de 906 fr. 35 c. ; et, pour *l'Uncle-Sam*, de 1,000 fr. 32 c. On a proposé au congrès de l'acheter et d'y rendre le passage gratuit. L'importance de la navigation de l'Ohio justifierait cette dépense.

Le Saint-Laurent diffère essentiellement du Mississipi. Au lieu d'eaux bourbeuses, il épanche des flots d'un bleu invariablement limpide. Le Mississipi traverse un pays uniformément plat, inhabité et inhabitable, dont le sol n'est que du sable, ou plutôt de la boue détrempée par les débordements du fleuve ; où l'on chercherait vainement une pierre grosse comme le poing ; où, toutes les cent lieues à peine apparaît un monticule à l'abri des inondations, sur lequel des populations blêmes luttent sans succès contre les émanations pestilentielles des marais d'alentour : le Saint-Laurent sillonne une contrée accidentée, montagneuse, escarpée même, fertile dans les fonds, salubre partout, parsemée de florissants villages qui attirent de loin les regards du voyageur, avec leurs maisons blanchies à la chaux une fois l'an, et leurs églises à la française dont les clochers sont recouverts de fer-blanc. Le Mississipi a, comme le Nil, son débordement annuel. Il en a même deux ; mais celui du printemps est de beaucoup le plus considérable. Le Saint-Laurent, grâce à l'immensité des lacs qui lui servent de réservoir et de régulateur, se tient toujours au même niveau ; les variations extrêmes y sont de 50 centimètres. Le Saint-Laurent, par la beauté de ses eaux, par leur volume prodigieux, par le pays qu'il arrose, par les groupes d'îles dont il est parsemé, doit être aux yeux d'un artiste le plus admirable fleuve de l'univers ; mais aux yeux d'un commerçant son mérite est moins qu'ordinaire. Sous ses eaux transparentes se cachent mal de nombreux écueils. La navigation y est interrompue par les cataractes du Niagara d'abord, et ensuite, depuis sa sortie du lac Ontario jusqu'à Montréal, par un grand nombre de rapides, plans inclinés ou rochers. Il n'y a qu'un Indien ou un Français qui osent le descendre sans interruption sur leur pirogue, à partir du lac Ontario. Les plus forts bateaux à vapeur du monde échoueraient, sur quelques points, à le remonter.

L'esprit d'émulation qui s'est emparé de tous les États de l'Union américaine, s'est étendu, dans les possessions britanniques, à la population anglaise qui, laissant aux Français le bas du fleuve, s'est établie dans le haut Canada. Les habitants de cette province ont pensé que, si la chaîne interrompue par les cataractes et les rapides pouvait

être renouée, une foule de produits agricoles qui s'écoulent vers le Mississipi ou vers les canaux de la Pensylvanie et de New-York, auraient un débouché plus commode par le Saint-Laurent, et que les étoffes et les quincailleries anglaises, en entrepôt à Montréal et à Québec, choisiraient de préférence la même route pour aller trouver les États de l'ouest. Un premier canal (canal Welland) a donc été exécuté autour des chutes de Niagara, à l'effet de rétablir la communication entre le lac Érié et le lac Ontario. Il a onze lieues et un quart, sans compter huit lieues de rigoles navigables. Il est praticable pour les goëlettes de 100 à 120 tonneaux, qui font le commerce des lacs, et a coûté 11,000,000 de fr., fournis presque en totalité par la province du haut Canada ; le bas Canada et la métropole y ont contribué pour une faible part.

Puis on a fait une étude du cours du fleuve, et l'on a reconnu que les passes impraticables à la remonte pour les bateaux à vapeur tirant 2 mèt. 70 ou 3 mètres d'eau, ne formaient en tout que treize lieues, réparties à peu près par portions égales, entre les deux provinces. Le haut Canada, qui compte à peine 250,000 habitants sans villes importantes, sans capitaux, a fait tracer sur la plus grande échelle [1] les plans d'un canal latéral au fleuve, le long de chacun des rapides, et en ce moment il en exécute à ses frais la portion qui le regarde. Cet ouvrage sera navigable pour les bateaux à vapeur d'un tirant d'eau de 2 mèt. 70 et du port de 500 tonneaux. J'y ai vu les travaux en pleine activité sur une longueur de quatre lieues et demie, le long des rapides du Long-Saut, près Cornwall. On estime qu'il coûtera 1,500,000 à 1,600,000 fr. par lieue.

La population française du bas Canada, absorbée dans des querelles politiques dont on ne peut prévoir l'issue, néglige ses intérêts matériels pour poursuivre des intérêts chimériques de nationalité. Il n'a rien été décidé, quant à la prolongation, sur le territoire de cette province, des magnifiques travaux exécutés par celle bien moins riche du haut Canada.

[1] Les écluses auront 61 mèt. de long et 16 mèt. 70 de large ; le canal aura 42 mèt. 50 de large à la ligne d'eau et 3 mèt. d'eau. Les écluses du canal Calédonien ont 52 mèt. 40 de long et 12 mèt. 20 de large ; il a 37 mèt. de large et 6 mètres 80 de profondeur. Le canal d'Amsterdam au Helder a 38 mèt. de large et 6 mèt. 20 de profondeur.

§ III.

Communication le long de l'Atlantique.

PREMIÈRE LIGNE.

Cabotage intérieur dans les baies et par les lagunes qui bordent la mer.

Si l'on examine le littoral des États-Unis depuis Boston jusqu'à la Floride, on reconnaît qu'il y a lieu à une navigation presque continue, courant, comme la côte, du nord-nord-est au sud-sud-ouest ; au nord, par les baies ou par le lit des fleuves ; au sud, par une série de lagunes allongées ou par les passes comprises entre la côte ferme et la ceinture d'îles basses; qui est jetée en avant du continent. Les isthmes qui existent entre les baies, les fleuves et les lagunes sont constamment étroits, constamment déprimés.

De Providence (dix-sept lieues au sud de Boston) à New-York, on a la baie de Narragansett et le détroit de la Longue-Ile, faisant en tout soixante et douze lieues. De là, pour gagner la Delaware, on s'avance jusqu'au fond de la baie du Raritan, à New-Brunswick, et l'on trouve devant soi l'isthme qui compose l'État de New-Jersey; pays plat, d'environ 12 mètres d'élévation seulement, et large de quatorze à seize lieues. Cet isthme est aujourd'hui traversé par un beau canal (canal du Raritan à la Delaware) [1], praticable pour les caboteurs, long de dix-sept lieues, avec une rigole navigable de dix, tout récemment exécuté, en moins de trois ans, par une compagnie, moyennant une dépense de 12,000,000 de fr., soit 706,000 fr. par lieue.

Cet ouvrage se termine à Bordentown, sur la Delaware. De là on descend jusqu'à Delaware-City, vingt-huit lieues et demie au-dessous de Bordentown, et seize lieues et demie au-dessous de Philadelphie. Là, l'isthme qui sépare la Delaware de Chesapeake est coupé par un canal, dont le point de partage n'est qu'à 3 mèt. 60 au-dessus de la mer : c'est le canal de la Delaware à la Chesapeake, exécuté comme le précédent, à l'usage des caboteurs, et dans les mêmes dimensions.

[1] Il a 18 à 22 mèt. de large et 2 mèt. d'eau. Il est à deux chemins de halage. Les écluses y sont bien construites et très-rapidement manœuvrées.

Il a coûté extrêmement cher, près de quatorze millions. Sa longueur est de cinq lieues et demie, ce qui porte la lieue à 2,545,000 fr.

Une fois entré dans la Chesapeake, on peut la descendre jusqu'à Norfolk, environ quatre-vingts lieues. De là, pour communiquer avec les lagunes et les passes qui bordent la Caroline du nord, la Caroline du sud et la Georgie, on a établi divers travaux dont le principal est le canal du *Dismal-Swamp*, long de huit lieues et un quart : c'est un canal à point de partage, dont le bief supérieur n'est qu'à cinq mètres au-dessus de la mer. Il est, comme les précédents, établi pour les goëlettes du cabotage. Il a quatre lieues et demie de rigoles navigables et d'embranchements.

Les ouvrages faits pour continuer cette communication au-delà des langunes qui communiquent avec le canal du *Dismal-Swamp*, n'ont pu être menés à bonne fin. Au midi de la Chesapeake, la ligne est donc fort incomplète. On va cependant de Charleston à Savannah en bateau à vapeur, par les lagunes et les détroits compris entre le continent et les îles basses où se cultive le fameux coton longue-soie.

DEUXIÈME LIGNE.

Communication du nord au sud par les métropoles du littoral.

Parallèlement à la précédente communication, qui est destinée aux marchandises encombrantes, il en existe une autre située un peu plus à l'intérieur, à l'usage des voyageurs et des marchandises précieuses, le long de laquelle la vapeur tend à devenir le moteur unique, soit par terre, soit par eau : par terre, au moyen des chemins de fer ; par eau, à l'aide des *steam-boats*.

On va de Boston à Providence sur un chemin de fer de dix-sept lieues, qui a coûté 8,000,000 de fr., ou, par lieue, 471,000 fr. De Providence à New-York, les bateaux à vapeur transportent les voyageurs en quinze à dix-huit heures. Il en existe même aujourd'hui qui font le trajet en douze heures le *Lexington*. Pour passer de la baie de Narragansett dans le détroit de la Longue-Ile, il faut doubler un cap appelé Point-Judith, où la mer est habituellement houleuse. Afin de l'éviter, on établit en ce moment un chemin de fer de vingt et une lieues de long, qui longe la baie et le détroit, depuis Providence jusqu'à Stonington.

Un troisième chemin de fer, que l'on s'apprête à construire, et dont l'utilité n'est guère démontrée (car, dans le détroit de la

Longue-Ile, les bateaux à vapeur ont une vitesse de six lieues à l'heure) partirait d'un point situé sur la Longue-Ile, vis-à-vis de Stonington, et se prolongerait jusqu'à Brooklyn, en face de New-York. Il aurait trente-quatre lieues et demie.

On va de New-York à Philadelphie en se rendant d'abord, par eau, à South-Amboy, dans la baie du Raritan (onze lieues). Là commence un chemin de fer qui traverse l'isthme jusqu'à Bordentown, et longe ensuite la Delaware jusqu'à Camden, vis-à-vis de Philadelphie. Pendant l'été, les voyageurs s'arrêtent à Bordentown, et terminent le voyage en bateau à vapeur. Pendant l'hiver, la Delaware gèle; c'est le temps où le chemin de fer sert sur toute son étendue à la foule qui va et vient entre la métropole commerciale et la métropole financière des États-Unis, entre l'entrepôt et la bourse de l'Union, entre le nord et le sud. Un bateau brise-glaces met alors, en quelques minutes, sur le quai de Philadelphie, les voyageurs descendus à Camden.

Ce chemin de fer a coûté 12,250,000 fr. Sa longueur est de vingt-quatre lieues et un quart; c'est par lieue 505,000 fr. Il n'a qu'une voie de posée sur la majeure partie de sa longueur.

J'ai trouvé à Philadelphie beaucoup de personnes qui se souvenaient d'avoir mis deux longues journées, quelquefois trois, pour aller à New-York. Aujourd'hui, c'est une affaire de sept heures, que l'on réduira bientôt à moins de six.

Deux chemins de fer se rattachant à un groupe différent, et qui sont, l'un livré à la circulation, l'autre à demi construit, compléteront, à quelques lieues près, une autre ligne, toute par terre, de New-York à Philadelphie. Le premier va de Philadelphie à Trenton sur la Delaware (dix lieues et demie); le second s'étendra bientôt de Jersey-City sur l'Hudson, vis-à-vis de New-York, à New-Brunswick (onze lieues et un quart). Si donc l'on posait des rails entre New-Brunswick et Trenton (onze lieues), sur la plaine parfaitement de niveau où s'élèvent ces deux villes, la communication entre Philadelphie et New-York serait complète; mais, jusqu'à présent, l'État de New-Jersey s'y est opposée, parce qu'il a vendu par une loi le monopole du transport entre Philadelphie et New-York, à la compagnie d'Amboy à Camden, et qu'il en retire de gros profits, 160,000 fr. par an au moins.

De Philadelphie à Baltimore, on descend la baie en bateau à vapeur jusqu'à New-Castle. On traverse l'isthme sur un chemin de fer

de six lieues et demie de long, qui se termine à French-Town, sur la baie de Chesapeake, où l'on trouve un autre bateau à vapeur, qui dépose les voyageurs à Baltimore, huit à neuf heures après qu'ils ont quitté Philadelphie. Le chemin de fer de New-Castle à French-Town a coûté 2,130,000 fr., soit, par lieue, 328,000 fr.

La gelée suspendant la navigation, pendant une portion de l'hiver, sur la Chesapeake et la Delaware, on a pensé qu'il serait utile d'avoir un chemin de fer continu de Philadelphie à Baltimore. Il en résulterait aussi une économie de temps, car la route actuelle est un peu sinueuse. Diverses compagnies se sont mises à exécuter les diverses parties d'un chemin de fer de Philadelphie à Baltimore, par Wilmington sur la Delaware, et Havre-de-Grâce, ville fondée jadis par les Français sur la Susquehannah, près de son embouchure dans la Chesapeake. La distance totale ne sera que de trente-sept lieues et un quart, au lieu de quarante-six que l'on parcourt aujourd'hui. On ira de Baltimore à Philadelphie en cinq à six heures, au lieu de huit à neuf qu'il faut actuellement.

D'autres compagnies ont entrepris une ligne rivale, qui s'embrancherait sur le chemin de fer de Philadelphie à Columbia, près de Parksburg, à dix-huit lieues de Philadelphie, traverserait la Susquehannah sur le pont de Port-Deposit, deux lieues au-dessus de Havre-de-Grâce. De Havre-de-Grâce à Parksburg, la distance serait de treize lieues et un quart. Cette ligne aurait sept lieues et un quart de plus que la précédente. Elle aurait aussi l'inconvénient d'obliger les voyageurs à passer sur le plan incliné par lequel le chemin de fer de Columbia descend au niveau de Philadelphie, et pour lequel les Philadelphiens, plus soucieux de leur vie que le reste des Américains, éprouvent une répugnance qui tient de l'horreur[1].

Pour continuer de Baltimore au sud, plusieurs voies se présentent; on peut prendre le bateau à vapeur de Norfolk, qui en dix-huit ou vingt heures, franchit les quatre-vingts lieues de la Chesapeake; de Norfolk, un autre bateau à vapeur remonte plus rapidement encore

[1] Cette aversion des Philadelphiens a donné naissance à un projet de chemin de fer (*West Philadelphia Railroad*) qui tournerait le plan incliné et irait rejoindre le chemin de Columbia à une distance de quatre lieues environ de Philadelphie. La pente du plan incliné serait répartie sur tout l'intervalle, ce qui produirait une inclinaison moyenne d'environ 1 pour 100, dont l'expérience a démontré qu'il n'y avait pas lieu à s'effrayer.

le James-River jusqu'à Richmond; le voyage, de cinquante-cinq lieues environ, s'accomplit en dix heures. On peut aller plus directement de Norfolk au sud par un chemin de fer dirigé sur Weldon, aux bords du Roanoke, qui aura trente et une lieues, et dont plus des deux tiers sont déjà livrés à la circulation.

On peut aussi aller de Baltimore à Washington par un embranchement du chemin de fer de Baltimore à l'Ohio. De Washington, par le Potomac, on gagne, en bateau à vapeur, un petit village distant de Fredericksburg de six lieues. De là, un chemin de fer, dont la construction est en pleine activité, s'étendra incessamment jusqu'à Richmond. Il aura vingt-trois lieues trois quarts, et ne coûtera guère que 140,000 fr. par lieue, avec son matériel et ses magasins. De Petersburg, à huit lieues et demie de Richmond, part un chemin de fer de vingt-quatre lieues, qui atteint le Roanoke à Blakely près de Weldon, et qui s'étend même quelques lieues plus loin, par l'embranchement de Belfield. La lacune entre Richmond et Petersburg ne tardera pas à être remplie.

Le chemin de fer de Petersburg, plus court que la route de poste, suit à peu près l'un des anciens sentiers des Indiens, circonstance étrange que m'a rapportée l'habile ingénieur qui l'a construit, M. Robinson. Il se déroule presque constamment au niveau du sol, sans terrassements, à travers les plaines sablonneuses, incultes et entrecoupées de flaques d'eau stagnante, dont la mer est uniformément bordée depuis la Chesapeake jusqu'à la pointe de la Floride, et que la fièvre désole tous les étés [1]. C'est le pays le mieux disposé du monde pour des chemins à ornières, je ne dis pas chemins de fer, car, là particulièrement, on les construit presque entièrement en bois. Sa surface est naturellement nivelée; son fond sablonneux offre une excellente base à la charpente sur laquelle reposent les rails. Les forêts, vierges encore, de pins et de chênes, dont il est recouvert, présentent à qui veut en prendre, et en quantité inépuisable, les matériaux

[1] Il est assez curieux que cette fièvre soit surtout redoutable hors des centres de population et après le coucher du soleil. Aux environs de Charleston, tout blanc qui passe une nuit à la campagne est à peu près certain de prendre la fièvre. On y est peu ou point exposé en restant à la ville. Cette maladie diffère complétement à cet égard de la fièvre jaune, qui ne se prend ordinairement que là où la population est agglomérée; quand la Nouvelle-Orléans est infestée, à un quart de lieue de là on ne court aucun danger.

essentiels à la construction d'un *railroad*. Mais si le sol est parfaitement en mesure, l'homme ne l'est pas aussi bien. Dans ces régions pauvres, les populations sont fort clair-semées ; il n'y a que de petits villages çà et là sur les bords des ruisseaux. Les grands centres, dans lesquels seuls on peut trouver des capitaux, n'y existent pas. L'intervention des capitalistes du nord y est donc indispensable. L'argent de Philadelphie a été pour une bonne part dans l'établissement des chemins de fer de Petersburg au Roanoke et de Richmond à Fredericksburg. Sans lui, jamais la ligne du nord au sud ne pourra traverser l'État de la Caroline du nord, qui est l'indigent de la confédération, et rejoindre les travaux achevés ou projetés dans la Caroline du sud et la Georgie.

Il existe donc une énorme lacune de cent trente lieues, depuis le Roanoke jusqu'à Charleston, métropole de la Caroline du sud, ou, au moins, de cent dix lieues jusqu'à Columbia [1], capitale du même État. De Charleston part un chemin de fer de cinquante-quatre lieues trois quarts, qui traverse la zone inculte et fiévreuse des sables et des forêts de pins, pour atteindre la région cotonnière. Il se termine à Hambourg sur la rivière Savannah, vis-à-vis d'Augusta (Georgie), qui est le plus grand marché intérieur des cotons. Y compris un matériel considérable, il coûte moins de 120,000 fr. par lieue. Il a cela de particulier, que, toutes les fois qu'il a fallu l'élever au-dessus du sol, au lieu d'entasser des remblais, on a eu recours à une charpente. Ce chemin, ainsi perché sur des échasses, à des hauteurs de cinq et sept mètres, laisse certainement à désirer sous le rapport de la sécurité publique ; mais il fallait le faire et le terminer avec un capital très-borné, et on y a réussi. Les recettes sont déjà assez considérables pour permettre de substituer successivement à de frêles étais, l'appui plus solide de terres transportées.

Une autre circonstance, plus remarquable encore, c'est qu'il a été construit dans tous ses détails par des noirs persque tous esclaves.

Ce chemin de fer fut entrepris pour faire dériver vers le marché de Charleston une partie des cotons qui descendaient la rivière Savannah, et qui alimentaient le marché de la ville de ce nom. Il a pleinement rempli l'attente de ses fondateurs.

[1] Il sera facile d'établir un embranchement de Columbia au chemin de fer de Charleston à Augusta ; il a été étudié.

D'Augusta part un autre chemin *Georgia railroad* tout récemment commencé, qui traversera, en se dirigeant sur Athènes, quelques-uns des districts les plus fertiles en coton ; il doit avoir quarante-six lieues. Pour continuer la ligne du nord au sud, ou de Boston à la Nouvelle-Orléans, il faudrait que ce chemin de fer fût prolongé dans la direction de Montgomery (Alabama). A Montgomery, l'on s'embarque sur les bateaux à vapeur de la rivière Alabama, qui transportent les voyageurs et les cotons à Mobile. Entre Mobile et la Nouvelle-Orléans, il existe un service régulier de bateaux à vapeur par la baie de Mobile, la baie de Pascagoula, le lac Borgne et le lac Pontchartrain. Les deux dernières lieues, du lac Pontchartrain à la Nouvelle-Orléans, se font en un quart d'heure, sur un chemin de fer que la législature de la Louisiane, dans son mauvais français, appelle *chemin à coulisses.*

Telle est, avec ses lacunes, la ligne du nord au sud, la plus avancée aujourd'hui. Elle ne restera pas la seule ; à mesure que la civilisation se raffermira du côté de l'ouest et que les capitaux s'y multiplieront, de nouvelles lignes seront créées, s'écartant de plus en plus du littoral.

Le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, qui, en réalité, n'est qu'un chemin de fer de Baltimore à la jonction du Potomac et du Shénondoah, se lie, par son extrémité occidentale, à Harper's Ferry, avec un chemin de fer presque terminé aujourd'hui, qui va treize lieues plus loin, à Winchester, en suivant le fond de l'un de ces sillons longitudinaux, qui séparent les crêtes successives des Alléghanys, d'un bout de la chaîne à l'autre. Celui des sillons où est situé Winchester, est l'un des plus réguliers et aussi l'un des plus fertiles. Il est célèbre sous le nom de *Vallée* de Virginie. Ainsi, quoique le chemin de fer de Winchester n'ait été établi que pour rapprocher du marché de Baltimore les produits agricoles de Winchester et des environs, il pourrait bien devenir un jour la tête d'une grande communication du nord au sud par la *Vallée.* Un chemin de fer est déjà autorisé dans cette direction, de Winchester à Staunton, sur une longueur de trente-sept lieues environ.

Une autre ligne du sud au nord, destinée peut-être à venir s'embrancher avec celle qui partirait du nord en suivant la Vallée de Virginie, a été projetée à la Nouvelle-Orléans, autorisée par la législature de la Lousiane, et ne peut manquer de l'être par celles des autres États qu'elle traverserait. Il s'agit d'un chemin de fer de plus de deux cents lieues, qui remonterait de la Nouvelle-Orléans, vers le nord,

jusqu'à Nashville, capitale de l'État de Tennessée. On assure que les mesures sont prises pour que les travaux soient ouverts dans quelques mois. Ce chemin de fer ne prétend à rien moins qu'à faire concurrence à la magnifique ligne fluviale du Mississipi et de l'Ohio, pour le transport des voyageurs et des balles de coton.

§ IV.

Communications qui rayonnent autour des métropoles.

PREMIER CENTRE.

Boston.

De Boston partent aujourd'hui trois chemins de fer, dont le premier, long de dix lieues et un quart, se dirige sur la ville manufacturière de Lowell, devenue ainsi un faubourg de Boston ; et le second, long de dix-sept lieues trois quarts, sur Worcester, centre d'un canton agricole. Le premier a coûté 780,000 fr., et le deuxième 450,000 fr. par lieue. Le troisième est le chemin de Boston à Providence déjà cité comme l'un des anneaux de la grande chaîne entre le nord et le sud.

Le chemin de fer de Boston à Lowell fait concurrence au canal de Middlesex. Celui de Boston à Worcester est destiné à être prolongé jusqu'au fleuve Hudson. On le terminerait vis-à-vis d'Albany ; il se lierait aussi à un chemin de fer de treize lieues qui va être construit entre West-Stockbridge et la ville d'Hudson située sur le fleuve, douze lieues au-dessous d'Albany. Il deviendrait, pour Boston, un chemin de fer de l'ouest (*western railroad*) ; c'est en effet le nom que l'on donne au prolongement. Une compagnie est autorisée à exécuter la portion comprise entre Worcester et Springfield, qui aura vingt et une lieues et demie [1]. Le trajet total de Boston à Albany serait d'environ soixante-cinq lieues.

Un autre chemin de fer (*Eastern railroad*), de treize lieues et demie, va être incessamment établi par Lynn, célèbre par ses fabriques de souliers, Salem, petite ville qui fait un grand commerce avec

[1] Voir la note 14 à la fin du volume.

la Bhine, et par Beverley, Ipswich et Newbury-Port, vers Portland, capitale du Maine, et l'extrémité nord de l'Union.

DEUXIÈME CENTRE.

New-York.

Autour de New-York on compte, 1° le chemin de fer de six lieues et demie, qui va à Paterson, ville très-manufacturière, bâtie aux chutes de la Passaïc; 2°celui de New-Brunswick, dont il a été déjà question, qui dessert divers points intéressants, entre autres Newark, et amène sur les marchés de New-York les provisions d'une portion du New-Jersey; 3° le petit chemin de Harlaems, à peu près exclusivement à l'usage des promeneurs; 4° celui de Brooklyn à Jamaïca (cinq lieues), sur la Longue-Ile, destiné, soit aux voyages d'agrément, soit à l'approvisionnement de New-York.

TROISIÈME CENTRE.

Philadelphie.

Il y a autour de Philadelphie, indépendamment des deux grands chemins de fer de Columbia et d'Amboy à Camden, mentionnés plus haut : 1° celui de Trenton ; 2° celui de Norristown, et Germantown, destiné aux promeneurs et à desservir quelques manufactures, entre autres celles de Manayunk : il a six lieues et un quart de long; 3° celui de Westchester, qui est un embranchement de trois lieues et demie au *Columbia railroad*, et qui sert à approvisionner les marchés de la ville.

Il y a en outre dans la ville même, entre ses divers quartiers, quelques chemins de fer posés au niveau des rues, notamment dans *Broad-street* et *Willow-street,* sur lesquels on n'emploie d'autre force motrice que celle des chevaux.

QUATRIÈME CENTRE.

Baltimore.

Outre le chemin de Baltimore à l'Ohio et l'embranchement de Washington, Baltimore va avoir un chemin de fer dirigé sur la Susquehannah, vis-à-vis de Columbia, par York, dont la longueur sera de vingt-quatre lieues.

L'objet de ce chemin est de disputer à Philadelphie le commerce de la vallée de la Susquehannah. Le canal de la Pensylvanie, avec ses ramifications nombreuses, est une canalisation complète, en amont

de Columbia, de ce fleuve et de ses affluents. Au-dessous de Columbia, la Susquehannah présente des rapides et des écueils qui y rendent la navigation impossible, excepté à la descente pendant les grandes crues. Les négociants de Philadelphie, craignant que tous les travaux exécutés à grands frais par la Pensylvanie ne tournassent bien moins à leur profit qu'à celui des Baltimoriens, ainsi que ceux-ci s'en vantaient hautement, se sont longtemps opposés, soit à ce que l'on achevât la canalisation de la Susquehannah, de Columbia à l'embouchure, soit à ce qu'on autorisât le passage en Pensylvanie d'un chemin de fer de Baltimore à Columbia. Leur opposition a pourtant été vaincue. Le canal et le chemin de fer ont été concédés sur le sol pensylvanien, autant que besoin serait. La compagnie du chemin de fer, à qui l'État de Maryland vient de prêter une somme d'environ 6,000,000 de francs, pousse vivement ses travaux.

CINQUIÈME CENTRE.

Charleston.

Il a été fait quelques petits canaux pour faciliter les abords de Charleston par l'intérieur des terres. Ce sont des ouvrages en mauvais état et sans importance.

SIXIÈME CENTRE.

Nouvelle-Orléans.

Autour de la Nouvelle-Orléans, on compte, indépendamment du petit chemin de fer de deux lieues, qui va du Mississipi au lac Pontchartrain, celui de Carrolton qui, lorsqu'il sera achevé, sera un peu plus long, et deux petits canaux qui vont de la ville au lac. Il a été exécuté aussi quelques coupures entre les lagunes et dans les marécages du bas Mississipi. Ces canaux, creusés dans la boue, ont présenté d'assez graves difficultés d'exécution. Ils n'offrent d'intérêt ni par leur étendue, ni par leurs résultats.

SEPTIÈME CENTRE.

Saragota.

Les eaux de Saragota, dans l'État de New-York, reçoivent, pendant deux ou trois mois de l'été, un nombre immense de visiteurs qui s'y succèdent par essaims. Il n'y a pas de bourgeois un peu aisé à Philadelphie, à New-York et à Baltimore, qui ne se croie obligé d'y venir avec sa femme et ses filles passer vingt-quatre ou quarante-huit heures au milieu de la cohue endimanchée qui encombre les hôtels, et visiter

le champ de bataille où capitula l'armée anglaise aux ordres du général Burgoyne. Il existe en ce moment deux chemins de fer qui mènent à Saragota; l'un, de huit lieues et demie, qui s'embranche près de Schénectady sur celui de Schénectady à Albany; l'autre, de neuf lieues trois quarts, qui part de Troy sur l'Hudson. Lorsque la saison est passée, ils servent à transporter à l'Hudson des bois de construction et de chauffage.

§ V.

Travaux établis autour des mines de charbon.

Les mines de charbon bitumineux du comté de Chesterfield, près de Richmond, en Virginie, sont liées au James-River par un petit chemin de fer praticable pour les chevaux seulement, qui a cinq lieues et un quart de long, et a coûté 200,000 fr. par lieue, matériel compris. Une fois rendus au fleuve, les charbons sont distribués sur tout le littoral, en concurrence avec les houilles bitumineuses d'Angleterre et de la Nouvelle-Écosse.

Les gîtes d'anthracite de Pensylvanie ont donné lieu à une masse de travaux beaucoup plus considérable.

Aujourd'hui, tout le long du littoral, on n'emploie plus guère d'autre combustible, pour les usages domestiques et pour les manufactures, que l'anthracite qui existe exclusivement dans un district assez borné de la Pensylvanie, parmi les montagnes situées entre la Susquehannah et la Delaware. Il dégage une chaleur plus vive et plus soutenue que celle du bois, qui d'ailleurs devenait cher, et convient mieux aux hivers rigoureux que l'on rencontre en Amérique par la latitude de Naples. Il l'emporte de beaucoup sur la houille bitumineuse, qui est presque la seule connue chez nous. Il brûle sans fumée; il est beaucoup plus propre qu'elle, il ne graisse pas les tentures et ne noircit par les tapis. Rien n'est plus aisé que d'entretenir un feu d'anthracite; un foyer chargé deux ou trois fois par vingt-quatre heures ne s'éteint jamais, même pendant la nuit. Les domestiques, dont il épargne le travail, le préfèrent; et, en cette matière comme en plusieurs autres, aux États-Unis, leur avis est plus puissant que celui des maîtres. Son seul inconvénient est de répandre quelquefois une légère odeur sulfureuse. On s'en sert aussi avec succès sous les chaudières, et l'on commence même à le substituer au bois sur les bateaux à vapeur.

L'extraction d'anthracite est donc considérable. Divers canaux et chemins de fer ont été exécutés ou s'exécutent pour le conduire des mines aux centres de consommation.

Les lignes principales établies ou s'établissant pour desservir ces mines sont :

1° Le canal du Schuylkill, qui mène à Philadelphie les produits des mines voisines des sources du Schuylkill. Son développement, de Philadelphie à Port-Carbon, où il commence, est de quarante-trois lieues et demie. Il a coûté en tout, avec des écluses doubles le plus souvent, 16,000,000 de fr., soit 372,000 fr. par lieue. Il donne 20 à 25 p. °/₀ de revenu net, et transporte 400,000 tonnes par an.

2° Le canal du Lehigh, qui amène à la Delaware les produits des mines situées aux sources du Lehigh. Il a dix-sept lieues et demie de long et a coûté 8,300,000 fr., ou par lieue 474,000 francs.

3° Le canal latéral à la Delaware ; il part d'Easton, au confluent du Lehigh, et se termine à Bristol, à la tête de la navigation maritime. Il conduit à Philadelphie les charbons qui ont descendu le canal du Lehigh. Il a vingt-quatre lieues de long, et a coûté 7,600,000 fr., ou 316,000 francs par lieue.

Cet ouvrage a été exécuté par l'État de Pensylvanie. Il a été compté plus haut parmi les travaux de cet État.

4° Le canal Morris, qui part du même point d'Easton et doit se terminer à Jersey-City, vis-à-vis de New-York. Il sert à approvisionner le marché de New-York des charbons du Lehigh. Il se distingue en ce que la majeure partie des pentes y est rachetée, non comme à l'ordinaire par des écluses, mais par des plans inclinés, dont le plus considérable a une élévation de 30^{m},50, et dont la manœuvre est très-simple. L'ouvrage a quarante-huit lieues et demie, non compris deux lieues qui restent à faire du côté de Jersey-City. Il coûte 226,000 francs par lieue, environ 11,000,000 de fr. en tout.

5° Le canal de l'Hudson à la Delaware qui mène dans la baie de Rondout, sur l'Hudson, près de Kingston, trente-six lieues au-dessus de New-York, l'anthracite des mines voisines de la haute Delaware. Ce charbon, arrivé des montagnes à Honesdale par un chemin de fer de six lieues et demie, entre là dans le canal, qui a quarante-trois lieues. Le chemin de fer a coûté 1,600,000 fr., ou 250,000 fr. par lieue, avec son matériel. Le canal a coûté 12,600,000 francs, ou 293,000 francs par lieue.

6° Le chemin de fer de Pottsville à Sunbury, qui doit conduire au Schuylkill canalisé les produits des mines situées dans le massif des montagnes, entre la Susquehannah et les sources du Schuylkill. Il est remarquable par des plans inclinés d'une extrême hardiesse; la pente de quelques-uns est de 25 et de 33 p. °/₀; ils sont desservis par des moyens ingénieux et économiques. La longueur de ce chemin est de dix-sept lieues trois quarts. Il coûtera environ 6,000,000 de fr., soit 338,000 francs par lieue [1].

7° Le chemin de fer de Philadelphie à Reading, aujourd'hui en construction, qui fera concurrence à la canalisation du Schuylkill. Il aura vingt-deux lieues trois quarts, et coûtera, avec le matériel, 350,000 fr. par lieue environ. On se propose de le prolonger jusqu'à Pottsville; la distance de Pottsville à Reading est de quatorze lieues. On aurait alors un chemin de fer continu de cinquante-cinq lieues, entre Philadelphie et le centre de la vallée de la Susquehannah.

Outre ces sept grandes lignes, diverses compagnies des mines ont établi une multitude d'autres chemins de fer de moindre importance, qui viennent s'y embrancher. Il en avait été créé, à la fin de 1834, soixante-six lieues au prix de 6,000,000 de fr., ce qui, joint aux deux cent vingt-trois lieues, et aux 71,300,000 francs des sept communications précédentes, donne un total de deux cent quatre-vingt-neuf lieues, et de 77,300,000 francs; et, déduction faite du canal latéral à la Delaware, que j'ai déjà porté en ligne de compte, deux cent soixante-cinq lieues, et 69,700,000 francs.

La masse de tous les travaux que je viens d'énumérer, en ne comptant que ceux qui sont maintenant terminés ou en cours actif d'exécution, forme un total de douze cent dix lieues de canaux et de sept cent trente-deux lieues de chemins de fer, ayant coûté en tout 600 millions. Si l'on y ajoute divers travaux isolés, tels que le chemin de fer d'Ithaca à Owego (New-York), qui est achevé; ceux de Lexington à Louisville et de Tuscumbia à Decatur (Alabama), et divers travaux de canalisation dans la Nouvelle-Angleterre, en Georgie, en Pensylvanie, etc., on arrive à un total définitif de treize cent vingt et une lieues de canaux et de huit cent deux lieues de chemins de fer, et à une dépense de 467 millions [2].

[1] Ce chemin de fer n'aboutit pas directement à Pottsville; il s'embranche, à une lieue environ de cette ville, sur le *Mount-Carbon railroad*.

[2] Voir la note 15 à la fin du volume.

Ainsi l'impulsion est donnée ; le mouvement va toujours s'accélérant ; le territoire se perce de toutes parts. Si je voulais citer tous les chemins de fer qui s'étudient maintenant, qui sont autorisés ou vont l'être par les législatures, pour lesquels des souscriptions ont été remplies ou vont s'ouvrir, il me faudrait nommer toutes les villes de l'Union. Une ville de dix mille âmes qui n'a pas son chemin de fer se regarde elle-même avec ce sentiment de honte qu'éprouvèrent nos premiers parents dans le paradis terrestre, lorsque, après avoir goûté le fruit de l'arbre de la science, ils s'aperçurent qu'ils étaient nus.

Je n'ai parlé ici que des voies de communication perfectionnées, canaux et chemins de fer, et non des routes ordinaires. Si j'avais eu à exposer ce qui a été fait sous cet autre rapport, j'aurais cité avant tout la grande entreprise de la *route nationale*, appelée aussi *route de Cumberland*, qui, partant de Washington ou plutôt de Cumberland sur le Potomac, va rejoindre l'Ohio à Wheeling, et s'étend de là vers l'ouest, à travers le cœur des États d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, jusqu'au Mississipi. Elle a été tout entière établie aux frais de la fédération. Il y a été alloué jusqu'à présent vingt-huit millions et demi. Commencée dès 1806, elle est actuellement à peu près finie jusqu'à Vandalia dans l'Illinois. Une contestation survenue entre les deux États d'Illinois et du Missouri a fait ajourner les travaux au delà de cette ville. De Washington à Vandalia, il y a 325 lieues, et 270 de Cumberland à Vandalia. La doctrine de l'intervention du gouvernement fédéral dans les travaux publics [1] ayant le dessous depuis l'avénement du général Jackson à la présidence, le congrès a offert la propriété de la route nationale aux États particuliers dont elle traverse le territoire. Ils l'acceptent à condition qu'elle sera préalablement mise dans un parfait état d'entretien.

Divers États ont aussi fait des dépenses considérables pour l'amélioration de leurs routes. La Caroline du sud, par exemple, a consacré à cet usage une somme de six à huit millions.

Les travaux publics des États-Unis sont généralement exécutés avec économie ; les prix que j'ai cités l'attestent, car ils sont moins

[1] On conteste au gouvernement fédéral le droit d'intervenir dans les travaux publics, non parce que c'est un gouvernement, mais parce que l'on prétend que la constitution ne lui a pas formellement reconnu ce droit. Dans les États particuliers, la doctrine de l'intervention du gouvernement local dans les travaux publics ne fait pas question.

élevés que ceux d'Europe, quoique la main-d'œuvre coûte ici de deux à trois fois plus cher que sur le vieux continent. Les canaux entrepris par les États sont pourtant passablement construits. Leurs dimensions, moindres que celles des nôtres, sont plus grandes que celles des canaux anglais; les écluses y sont presque toujours en pierres de taille [1]. Les ponts, ponceaux et aqueducs sont habituellement en bois, sur piles et culées en maçonnerie commune. Les barrages des rivières sont constamment en bois.

Les chemins de fer des États, ceux de Pensylvanie surtout, ont été établis à grands frais. Ils sont à double-voie, avec des ponts en maçonnerie et quelques souterrains. Leurs rails sont entièrement en fer, reposant sur des dés en pierre. La compagnie du chemin de fer de Lowell a voulu, elle aussi, que son ouvrage fût construit de la manière la plus permanente. Elle a déployé un luxe de granit que je crois superflu, sinon nuisible. Le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio est aussi à deux voies. Sauf une courte distance, il est sur bois. Dans les États du nord, et près des grandes villes, la plupart des *railroads* ont un rail tout en fer et des terrassements préparés pour deux voies, avec une seule voie posée. Tels sont les chemins de fer de Boston à Worcester et à Providence, d'Amboy à Camden. Tel sera celui de Philadelphie à Reading; mais ils reposent sur des traverses en bois, ce qui, indépendamment du bon marché, présente beaucoup d'avantages sous le rapport de la conservation du matériel et de la douceur des mouvements, et aussi pour la rapidité des réparations. Dans le nord, les chemins de fer destinés à une moindre circulation ou éloignés des grandes villes, et en général tous ceux du sud, sont à une seule voie sans préparation pour une seconde, et ont pour rails des pièces de bois longitudinales, recouvertes d'une bande de fer de cinq centimètres de large sur quinze millimètres d'épaisseur.

Sur presque tous les chemins de fer américains, il existe des pentes plus fortes que celles qu'en Europe l'on est disposé à fixer comme maxima. Une pente de 35 pieds par mille anglais (à peu près sept millimètres par mètre) paraît modérée aux ingénieurs américains. Une pente de cinquante pieds (près de dix millimètres par mètre) ne les

[1] Sur plusieurs canaux construits par des compagnies, et sur quelques-uns de ceux des États, les écluses sont moitié en pierre, moitié en bois. Ces écluses mixtes (*composite locks*) sont économiques, d'un entretien aisé, et pourraient être avantageusement employées ailleurs. Il existe beaucoup d'écluses entièrement en bois.

effraye point [1]. L'expérience a démontré qu'en effet ces inclinaisons, dont la dernière est double du maximum des ponts et chaussées (cinq millimètres par mètre), n'offrent aucun danger pour la sécurité publique. Il est vrai qu'elles diminuent la vitesse, à moins que l'on n'ait recours sur quelques points à une locomotive de renfort, et qu'elles augmentent les frais de traction ; mais les Américains estiment que ces inconvénients sont plus que compensés par la réduction des dépenses de premier établissement. Les courbes y sont aussi plus roides ; sur le chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, où cependant le service est fait par des locomotives, il y en a plusieurs dont le rayon est de 120 à 150 mètres; en conséquence l'on ne se meut sur cette ligne qu'avec une vitesse moyenne de quatre et demie à cinq lieues à l'heure ; c'est deux fois moins qu'à Liverpool, mais c'est deux fois et demie plus qu'en diligence sur une route ordinaire. En général, pourtant, les ingénieurs américains font tous leurs efforts pour éviter les courbes de moins de 300 mètres de rayon. En France, les ponts et chaussées, dans leurs études des grandes lignes, se sont imposé le minimum de 800 mètres.

Il y a cependant des chemins de fer américains où l'on a renchéri encore sur les prescriptions de la science européenne. Sur le chemin de fer de Boston à Lowell, le rayon minimum est de 914 mètres, et le maximum des pentes de moins de 2 millimètres. Sur celui de Boston à Providence, il n'y a pas de rayon de moins de 1,800 mètres.

La vitesse en usage sur les chemins de fer américains est tout aussi variable que leur mode de construction, et que leurs conditions d'inclinaison et de contournement. Sur le chemin de fer de Boston à Lowell, on voyage à très-peu près à raison de dix lieues à l'heure ; c'est à raison de huit sur ceux de Boston à Providence et à Worcester. Sur le chemin de fer d'Amboy à Camden, la vitesse moyenne a été réduite à six lieues ; elle n'est que de cinq à cinq et demie sur celui de Charleston à Augusta ; j'ai dit qu'elle était moindre encore sur celui de Baltimore à l'Ohio.

[1] Je ne parle pas ici des plans inclinés usités dans les chemins de fer des montagnes, qui sont plus hardis que les *montagnes russes* les plus rapides. Dès que l'on voulait faire passer un chemin de fer dans ces lieux escarpés, il était fort difficile d'éviter de grandes pentes. Il y a, d'ailleurs, sous le rapport des frais de traction, beaucoup plus d'avantage, en pareil cas, à construire une série de plans inclinés, raccordés par des portions de chemin à peu près de niveau, qu'à distribuer la pente uniformément sur tout le parcours.

Une des plus grandes économies obtenues ici dans la construction des chemins de fer résulte de l'emploi du bois dans l'établissement des ponts et ponceaux. Les Américains sont maîtres passés en fait de ponts de bois. Les ponts si vantés de la Suisse ne sont, en comparaison des leurs, que de lourdes et grossières charpentes. Les ponts américains ont des arches ou travées de 35 à 70 mètres [1] ; et ils sont non moins curieux par leur bas prix que par leur hardiesse. Celui de Columbia, sur la Susquehannah, a 2,000 mètres de long, et coûte, tout compris, 700,000 fr. ; il a double voie pour les voitures et charrettes, double trottoir pour les piétons, et il est couvert. En général, un pont à double voie et couvert coûte pour la *superstructure*, c'est-à-dire non compris la maçonnerie des piles, 200 à 350 fr. le mètre courant, selon les localités et la confection du travail, soit 40,000 à 70,000 fr. pour un pont de 200 mètres, qui chez nous serait construit en pierre de taille, et reviendrait à 1,200,000 fr. ou 1,500,000 fr. au moins. La maçonnerie est ordinairement faite en moellon ou en pierre de taille à peine dégrossie, et, dès lors, est très-peu chère. Trois systèmes de charpente dominent pour les ponts : l'un est dû au charpentier Burr ; le second au colonel Long ; le troisième, qui est le plus neuf, le plus intéressant et le plus convenable pour les chemins de fer, en raison de sa fixité, à M. Ithiel Town. Ils sont tous remarquables en ce qu'ils n'exigent presque pas de fer. On rencontre pourtant sur les chemins de fer des États-Unis quelques ponts en pierre de taille. Tel est celui du Patapsco (*Thomas viaduct*) sur le chemin de Baltimore à Washington, tout en beau granit, long de 214 mèt., et qui n'a coûté que 650,000 fr., quoiqu'il soit à deux voies et élevé de 20 mètres.

La plus grande difficulté que les Américains aient rencontrée dans l'exécution des voies de communication, n'a peut-être pas été de se procurer les capitaux nécessaires, mais bien de trouver des hommes en état de diriger les travaux. Sous ce rapport encore, l'État de New-York a rendu à l'Union un service signalé. Les ingénieurs, qui s'étaient formés dans la construction du canal Érié, ont répandu partout les fruits de l'expérience qu'ils y avaient acquise. M. B. Wright, le plus distingué d'entre eux, et aujourd'hui encore le plus actif [2] des

[1] Le pont du Schuylkill, à Philadelphie, a 92 mèt. 75 de portée en une seule arche.

[2] En ce moment, M. Wright, malgré ses soixante-cinq ans, dirige à la fois, per-

ingénieurs américains, malgré son grand âge, a pris part à la direction d'une inconcevable quantité d'entreprises. Son nom est associé à l'établissement des canaux de la Chesapeake à l'Ohio, de la Delaware à la Chesapeake, de l'Hudson à la Delaware, de Virginie, du Saint-Laurent, et même du canal Welland, à ceux des chemins de fer de Harlaem et de New-York au lac Érié. Depuis une dizaine d'années, les ingénieurs capables ont commencé à se multiplier aux États-Unis, et ont écrit sur le sol du pays la preuve de leur savoir. Le général Bernard n'y a pas peu contribué en apportant avec lui dans le nouveau monde, et en propageant par son exemple les méthodes les plus avancées de l'art européen. M. Robinson, élève lui aussi de la science française, et qui excelle dans l'art d'établir à bon marché des ouvrages solides et de bonne apparence, a fourni les plans du *Portage railroad*, et a construit les chemins de fer de Chesterfield, de Petersburg au Roanoke, du Petit-Schuylkill, de Winchester à Harper's Ferry. Il achève maintenant ceux de Pottsville à Sunbury, de Philadelphie à Reading, de Fredericksburg à Richmond. Le major Mac Neill vient de finir le chemin de fer de Boston à Providence, et travaille à ceux de Stonington et de Baltimore à la Susquehannah. M. D. Douglass, après avoir fait le canal Morris et le chemin de fer de Brooklyn à Jamaïca, prépare, pour la campagne prochaine, la mise en construction des *waterworks* de New-York. M. Fessenden, qui met la dernière main au *Worcester railroad*, va être chargé du *Western* et de l'*Eastern railroad*, à droite et à gauche de Boston. M. J. Knight, qui est le principal ingénieur du chemin de fer de Baltimore à l'Ohio, s'occupe des moyens de lui faire franchir les Alléghanys. M. Canvass White, qui vient de mourir, avait contribué à la création du canal de Louisville à Portland, et avait tout récemment terminé le beau canal du Raritan à la Delaware. M. H. Allen a établi le chemin de fer de Charleston à Augusta. M. Jervis a exécuté celui

sonnellement, le chemin de fer de Harlaem à New-York : le grand chemin de fer de New-York au lac Érié ; la grande communication, par canal et par chemin de fer, du James-River au Kanawha (Virginie); les travaux du Saint-Laurent, dans le haut Canada, trois cents lieues plus au nord, et enfin le chemin de la Havane aux Guines, dans l'île de Cuba. Tous ces ouvrages réunis forment un développement total de trois cent quatre-vingts lieues. Les ingénieurs américains les plus distingués ont toujours plusieurs travaux à la fois sous leur direction, mais en moindre quantité. On conçoit qu'ils s'entourent, autant que possible, de collaborateurs instruits et intelligents qui font une grande partie de la besogne.

de Carbondale à Honesdale, et dirige aujourd'hui une partie des grands travaux de canalisation de l'État de New-York.

Pour suppléer à la pénurie d'hommes de l'art, que l'esprit d'entreprise réclame en nombre toujours croissant, le gouvernement fédéral autorise les officiers du génie et les ingénieurs géographiques (*topographical engineers*) à entrer au service des compagnies. Il les emploie directement lui-même à faire des études et à rechercher des tracés, ou à construire des ouvrages pour son compte ; de sorte que le général Gratiot, commandant en chef du génie, fait aussi l'office d'un directeur général des ponts et chaussées. Les colonels des géographes, Abert et Kearney, prennent une part active aux travaux du grand canal de la Chesapeake à l'Ohio, dont le gouvernement fédéral est le plus fort actionnaire. Le capitaine Turnbull dirige le canal de Georgetown à Alexandrie ; le capitaine Delafield, les travaux de la route Nationale, et le capitaine Talcott, le perfectionnement de l'Hudson. Le colonel Long passe de tracé en tracé, et étudie tantôt la ligne de Savannah à Memphis, tantôt celle de Portland (Maine) à Québec et à Montréal. De leur côté, les architectes se font ingénieurs ; ainsi, M. W. Strickland, de Philadelphie, et M. Latrobe de Baltimore, dirigeront les travaux des nouveaux chemins qui vont s'établir entre les deux villes ; et même de simples négociants prennent sur eux la responsabilité de vastes ouvrages, comme Jackson, de Boston, qui est de fait ingénieur en chef du chemin de fer de Lowell.

C'est un beau spectacle que celui d'un jeune peuple exécutant, dans le court espace d'une quinzaine d'années, une masse de communications dont les plus puissants empires de l'Europe, avec une population triple et quadruple, se fussent effrayés.

Ce que la prospérité publique y a gagné et continuera à y gagner est incalculable. La politique n'a pas moins à en attendre. Ces communications multipliées et rapides contribueront au maintien de l'Union, plus encore que la balance de la représentation nationale. Lorsque New-York ne sera plus qu'à six ou huit jours de la Nouvelle-Orléans, non-seulement pour une classe riche, voyageant suivant un mode privilégié [1], mais pour tout bourgeois, pour tout ouvrier, il n'y aura plus de séparation possible. Les grandes distances auront disparu, et ce colosse, dix fois plus vaste que la France, maintiendra son unité sans effort [2].

[1] Voir la note 16 à la fin du volume. — [2] Voir la note 17 à la fin du volume.

Il m'est impossible de ne point reporter ma pensée sur l'Europe, et de ne pas faire une comparaison peu favorable aux grandes monarchies qui la couvrent. Les partisans du principe monarchique soutiennent qu'il a tout autant de puissance pour le bonheur et la grandeur des peuples, et pour le progrès du genre humain, que le principe d'indépendance et de *self-government* qui domine de l'autre côté de l'Atlantique. Pour mon compte je suis tout porté à le croire. Il faut pourtant que l'on en administre des preuves matérielles, si l'on veut que la conviction opposée ne fasse plus de prosélytes. C'est par les fruits aujourd'hui que l'arbre doit se juger. Les gouvernements européens disposent des trésors et des bras de plus de 250 millions d'hommes, c'est-à-dire d'une population vingt fois plus grande que ne l'était celle des États-Unis lorsqu'ils ont commencé à exécuter leur système de communications. Le pays qui réclame leurs soins n'est pas quatre fois aussi étendu [1] que celui qui est actuellement couvert par les États et les territoires organisés. Les milliards qu'ils se procurent si aisément pour la guerre, c'est-à-dire pour détruire et pour tuer, ne leur manqueraient pas pour des entreprises créatrices. Ils n'ont qu'à vouloir, et toutes les nations européennes se confondront tellement d'intérêts, de pensées et de sentiments, seront tellement rapprochées et mêlées, que l'Europe tout entière sera comme une seule nation, et qu'une guerre européenne sera réputée sacrilége à l'égal d'une guerre civile. En ajournant plus longtemps ces utiles travaux, ne donneraient-ils pas raison à ceux qui prétendent que la cause des rois est inconciliable avec celle des nations?

XXIII.

Le travail.

Lancaster (Pensylvanie), 20 juillet 1835.

Il n'y a de succès, il n'y a de bonheur que par la spécialité. Homme ou peuple, si vous voulez réussir, gardez-vous de prétendre à tout

[1] En comptant tout le nord de l'Europe et tous les pays à l'ouest de l'Oural.

savoir et de tout entreprendre. La nature humaine est finie; limitez-vous comme elle dans vos désirs et dans vos efforts. Sachez vous contenter et vous contenir; c'est la loi de la sagesse.

Si ces préceptes sont justes, les Américains sont des gens au moins à demi sages, car ils les pratiquent au moins à demi. En général, l'Américain sait peu se contenter; sa notion de l'égalité, c'est de n'être l'inférieur de personne; mais il n'aspire à monter que suivant une ligne. Son moyen unique, comme son unique pensée, c'est la domination du monde matériel, c'est l'industrie dans ses diverses branches; ce sont les affaires, c'est la spéculation, le travail, l'action.

A son unique objet tout pour lui se subordonne : l'éducation et la politique, la loi de la famille et celle de l'État. Tout, depuis la religion et la morale jusqu'aux usages domestiques et aux détails de la vie, tout, dans la société américaine, est combiné et ployé suivant la direction qui converge le mieux vers le but commun de chacun et de tous.

Si la règle générale souffre des exceptions, elles sont peu nombreuses et tiennent à deux causes : premièrement, la société américaine, si absorbée qu'elle soit dans sa spécialité, ne doit pas rester à jamais emprisonnée dans ce cercle, et contient déjà le germe des destinées, quelles qu'elles puissent être, qui lui sont réservées pour les siècles à venir; secondement, la nature humaine, quoique finie, n'est pas exclusive, et nulle force au monde ne saurait étouffer ses protestations contre l'exclusivisme des goûts, des institutions et des mœurs.

La spéculation et les affaires, le travail et l'action, voilà donc, sous diverses formes, la spécialité que les Américains ont choisie et à laquelle ils se vouent avec une ardeur qui tient de l'acharnement. C'était celle qu'ils devaient adopter, celle que leur avait assignée le doigt de la Providence, afin que la civilisation fût, dans le plus bref délai possible, mise en possession d'un continent.

Je ne puis sans douleur penser qu'il y eut un moment où la France semblait appelée à partager la gloire de cette grande mission avec les deux peuples, entre lesquels Dieu l'a placée, aussi bien sous le rapport du caractère et des institutions que sous celui de la position géographique; avec les Anglais et les Espagnols. Tandis que l'Espagne, alors reine du monde, envahissait l'Amérique du sud et le vaste empire du Mexique, y civilisait, le sabre à la main, la population

indienne, et y bâtissait des villes monumentales qui témoigneront de son génie et de sa puissance bien des siècles après que les déclamations de ses détracteurs seront tombées dans l'oubli, tandis que l'Angleterre posait de chétives colonies sur la plage aride de l'Amérique du nord, la France explorait la gigantesque vallée du Père des eaux, et s'emparait du Saint-Laurent, près de qui notre Rhin, *tranquille* et *fier*, n'est qu'un ruisseau modeste ; nous couronnions de fortifications le rocher à pic de Québec, nous bâtissions Montréal, nous fondions la Nouvelle-Orléans et Saint-Louis, et, çà et là, nous défrichions les riches plaines de l'Illinois. De l'Amérique du nord, nous possédions alors la portion la plus fertile, la plus belle, la mieux arrosée, la mieux taillée pour recevoir un superbe empire en harmonie avec nos sentiments d'unité. Nos ingénieurs, avec une sagacité qu'aujourd'hui les Américains admirent, avaient marqué par un fortin les positions les plus propres à recevoir de grandes villes. C'est ainsi que notre drapeau flottait à Pittsburg (alors fort Duquesne), à Détroit, à Chicago, à Érié (alors Presqu'île), à Kingston (alors Fort Frontenac), à Michillimackinac, à Ticondéroga, à Vincennes, au Fort de Chartres, à Péoria, à Saint-Jean, tout comme dans les capitales du Canada et de la Louisiane. Alors notre langue pouvait prétendre à être la langue universelle. Le nom français avait alors de belles chances pour devenir le premier, non-seulement, comme celui des Grecs, dans le monde des idées, par la littérature et les arts, mais aussi, comme le nom romain, dans le monde matériel et politique, par le nombre des hommes qui eussent été fiers de le porter, par l'immensité du territoire que sa domination eût couvert. Louis XIV, aux jours de son apothéose, dans l'Olympe qu'il s'était bâti, rêvait ce noble avenir pour son peuple et pour sa race. Dans l'exaltation d'un sublime orgueil, il croyait lire ses triomphes sur les pages du destin. Il ne nous reste plus, à nous qui ne sommes séparés de lui que par un siècle, il ne nous reste plus, hélas ! que des regrets amers et impuissants. Les Anglais nous ont chassés à toujours, non-seulement d'Amérique, mais aussi des Indes orientales, où le grand roi nous avait aussi installés. Nos descendants du Canada et de Louisiane se débattent vainement contre le déluge britannique qui les ensevelit. Notre idiome se noie dans le même débordement ; les noms même de nos villes et des régions que nous avions explorées se défigurent dans l'âpre gosier de nos heureux rivaux, et se teutonisent au point d'être mé-

connaissables. Nous avons oublié nous-mêmes qu'il fût un temps où nous pouvions prétendre à devenir les rois du nouveau monde. Nous n'avons plus de souvenance des hommes généreux qui se dévouèrent pour nous en assurer la domination. Pour que le nom de l'héroïque La Salle ne pérît pas, il a fallu que le congrès américain lui érigeât un petit monument, dans la rotonde du Capitole, entre Penn et John Smith. Nous n'avons pas eu une pierre pour lui dans nos innombrables sculptures; nos peintres ont couvert de couleurs des toiles qu'une lieue carrée contiendrait à peine, et il n'a pas eu les honneurs d'un coup de pinceau.

Pendant ce temps, des colosses, récemment apparus en Europe, nous défient, nous coudoient et nous pressent. En vain les efforts du second Charlemagne nous avaient rendu la capitale du premier César français et les plus belles provinces de Clovis; capitale et provinces nous ont été ravies presque aussitôt. Un pas de plus en arrrière et nous sommes refoulés à jamais parmi les peuples secondaires, les peuples vieillis, les peuples déchus, sans successeurs pour recevoir et dignement porter l'héritage de la gloire de nos pères. Qu'a-t-il donc fallu pour faire rétrograder ainsi une grande nation, pour la dépouiller de son avenir? Il a suffi, sous notre monarchie absolue, qu'il se trouvât un prince comme Louis XV, qui, du grand roi son aïeul, ne voulut accepter que les vices; il a suffi que, pendant cinquante ans, la France servît de marchepied et de jouet à l'infâme égoïsme de ce prince, à la honteuse impéritie de ses familiers. Les gouvernements sans contrôle peuvent, dans un court espace de temps, enfanter des prodiges, mais ils sont exposés à de cruels retours.

Que fût-il arrivé si, au lieu d'être vaincus par les Anglais, nous eussions été leurs vainqueurs? A juger, par les Canadiens et les créoles de la Louisiane, de ce qu'eût été le peuple de la Nouvelle-France, la rapidité et l'audace du mouvement civilisateur y eussent considérablement perdu. Lorsqu'il s'agit de vaincre des nations sur les champs de bataille, le Français peut entrer dans la lice la tête haute; pour dompter la nature, l'Anglais vaut mieux que nous. Il a une fibre plus rigide, des muscles mieux nourris; physiquement, il est mieux constitué pour le travail; il le pousse avec plus de méthode et de persévérance; il s'y plaît, il s'y entête. Si dans son œuvre, il rencontre un obstacle, il l'attaque avec une passion concentrée dont,

nous Francais, nous ne sommes susceptibles que contre un adversaire sous forme humaine.

Avec quel zèle et quel entraînement l'Anglo-Américain remplit sa tâche de peuple défricheur! Voyez comme il se fraye sa voie à travers les rochers et les précipices ; comme il lutte corps à corps contre les fleuves, contre les marécages, contre la forêt primitive ; comme il détruit le loup et l'ours ; comme il extermine l'Indien qui, pour lui, n'est qu'une autre bête fauve! Dans cette bataille contre le monde extérieur, contre la terre et l'eau, contre les montagnes et contre un air empesté, il semble plein de cette impétuosité avec laquelle la Grèce se précipitait sur l'Asie à la voix d'Alexandre ; de cette audace frénétique que Mahomet sut inspirer à ses Arabes pour la conquête de l'empire de l'Orient ; de ce courage délirant qui animait nos pères, il y a quarante ans, lorsqu'ils se ruaient sur l'Europe. Aussi, sur les mêmes rivières où nos colons s'abandonnaient, en chantant, au canot d'écorce du sauvage, ils comptent, eux, des flottes de superbes bateaux à vapeur. Là où nous fraternisions avec les Peaux-Rouges, couchant avec eux dans les bois, vivant comme eux de notre chasse, voyageant à pied à leur manière, par des sentiers escarpés, l'opiniâtre Américain a abattu les arbres antiques, promené la charrue, enclos les terrains, substitué les meilleures races bovines de l'Angleterre aux cerfs de la forêt, établi des fermes, de florissants villages et d'opulentes cités, creusé des canaux et des routes. Ces chutes d'eau, que nous venions admirer en amateur du pittoresque, et dont nos officiers mesuraient la hauteur au péril de leur vie, ils les ont dérobées au paysage et enfermées dans les réservoirs de leurs moulins et de leurs fabriques. Si ces pays fussent restés français, la population qui s'y fût développée eût été plus gaie que l'américaine ; elle eût mieux joui de ce qu'elle eût possédé ; mais elle eût été entourée de moins de richesses et de confort ; et des siècles se fussent écoulés avant que l'homme eût été en droit de se dire le maître, sur la même étendue de sol que les Américains ont asservie en moins de cinquante ans.

Si l'on récapitule les actes passés à chaque session des législatures locales, on verra que les trois quarts au moins ont pour objet les banques qui créditent le travailleur ; la création d'églises nouvelles, qui sont les citadelles où veillent les gardiens de l'esprit du travail ; les moyens de communication, routes, canaux, chemins de fer, ponts, bateaux à vapeur, qui facilitent au producteur l'accès du marché ;

l'instruction primaire à l'usage de l'ouvrier et du laboureur; ou divers règlements commerciaux; ou l'incorporation de villes et de villages, ouvrages de ces hardis défricheurs. Il n'y est point question d'une armée; les beaux-arts n'y figurent jamais, même pour mémoire; les établissements littéraires et les hautes études scientifiques y sont rarement honorés d'un souvenir [1].

Les lois tendent par-dessus tout à favoriser le travail, le travail matériel, le travail du moment. Dans les États un peu anciens, elles sont habituellement empreintes du respect de la propriété, parce que le législateur sent que le plus grand encouragement à donner au travail consiste à le respecter dans ce qui en est le fruit. Elles sont particulièrement conservatrices de la propriété foncière, soit par réminiscence des lois féodales de la mère patrie, soit aussi parce que l'on a tenu à conserver quelque élément stable au milieu de l'instabilité de toute chose; cependant les lois s'inquiètent généralement beaucoup moins qu'en Europe de ce qui est droit acquis. Malheur aux existences en repos ou actuellement improductives, pour peu qu'elles puissent être accusées de s'appuyer sur le monopole et le privilége! Le droit qui précède ici les autres, qui les efface tous, est celui du travail : le repos n'a pas encore droit de cité. C'est ainsi qu'excepté en matière de crédit public, où les États et les villes se piquent du plus grand scrupule à remplir leurs engagements, dans tout débat entre le capitaliste et le producteur, c'est ordinairement le premier qui a tort [2].

Tout est ici disposé pour le travail : les villes sont bâties suivant la méthode anglaise; les hommes d'affaires, au lieu d'être dispersés par la ville, occupent un quartier qui est exclusivement à eux, où pas une maison ne sert à l'habitation, où tout est bureaux et magasins. Les courtiers, les agents de change, les avoués, les avocats, y ont chacun leur cellule, les négociants leurs comptoirs. Les banques et les compagnies de toute nature y tiennent leur office; les marchandises emplissent, de la cave au grenier, tous les édifices des rues adjacentes. A toute heure du jour, un négociant n'a que quelques pas à faire

[1] Voir la note 18 à la fin du volume.

[2] Dans quelques États nouveaux, comme le Kentucky et l'Illinois, il a été passé, aux époques de crises commerciales, des lois qui intervenaient entre le débiteur et le créancier, et qui traitaient fort cavalièrement ce dernier. Elles avaient pour objet d'ajourner le payement des dettes.

pour en rejoindre un autre, pour s'aboucher avec un homme de loi ou un courtier. Ce n'est point comme à Paris, où l'on perd un temps précieux à courir l'un après l'autre. Paris est la cité commerciale la plus mal arrangée de l'univers. New-York est cependant moins bien ordonné que Londres ou que Liverpool. Il n'y existe rien dans le genre des grands docks ou du *Commercial-House* [1].

Les mœurs sont celles d'une société travaillante et agissante. A quinze ans, un homme entre dans les affaires ; à vingt et un, il est établi, il a sa ferme, son atelier, son comptoir ou son cabinet, son industrie enfin, quelle qu'elle soit. C'est aussi l'âge où il prend femme ; à vingt-deux ans, il est père de famille, et, par conséquent, il a un puissant aiguillon pour s'exciter au travail. Il n'y a ici de considération que pour celui qui a une profession, et, ce qui est à peu près la même chose, qui est marié ; pour l'homme enfin qui est membre actif, directement utile, de l'organisme social, qui contribue pour sa part à augmenter la richesse publique, en créant, soit des choses, soit des hommes. L'Américain est élevé dans cette idée, qu'il aura un état, qu'il sera agriculteur, artisan, manufacturier, commerçant, spéculateur, médecin, homme de loi ou d'église, peut-être tout cela successivement, et que, s'il est actif et intelligent, il arrivera à l'opulence. Il ne se conçoit pas sans profession, lors même qu'il appartient à une famille riche, car il ne voit point de gens de loisir autour de lui. L'homme de loisir est une variété de l'espèce humaine dont l'homme du nord, l'Yankee, ne soupçonne pas l'existence ; puis il sait que, riche aujourd'hui, son père pourra être ruiné demain. Le père d'ailleurs est dans les affaires, selon l'usage, et ne se dessaisit pas de sa fortune : si le fils en veut avoir une présentement, qu'il se la fasse !

Les habitudes sont celles d'un peuple exclusivement travailleur. Du moment où il se lève, l'Américain est au travail. Il s'y absorbe jusqu'à l'heure du sommeil. Il ne permet point aux plaisirs de l'en venir distraire ; les affaires publiques seules ont le droit d'enlever quelques moments à ses affaires privées. L'instant des repas n'est point pour lui un délassement où il retrempe son cerveau fatigué, au sein d'une intimité douce. Ce n'est rien de plus qu'une désagréable interruption à sa besogne ; interruption qu'il accepte, parce qu'elle est inévitable, mais qu'il abrége le plus possible. Si la politique ne réclame point le

[1] Voir tome I.

soir, son attention ; s'il n'est convoqué à aucune délibération, à aucune prière, il reste chez lui, pensif et l'œil fixe, récapitulant les opérations du jour, ou préparant celles du lendemain. Il cesse ses travaux le dimanche, parce que la religion le lui ordonne ; mais elle lui prescrit aussi spécialement, pour ce jour-là, de s'abstenir de tout amusement, de toute distraction, musique, cartes, dés ou billard, sous peine de sacrilége au premier chef. Le dimanche, un Américain n'oserait pas recevoir ses amis. Ses domestiques refuseraient de s'y prêter ; c'est à peine si, ce jour-là, il peut obtenir d'eux qu'ils le servent lui-même à table à l'heure qui leur convient. Il y a quelques jours, le maire de New-York fut *accusé* par un journal d'avoir traité, le dimanche, certains nobles Anglais venus d'Europe, dans leur yacht, pour donner à la démocratie américaine une étrange idée des goûts britanniques. Il s'est empressé de faire publier qu'il connaissait trop bien ses devoirs de chrétien pour fêter ses amis le jour du *sabbath*. Rien n'est donc plus lugubre que le septième jour dans ce pays. Auprès d'un pareil dimanche, le travail du lundi est un passe-temps délicieux.

Abordez un négociant anglais le matin dans son comptoir, vous le trouverez roide et sec, ne parlant que par monosyllabes ; accostez-le à l'heure du courrier, il ne fera aucuns frais pour vous dissimuler son impatience ; il vous éconduira, sans prendre toujours garde de le faire poliment. Le même homme, le soir dans son salon, ou l'été à sa maison de campagne, sera plein d'empressement et d'urbanité. C'est que l'Anglais divise son temps et ne fait qu'une chose à la fois. Le matin, il est tout aux affaires ; les affaires lui sortent par tous les pores. Le soir, c'est l'homme de loisir qui se repose et jouit de la vie ; c'est le *gentleman* qui a sous les yeux, pour façonner ses manières et s'instruire dans l'art de dépenser noblement son revenu, le parfait modèle de l'aristocratie anglaise.

Le Français moderne est un mélange indéterminé de l'Anglais du matin et du soir. Le matin, un peu Anglais du soir, et le soir passablement Anglais du matin. Le Français vieux modèle était l'Anglais actuel du soir ; ou plutôt disons, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, que c'est ce Français dont le type se perd chez nous, sur qui, à beaucoup d'égards, s'est moulée l'aristocratie anglaise.

L'Américain des États du nord ou du nord-ouest, celui dont la nature domine aujourd'hui dans l'Union, est un homme d'affaires en permanence, c'est toujours l'Anglais du matin. On trouve beaucoup

d'Anglais du soir dans les plantations du sud ; on commence à en rencontrer quelques-uns dans les métropoles du nord.

Haut, mince et dégagé dans sa taille, l'Américain semble bâti tout exprès pour le travail matériel. Il n'a pas son pareil pour aller vite en besogne. Nul ne s'assimile plus aisément une pratique nouvelle ; il est toujours prêt à modifier ses procédés ou ses outils, ou à changer de métier. Il est mécanicien dans l'âme. Chez nous, il n'y a pas d'élève des hautes écoles qui n'ait fait son vaudeville, son roman ou sa constitution monarchique ou républicaine. Il n'y a pas de paysan du Connecticut ou du Massachusetts qui n'ait inventé sa machine. Il n'y a pas d'homme un peu considérable qui n'ait son projet de chemin de fer, son plan de village ou de ville, ou qui ne nourrisse *in petto* quelque grande spéculation sur les terres inondées de la Rivière-Rouge, ou sur les terrains à coton de l'Yazoo ou du Texas, ou sur les champs à blé de l'Illinois. Colonisateur par excellence, l'Américain-type, celui qui n'est pas plus ou moins européanisé, l'Yankee pur, en un mot, n'est pas seulement travailleur, c'est un travailleur ambulant. Il n'a point de racines dans le sol ; il est étranger au culte de la terre natale et de la maison paternelle ; il est toujours en humeur d'émigrer, toujours prêt à partir, avec le premier bateau à vapeur qui passera, des lieux même où il est débarqué à peine. Il est dévoré du besoin de locomotion ; il ne tient pas en place ; il faut qu'il aille et qu'il vienne, qu'il agite ses membres et tienne ses muscles en haleine. Quand ses pieds ne sont pas en mouvement, il faut qu'il remue les doigts ; que, de son inséparable couteau, il taille un morceau de bois, rogne le dos d'une chaise ou écorne une table ; ou, encore, qu'il occupe ses mâchoires à presser du tabac. Soit que le régime de la concurrence lui en ait donné l'habitude, soit qu'il se préoccupe outre mesure de la valeur du temps, soit que la mobilité de tout ce qui l'entoure et de sa propre personne tienne son système nerveux dans un ébranlement perpétuel, soit qu'il soit sorti ainsi fait des mains de la nature, il est toujours affairé, toujours pressé, excessivement pressé. Il est propre à tous les travaux, excepté à ceux qui exigent une lenteur minutieuse. Ceux-là lui font horreur : c'est sa conception de l'enfer. « Nous naissons à la hâte, dit un écrivain américain : nous faisons notre éducation à la course ; nous nous marions à la volée ; nous gagnons une fortune d'un coup de baguette, et nous la perdons de même pour la refaire et la défaire dix fois, toujours en un clin d'œil. Notre corps

» est une locomotive allant à raison de dix lieues à l'heure ; notre
» âme, une machine à vapeur à haute pression ; notre vie ressemble
» à une étoile qui file, et la mort nous surprend comme un éclair [1]. »

« Travaille, dit au pauvre la société américaine ; travaille, et à dix-huit ans, tu gagneras plus, toi, simple ouvrier, qu'un capitaine en Europe [2]. Tu vivras dans l'abondance, tu seras bien vêtu, bien logé, et tu feras des économies. Sois assidu au travail, sobre et religieux, et tu trouveras une compagne dévouée et soumise ; tu auras un foyer domestique, mieux fourni de confort que celui de beaucoup de bourgeois en Europe. D'ouvrier, tu deviendras maître ; tu auras des apprentis et des serviteurs à ton tour ; tu trouveras du crédit à pleines mains ; tu passeras fabricant ou gros fermier ; tu spéculeras et tu deviendras riche ; tu bâtiras une ville et tu lui donneras ton nom ; tu seras nommé membre de la législature de ton État, ou alderman de ta métropole, puis membre du congrès ; ton fils aura autant de chances pour être nommé président que le fils du président lui-même. Travaille, et si la chance des affaires tourne contre toi et que tu succombes, ce sera pour te relever aussitôt ; car ici la faillite est considérée comme une blessure dans une bataille ; elle ne te fera perdre ni l'estime ni même la confiance de personne, pourvu que tu aies été toujours rangé et tempérant, bon chrétien et époux fidèle. »

« Travaille, dit-elle au riche, travaille sans jamais songer à jouir. Tu accroîtras tes revenus sans accroître tes dépenses ; tu augmenteras ta fortune, mais ce ne sera que pour multiplier les moyens de travail en faveur du pauvre, et pour étendre ta puissance sur le monde matériel. Que ta tenue soit simple et austère. Je te permets, pour ton intérieur, de beaux tapis, de l'argenterie à foison, les plus beaux linges de la Saxe et de l'Écosse ; mais ta maison, à l'extérieur, sera sur le modèle de toutes celles de la ville ; tu n'auras ni livrée, ni luxe de chevaux ; tu n'encourageras pas le théâtre qui relâche les mœurs ; tu fuiras le jeu ; tu signeras les articles de la société de tempérance ; tu t'abstiendras même de la bonne chère ; tu donneras l'exemple de l'assiduité à l'église ; tu afficheras sans cesse le plus profond respect pour la morale et la religion ; car le cultivateur et l'ouvrier qui t'en-

[1] Voir la note 19 à la fin du volume.

[2] En ce moment le salaire d'un ouvrier maçon est de 9 fr. 35 centimes à Philadelphie et à New-York ; à 300 jours de travail, ce serait 2,800 fr.

tourent ont les yeux sur toi, prennent modèle sur toi, et te reconnaissent encore de fait pour arbitre des mœurs et des coutumes, quoiqu'ils t'aient enlevé le sceptre de la politique. Si tu te laissais aller à jouir, si tu te livrais au faste, à la dissipation et aux plaisirs, ils lâcheraient, eux aussi, la bride à leurs passions, nécessairement grossières, à leurs violents appétits. C'en serait fait du pays, c'en serait fait de toi-même. »

Il est possible d'imaginer divers systèmes d'organisation sociale également propres en théorie à favoriser le travail. On peut concevoir une société constituée pour le travail, sous l'influence du principe d'autorité, c'est-à-dire d'association hiérarchique ; on peut en concevoir une autre sous les auspices du principe de liberté ou d'indépendance. Pour organiser *à priori*, en vue du travail, un peuple déterminé, il faut, sous peine de tomber dans le roman, consulter ses circonstances de territoire et d'origine, savoir par où il a passé et où il va. Avec le peuple des États-Unis, rejeton de la race anglaise, et imbu de protestantisme jusqu'à la moelle des os, le principe d'indépendance, d'individualisme, de concurrence enfin, devait réussir. L'âme fortement trempée des puritains, qui sont les ultras du protestantisme, ne pouvait manquer de s'en accommoder admirablement. Voilà pourquoi les fils des États de l'est, fondés par les *pèlerins* [1], ont joué le premier rôle dans la prise de possession de l'immense vallée du Mississipi.

La civilisation de l'ouest [2] est née du concours occulte et silencieux de deux ou trois cent mille jeunes cultivateurs partis, chacun pour son compte, de la Nouvelle-Angleterre, quelquefois avec un petit nombre d'amis, souvent seuls. Ce système n'aurait pu réussir avec des Français. L'Yankee, seul avec sa femme au milieu des bois, peut se suffire à lui-même. Le Français est éminemment social ; il ne supporterait pas l'isolement au sein duquel l'Yankee vit à l'aise. Celui-ci se passionne, tout seul, pour l'œuvre qu'il a conçue et qu'il s'est imposée. Le Français ne peut se passionner pour une entreprise industrielle qu'à condition d'être avec d'autres hommes, dont le concours soit évident et palpable, ou plutôt il n'est pas apte à se passionner

[1] On désigne par ce nom (*pilgrim fathers*) les puritains exilés qui vinrent s'établir à Boston et dans le pays d'alentour.

[2] Je parle ici principalement du nord-ouest, c'est-à-dire de la portion de l'ouest où l'esclavage n'existe pas. (Voir lettre X, tome I.)

pour un travail matériel, car il réserve ses affections et ses sympathies pour ce qui est vivant. Il lui est absolument impossible, à lui, d'être amoureux d'un défrichement, d'éprouver pour le succès d'une manufacture les mêmes transports que pour le salut d'un ami ou le bonheur d'une maîtresse; mais il est susceptible de s'y appliquer avec ardeur, si ses passions caractéristiques, sa soif de la gloire et son émulation, sont excitées par le contact humain. S'il s'agissait de coloniser avec des Français, il faudrait donc peu compter sur les tentatives individuelles. En toute chose, le Français a besoin de sentir légèrement le coude du voisin, comme dans une ligne de bataille. Sur une terre à coloniser, on peut jeter des Américains isolés; ils y formeront de petits centres qui, s'élargissant chacun de son côté, finiront par embrasser un grand cercle. S'il s'agit de Français, on doit porter avec eux sur la terre nouvelle un ordre social tout fait, des liens sociaux tout établis, ou, au moins, un cadre régulier d'ordre social et des points d'attache pour les liens sociaux ; c'est-à-dire qu'il leur faut, dès l'abord, le grand cercle avec son centre unique bien apparent.

Le Canada est à peu près la seule colonie que nous ayons fondée exclusivement avec des Français [1]. On y transporta une organisation sociale complète. Une fois le pays reconnu, la flotte royale y débarqua des seigneurs à qui le roi avait octroyé des fiefs. Ils étaient suivis de vassaux qu'ils avaient pris en Normandie et en Bretagne, et à qui ils distribuèrent des terres. Elle y déposa en même temps un clergé régulier et séculier doté, lui aussi, d'amples domaines territoriaux, et qui de plus préleva la dîme. Puis vinrent des marchands et des compagnies à qui des priviléges étaient accordés pour la traite des pelleteries et pour le commerce. En un mot, les trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, furent importés tout d'une pièce de la vieille France à la nouvelle. La seule chose que les colons laissèrent derrière eux fut la misère du plus grand nombre. Le système était bon pour l'époque ; le principe d'ordre et de hiérarchie qui y présidait, sous la seule forme possible alors, était en harmonie avec le caractère du peuple. Ce qui l'atteste, c'est que, sous ce régime, auquel les Anglais conquérants n'ont rien changé, le Canada a fleuri, et la population s'y est multipliée au sein d'une douce aisance. Je n'ai vu nulle part

[1] Dans la Louisiane, à Saint-Domingue et dans les îles, la masse de la population était formée de noirs.

rien qui offrît mieux l'image de l'*aurea mediocritas* que les jolis villages des bords du Saint-Laurent. Ce n'est pas l'ambitieuse prospérité des États-Unis, c'est quelque chose de beaucoup plus modeste; mais s'il y a moins d'éclat, en revanche il y a plus de contentement et de bonheur. Le Canada m'a rappelé la Suisse: c'est la même physionomie de satisfaction calme et de jouissances paisibles. On parlerait du Canada, s'il n'était pas à côté du colosse anglo-américain; on citerait ses développements, sans les prodiges des États-Unis.

On ne serait pas fondé à prétendre que les progrès du Canada se sont réalisés en dépit du mode de colonisation; la discussion entre le *parce que* et le *quoique* est aisée à terminer dans ce cas. Tout ce que le système primitif avait d'onéreux subsiste encore intact, et la population ne s'en plaint pas. Les redevances seigneuriales, la dîme, le droit de mouture, le four banal, y sont actuellement en pleine vigueur; et, chose incroyable! rien de tout cela ne figure dans l'interminable liste des quatre-vingt-treize griefs, récemment dressée par les Canadiens contre le régime qui les gouverne.

En France, Dieu merci! il n'y a plus de seigneurs, de vassaux ni de dîmes; les trois ordres sont abolis: il n'y a même plus de royauté absolue; mais nous avons un gouvernement à trois têtes qui dispose de ressources bien autrement inépuisables, de moyens d'action bien autrement énergiques. Ce pouvoir central, le seul qui subsiste maintenant, doit faire intervenir sa direction là où autrefois la royauté et les divers ordres imposaient la leur. Nous ne fonderons de colonie ni à Alger ni ailleurs à moins que le gouvernement ne se charge d'y remplir, sauf les modifications exigées par le progrès des temps et par les circonstances, le rôle que jouèrent au Canada la noblesse et le clergé. Les intermédiaires qui existaient autrefois entre la royauté et la masse de la nation ont disparu. Une partie de leurs prérogatives peut et doit être remise au peuple, ainsi qu'il a déjà été fait à l'égard de l'administration intérieure du pays; car la nation, devenue plus éclairée et plus apte à se diriger elle-même, n'a pas besoin, au même degré que par le passé, d'une règle venue d'en haut. Cependant, la majeure partie des prérogatives des anciens pouvoirs doit aller grossir celle du pouvoir central, et non point être annulée purement et simplement. Avec nous, Français, tels que nous sommes aujourd'hui, il convient, pour le bien général, que le gouvernement ait la meilleure part dans l'héritage des influences du passé, surtout en matière

de colonisation. Rien n'est plus difficile que de coloniser; c'est une création tout entière. Le propre d'une colonie, c'est d'être mineure; aux États-Unis, où le *self-government* a été poussé jusqu'à la dernière limite, les colonies continentales, qu'on rappelle territoires, sont traitées comme mineures jusqu'à ce qu'elles aient réuni une population de 60,000 âmes; or, à tout mineur un tuteur est indispensable.

Sans doute un gouvernement qui veut coloniser peut rechercher le concours des capitalistes; mais on se méprendrait si l'on en attendait, relativement à Alger, de grands efforts et de grands résultats. En fait de compagnies, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés que du temps de Louis XIV : peut-être le sommes-nous moins; je cherche vainement en France quelque chose qui puisse être comparé à nos ci-devant compagnies des Indes.

Je ne veux pas faire le métier de prophète, encore moins celui de prophète de malheur; d'ailleurs, à la distance où je suis d'Alger, je n'en dois parler qu'avec une extrême réserve. Je suis cependant persuadé qu'avec le système de laisser faire ou de ne rien faire, adopté par le gouvernement, nous ne sommes pas en chemin d'y implanter une population française. Et pourtant jusqu'à ce qu'il y ait 200,000 ou 300,000 Français, notre domination n'y sera qu'éphémère, à la merci d'un vote inopiné des chambres, ou d'un caprice ministériel, ou d'un bruit de guerre; et qui pis est dans ce siècle positif, Alger nous coûtera beaucoup sans nul retour.

Si je ne m'abuse complétement, ce qui se déverse à Alger, avec le système des émigrations individuelles, doit être, sauf un petit nombre d'exceptions, le rebut de nos grandes villes. Il y faudrait la fleur de nos campagnes et de nos ateliers, de jeunes cultivateurs ou de robustes ouvriers comme ceux qui, le mousquet à la main, font la gloire de nos armées : ceux-là auraient la force et la volonté de s'emparer du sol, comme s'en empare la civilisation, par la culture et le travail. Nos honnêtes campagnards et nos ouvriers intelligents sont sourds à l'appel des compagnies; ils ont de bonnes raisons pour ne pas croire aux promesses des spéculateurs. Ils ne se déplaceront, pour aller asseoir avec eux la domination française sur le sol de l'Afrique, que lorsqu'un gouvernement éclairé les y appellera à haute et intelligible voix; mais ils y afflueraient s'ils y voyaient organisé, sous le patronage et la garantie de l'État, un noyau de colons véritables.

Tous les ans, deux milliers environ de soldats quittant la Régence (car c'est encore la Régence!) pour rentrer dans leurs foyers et redevenir ouvriers et paysans. Quelle fortune ne serait-ce pas pour Alger, si l'on pouvait les y retenir, ou s'ils voulaient y retourner, après être venus en France prendre femme? Avec l'ambition d'arriver à la propriété dont tout homme est possédé aujourd'hui, il ne serait pas impossible de les y résoudre en leur donnant des terres, des outils, des maisonnettes, que l'armée aurait bâties elle-même. Distribués dans de grandes fermes ou dans des villages, autour desquels chacun d'eux aurait son champ, et qu'au besoin protégerait l'inexpugnable blockhaus, ils formeraient un noyau que la population française irait bientôt grossir, et dont l'existence enhardirait les compagnies à tenter enfin des entreprises sérieuses. Si on leur laissait leur fusil et leur uniforme, ils constitueraient une milice aguerrie qui ne craindrait pas les Bédouins, et que les Bédouins redouteraient. Qui pourrait trouver mauvais qu'Alger, conquis par notre armée, en devînt le patrimoine? Nos soldats ont payé Alger au même prix que les premiers *settlers* américains ont acheté l'ouest, c'est-à-dire de leur sang.

XXIV.

L'argent.

Sunbury (Pensylvanie), 31 juillet 1833.

Dans une société vouée à produire et à trafiquer, l'argent doit être vu d'un autre œil que chez des peuples à l'esprit militaire ou nourris d'études classiques et de spéculations savantes. Chez ces derniers, l'argent doit être réputé, théoriquement au moins, un vil métal. L'honneur et la gloire y sont de plus puissants et de plus habituels mobiles que l'intérêt; c'est la monnaie dont beaucoup de gens se contentent, la seule que plusieurs ambitionnent. Dans une société travaillante, l'argent, fruit et objet du travail, ne sent pas mauvais; la

richesse d'un homme est la mesure de sa capacité et de la considération que ses concitoyens lui accordent.

Quelle qu'en soit la cause, il est certain qu'ici l'argent n'est pas ce qu'il est chez nous, qu'il pèse là où chez nous il n'a pas de poids ; qu'il intervient franchement là où chez nous il se cache.

Déjà, en Angleterre, j'étais étonné de voir de nombreux écriteaux dans les docks, par exemple, menacer d'amende les déliquants à certaines règles de police, avec promesse de moitié pour le dénonciateur. Le sang bouillonnerait dans nos veines si un préfet de police offrait ainsi une prime à la dénonciation. Ici l'on fait comme en Angleterre : on use même plus souvent encore de ce procédé. Lorsqu'un crime est commis, l'autorité s'empresse de faire afficher que 100 ou 200 dollars seront comptés à qui en dénoncera ou en livrera les auteurs. J'ai vu, à Philadelphie, le gouverneur de Pensylvanie et le maire de la ville rivaliser de promesses et enchérir l'un sur l'autre. Un assassinat avait été commis dans une élection préparatoire ; le maire et le gouverneur s'efforçaient de prouver, par l'élévation de leur offre, l'un, que le parti de l'opposition, auquel il appartenait, était innocent du meurtre, l'autre, au contraire, que c'était ce parti qui l'avait provoqué. Dans certains cas d'incendie et d'empoisonnement, la prime a été portée à 1,000 doll. Il faut dire qu'en Angleterre, Londres excepté, et ici, il n'y a pas de police organisée comme chez nous ; il y est donc indispensable que les citoyens la fassent eux-mêmes.

Ici, la règle est que tout se paye. Les musées gratuits et les institutions gratuites de haut enseignement sont inconnus. On ne connaît pas davantage ces fonctions gratuites qui détournent un citoyen de ses affaires et le mettraient, s'il voulait fidèlement les remplir, dans l'impossibilité de subvenir à l'entretien de sa famille. Les fonctions municipales des campagnes ne sont pas salariées, parce qu'elles réclament peu de soins et de temps, et parce que l'homme des campagnes a plus de moments disponibles que l'habitant affairé des villes. Mais dans les villes, les fonctions publiques sont soldées dès qu'elles deviennent un peu absorbantes. On fait grand usage aux États-Unis du salaire journalier, fort usité en Angleterre. Les membres du congrès sont payés à raison de 8 dollars par jour. Lorsqu'un comité d'enquête législative prolonge ses opérations au delà de la session, le salaire est continué sur le même pied. Les législatures de tous les États sont rétribuées par jour. Les commissaires des canaux, qui sont en

général des hommes notables, c'est-à-dire riches, sont presque tous traités de même : on leur tient compte de leurs jours de service ; pour eux, c'est un simple remboursement de leurs frais. Ceux d'entre eux qui sont en permanence touchent cependant un salaire annuel. D'autres fonctions se soldent par un prélèvement d'honoraires dans chaque affaire ; c'est ainsi que se payent en totalité ou en partie les procureurs des États, les juges de paix, les aldermen de certaines villes. Les officiers publics et les fonctionnaires régulièrement occupés, tels que les gouverneurs des États et les maires des villes importantes, reçoivent un traitement annuel. Les commissaires des banques de l'État de New-York sont dans le même cas. Il est convenu ici que tout travail doit être assimilé au travail industriel et payé de même. L'assimilation est parfaite entre la marchandise intellectuelle et la marchandise matérielle, entre le capital et le talent, les écus et la science. Cette habitude met tout le monde à l'aise ; elle facilite, abrége et simplifie les relations. L'on n'éprouve nul embarras pour demander un service, dès qu'on sait qu'on aura à le payer. Tout se règle d'ailleurs rondement et sans difficulté, parce que, dans une société qui travaille bien et beaucoup, on a le moyen d'être large.

Si l'on récompense par l'argent, l'on punit aussi par l'argent. On sait qu'en Angleterre un procès en adultère ruine le coupable au profit du mari offensé. Ici le même usage serait consacré si l'adultère n'était extrêmement rare. La loi américaine est très-sobre de peines corporelles en fait de simples délits, mais elle multiplie l'amende. Sur la plupart des ponts est écrite la défense de les traverser plus vite qu'au pas, sous peine d'une amende de 2, 3 ou 5 dollars [1]. Lorsqu'un homme est prévenu ou même accusé d'un crime, faux, incendie ou meurtre, on s'assure, non de sa personne, mais de sa bourse ; c'est-à-dire qu'au lieu de l'arrêter, on lui fait donner caution pour une somme laissée à la discrétion de l'autorité judiciaire. L'année dernière, à Nashville, pendant qu'une convention refaisait la constitution de l'État de Tennessée, un des membres de cette assemblée générale de milices, comme il y en a des milliers dans les campagnes, homme d'une grande fortune, et partant fort *recpectable*, se prit de querelle

[1] Les peines corporelles, autres que la prison, sont fort employées dans les États du sud à l'égard des esclaves. Elles consistent dans une certaine quantité de coups de fouet, dont le nombre est écrit à l'entrée des ponts, par exemple sur l'écriteau indiquant l'amende dont les blancs sont passibles.

avec un journaliste de l'endroit, et se répandit contre lui en violentes menaces. En effet, quelques jours après, il vint, avec un autre forcené, lui tirer un coup de pistolet à bout portant, dans le *bar-room* d'une hôtellerie du lieu. La justice, saisie de l'affaire, se contenta de demander caution au général ; moyennant donc le dépôt de quelques milliers de dollars, il resta en pleine liberté, et continua de siéger dans la convention [1] et de participer à la rédaction de la constitution de l'État. Tant de ménagements à l'égard d'un assassin, et ceux que je vois prodiguer à des incendiaires et à des faussaires, rappellent les temps de barbarie où les crimes se rachetaient à prix d'argent. Mais, d'un autre côté, n'est-il pas barbare de sévir contre de simples délits ou contre des délits spéciaux comme ceux de la presse, par la brutale méthode de l'incarcération ? L'arrestation préventive n'est-elle pas, dans beaucoup de cas, une rigueur odieuse et inutile ? A une époque dont les mœurs douces repoussent tout ce qui sent la violence, et où le travail devient la loi commune, n'est-il pas plus humain et plus moral de punir celui qui enfreint les lois, par l'amende, c'est-à-dire par un prélèvement sur son travail passé ou futur ? On conçoit, d'après ce qui précède, que l'emprisonnement pour dettes répugne aux Américains. Une clameur générale s'est en effet soulevée contre cette peine. La plus grande partie des États l'ont supprimée ; les autres ne tarderont pas à suivre [2].

La sanction des lois, des règlements et des plus simples ordonnances de police, est donc ici une sanction d'argent. Si un magistrat a suffisante raison de croire qu'un homme a des projets de désordre ou des idées de violence contre tel ou tel de ses concitoyens, au lieu de le faire arrêter préventivement, il l'oblige à fournir caution en argent de sa bonne conduite. C'est, au fond, l'usage anglais que nous avons dernièrement vu appliqué par le *speaker* de la chambre des communes, afin d'empêcher un duel entre lord Althorp et M. Shiel ; avec cette différence cependant, que, pour obliger le mi-

[1] J'apprends qu'il vient d'être condamné à de modiques dommages-intérêts pour tout châtiment. La victime a survécu à l'assassinat.

[2] On raconte qu'un chef indien visitait les prisons de Baltimore, et s'informait avec curiosité des causes de la détention de chaque prisonnier; quand il fut arrivé à la cellule d'un détenu pour dettes et qu'on lui eut expliqué que cet homme était là jusqu'à l'acquittement de ce qu'il devait, il s'écria : « Mais où sont donc les castors dont il puisse ramasser les fourrures ? »

nistre whig et le membre irlandais à rester tranquilles (*keap the peace*), le *speaker* les a emprisonnés. En pareil cas, l'on n'emprisonne qu'une somme d'argent. C'est par l'argent qu'on oblige aussi les compagnies à observer les clauses de leurs chartes. C'est par l'argent que les magistrats eux-mêmes sont appelés à la pratique de leur devoir. Pour remédier à l'excessif morcellement administratif des six États de la Nouvelle-Angleterre, c'est encore l'argent que l'on a fait intervenir. Dans cette partie de l'Union, l'entretion des routes est habituellement à la charge des communes. On conçoit que, dans ce système, il suffirait d'une commune réfractaire pour gêner la circulation dans tout un État. Il a donc été stipulé par la loi que toute commune serait pécuniairement responsable des accidents qui arriveraient aux voyageurs sur son territoire ; iln'est pas rare de lire dans les journaux que telle commune a été condamnée par les tribunaux à 500 ou 1,000 dollars de dommages-intérêts envers un voyageur qui a versé sur une de ses routes ou sur un de ses ponts. Tout récemment la ville de Lowell (Massachusetts) a eu à payer 6,000 dollars (32,000 fr.) à deux voyageurs qui s'étaient ainsi cassé la jambe. Le juge a voulu que les plaignants fussent remboursés non-seulement de leurs frais de maladie, mais aussi des bénéfices probables qu'ils eussent réalisés par leur industrie pendant la durée de leur traitement.

Chez nous, aujourd'hui encore, ce n'est point l'argent, c'est l'honneur que l'on met toujours en avant. Si l'on admet que la base des monarchies soit l'honneur, et que l'on organise tout sur ce principe immatériel, rien de mieux ! Quoique la raison ne soit pas dans l'absolu, et que tout ce qui est absolu soit éminemment imparfait et transitoire, le principe absolu de l'honneur vaut sous tous les rapports, en logique, en morale, en pratique, le principe absolu de l'argent. Il s'harmonise beaucoup mieux avec notre géréreuse nature française; mais il faudrait que l'honneur fût réel, que la considération fût incontestée. Il faudrait que le pouvoir, qui en est le distributeur, fût honoré et considéré lui-même.

Si l'autorité suprême est vilipendée, honnie, les fonctions publiques sont un titre, non au respect, mais à l'insulte. Si la défiance envers le pouvoir est admise en principe, si elle est consacrée par les habitudes modernes de législation et d'administration, n'est-il pas vrai que vos prétendus salaires en considération sont dérisoires, et que votre système repose sur un gros contre-sens? Ah! si la

royauté trônait encore, toute-puissante, dans la magnificence de Versailles, parmi son armée de gardes étincelants d'or et d'acier, au milieu de la plus brillante cour dont l'histoire ait consacré le souvenir, entourée du prestige des arts empressés à l'adorer; ou si le prince sauveur de la patrie, mis sur le pavois par la victoire, datait encore ses décrets au monde du palais des rois ses vassaux, ou du Schœnbrunn des Césars terrassés; s'il faisait ou défaisait les rois comme aujourd'hui un ministre les sous-préfets; si, sur un mot de sa bouche, les vieux soldats marchaient fièrement à la mort; si la terre s'inclinait devant lui, s'il était l'oint du Seigneur, l'élu et l'idole du peuple; ah! si vous aviez encore la monarchie de Louis XIV ou de Napoléon, vous seriez bienvenus à parler de considération et d'honneur! Être signalé par un geste royal était alors une distinction éminente. La faveur du prince attirait alors la confiance ou les hommages extérieurs des populations. Les préséances étaient dignes d'envie du temps des pompes de Versailles, ou, lorsqu'aux Tuileries l'on était exposé à se perdre dans un embarras de rois. Que signifient-elles, qui peut s'en soucier aujourd'hui que la vie du prince a été noyée dans le prosaïsme universel, aujourd'hui que les cérémonies publiques sont abolies; aujourd'hui qu'il n'y a plus de cour, plus de costumes? Les titres ont été profanés par l'impéritie et la sottise de ceux qui avaient à en soutenir l'éclat, ou ternis par le venin d'une jalousie bourgeoise. Vos cordons, vous avez été obligés de les semer sous les pieds des chevaux. Le système d'honneur est ruiné. Pour le relever solidement, il faudrait une révolution, non pas sur le patron de celle de juillet, mais une immense révolution de la taille de celle qui a mis trois siècles à mûrir, depuis Luther jusqu'à Mirabeau, et qui, mûre enfin, a pendant cinquante ans bouleversé les deux mondes; une révolution, au nom du principe d'autorité, pareille à celle que nos pères accomplirent au nom de la liberté.

Parmi les mots attribués à M. de Talleyrand, on cite celui-ci: « Je ne connais pas un Américain qui n'ait vendu son chien ou son cheval. » Il est certain que les Américains sont l'exagération des Anglais, que Napoléon appelait un peuple marchand. L'Américain est toujours en marché. Il en a toujours un qu'il vient d'entamer, un autre qu'il vient de conclure, et deux ou trois qu'il rumine. Tout ce qu'il a, tout ce qu'il voit, est, dans son esprit, marchandise. La poésie des localités et des objets matériels, qui couvre d'un vernis

religieux les lieux et les choses, et les protége contre le négoce, n'existe pas pour lui. Le clocher de son village ne lui est rien de plus qu'un autre clocher, et, en fait de clochers, pour lui, le plus beau, c'est le plus neuf, le plus fraîchement peint en blanc et en vert. Pour lui une cascade, c'est de l'eau motrice qui attend sa roue hydraulique, un *water-power;* un vieil édifice, c'est une carrière de matériaux, pierres et briques, qu'il exploite sans remords. L'Yankee vendra la maison de son père, comme de vieux habits, vieux galons. Il est dans sa destination de pionnier de ne s'attacher à aucun lieu, à aucun édifice, à aucun objet, à aucune personne, excepté à sa femme, à qui il est indissolublement lié, la nuit et le jour, depuis le moment du mariage jusqu'à ce que la mort l'en sépare.

Au fond de tous les actes de l'Américain il y a donc de l'argent; derrière chacune de ses paroles, de l'argent. Ce serait cependant se tromper que de croire qu'il ne sache pas s'imposer de sacrifices pécuniaires. Il a même l'habitude des souscriptions et des dons volontaires; il la pratique sans regret, plus souvent que nous, et plus largement aussi; mais sa munificence et ses largesses sont raisonnées et calculées. Ce n'est ni l'enthousiasme ni la passion qui délient les cordons de sa bourse; ce sont des motifs politiques ou de convenance; c'est le sens de l'utile, c'est la conscience de l'intérêt public qui implique, il le sent, son intérêt privé de simple citoyen. L'Américain admet donc volontiers des exceptions à sa règle de conduite toute commerciale. Il donne de l'argent, il se met en course; il assiste à quelques séances de comité, il rédige à la volée un avis ou un rapport. Il se transporte même de sa personne, en grande hâte, à Washington, pour présenter au président des *résolutions*, ou à la cité voisine, pour assister à un banquet ou à une assemblée, d'où il s'empresse de revenir; mais il tient, dans ce cas, à ce que le caractère exceptionnel de ses démarches et de la cause qui les provoque soit très-net. Il veut que l'intérêt public soit bien positivement en jeu. Il tient surtout à ce que le sacrifice en soit un d'argent seulement, une fois pour toutes, et à ce que son temps soit respecté. A tout ce qui est affaires privées, à tout ce qui exige du temps, de l'assiduité, il applique le principe du négoce: Rien pour rien. Il paye le travail privé d'autrui avec des dollars, et il entend que l'on en use de même avec lui, parce que les compliments lui semblent chose trop creuse pour être mis en balance avec un service positif, et que les distinctions, telles que

les préséances, sont inconnues chez lui, incompréhensibles pour lui. C'est à ses yeux un principe fondamental que tout travail doit porter son fruit. L'idée de salaire et celle de fonction sont si intimement liées dans son esprit, que l'on voit dans tous les almanachs américains le chiffre des appointements à côté du nom du fonctionnaire. Il pense que l'on ne vit pas de pain sec et de gloire. Il songe au bien-être de sa femme et de ses enfants, à celui de ses vieux jours à lui-même, et, si on lui disait qu'il y a des pays où il est permis d'en faire abstraction pour plaire à son voisin ou pour mériter les politesses des magistrats, le fait lui paraîtrait grotesque.

En France nos mœurs sont celles d'une société de désœuvrés, dont les instants n'ont aucun prix, et où l'on ne peut faire un meilleur usage de son temps que d'obliger son prochain. A part les préjugés d'un libéralisme étroit, dont nous nous montrons trop souvent dominés, mais qui ne peuvent empêcher notre nature de percer, les attentions d'un supérieur nous transportent; les distinctions nous enivrent. Il y a vingt ans, les Français exposaient leur vie pour un bout de ruban. Tels nous avons été, tels nous continuerons d'être. Nous ne serons jamais faits à l'américaine : je suppose même que le temps n'est pas loin où les Américains se transformeront jusqu'à un certain point dans notre sens ; mais ne pourrions-nous, ne devrions-nous pas modifier aussi nos idées jusqu'à un certain point, d'après leur expérience ?

Notre système de fonctions gratuites suppose que la France possède un nombre assez considérable de gens à grande fortune et à éducation large, pour laisser une certaine latitude au gouvernement ou aux corps électoraux dans leurs choix. Cela n'est point. La France est un pays pauvre. L'accroissement des richesses dans quelques centres commerciaux, épars çà et là sur le globe et dans presque toute l'Angleterre, et le raffinement de la civilisation qui en a été la conséquence, ont singulièrement étendu le cercle des objets de première nécessité pour toutes les classes. Vous êtes gêné aujourd'hui avec le revenu qui vous faisait opulent il y a cent ans, et riche il y en a trente. Transportez donc madame de Sévigné, avec ses dix mille livres de rente, au milieu des bals d'Almack, ou même dans nos salons parisiens ! La classe la mieux pourvue, dans les trois quarts de la France, en est cependant aux dix mille livres de madame de Sévigné. Je ne dis pas où en est la multitude qui s'agite autour de

cette aristocratie; l'idée seule de tant de misère fait frémir. Abstraction faite de Paris et de quatre à cinq métropoles, les riches sont en si petit nombre en France qu'on pourrait les compter. Ils ne forment pas classe. En fait de classes répandues sur tout le territoire, nous n'en avons aucune qui s'élève au-dessus de la médiocrité, de l'aisance. Parmi les gens aisés, il est vrai que les hommes de loisir abondent, et il semble que le gouvernement n'aurait entre eux que l'embarras du choix. Malheureusement, ces hommes de loisir, par cela seul qu'ils sont et ont toujours été de loisir, qu'ils ont été élevés dans des idées et dans une atmosphère de loisir, sont hors d'état d'administrer et de réglementer les intérêts devenus dominants aujourd'hui, ceux de l'industrie et du travail. L'éducation littéraire est commune parmi eux ; mais l'éducation largement entendue y est extrêmement rare. Les hommes de cette classe ont très-peu vu ; ils savent Rome et la Grèce, ils ignorent l'Europe actuelle et, à plus forte raison, le monde actuel ; ils sont étrangers aux faits présents et positifs de la France elle-même.

On concevrait les avocats du système des fonctions gratuites, s'ils étaient partisans de l'aristocratie, s'ils tenaient à écarter de l'administration du pays les hommes de talent pauvres, et à confisquer toute l'influence au profit des riches : mais au contraire ce sont des apôtres du libéralisme, des défenseurs de l'égalité. Amis sincères du pauvre, j'en suis persuadé, ils se sont mis en tête que le meilleur procédé d'amélioration populaire consistait dans la réduction des dépenses publiques ; pour eux, toute réduction d'appointements est une victoire ; toute suppression une glorieuse conquête. C'est ainsi qu'ils ont été tout fiers, lors de la discussion de la loi municipale, d'y faire insérer un article portant que les maires ne pourraient rien recevoir des communes, à quelque titre que ce fût. Les villes principales étaient dans l'usage d'allouer à leurs maires des indemnités pour frais de représentation et autres objets. C'était juste, non-seulement parce que dans les grandes villes les fonctions de maire sont difficiles à remplir, absorbent toute l'activité d'un homme et ne lui laissent pas le temps de vaquer à ses affaires, mais aussi parce qu'en fait ces fonctions obligent les titulaires à mille dépenses, dont nos économiseurs parlementaires, dans leur empyrée métaphysique, ne se doutent nullement. Cet amendement était déplorable le lendemain d'une révolution qui s'était accomplie malgré ce qui reste en France

de grande propriété, et qui, par conséquent, écartait nécessairement des emplois publics la plupart des riches; il l'était, dans un temps de crises terribles où les fonctions municipales, dans nos grandes cités, telles que Lyon, Marseille, Rouen, Bordeaux, exigeaient à tout prix des hommes de tête et de cœur. Nos rogneurs de budget l'ont emporté cependant, et si l'on ne trouve plus personne [1] dans nos villes pour se charger des fonctions municipales, si les préfets sont obligés des les colporter pour les offrir à tout venant, c'est à eux que la responsabilité en revient pour la meilleure part.

Les traitements élevés répugnent à la démocratie, parce qu'elle ne les conçoit pas. L'ouvrier qui gagne 500 dollars se croit généreux envres unfonctionnaire à qui il en octroie 1,500 ou 2,000; tout comme nos bourgeois à 10,000 fr. de rente ne comprennent pas qu'à Paris un fonctionnaire qui reçoit 10,000 ou 12,000 fr. ne soit pas satisfait. Les Américains s'étaient persuadé qu'il pourrait chez eux, comme ailleurs, y avoir deux monnaies, l'argent et la considération publique. Sur l'autorité de Franklin, ils avaient supposé qu'il leur serait facile de trouver des fonctionnaires capables, en leur offrant, pour principal salaire, l'honneur. Ils se sont trompés. Chez eux, les fonctions publiques ne sont point un titre au respect; tout au contraire [2]. Comme elles ne sont rétribuées ni en considération, ni en écus, ce n'est plus qu'un pis aller. A l'exception d'un très-petit nombre de places que l'appât du pouvoir fait rechercher encore, malgré les déboires dont il faut acheter le plaisir de commander et d'avoir des inférieurs, elles ne sont courues que par la portion flottante de la population, qui n'a pu prospérer dans l'industrie et qui se meut de carrière en carrière. Ce n'est même pas, à proprement parler, une profession; c'est un emploi provisoire pour les gens déclassés. Dès que l'on a trouvé mieux dans le commerce et les entreprises, on remercie l'État. L'école de Westpoint fournit tous les ans à l'armée une quarantaine de lieutenants; un tiers environ donnent leur démission avant deux ou trois ans de service, parce que la solde des officiers, quoique plus considérable que chez nous, est encore fort modique, relativement aux bénéfices d'un négociant ou d'un ingénieur.

[1] Voir la note 20 à la fin du volume.
[2] Voir tome I, lettre XIX.

Les fonctions publiques, en général, sont plus aisées à remplir aux États-Unis qu'en France. Toute question à résoudre embrasse une plus grande complication d'intérêts chez nous que chez eux, et exige plus de connaissances. Les attributions du gouvernement sont, en France, bien autrement étendues et variées. L'employé, chez nous, est astreint à apporter à son travail plus de soin que l'on n'en exige ici. La moyenne des salaires américains est cependant bien supérieure à la nôtre. Quand le congrès et les États particuliers auront besoin d'hommes capables pour fonctionnaires, ils feront comme les négociants américains à l'égard de leurs commis, ils les payeront. Le congrès a eu récemment l'occasion de sentir qu'il lui fallait de bons officiers de marine, et il vient d'augmenter les appointements de ce corps [1]. On peut même dire que les fonctionnaires, qu'ils traitent avec une excessive lésinerie, sont en petit nombre [2]. Au ministère des finances, à Washington, sur cent cinquante-huit employés, il n'y en a que six qui touchent moins de mille dollars (5,333 fr.); il est vrai qu'il n'y en a que deux qui en aient plus de deux mille (10,666 fr.); c'est la doctrine de l'égalité appliquée aux traitements. Comme les objets de consommation usuelle, c'est-à-dire le pain, la viande, les salaisons, le café, le thé, le sucre et le chauffage, son généralement à plus bas prix aux États-Unis qu'en France, et surtout qu'à Paris, un traitement de 1,500 à 2,000 dollars suffit, dans la plupart des cas, à entretenir une famille dans l'abondance et le confort. L'employé qui, à Paris, reçoit 2,500 à 3,000 fr., vit de la plus stricte économie s'il est célibataire, et de privations s'il est marié. A Washington ou à Philadelphie; il aurait 6,000 fr. et vivrait dans une aisance sans éclat à coup sûr, sous aucun luxe extérieur, mais fort ample. Il n'y serait pas, comme il l'est chez nous, au supplice de Tantale; car l'existence fastueuse des privilégiés des capitales européennes est inconnue aux États-Unis. A Paris, l'employé est éclaboussé par l'équipage d'un homme qui dépense 100,000 fr.; à Philadelphie, il coudoierait sur le trottoir un opulent capitaliste, qui n'a pas de voiture, parce qu'il n'en saurait que faire, et qui, avec un revenu de 30,000 ou 60,000

[1] Voir la note 21 à la fin du volume.

[2] Ce sont, dans la plupart des États, les gouverneurs, et par-dessus tout, les ministres du gouvernement fédéral. Ces derniers ne reçoivent que 6,000 dollars. (32,000 fr.), sans logement ni autres accessoires; et ils sont astreints par l'usage à une certaine représentation. (Voir la note 22 à la fin du volume.)

dollars, n'en peut dépenser que 8 à 10,000 au plus. Le rapport des existences, qui est à Paris de un à quarante, n'est plus ici que de un à huit.

Ici, l'existence du négociant le plus riche, celle de l'employé et celle de l'ouvrier ou du fermier, sont parfaitement comparables. C'est pour tous le même cadre, pour tous les mêmes habitudes. Tous ont des maisons semblables et sur le même plan. Il n'y à de différence qu'en ce que l'une aura cinq à six pieds de plus de façade et un étage en sus ; mais la distribution et le système d'ameublement sont identiques. Tous ont des tapis de la cave au grenier ; tous dorment dans un grand lit à colonnes du même modèle, au milieu d'une chambre sans cabinets, sans alcôve, sans double porte et aux parois nues ; seulement les tapis de l'un sont grossiers, ceux de l'autre sont d'un beau tissu, et le lit du riche est en acajou, tandis que celui du *mechanic* est en noyer. D'ordinaire la table de tous est servie de même ; c'est le même nombre de repas ; ce sont à peu près les mêmes plats. C'est au point que, si mon palais français avait dû prononcer entre le dîner d'un hôtel de grande ville (à l'exception de Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore), et celui de certaine taverne d'ouvriers, dans la campagne, où j'avais pour voisin le maréchal ferrant du lieu, les bras retroussés et le visage noir, je crois, en vérité, qu'il se fût prononcé pour le second. Voilà spécialement pour le Nord [1] et avant tout pour la Nouvelle-Angleterre, patrie de l'Yankee. Dans le sud, l'existence du planteur sur ses domaines s'élargit de tout ce qui est retranché au commun des hommes, qui est esclave. Au nord, cependant, depuis quelques années, le commerce, qui a entassé les hommes dans les villes, a aggloméré aussi les capitaux et créé de grandes fortunes. L'inégalité des conditions commence à s'y faire sentir ; le style des nouvelles maisons de *Chesnut-street*, à Philadelphie, avec leur premier étage en marbre blanc, est une atteinte à l'égalité. La même innovation se manifeste à New-York. La tendance antidémocratique du commerce perce au grand jour.

Il m'arrive souvent ici de me sentir humilié de ce que j'entends rapporter du misérable esprit qui anime une portion de notre commerce et qui nous déconsidère parmi les peuples les mieux disposés à nous estimer et à nous aimer, comme ceux de l'Amérique du sud.

[1] Voir la note 23 à la fin du volume.

Je m'en console toujours par cette réflexion que, si au dehors nous donnons quelquefois lieu de croire que nous sommes une nation sans foi ni loi, les preuves abondent au dedans que nul peuple n'est plus riche en désintéressement et en vertu. Dans quel pays du monde y eut-il jamais des magistrats plus purs? Même, en ce siècle de défiance universelle, le soupçon n'a pas osé s'attaquer à eux. Avec quelle impartialité la justice n'est-elle pas rendue chez nous par des juges à 1,200 fr. d'émoluments, avec des présidents à 1,800 fr., et par des conseillers à 3,000 fr. Si de la magistrature nous passons à l'armée, nous trouvons des officiers qui n'ont de l'or et de l'argent que sur leurs épaulettes, et qui restent imperturbablement honnêtes et dévoués; je ne dis rien de leur courage, le monde entier sait qu'en penser. Voyez encore cette marine qui, dans tous les ports étrangers, rétablit l'honneur de notre pavillon, non par les fêtes somptueuses qu'elle donne, mais par sa tenue et sa discipline, en attendant qu'elle ait l'occasion de réaliser les espérances de Navarin; et nos ingénieurs civils et militaires, par les mains de qui passent des sommes énormes, et qui se contentent de leur modeste pitance, sans avoir même le mérite de résister à la tentation, car ils ne la conçoivent pas; et, même dans les administrations civiles, cette foule d'employés modestes qui n'ont pas, comme d'autres, les charmes économiques de l'étude pour adoucir leur pauvreté, ou les impressions profondes d'une grande éducation pour leur faire dédaigner l'appât des transactions véreuses, et dont cependant la probité ne trébuche pas. Tous rament avec conscience à travers une société dont le luxe et les séductions vont toujours croissant, sans jamais se laisser dériver contre l'écueil de la corruption. C'est là une des gloires de la France, gloire dont elle n'est pas assez fière.

La question est de savoir pourtant, non si cela est honorable, mais si cela peut durer, s'il ne se prépare pas des événements, s'il ne se développe pas au sein de la société de nouveaux usages et des idées nouvelles, qui, d'ici à peu de temps, rendront cet état de choses impraticable.

La grande révolution, qui est en train depuis trois cents ans et qui a changé la foi religieuse d'une partie du monde, a saisi enfin, par la politique et la philosophie, la France qui lui avait échappé du temps de Luther et de Calvin. La réforme, s'étendant de plus en plus, a envahi l'aspect matériel de la société. Le travail, sous toutes

les formes, fécondé par la révolution intellectuelle, va enfin porter, en abondance pour tous, les fruits qu'il ne donnait autrefois qu'en petit nombre et pour une imperceptible minorité. Le cercle de la richesse va s'élargir au décuple, celui de l'aisance au centuple. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir venir des quatre points cardinaux un nouvel ordre de choses, où l'agriculture, les manufactures et le commerce, infiniment plus actifs et mieux combinés que ne pouvaient le supposer nos pères, seront aussi infiniment plus productifs, et où une répartition plus équitable des produits appellera l'immense majorité, sinon la totalité du genre humain, aux joies de la consommation.

Mais cette révolution industrielle et matérielle ne réagira-t-elle pas sur la morale? Le jour où il sera possible à tous de s'élever par le travail à la richesse ou à l'aisance, l'abstinence et la pauvreté resteront-elles de si hautes vertus, si essentielles à montrer au monde? Pourra-t-on continuer d'en faire aux serviteurs de l'État une loi permanente? Sera-ce raisonnable? sera-ce possible? Les fonctionnaires ne forment pas un ordre de moines, vivant solitairement, détachés des intérêts et des affections de cette terre; ce sont des hommes du monde, à goûts mondains. Ils ont une femme et des enfants, pour qui ils veulent du bien-être, ils ont droit à l'obtenir tout aussi bien que le négociant, le banquier, le notaire, le maître de forges, le médecin, l'avocat, le peintre, le compositeur, ou le vaudevilliste.

La France, je le répète, est un pays pauvre. Excepté dans nos grandes villes et dans quelques départements du nord, où la richesse publique s'est développée, et où le luxe et la consommation ont suivi la même loi ascendante, la situation de la plupart des fonctionnaires publics est encore tolérable. Avec leurs appointements de 1,500 fr., 2,000 fr., 3,000 fr., ils sont, dans beaucoup de provinces, au niveau de tout le monde. Ils ne s'aperçoivent de leur pénurie que lorsqu'ils sortent de leur milieu habituel, et surtout lorsque, mettant le nez hors du territoire, ils se trouvent en contact avec la race anglaise. Mais quand on aura développé, en France, les intérêts matériels; quand, par la constitution du crédit public et privé, par l'établissement des voies de communication nouvelles, par la réforme de l'éducation, on aura dirigé les esprits vers l'industrie agricole, commerciale et manufacturière; quand on aura multiplié les sources de la richesse, et qu'un grand nombre sera admis à y puiser, de quel droit

et sous quel prétexte alors imposerait-on aux fonctionnaires, pour eux et pour les leurs, une existence de sacrifices? Tel qui, aujourd'hui, se résigne à une vie gênée, voudra alors de l'aisance et du confort. Il faudra alors, ou convenablement rétribuer les fonctionnaires, ou se contenter, dans les services publics, du rebut de toutes les professions. L'élite de la jeunesse française se dispute encore les places modiques d'ingénieurs civils et militaires de l'État, et fait huit ans de noviciat dans les colléges, l'école polytechnique et les écoles d'application, pour atteindre le grade de lieutenant d'artillerie ou du génie, ou celui d'aspirant-ingénieur des ponts et chaussées ou des mines, avec des appointements de 1,500 à 1,800 fr., et la perspective de 6,000 à 8,000 fr., après vingt-cinq ans de labeurs. Que demain l'industrie prenne un rapide essor, et les plus capables de ces jeunes gens déserteront le service de l'État, une fois leur éducation terminée, comme ici les meilleurs élèves de Westpoint. Ils embrasseront la carrière industrielle, à moins que l'État ne se décide à les traiter mieux pour les retenir près de lui.

Ces idées de parcimonie sont nées chez nous au sein d'une réaction contre le principe d'autorité, réaction qu'avaient légitimée les fautes des dépositaires du pouvoir. Puisque ceux-ci affectaient de croire que les peuples avaient été créés tout exprès pour leur fournir la matière gouvernable et taillable, le public a eu raison de les traiter à son tour comme des excroissances parasites. Tout ce qu'il leur retranchait était autant de pris sur l'ennemi. La condition actuelle des fonctionnaires, sous le rapport matériel comme sous le rapport moral, est donc l'un des effets d'une crise révolutionnaire qui, je le crois, touche à son terme. Lorsque la société aura repris sa marche régulière, lorsque les gouvernants auront prouvé qu'ils sont dignes d'être à la tête des peuples, les gouvernés leur rendront leur confiance, et mettront fin à leurs actes de représailles.

On pourrait croire que chez un peuple profondément absorbé dans les intérêts matériels, tel que celui-ci, les avares doivent abonder. Il n'en est rien. Il n'y a jamais de lésinerie chez l'homme du sud; il y en a quelquefois encore chez l'Yankee; mais nulle part, au midi ou au nord, on ne rencontre cette sordide avarice dont les exemples sont fréquents en Europe. L'Américain a une idée trop élevée de la dignité humaine pour consentir à se priver, lui et les siens, de ce confort qui adoucit les frottements de la vie intérieure. Il respecte

trop sa personne pour ne pas l'entourer d'un certain culte. Harpagon est un type qui n'existe pas aux États-Unis, et cependant Harpagon n'est pas à beaucoup près l'avare le plus misérablement crasseux qu'offre la société européenne. L'Américain est dévoré de la passion de la richesse, non parce qu'il trouve du plaisir à entasser des trésors, mais parce que la richesse est de la puissance, parce que c'est le levier aveclequel on maîtrise la nature.

Je dois aussi faire amende honorable aux Américains sur un point essentiel. J'ai dit que toute affaire était pour eux une affaire d'argent; or, il y a une sorte d'affaire qui, pour nous, peuple à affections vives, peuple aimant, peuple généreux, a principalement ce caractère mercantile, et qui ne l'a point du tout pour eux; c'est le mariage. Nous achetons notre femme avec notre fortune, ou nous nous vendons à elle pour sa dot. L'Américain la choisit ou plutôt s'offre à elle pour sa beauté, son intelligence et ses qualités de cœur : c'est la seule dot qu'il recherche. Ainsi pendant que nous faisons matière à trafic de ce qu'il y a de plus sacré, ces marchands affectent une délicatesse et une élévation de sentiments qui eussent fait honneur aux plus parfaits modèles de la chevalerie. C'est au travail qu'ils doivent cette supériorité. Nos bourgeois de loisir, ne pouvant augmenter leur patrimoine, sont obligés, au moment où ils prennent femme, de supputer sa dot, afin de savoir si son revenu joint au leur suffira aux dépenses du ménage. L'Américain, ayant le goût et l'habitude du travail, est assuré de subvenir amplement, par son industrie, aux besoins de sa famille, et se trouve dispensé de ce triste calcul. Est-il possible de douter qu'une race d'hommes qui réunit ainsi à un haut degré les qualités les plus contradictoires en apparence, soit réservée à de grandes destinées?

XXV.

Les spéculations.

Johnstown [Pensylvanie], 4 août 1835.

L'aspect que présentent en ce moment les États-Unis est éminemment propre à rassurer les amis de la paix sur la possibilité d'une

rupture entre ce pays et la France. Aujourd'hui les Américains de tous les partis agissent dans leurs affaires privées comme des gens bien convaincus qu'aucun malentendu ne viendra jeter la perturbation dans le commerce. Celui qui eût débarqué à New-York, à Boston ou à Philadelphie, le jour où l'on y annonça l'effet produit en France par le message du général Jackson, et qui aurait fait l'Épiménide jusqu'à présent, ne reconnaîtrait plus l'Amérique. A l'inquiétude a succédé la confiance la plus illimitée. Tout le monde spécule et l'on spécule sur tout. Les plus audacieuses entreprises n'effrayent pas; toutes trouvent des souscripteurs. Du Maine à la Rivière-Rouge, les États-Unis sont devenus une immense rue Quincampoix. Jusqu'à présent tout le monde est en bénéfice, ainsi qu'il arrive toujours tant que la spéculation est ascendante. Comme à argent facilement gagné personne ne regarde, la consommation est énorme, et Lyon s'en ressent.

Je dis que l'on spécule sur tout; je me trompe. L'Américain, essentiellement positif, ne spéculera jamais sur les tulipes, même à New-York, quoique les habitants de cette ville aient du sang hollandais dans les veines. Les objets principaux de spéculation sont les mêmes qui occupent ordinairement l'esprit calculateur des Américains, c'est-à-dire les cotons, les terrains de ville et de campagne, les banques, les chemins de fer.

Les amateurs de terrain se disputent, à l'extrémité nord, les forêts de pins riches en bois de construction[1]; à l'extrémité sud, les marécages du Mississipi, les terres à coton de l'Alabama et de la Rivière-Rouge, et, bien loin à l'ouest, les terres à blé et les pâturages de l'Illinois et du Michigan. Les développements inouïs de quelques villes neuves ont tourné les têtes, et l'on se rue sur les localités avantageusement situées, comme si, avant dix ans, trois ou quatre Londres, autant de Paris, et une douzaine de Liverpools devaient étaler sur le territoire américain leurs rues, leurs monuments, leurs quais encombrés de magasins, leurs ports hérissés de mâts. A New-York on a vendu des *lots*[2] pour une population de deux millions d'habitants, à la Nouvelle-

[1] Pour donner une idée de l'aveugle fureur des spéculations sur les terrains boisés du Maine, un plaisant a prétendu que les pauvres de la ville de Bangor s'étant échappés un moment de l'hôpital, avaient réalisé chacun un bénéfice de 1,800 dollars avant qu'on eût pu les rejoindre.

[2] Un lot, ou empacement de maison, a 22 à 25 pieds anglais de façade sur 80 à 100 de profondeur.

Orléans pour un million au moins. On a distribué, en emplacements de maisons, des marais pestilentiels, des rochers à pic. En Louisiane, les terrains mouvants, repaires sans fond des alligators, les lacs et les cyprières de la Nouvelle-Orléans, qui ont dix pieds d'eau ou de vase, et ici le lit de l'Hudson qui en a vingt, trente, cinquante, ont trouvé de nombreux acheteurs. Prenez la carte des États-Unis; placez-vous au lac Érié, qui, il y a vingt ans, était une solitude; remontez-le jusqu'à sa pointe occidentale; de là passez au lac Saint-Clair; du lac Saint-Clair poussez au nord, traversez le lac Huron; allez encore, entrez dans le lac Michigan, et avancez au sud jusqu'à ce que l'eau vous manque: vous trouverez une petite ville appelée Chicago, un des postes que nos Français avaient établis lors de leurs infatigables excursions au nord de l'Amérique. Chicago paraît appelé à posséder un jour un commerce étendu; il sera à la tête d'un canal qui liera le Mississipi aux lacs et au Saint-Laurent; mais aujourd'hui, Chicago a deux ou trois mille habitants à peine. Chicago a derrière lui des terres d'une admirable fertilité; mais ces terres sont encore incultes. Néanmoins le terrain à dix lieues à la ronde s'est vendu, revendu et vendu encore par petits lambeaux, non pas à Chicago, mais à New-York, qui, par la route actuelle, en est à huit cents lieues. Il y a dans le commerce, à New-York, des morceaux de papier qui figurent des lots de ville à Chicago pour trois cent mille habitants. C'est plus que n'en compte aujourd'hui aucune ville du nouveau monde. Il est probable que plus d'un acquéreur de ces chiffons s'estimera heureux si, quand il ira examiner son acquisition, il ne la retrouve recouverte que de six pieds d'eau du lac.

Les spéculations sur les chemins de fer ne le cèdent guère à celles des terrains. L'Américain a une passion pour les chemins de fer; il les aime, ainsi que le disait Camille Desmoulins de lui-même par rapport à Mirabeau, comme un amant aime sa maîtresse. Ce n'est pas seulement parce que le suprême bonheur consiste, pour l'Américain, dans cette précipitation qui dévore le temps et annule l'espace; c'est aussi parce qu'il sent, lui qui raisonne toujours, que ce mode de communication est parfaitement adapté à l'immensité de son territoire, à son littoral aplati, et à la configuration peu accidentée de la grande vallée du Mississipi, et parce qu'il trouve dans ses forêts primitives une profusion de matériaux, qui lui permet de les exécuter à bon marché. On multiplie donc les chemins de fer en concurrence des fleuves et des canaux, en opposition les uns aux autres. Si les travaux

aujourd'hui en construction s'achèvent (et je crois qu'ils s'achèveront), il y aura, dans deux ans, trois routes distinctes de Baltimore à Philadelphie, sans compter l'ancien grand chemin, savoir, deux par chemins de fer exclusivement, la troisième par bateaux à vapeur et chemins de fer. Celle des trois qui gagnera une demi-heure sur ses rivales sera à peu près sûre de les ruiner.

Le mode de création des banques, universellement adopté ici (c'est le même pour toutes les entreprises d'utilité publique lorsqu'elles sont livrées à l'industrie particulière) consiste dans l'autorisation donnée par la législature d'ouvrir des livres de souscription dans un lieu public, où tous ont la faculté de venir s'inscrire moyennant un versement préalablement de cinq, dix ou vingt pour cent. Le jour de l'ouverture des livres est une solennité. Chez nous, on fait queue à la porte des théâtres; aux États-Unis, cette année, on faisait queue, avec une anxiété profonde, à la porte des sanctuaires où les livres de souscriptions aux banques étaient déposés. A Baltimore, les registres ont été ouverts pour la création d'une banque nouvelle (*merchants'bank*), au capital de deux millions (on compte ici par millions de dollars); la souscription s'est élevée à près de cinquante. A Charleston, pour le même capital de deux millions, la souscription a été de quatre-vingt-dix; et comme, à Charleston, le versement préalable exigé par la loi était, cette fois, de vingt-cinq pour cent, l'à-compte versé en monnaie courante, monnaie de papier, il est vrai, mais qui vaut le pair, a fait la somme de vingt-deux millions de dollars (environ cent dix-huit millions de francs), ou onze fois le capital requis. Cette rage pour les actions de banque s'explique aisément. La plupart des banques ici sont des établissements irresponsables de fait, qui ont le privilége de battre monnaie avec du papier. Les actionnaires des banques touchent des intérêts de huit, neuf, dix et douze pour cent [1] sur des capitaux que, par des combinaisons ingénieuses, ils peuvent se dispenser de posséder, et cela dans un pays où sont cotés à 110 et 115 les 5 pour °/₀ de Pensylvanie ou de New-York et les 6 de l'Ohio. Les 6 pour °/₀ de l'État d'Ohio! qu'en penseraient, s'ils revenaient au jour, les héros du fort Duquesne.

La plupart de ces spéculations sont imprudentes, plusieurs sont folles.

[1] Il y a des compagnies financières qui distribuent des dividendes sur le pied de 20 pour °/₀. Tel a été le cas, il y a quelques jours, pour l'*Atlantic Insurance Company* de New-York. Les banques proprement dites n'atteignent jamais ce chiffre. (Voir tome I.)

La hausse d'aujourd'hui peut et doit être suivie d'une crise demain. De grandes fortunes et en grand nombre sont sorties de terre depuis le printemps; d'autres y rentreront peut-être avant la chute des feuilles. L'Américain ne s'en inquiète pas. Pour chatouiller sa fibre robuste, il lui faut des sensations violentes. L'opinion publique et la chaire interdisent à son organisation vigoureuse les satisfactions sensuelles, le vin, les femmes, le déploiement d'un luxe princier; les cartes et les dés lui sont défendus; l'Américain demande donc aux affaires les émotions fortes dont il a besoin pour se sentir vivre. Il s'aventure avec délices sur la mer mouvante des spéculations. Un jour, la vague le pousse jusqu'aux nues; il savoure à la hâte cet instant de triomphe. Le lendemain il disparaît entre les crêtes de la lame; il ne s'en trouble pas; il attend avec flegme, et se console dans l'espoir d'un meilleur avenir. Et d'ailleurs, pendant qu'on spécule, que les uns s'enrichissent et que les autres se ruinent, les banques naissent et distribuent le crédit, les chemins de fer et les canaux se déroulent, les bateaux à vapeur se lancent de leurs chantiers sur les fleuves, sur les lacs, sur l'Océan; la carrière va toujours s'élargissant pour les spéculateurs, pour les chemins de fer, les canaux, les bateaux à vapeur et les banques. Quelques individus perdent, mais le pays gagne; le pays se peuple, se défriche, se développe, le pays marche. *Go ahead* [1]!

Si le mouvement et la rapide succession des sensations et des idées constituent la vie, ici l'on vit au centuple; tout est circulation, tout est mobilité et agitation frémissante. Aux expériences succèdent les expériences; aux entreprises, les entreprises. La richesse et la pauvreté se suivent à la piste et se délogent tour à tour. Pendant que les grands hommes du jour détrônent ceux de la veille, ils sont déjà à demi renversés par les grands hommes du lendemain. Les fortunes durent une saison; les réputations, la durée d'un éclair. Un irrésistible courant entraîne tout, broie tout, et remet tout sous des formes nouvelles. Les hommes changent de maison, de climat, de métier, de condition, de parti, de secte [2]; les États changent de lois, de ma-

[1] *En avant, marche!* Cette locution a été mise à la mode par le colonel Crockett, rude personnage de l'ouest, qui est membre du congrès. Le fils d'un de ses voisins lui ayant écrit pour lui demander l'autorisation d'épouser sa fille, on assure que Crockett lui envoya cette réponse laconique : *Go ahead!*

[2] On change ici de religion pour beaucoup de motifs divers. Il n'est pas rare de voir des Américains, devenus riches, changer de secte, et embrasser, par exemple,

gistrats, de constitution. Le sol lui-même, ou tout au moins les édifices, participent à l'instabilité universelle [1]. L'existence d'un ordre social au sein de ce tourbillon semble un prodige, une anomalie inexplicable. On dirait que formée d'éléments hétérogènes que le hasard a juxtaposés, et dont chacun suit une orbite que modifient seulement son caprice et son intérêt, cette société, après s'être élevée un instant jusqu'au ciel comme une trombe, doit inévitablement retomber à plat, réduite en poudre; telle ne sera pourtant pas sa destinée. Au milieu de ce système mobile, il y a un point fixe; c'est le foyer domestique, ou, pour parler plus clairement, le lit conjugal. Une sentinelle austère, âpre quelquefois jusqu'au fanatisme, écarte de ce point sacré tout ce qui pourrait en troubler la fixité; c'est le sentiment religieux. Tant que le point fixe jouira de son inviolabilité, tant que la garde qui y veille persistera dans sa rigoureuse vigilance, le système pourra, sans danger sérieux, faire de nouvelles pirouettes et subir de nouveaux changements à vue; il pourra être battu par la tempête; mais, en vertu de son élasticité et à l'aide de son point d'attache, il n'éclatera pas et surnagera. Il pourra même se fractionner en groupes divers presque indépendants les uns des autres; mais il se répandra sur la terre, il croîtra en étendue, en ressources, en énergie.

L'influence de la démocratie est si universelle en ce pays, qu'il était tout simple qu'elle vînt lever la tête au milieu des spéculateurs. Il y a donc eu des coalitions d'ouvriers qui ont voulu participer aux bénéfices, et pour leur part ils ont demandé diminution de travail,

celle de l'épiscopalisme anglican, qui est réputée la plus *fashionable* de toutes. Au reste, le passage d'une secte à l'autre ne peut être, aux États-Unis, un acte aussi grave qu'on est porté à le supposer dans les pays catholiques. Toutes les sectes protestantes diffèrent peu les unes des autres, moins assurément qu'un janséniste d'un moliniste, qu'un jésuite d'un gallican. Il faut pourtant excepter l'anglicanisme, qui a un caractère propre, une discipline et une liturgie à part, ainsi que les deux sectes peu nombreuses des unitairiens, qui nient la divinité du Christ, et des universalistes, qui ne croient pas à la réprobation.

[1] Les maisons américaines sont en général peu élevées et très-légèrement construites. Leurs murailles n'ont qu'une épaisseur et demie de brique, quelquefois une seulement; ainsi, quand l'alignement des rues change, ce qui a fréquemment lieu à New-York, par exemple, on les avance ou on les recule sans inconvénient; souvent même on les exhausse. Dans la campagne, il y a beaucoup de maisons en bois. Celles-ci se transportent sur des roues à des distances assez considérables. Je me suis trouvé arrêté, étant en diligence, entre Troy et Albany, par une maison de plus de quarante pieds de façade qui voyageait ainsi.

accroissement de salaire. Le second point était juste, car, dans la hausse générale, toutes les denrées, tous les objets de consommation ont augmenté de prix. Ici la coalition n'est point timide ; elle a d'abord l'habitude anglaise de discourir sur la place publique et de faire des processions. De plus, la classe ouvrière sent sa force, connaît son empire, et sait en faire usage. Les divers corps de métiers se sont assemblés à New-York, à Philadelphie et ailleurs. Ils ont délibéré publiquement et ont exposé leurs prétentions. Les femmes ont eu leurs *meetings* aussi bien que les hommes. Celui des couturières de Philadelphie a eu de l'éclat ; il était présidé par un économiste, M. Mathieu Carey, qu'assistaient, comme vice-présidents, deux ecclésiastiques. Parmi les réclamations, l'on a remarqué celle des garçons boulangers, qui, en vertu des droits de l'homme et de la sainteté du septième jour, ne voulaient pas faire de pain le dimanche. Les principaux corps de métiers ont décidé que tout travail resterait suspendu jusqu'à ce que les maîtres [1], si ce nom peut s'appliquer ici autrement que par dérision, eussent accédé à leur ultimatum. Afin que nul n'en ignorât, ils ont fait publier leurs *résolutions* dans les journaux, signées du président et des secrétaires du *meeting*. Ces résolutions déclarent que ceux des ouvriers qui refuseraient de s'y conformer auraient à subir les conséquences de leur refus. Les *conséquences* ont été que les ouvriers réfractaires qui s'obstinaient à travailler ont été chassés de leurs chantiers à coups de bâtons et de pierres, sans que l'autorité ait cru devoir donner signe de vie. La *conséquence* est qu'en ce moment, le long du canal du Schuylkill, une poignée de bateliers empêchent les bateaux chargés de charbons de descendre à Philadelphie, les tiennent en embargo, interrompent ainsi l'une des branches les plus fructueuses du commerce de la Pensylvanie, privent d'emploi les mariniers et les bâtiments de Philadelphie, qui distribuent le précieux combustible sur le littoral de l'Union, et exposent les mineurs à être congédiés. La milice les regarde faire ; le shérif reste les bras croisés. Si la minorité des bateliers persiste, car ces désordres sont l'ouvrage d'une faible minorité, il est à craindre qu'une bataille ne s'engage entre eux et les mineurs [2]. A Philadelphie la *conséquence* a été encore que les charpentiers, pour amener à composition quelques

[1] Ce mot n'est pas en usage ici. On se sert de celui d'*employer* (employeur).
[2] Voir la note 24 à la fin du volume.

entrepreneurs récalcitrants, ont mis le feu à plusieurs maisons que ces entrepreneurs bâtissaient. Cette fois l'autorité s'est émue, le maire a fait placarder un avis par lequel, considérant qu'il y a des raisons de croire que ces incendies sont l'œuvre de la malveillance, il offre mille dollars de récompense à qui en signalera les auteurs. Mais il est trop tard. La mnnicipalité, dans le but, dit-on, de gagner quelques votes à la cause de l'opposition qu'elle soutient, au lieu d'interposer sa médiation entre les ouvriers et les maîtres, s'était empressée, dès les premiers jours, de donner raison aux premiers en souscrivant d'emblée à toutes leurs conditions pour les travaux de la ville [1].

Le philosophe, pour qui le présent n'est qu'un point, peut en retournant ces faits y trouver matière à se réjouir. Les ouvriers et les domestiques vivent en Europe dans une condition de dépendance presque absolue qui n'est commode qu'à celui qui commande. Légitimistes, républicains, juste milieu, tous agissent, à l'égard de l'ouvrier qu'ils emploient ou du domestique qui les sert, comme si c'était un être d'une nature inférieure, qui doive au maître tout son zèle et tous ses efforts, sans qu'il lui soit dû en retour rien de plus qu'un maigre salaire. Il est permis, il est beau d'appeler de ses vœux des combinaisons sociales qui établissent une proportion plus équitable entre les droits et les devoirs. En Amérique, le principe absolu de la souveraineté du peuple ayant été appliqué aux rapports du maître et du serviteur, du bourgeois et de l'ouvrier, l'industriel, le fabricant et l'entrepreneur, à qui les ouvriers font la loi, cherchent autant que possible à se passer d'eux, et substituent de plus en plus la puissance des machines à la force de l'homme ; ainsi les travaux industriels les plus pénibles pèsent de moins en moins sur l'espèce humaine. Le maître à qui ses domestiques obéissent quand il leur plaît, et qui paye cher [2] pour être mal servi et servi de mauvaise grâce, favorise, autant qu'il est en lui, les mécaniques et les appareils qui simplifient la besogne, afin d'économiser le travail et les serviteurs.

Il y aurait en ce pays une étude curieuse à faire, non-seulement sur les grands mécanismes industriels, mais aussi sur les outils à la

[1] Voir la note 25 à la fin du volume.

[2] Dans la plupart des provinces de France, les gages annuels d'un domestique sont de 60 à 80 fr. par an ; ici, c'est de 50 à 60 fr. par mois, et un domestique en France fait l'ouvrage de deux ici.

main et sur les ustensiles de l'économie domestique. Ces ustensiles, ces outils, ces mécanismes influent puissamment sur la liberté pratique du plus grand nombre ; c'est par eux que la classe la plus nombreuse s'affranchit peu à peu d'un joug qui tend à l'écraser et à la flétrir. Sous ce rapport donc, ce qui se passe ici entre le maître et le domestique, le bourgeois et l'ouvrier, contribue à hâter un avenir qu'un ami de l'humanité doit appeler de tous ses vœux. Mais si la satisfaction philosophique est ample, la satisfaction matérielle et présente manque presque absolument. Pour quiconque n'est pas ouvrier ou domestique, pour quiconque surtout a goûté de l'existence des classes cultivées d'Europe, la vie pratique et réelle, la vie en chair et en os, se compose d'une série de tiraillements, d'incertitudes, de déplaisirs, je dirais presque d'humiliations. L'indépendance des ouvriers est quelquefois la ruine des chefs d'industrie, l'indépendance des domestiques entraîne la dépendance des femmes, les relègue dans leur ménage à des occupations fort peu en harmonie avec l'éducation soignée que beaucoup d'entre elles ont reçue, et les y tient clouées depuis le jour de leur mariage jusqu'à celui de leur mort.

Lorsque la force novatrice, à qui rien ne fait contre-poids, agit avec un grand excès d'énergie, c'est au détriment de toutes les classes sans exception. Alors, non-seulement l'existence des classes qu'en Europe on appelle supérieures, et qui ici doivent prendre un autre nom, est dépouillée de mille petites jouissances qu'il est convenu de mépriser dans les livres et les discours d'apparat, quoique chacun les estime fort dans la réalité ; mais encore la machine sociale se détraque, le malaise devient général, les exigences démesurées de celui que j'appellerai l'inférieur, pour parler à l'européenne, retombent lourdement sur lui. En ce moment, par exemple, les sybarites de Philadelphie qui tiennent à avoir du pain frais le dimanche ne sont pas les seuls qui souffrent ou soient menacés de souffrir. Si les prétentions exagérées des ouvriers continuaient, on verrait les commandes diminuer; le travail serait moins en demande. Les spéculations, si le travail ne les consolide pas, doivent crever comme des bulles de savon, et si la réaction arrive, l'ouvrier, qui économise peu, la ressentira plus vivement que tout autre.

XXVI.

Les eaux de Bedford.

Bedford-Springs [Pensylvanie], 6 août 1831.

Me voici aux eaux de Bedford ; c'est un des lieux de plaisance des États-Unis. Il y a trois jours à peine que j'y suis, et je me hâte de fuir. Il faut que les Américains, et encore plus les Américaines, s'ennuient bien profondément dans leur intérieur, pour qu'ils consentent à échanger le calme et le confort du foyer domestique contre le bruit sans gaieté et la misère prosaïque d'un pareil séjour.

Il semble que dans les pays vraiment démocratiques, comme ici les États du nord, il ne peut rien exister dans le genre des eaux d'Europe ; vous verrez qu'à mesure que l'Europe se démocratisera, si tel est son destin, vos délicieux rendez-vous d'été perdront tout leur charme. L'homme est exclusif par nature. Il y a bien peu de plaisirs qui ne cessent de l'être du moment où ils sont accessibles à tous, et par cela seul. A Saratoga, à Bedford, l'Américain s'ennuie parce qu'il sent qu'il y a vingt mille pères de famille, dans Philadelphie et New-York, qui peuvent, tout aussi bien que lui, si l'envie leur en prend, et elle leur prend en effet, se donner la satisfaction d'y amener leurs femmes et leurs filles, et, une fois là, de bâiller sur une chaise, dans la galerie, pendant tout le jour ; d'aller les armes à la main (je parle du couteau et de la fourchette) enlever leur part d'un mauvais dîner ; d'étouffer le soir dans la cohue d'une réunion dansante, et de dormir, s'il est possible, au milieu du vacarme, sur un grabat, dans une résonnante cellule en planches de sapin. L'Américain traverse, sans y regarder, les magnifiques paysages qui bordent l'Hudson, parce qu'il est, lui six-centième ou millième, sur le bateau à vapeur. Franchement je deviens Américain sous ce rapport, et je n'ai bien admiré le panorama de Westpoint et des *Highlands* [1], que lorsque je me suis trouvé, seul, dans ma barque sur le fleuve.

[1] On appelle ainsi les montagnes qui bordent l'Hudson du côté de Westpoint et au-dessus.

La démocratie est trop nouvelle venue sur la terre pour avoir pu encore organiser ses plaisirs et ses joies. Tous nos plaisirs actuels d'Europe sont fondés sur l'exclusion, sont aristocratiques comme l'Europe elle-même, et, par conséquent, ne sauraient être à l'usage de la multitude. Il faudra donc que, sous ce rapport, tout comme en politique, la démocratie américaine fasse du neuf. Le problème est difficile ; mais il n'est pas insoluble, car autrefois il fut résolu chez nous. Les fêtes religieuses du catholicisme étaient éminemment démocratiques : tous y étaient appelés, tous y prenaient part. A quels transports de joie et d'enthousiasme l'Europe tout entière ne se livrait-elle pas, grands et petits, nobles, bourgeois et serfs, lorsque, du temps des croisades, on célébrait par une procession et par un *Te Deum* la victoire d'Antioche ou la prise de Jérusalem ! Aujourd'hui même, dans nos provinces du midi, où la foi ne s'est pas éteinte, il existe encore des cérémonies vraiment populaires ; telles sont les fêtes de Pâques avec les représentations de la passion exposées dans les églises, et les processions avec leur déploiement de croix et de bannières, leurs confréries de pénitents, au froc pointu et aux robes ondoyantes, et leurs longues files d'enfants et de femmes ; avec les saints et les saintes qui y figurent en grand costume et les reliques qu'on y promène pieusement ; et enfin, avec la pompe militaire et civile qui s'y mêle, malgré l'athéisme de la loi. C'est le spectacle du pauvre, spectacle qui lui laisse des souvenirs meilleurs et plus vifs que ne le font au faubourien de Paris les drames atroces du boulevard et les feux d'artifice de la barrière du Trône.

Déjà ici, dans les États de l'ouest en particulier, la démocratie commence à avoir ses fêtes où sa fibre est remuée, et dont elle savoure les émotions avec délice : ce sont des fêtes religieuses, ce sont les *camp-meetings* des méthodistes, où la population se porte avec ardeur, malgré les remontrances philosophiques des autres sectes plus bourgeoises, qui blâment leurs chaleureux élans et leurs allures déclamatoires ; malgré le caractère convulsionnaire et hystérique des scènes du *banc d'anxiété*, ou plutôt à cause de ce caractère. Dans les anciens États du nord, il y a les processions politiques, pures démonstrations de parti le plus souvent, mais qui ont cela d'intéressant que la démocratie y prend part, car c'est le parti démocratique qui organise les plus brillantes et les plus animées. Après les *camp-meetings*, les processions politiques sont les seules choses, en ce pays, qui res-

semblent à des fêtes. Les banquets de parti, avec leurs discours et leur déluge de toasts, sont glacés, sinon repoussants ; et, par exemple, je n'ai rien vu de plus souverainement disgracieux qu'un banquet offert sur la pelouse de Powelton, près de Philadelphie, à la population tout entière, par l'opposition, c'est-à-dire par la bourgeoisie.

A Philadelphie, je m'arrêtais involontairement pour regarder passer les arbres gigantesques (*poles*) qui faisaient leur entrée solennelle sur huit roues, pour être plantés par la démocratie la veille des jours d'élection. Je me souviens de l'un de ces *hickory-poles* [1] qui s'avançait la tête garnie de son feuillage frais encore, au son du fifre et du tambour, précédé par des démocrates en rang, sans autre distinction qu'une des petites branches de l'arbre sacré à leur chapeau. Il était traîné par huit chevaux dont les harnais étaient chargés de rubans et de devises. A cheval sur l'arbre lui-même, une douzaine de *Jackson-men*, *de la plus belle eau*, l'air satisfait et triomphant d'avance, agitaient des drapeaux en l'air, en criant : *Huzzah for Jackson !*

Cette promenade de l'*hickory* n'est elle-même qu'un détail à côté des scènes processionnelles que j'ai vues à New-York.

C'était pendant la nuit qui suivit la clôture des élections, où la victoire s'était prononcée pour le parti démocratique [2]. La procession avait un quart de lieue de long. Les démocrates marchaient en bon ordre et aux flambeaux; il y avait des bannières plus que je n'en vis en aucune fête religieuse, toutes en transparents, à cause de l'obscurité. Sur les unes étaient inscrits les noms des confréries démocratiques, *Jeunes démocrates du neuvième* ou *du onzième ward* (quartier) ; les autres étaient couvertes d'imprécations contre la banque des États-Unis ; *Nick Biddle* et *Old Nick* (le diable) faisaient les frais de rapprochements plus ou moins ingénieux ; c'était le pendant du *Libera nos à malo*. Puis il y avait des portraits du général Jackson à pied et à cheval ; il y en avait en uniforme de général et en *Tennessee farmer* [3], la fameuse canne d'*hickory* à la main. Ceux de Washington et de Jefferson, entourés de maximes démocratiques, se mêlaient aux emblèmes de tous les goûts et de toutes les couleurs. Dans le nombre

[1] L'*hickory* est fort en honneur parmi les démocrates, parce que le surnom populaire du général Jackson est *Old Hickory*.

[2] Voir la lettre XVI, tome I.

[3] Le *fermier de Tennessée*, à cause des propriétés du général Jackson dans cet État.

figurait un aigle, non en peinture, mais un véritable aigle vivant, attaché par les serres, au milieu d'une couronne de feuillage, et hissé au bout d'un bâton, à la façon des étendards romains. L'oiseau impérial était porté par un robuste matelot, plus satisfait que ne le fut jamais échevin admis à tenir l'un des cordons du dais, dans une cérémonie catholique. Du plus loin que j'aperçus les démocrates s'avancer, je fus frappé de la ressemblance de leur farandole avec le cortége qui accompagne le viatique, à Mexico ou à Puébla. Les Américains porteurs de bannières étaient aussi recueillis que les Indiens mexicains porteurs de falots sacrés. La procession démocratique avait d'ailleurs ses reposoirs tout comme une procession catholique; elle s'arrêtait devant les maisons des *Jackson-men*, pour faire retentir l'air de ses bravos (*cheers*); elle stationnait à la porte des chefs de l'opposition, pour y lâcher trois, six ou neuf grognements (*groans*). Si ces tableaux rencontraient leur peintre, on les admirerait au loin, à l'égal des triomphes et des sacrifices que les anciens nous ont laissés en marbre et en bronze. Car c'est plus que du grotesque à la façon des scènes immortalisées par Rembrandt : c'est de l'histoire, et de la grande; ce sont des épisodes d'une merveilleuse épopée qui laissera au monde de longs souvenirs, celle de l'avénement de la démocratie.

Et pourtant, comme fêtes et cérémonies, ces processions politiques sont bien inférieures aux *revisals* qui ont lieu dans les *camp-meetings*. Toute fête où les femmes ne figurent point n'est qu'une demi-fête. Pourquoi vos cérémonies constitutionnelles sont-elles si complétement dépourvues d'attrait? Ce n'est pas seulement parce que ceux qui y figurent sont des bourgeois, fort honorables assurément, mais peu poétiques, et que l'éclat des costumes et le prestige des beaux-arts en sont bannis; c'est plus encore parce que les femmes n'y ont pas et ne peuvent y trouver place. Un homme d'esprit a dit que les femmes n'étaient pas poëtes, mais qu'elles étaient la poésie même.

Je me souviens de ce qui, dans ma ville de province, faisait le charme et l'éclat des processions. Nous ouvrions de grands yeux quand s'avançait la robe rouge du premier président; nous admirions les épaulettes et l'habit brodé du général, et plus d'une vocation militaire s'est décidée ce jour-là; nous regardions venir de loin, pardessus les têtes, le cortége épiscopal; nous nous jetions machinalement à genoux lorsque le dais, s'approchant avec son escorte de lévites, nous montrait l'évêque, vieillard vénérable, la mitre sur le

front, le saint sacrement entre les mains; nous portions envie à la gloire des jeunes hommes qui étaient, pour un jour, saint Marc ou saint Pierre; plus d'un grand garçon eût abdiqué ses quinze ans, dont il était fier, pour être admis à l'insigne honneur d'être l'un de ces petits saint Jean vêtus d'une peau de mouton; mais la foule entière suspendait son souffle, quand on apercevait parmi la forêt de bannières, entre les surplis et les aubes des prêtres, à travers les frocs pointus des pénitents et des baïonnettes de la garnison, une de ces filles en robe blanche, qui représentaient les saintes femmes et la Mère des sept douleurs; ou celle qui, chargée de chaînes d'or, de rubans et de perles, figurait l'impératrice à côté de son empereur [1]; ou celle qui, en sainte Véronique, déployait le voile dont fut essuyé le visage du Sauveur montant au Calvaire; ou celles enfin, tout émues encore, qui avaient été le matin confirmées par monseigneur. De même, c'est parce qu'il y a des femmes aux *camp-meetings*, et qu'elles y sont actrices au même rang que les plus fougueux prêcheurs, c'est pour cela seul que la démocratie américaine y accourt. Les *camp-meetings*, avec leurs pythonisses délirantes, ont fait le succès des méthodistes, et leur ont attiré, en Amérique, une église plus nombreuse que celles des sectes qui fleurissent le plus parmi la race anglaise en Europe [2].

Des tournois supprimez les femmes, et il ne reste plus qu'un assaut de maîtres d'armes. Des *camp-meetings*, enlevez le *banc d'anxiété*, faites disparaître ces femmes qui palpitent, crient et se roulent à terre, s'accrochent pâles et échevelées, l'œil hagard, aux ministres qui leur soufflent l'esprit saint, ou celles qui saisissent au passage, à la porte des tentes, le pécheur endurci afin de l'attendrir; vainement la scène se passera au milieu d'une forêt majestueuse, pendant une belle soirée d'été, sous un ciel qui ne craint point la comparaison avec celui de la Grèce; vainement vous serez entouré de tentes et de chariots nombreux qui vous rappelleront le train d'Israël à la sortie d'Égypte; vainement les feux allumés au loin, entre les arbres, vous montreront les prêcheurs debout, gesticulant au-dessus de la foule;

[1] C'est un des souvenirs de l'empire romain, qui en a laissé de très-profonds dans nos départements du midi.

[2] Les deux sectes les plus nombreuses aux États-Unis, sont celles des méthodistes et des baptistes (ou anabaptistes) : elles comprennent ensemble plus de la moitié de la population. Les baptistes ont un langage exalté comme celui des méthodistes. (Voir la note 26 à la fin du volume.)

vainement l'écho des bois vous renverra les éclats de leur voix retentissante ; ce sera un spectacle dont vous serez rassasié au bout d'une heure ; tandis que les *camp-meetings*, tels qu'ils sont, ont le don de retenir les populations de l'ouest pendant de longues semaines. On en a vu qui duraient un mois entier.

J'admets que les *camp-meetings* et les processions politiques ne sont encore en Amérique que des faits exceptionnels. Un peuple n'a de caractère complet que lorsqu'il a ses fêtes nationales et ses plaisirs, sa poésie, enfin, à lui. A cet égard, la nationalité américaine ne sera pas aisée à constituer. L'Américain manque d'un passé à qui demander des inspirations. En quittant la vieille terre d'Europe et en rompant avec l'Angleterre, ses pères laissèrent derrière eux toutes les chroniques, toutes les légendes, toutes les traditions, ce qui fait la patrie, cette patrie qu'on n'emporte pas *à la semelle de ses souliers*. L'Américain s'est donc appauvri en idéalité de tout ce qu'il a gagné en richesse matérielle. Mais, avec la démocratie, il y a toujours de la ressource en fait d'imagination. Je ne prétends pas dire comment la démocratie américaine suppléera au défaut de passé et de souvenirs, pas plus que je ne me charge de déterminer comment elle s'imposera à elle-même un frein, et préviendra ses propres écarts. Je suis cependant convaincu que l'Amérique aura ses cérémonies, ses fêtes, son art, tout comme je suis persuadé qu'elle s'organisera régulièrement ; car je crois à l'avenir de la société américaine, ou, pour mieux dire, du commencement de société qui grossit à vue d'œil, à l'est et encore plus à l'ouest des Alléghanys.

En France, depuis plus d'un siècle, nous sommes à batailler contre nous-mêmes pour nous dépouiller de notre originalité nationale. Nous essayons de nous faire raisonnables sur le modèle de ce que nous croyons être le type anglais [1], et, à notre exemple, les peuples de l'Europe méridionale, se torturent pour prendre un air calculateur et parlementaire. L'imagination est traitée comme la folle du logis. Les nobles sentiments, l'enthousiasme, l'exaltation chevaleresque, ce qui fit la gloire de notre France, ce qui valut à l'Espagne la moitié de l'univers, tout cela est dédaigné, est bafoué. Les fêtes publiques et les cérémonies populaires sont devenues la risée des esprits forts. L'amour des beaux-arts n'est plus qu'une passion frivole.

[1] Voir la note 27 à la fin du volume.

Nous faisons des efforts inouïs pour nous amaigrir l'esprit et le cœur, conformément aux prescriptions des *Sangrados* de la religion et de la politique. Pour dépouiller notre existence du dernier vestige de goût et d'art, nous avons poussé l'abnégation jusqu'à échanger la majestueuse élégance des costumes que nous avions empruntés aux Espagnols, lorsqu'ils donnaient le ton à l'Europe, contre la défroque des Anglais, que l'on peut qualifier d'un mot, c'est qu'elle est assortie au climat de la Grande-Bretagne. Passe encore si nous n'avions fait que jeter comme un inutile bagage nos tournois, nos carrousels, nos jubilés, nos fêtes religieuses et notre luxe vestiaire! Malheureusement nous sommes remontés jusqu'à la source de toute poésie sociale et nationale, jusqu'à la religion, et nous avons voulu la tarir. Nos mœurs et nos coutumes retiennent à peine un léger vernis de leur grâce tant vantée. La politique est abandonnée au positivisme le plus aride. Ce serait à désespérer du génie national si, de temps à autre, des élans et des explosions ne révélaient qu'il sommeille, mais qu'il n'est pas mort, et que le feu sacré couve sous la cendre.

Certes, la France et les peuples de l'Europe méridionale dont elle est le coryphée, doivent de la reconnaissance à la philosophie du XVIIIe siècle. C'est elle qui a été notre protestantisme, c'est-à-dire qui a relevé chez nous l'étendard de la liberté, ouvert la carrière à l'esprit humain, et constitué la personnalité. Avouons cependant que, par cela seul qu'elle est irréligieuse, elle est inférieure au protestantisme allemand, anglais et américain.

Les écrits des apôtres de cette grande révolution dureront comme monuments littéraires, mais non comme leçons de morale, car tout ce qui est irréligieux n'a qu'une valeur sociale éphémère. Plaçons au Panthéon les restes de Voltaire et de Montesquieu, de Jean-Jacques et de Diderot ; mais sur leurs monuments déposons leurs ouvrages couverts d'un voile. Apprenons au peuple à bénir leur mémoire; mais ne lui enseignons pas leurs systèmes, et empêchons qu'ils ne lui soient enseignés par de serviles continuateurs que ces grands écrivains désavoueraient s'ils revenaient habiter cette terre; car les hommes de cette trempe sont du siècle présent, quelquefois du siècle à venir, et jamais du siècle passé.

En retour de ce que l'on nous enlevait, on nous a dotés du régime parlementaire. On a supposé qu'il satisferait à tous nos besoins, qu'il comblerait tous nos vœux dans l'ordre moral et dans l'ordre des idées,

tout comme dans l'ordre matériel. Dieu me garde d'être l'ennemi du système représentatif ! Je crois à sa durée, quoique je doute que nous ayons encore découvert la forme sous laquelle la nature française et celle des peuples méridionaux pourront s'en accommoder; mais quelle qu'en soit la valeur politique, on conviendra qu'il ne remplace pas, qu'il ne remplacera jamais à lui seul tout ce dont les réformateurs nous ont dépouillés. Il a ses cérémonies et ses fêtes; mais cela respire un parfum de procès-verbal dont nos sens sont révoltés. Quoiqu'il ait, jusqu'à un certain point, ses dogmes et son mysticisme, il n'a point prise sur nos imaginations. Les beaux-arts lui sont antipathiques. Il n'a pas le don de remuer nos cœurs. Il laisse donc en dehors les trois quarts de notre existence.

Je comprends qu'ici l'on ait espéré faire du gouvernement représentatif la pierre angulaire et la clef de voûte de l'édifice social. Un Américain de quinze ans est raisonnable comme un Français de quarante. Puis la société y est mâle; la femme, qui en tout pays est un être peu parlementaire, n'y exerce point d'empire : il n'y a pas de salons aux États-Unis. Cependant, ici même, ce régime n'existe plus, dans sa pureté primitive, que sur le papier. Le champ religieux, passablement rétréci, il est vrai, y est d'ailleurs resté ouvert à l'idéalité humaine, et l'imagination y trouve pâture tant bien que mal. Mais, chez nous, il faudrait être fanatique du représentatif pour songer à en faire le pivot de notre vie sociale. Nous avons tous une jeunesse, Dieu merci ! Chez nous, les femmes sont une puissance fort réelle, quoiqu'il n'en soit point parlé dans la charte ; et notre caractère national a beaucoup de traits féminins, je ne dis pas efféminés. Vous auriez beau décimer la France et n'y laisser que les bourgeois ayant passé la quarantaine, ce qui a le sens rassis, ce qui est bien désillusionné, c'est-à-dire bien dépoétisé, vous arriveriez à peine à avoir une société qui se contentât des émotions constitutionnelles.

Voilà pourquoi la France est le théâtre d'une lutte incessante entre l'âge mûr et la vieillesse d'un côté, et de l'autre les jeunes gens qui trouvent leur lot trop mince. La jeunesse accuse Géronte d'étroitesse, de pusillanimité, d'égoïsme; Géronte se plaint de l'ambition effrénée qui dévore les jeunes gens et de leur indomptable turbulence.

La jeunesse moderne a perdu le sentiment du respect dû à la vieillesse, ce qui est un grave symptôme de décadence sociale. Aigrie par le mécontentement, la jeunesse en est venue à ce point, qu'elle

méprise l'expérience ; elle se croit supérieure aux hommes blanchis dans le gouvernement des choses humaines ; elle persiste opiniâtrément dans cette erreur funeste, quoique la démonstration du fait de son infériorité lui ait été administrée durement. Ses levées de boucliers finissent toujours par des défaites ; elle ressaisirait demain l'influence politique, à la faveur d'une révolution nouvelle, qu'après-demain elle en serait de nouveau dépossédée ; parce que la jeunesse, qui en effet est aujourd'hui supérieure à l'âge mûr et à la vieillesse dans beaucoup de branches des connaissances humaines, qui sait mieux la physique, la chimie, les mathématiques, la physiologie, qui est plus versée dans les théories d'économie politique, est et sera inévitablement toujours en arrière en ce qui concerne la science la plus difficile de toutes, celle qui est le fondement de toute pratique, la science du cœur humain. Si mal fondées cependant que soient les prétentions de la jeunesse à mettre la main sur le gouvernail, il n'en est pas moins vrai que si l'on voulait réduire la vie publique au déroulement monotone des formes constitutionnelles, on aurait indéfiniment à lutter contre ses énergiques protestations et contre la résistance plus ou moins ouverte de tout ce qui, comme elle, porte un cœur ayant besoin de battre, de tout ce qui vit en imagination autant que dans le monde des intérêts.

Il n'y a de bon gouvernement que celui qui satisfait à la fois au besoin d'ordre, de régularité, de stabilité et de prospérité matérielle, dont se préoccupent l'âge mûr et la vieillesse, et qui, en même temps, sait suffire à la soif de sensations vives, de mouvement grandiose et d'idées brillantes dont sont tourmentées la jeunesse et cette portion nombreuse de la société qui est toujours jeune ou toujours mineure. En regard de leur parlement, les Anglais ont leurs immenses colonies sur lesquelles ils s'épanchent à travers les mers. Les Anglo-Américains ont l'ouest, et aussi l'Océan, comme la Grande-Bretagne. Ce double envahissement de l'orient de notre planète par les pères, et de l'occident par les fils émancipés, est pourtant un drame colossal et sublime. Supposer que nous Français, à qui il faut, pour nous sentir vivre, une action gigantesque, qui offre aux uns un rôle en vue de l'univers, aux autres un spectacle de prodiges, nous nous résignerons à être indéfiniment emprisonnés sur notre territoire, sans autre but d'activité que de faire ou de regarder fonctionner les rouages de la machine parlementaire, ce serait vouloir qu'un homme de goût se crût en paradis dans cette bicoque de Bedford.

XXVII.

L'autorité et la liberté.

Richmond, 16 août 1835.

Richmond est une ville admirablement posée sur le penchant d'une colline qui baigne le James-River. Son Capitole avec ses colonnes en briques recouvertes de plâtre, avec son architrave et sa corniche de bois peint, fait de loin un effet que le Parthénon lui-même, aux temps de Périclès, ne devait pas surpasser ; car le ciel de la Virginie, lorsqu'il n'est pas assombri par l'ouragan ou voilé par la neige, est aussi beau que celui de l'Attique. Richmond a son port plus voisin que le Pirée ne l'était d'Athènes, ce qui ne l'empêche pas de s'appuyer sur les cascades du James-River. Richmond m'a ravi, dès le premier instant, par son site enchanteur et par l'humeur cordiale de ses habitants. Il m'a plu par son ambition, car il prétend à devenir une métropole, et il y travaille par les grands établissements qu'il fonde ou aide à fonder, canaux, chemins de fer, distributions d'eau, moulins immenses, fabriques à qui la cataracte du fleuve fournira de la force motrice à discrétion. J'y trouve des Français chez qui cinquante ans de séjour loin de leur pays et quatre-vingts ans d'âge n'ont pas refroidi l'amour de la patrie, et qui ont conservé, au milieu de la simplicité des mœurs américaines, cette fine fleur d'urbanité dont chez nous la graine se perd tous les jours. Je suis allé hier, pour la seconde fois, rendre visite à des canons et à des mortiers, présent de Louis XVI à l'Amérique luttant pour son indépendance. Au Capitole, à côté de la statue de Washington, j'ai trouvé le buste de Lafayette. J'entends parler de Rochambeau et de d'Estaing comme on fait de vieux amis dont on s'est séparé d'hier. Il me semble par moments que j'ai été miraculeusement transporté non en France, mais sur la frontière.

Mon amitié pour Richmond n'est pourtant pas aveugle. Les fondateurs de la ville neuve y ont tracé des rues de cent pieds de large comme les routes à la Louis XIV ; mais au moins dans nos routes, au

milieu des larges fondrières de droite et de gauche, il y a un filet de pavé ou de chaussée praticable. Les rues du Richmond neuf n'ont ni pavé, ni éclairage. Ce sont, à l'époque des pluies, des marécages dangereux, où il est, dit-on, arrivé plusieurs fois que les vaches, à qui l'autorité municipale laisse la liberté de circulation, ont subi le destin du sire de Ravenswood dans le Kelpie. Richmond a aussi quelque chose de l'aspect de Washington ; sauf le quartier marchand, ce n'est ni ville, ni campagne ; ce sont des maisons distribuées d'après un plan fictif, entre lesquelles il est presque impossible de reconnaître aucun alignement, et de retrouver les rues K, F ou D, auxquelles on vous renvoie ; car c'est l'alphabet qui a fourni à Richmond les noms de ses rues, comme à Philadelphie l'arithmétique. L'échiquier de Richmond a cependant, sur celui de Washington, cet avantage qu'il est moins vaste et qu'il doit plus vite se remplir, tandis que Washington, avec son plan tracé pour un million d'habitants, n'en aura pas cinquante mille d'ici à vingt ans peut-être.

Il y a à Richmond quelque chose qui me déplaît beaucoup plus que la boue sans fond de ses rues, qui me choque plus que les rudes manières des Virginiens de l'ouest [1] que j'y ai rencontrés durant la session de la législature de l'État ; c'est l'esclavage. La moitié de la population y est noire ou mulâtre. Physiquement le noir est bien traité en Virginie, par humanité le plus souvent, et aussi parce qu'il est devenu un bétail que l'on élève pour l'exporter en Louisiane ; mais si matériellement il n'a point à se plaindre, moralement il est traité comme un bipède étranger à la nature humaine. Libre ou esclave, on lui interdit tout ce qui peut lui donner l'idée de la dignité de l'homme. Il n'y a d'éducation ni pour l'esclave, ni pour l'homme de couleur libre. La loi classe parmi les crimes l'enseignement le plus élémentaire donné à un noir ou à un mulâtre. L'esclave n'a point de famille ; il n'a aucun droit civil, pas même celui de pécule. Le blanc sait que l'esclave a prêté l'oreille au mot de liberté que tout proclame sur cette terre ; il sait qu'il couve en secret la vengeance, et que dans les cabanes des noirs on raconte les exploits et le martyre de Gabriel, chef de complots anciens, et de Turner, héros d'une insurrection plus récente [2]. Les mesures de précaution que cette pensée inspire aux blancs glacent d'épouvante l'étranger.

[1] Voir la note 28 à la fin du volume.

[2] En août 1831, une troupe de noirs du comté de Southampton se souleva à l'im-

Richmond est fameux par son marché de tabac et de farine. La farine de Richmond est recherchée à Rio-Janeiro comme à New-York, et à Lima comme à la Havane. Le plus vaste moulin qui soit au monde est à Richmond. Il compte vingt paires de meules, avec une multitude d'appareils accessoires, et il est en état de moudre 55,000 kilogrammes de farine par vingt-quatre heures. La réputation des farines de Richmond, comme celle des farines américaines en général, sur les marchés étrangers, tient à une organisation commerciale, particulière au pays, qui contrarie les idées absolues de liberté industrielle, mais qui est essentielle à la prospérité du commerce américain, et contre laquelle je n'ai pas entendu élever de réclamations.

La farine de Richmond est inspectée avant l'exportation. Le poids de chaque baril et la qualité de la farine sont constatés et imprimés par l'inspecteur sur le couvercle. Les qualités supérieures sont les seules dont l'exportation soit permise. L'inspection est réelle et minutieuse; elle est aux frais de l'expéditeur. Le négociant havanais, péruvien ou brésilien, sait ainsi parfaitement ce que vaut la marchandise qu'il achète. Il y gagne et le vendeur aussi. Le commerce ne peut pas plus se passer de confiance sur les marchés que de crédit dans les comptoirs.

Le tabac de Virginie est soumis à la même opération. En général tous les États du littoral, tous ceux où l'on embarque des denrées, ont établi l'inspection, et l'ont étendue à presque tous les articles sur lesquels la fraude était possible. Ainsi, dans l'État de New-York, on inspecte les farines de blé et de maïs, le bœuf, le porc et le poisson salés, la potasse, l'huile de poisson, les planches, les douves, la graine de lin, le cuir, le tabac, le houblon, les esprits. Je reproduis textuellement le sommaire du chapitre des lois d'inspection de l'État de New-York, relatif au bœuf et au porc salés, afin de donner une idée de l'esprit dans lequel ces lois sont conçues : « Défense d'exporter le » bœuf et le porc salés sans la formalité de l'inspection. — Exception » à la règle. — Pénalité. — Les inspecteurs donneront caution. — » Ils devront avoir des magasins suffisants. — Comment doivent être » faits les barils, de quel bois, dans quelle dimension ; comment ils » seront cerclés. — L'exportation n'est permise que si la viande est

proviste et massacra plusieurs familles blanches, sans distinction d'âge ni de sexe. L'alarme se répandit dans le pays. On se crut menacé d'une insurrection générale. Les révoltés furent bientôt traqués, pris et exécutés.

» suffisamment grasse. — Classification des diverses qualités de porc.
» — Quantité de sel et de saumure par baril. — Défense d'exporter
» les viandes amaigries, molles ou impures. — Les barils qui en con-
» tiendraient, seront marqués comme tels. — Qualités diverses de
» bœuf salé. — Age du bétail duquel devra provenir la viande. —
» Forme et poids des pièces. — Proportions de sel et de saumure.
» — Dispositions spéciales sur les pièces saignantes et celles pro-
» venant du col du bœuf. — Composition de la saumure. — Marque
» des barils. — Dispositions relatives au bœuf abattu à la méthode
» juive. — Taxe prélevée par les inspecteurs à leur profit. — Défense
» aux inspecteurs de trafiquer directement ou indirectement en
» bœuf et porc salés. — Pénalités diverses à l'effet de prévenir di-
» verses fraudes. »

Pour la farine, la loi contient des clauses plus rigoureuses encore. L'inspecteur imprime avec un fer chaud, le mot *léger* sur les barils qui n'ont pas le poids (l'exportation de ces barils est d'ailleurs prohibée), et le mot *mauvais* sur les barils dont le contenu n'est pas suffisamment pur et choisi. Pour le maïs, on exige que le grain ait été séché, préalablement à la mouture. La farine des autres États de l'Union ne peut être vendue dans la ville de New-York, même pour la consommation locale, à moins de subir l'inspection comme pour l'exportation. Tout inspecteur a le droit de visiter les navires où il soupçonnerait que de la farine non inspectée aurait été chargée, et de saisir ce que l'on y aurait embarqué ou tenté d'embarquer. Il y a en outre une foule de dispositions pénales pour empêcher la fraude.

Si la nécessité de ces inspections n'était pas suffisamment prouvée par leurs bons effets et par la longue expérience qui les a consacrées, elle le serait par les abus qui se sont introduits dans le commerce des denrées que l'on en a affranchies. On commence à se plaindre hautement à Liverpool de ce que souvent les balles de coton sont frauduleusement composées de qualités inférieures que l'on recouvre d'une couche de meilleur produit. Selon un rapport adressé à la chambre du commerce américain de cette métropole cotonnière, par les principaux courtiers en coton, il ne s'agit plus d'une balle ou deux éparses dans des parties considérables, mais de masses de cent et de deux cents.

Quoi! dira-t-on, cette terre classique de liberté n'est donc pas libre même en fait de négoce? Non; le commerce extérieur n'est pas libre aux États-Unis, parce que l'on ne veut pas laisser au premier fripon

venu la liberté de ruiner l'industrie et le commerce de tout un État. Le peuple des États-Unis est avant tout un peuple de travailleurs. On y a la liberté de travailler, de choisir sa profession et d'en changer vingt fois. On y a la liberté d'aller et de venir pour ses affaires, et de transporter sa personne et son industrie du centre à la circonférence, et de la circonférence au centre. Si, politiquement, le pays ne jouit pas des bienfaits de l'unité administrative, industriellement il n'est point, quant à de misérables détails, tels que des affaires de voirie, l'ouverture d'une minière, etc., sous le servage d'une centralisation exorbitante. Il ne faut pas aller à deux cents lieues solliciter l'autorisation et la signature personnelle d'un ministre surchargé de fonctions et harassé de soucis parlementaires. Mais la liberté américaine n'est pas une liberté mystique, indéfinie; c'est une liberté spéciale, en rapport avec le génie spécial du peuple et sa destination spéciale; c'est une liberté de travail et de locomotion, dont l'Américain profite pour se répandre sur l'immense territoire que lui a donné la Providence, et pour le mettre en valeur.

La liberté de locomotion est à peu près illimitée, sauf les restrictions imposées par l'observation du dimanche [1]. La liberté, ou plutôt l'indépendance dans le travail, est fort large aussi; cependant si quelques-uns en abusent, la tendance est de réagir contre eux par des lois ou par des actes d'autorité dictatoriale, ou par des coups d'État de l'opinion, jusques et y compris l'émeute.

A l'égard du commerce intérieur, les exemples de règlements restrictifs ont toujours été et sont encore assez rares. On a cependant imposé des taxes répressives aux marchands ambulants (*hawkers and pedlars*) qui abusaient de la crédulité des campagnards. Si l'on n'a pu encore faire aucune loi pratique sur les banqueroutes, on a du moins des peines sévères contre certaines fraudes commerciales (*false pretences*). Si l'on n'a pas encore porté de lois contre l'agiotage [2], ce n'est pas que la volonté en manque au législateur, car il sent tout le tort qui résulte pour le pays de spéculations improductives, qui détournent de l'industrie les capitaux dont elle a besoin; c'est qu'on n'a su comment s'y prendre [3]. D'ailleurs, en fait de commerce inté-

[1] Voir la note 29 à la fin du volume.

[2] Aux États-Unis, comme chez nous, les marchés à terme sont nuls. On n'en peut réclamer l'exécution devant les tribunaux.

[3] Voir la note 30 à la fin du volume.

rieur, les fraudes ne sont pas fort aisées aux États-Unis. Ici tout le monde se connaît, et l'on s'y observe les uns les autres; on remonte aisément, dans le pays, à la source d'une friponnerie. Pour des marchandises expédiées d'un marché lointain, c'est plus difficile. Et, enfin, il règne ici une manière de patriotisme qui s'accorde avec l'intérêt bien entendu et la crainte de l'opinion, pour faire prévaloir dans les transactions du dedans des procédés passablement consciencieux, et d'une moralité supérieure certainement à celle de notre commerce quoiqu'il y ait encore à redire; tandis que la ruse et la mauvaise foi semblent, à beaucoup de gens, être de bonne guerre à l'égard de l'étranger, que l'on juge comme une sorte de barbare.

Avant 1789, nous avions en France des règlements restrictifs non-seulement pour le commerce d'exportation, mais aussi pour l'industrie intérieure. Tout le monde connaît, au moins de nom, les maîtrises et les jurandes. Les corps d'état avaient leurs règlements spéciaux. L'agriculture même avait les siens de temps immémorial, et il est incontestable que pour la culture de la vigne, par exemple, ils étaient le fruit d'une mûre expérience. C'est à eux non moins qu'à la nature du terroir que nos crus fameux sont redevables de leur qualité sans égale et de leur haute renommée. Ils fixaient les terrains où la vigne avait le droit de croître, le grain qu'il était permis de cultiver, l'espacement et la taille des ceps. L'inspection à la sortie était de rigueur pour les étoffes expédiées dans le Levant, et pour d'autres objets d'exportation.

La révolution a biffé tous les règlements anciens. La destruction de la plupart de ces règlements a été un bien, parce qu'ils étaient surannés à beaucoup d'égards et en arrière de la science; parce qu'ils étaient souvent appliqués conformément à la lettre qui tue et non à l'esprit qui vivifie; parce que les cadres des corps d'état et de métier étaient inélastiques et ne se prêtaient pas suffisamment à l'admission des aspirants. En un mot, l'organisation industrielle du pays était devenue mauvaise, il en fallait une autre; mais les pouvoirs établis étaient incapables de la créer. L'inepte gouvernement de l'infortuné Louis XVI, au lieu de sentir tout ce qu'il y avait de force dans le tiers état, et de donner à cette force un but d'activité et une direction, prenait plaisir à l'insulter, et s'amusait à remettre en vigueur des ordonnances décrépites par lesquelles il était permis aux seuls nobles de porter l'épaulette dans l'armée. On en vint donc à ce point

que tout pouvoir sembla un fléau de Dieu, toute organisation une tyrannie; et lorsque la nation se souleva, au lieu de corriger les abus et d'améliorer l'ordre existant, elle nia tout, elle abolit tout, elle fit table rase en matière commerciale comme en matière politique. On posa en principe que les transactions commerciales ne devaient être soumises à aucune surveillance, et non-seulement on supprima les statuts des corps de métiers et les épreuves de capacité; non-seulement on renonça aux garanties que présentaient les corporations, non-seulement on dépouilla l'industrie de l'esprit de corps, et, par conséquent, du point d'honneur, mais encore on annula les mesures de police les plus simples et les plus salutaires, notamment les inspections à la sortie.

La concurrence illimitée étant devenue la seule loi du travail, chacun étant livré à son libre arbitre, sans que l'opinion, moins sévère chez nous que parmi la race anglaise, supplée au silence du code et à l'absence des règlements de corporations, il y a eu des méfaits et des victimes en grand nombre. L'industrie a été transformée en un champ de bataille, où l'on s'est battu à armes égales, où d'indignes stratagèmes ont été pratiqués; où le fort, c'est-à-dire le maître, au moment où il se croit triomphant, est traîtreusement atteint du plomb de la banqueroute; et où le faible, c'est-à-dire l'ouvrier, paye trop souvent les frais de la guerre. Au-dedans toutefois et jusqu'à ce jour, la somme du bien reste incontestablement supérieure à celle du mal. Il faut dire aussi que plusieurs industries, qui intéressent particulièrement le pauvre, celles qui s'exercent sur les subsistances, sont restées soumises à des règlements et ont continué à être l'objet de la surveillance de l'autorité. Ce n'a pas été sans difficulté, car les fanatiques de la liberté absolue du commerce se sont soulevés contre ces exceptions; et l'on a vu récemment un maire de Châlons-sur-Marne, émerveillé de trouver une occasion d'appliquer les théories qu'il avait lues, au risque de faire une expérience sur l'estomac du pauvre, se refuser à taxer le pain.

Au dedans, je le répète, et provisoirement, notre industrie a pourtant gagné en masse à la destruction pure et simple des anciens règlements, et le public encore plus. Il était d'ailleurs nécessaire qu'un intervalle de tâtonnements, fussent-ils anarchiques, précédât l'établissement des règlements nouveaux; mais, dans nos relations extérieures, le mal a dépassé la somme du bien; la décadence de notre commerce maritime en est la preuve.

Notre commerce d'exportation, tombé à la paix de 1814, quand se rouvrirent les mers, entre les mains de pacotilleurs cupides, a épuisé la nomenclature des fourberies. Pendant les premières années de la restauration, le nom français a été déconsidéré sur tous les marchés de l'ancien et du nouveau monde. Le commerce du Levant, dont nous avions le monopole, est passé aux mains des Anglais et des Autrichiens[1]. Les étoffes qu'autrefois nous fournissions à l'Orient n'étant plus inspectées à la sortie, ont été de mauvaise fabrique et de mauvais aunage. Jadis, les ballots passaient de main en main de confiance, sans être ouverts; il a fallu les visiter de très-près, car quelquefois ils se sont trouvés contenir tout autre chose que des étoffes. L'Amérique du sud a été la terre classique des exploits des pacotilleurs. On a vendu de l'eau pour du bourgogne, des rouleaux de bois pour des rouleaux de rubans. Les Bordelais, qui accusent, non sans bonnes raisons, le système prohibitif de la déchéance de leur ville, ne peuvent plus ignorer aujourd'hui que l'esprit de rapine qui a présidé à une multitude d'expéditions parties de leurs ports est pour moitié dans cette déchéance, avec les lois de 1821 et 1822.

Comme personne ne voulait plus traiter avec des Français, les fraudes se sont nécessairement amoindries. Le commerce extérieur s'est centralisé peu à peu entre les mains des grandes maisons, et cette concentration, qui a si puissamment contribué à maintenir dans le commerce anglais des habitudes honnêtes, a commencé la réhabilitation du nôtre. Les pacotilleurs, qui sont les maraudeurs des affaires, ont été écartés. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la bonnes tenue de notre commerce aux États-Unis. Ne nous flattons pas pourtant; il se fait encore des tours de passe-passe. Les Bordelais n'ont pas encore complétement purgé leur ville des larrons qui l'infestaient, et une circulaire récente de M. Duchâtel a mis le monde entier dans la confidence des honteuses plaies qui rongent encore aujourd'hui notre commerce d'outre-mer[2].

En présence de pareils faits, je ne sais ce que l'on pourrait dire contre l'adoption immédiate en France de l'inspection à la sortie pour nos denrées principales, et spécialement pour nos vins. Il faudrait croire aux théories absolues de liberté commerciale, d'une foi bien

[1] Voir la note 31 à la fin du volume.
[2] Voir la note 32 à la fin du volume.

étrange, dans un siècle qui se pique d'être esprit fort, pour ne pas voir que l'absence de tout règlement, en matière de commerce, est un fait monstrueux ; qu'il faut une police dans le commerce comme dans toutes les autres relations sociales, et que si le peuple le plus propre au *self-government* et le plus antipathique aux lois préventives, s'est imposé à cet égard des règlements si sévères, nous serions mal venus à vouloir nous en passer. Convenons que si notre politique, presque toujours loyale et désintéressée, nous a donné le droit de dénoncer la foi punique de la *perfide Albion*, la race anglaise, peut, de son côté, opposer avec fierté l'esprit hardi et honorable de son commerce à la pusillanimité et aux méfaits du nôtre. Confessons-le, et soumettons-nous à un régime qui nous guérisse de cette lèpre. Seulement, pour que le gouvernement puisse prétendre à moraliser l'industrie et le commerce, pour qu'il soit admis à porter la main sur le mal, il faut qu'il soit autre chose qu'avocassier ou paperassier, autre chose que marquis ou militaire ; il faut qu'il comprenne ce qu'est l'industrie et quelles destinées lui sont réservées. Il faut qu'il soit familier avec les vœux et les idées, les besoins et la nature intime des industriels ; il faut qu'il aime le travail et les travailleurs, ce qui n'exclut assurément ni le goût des arts, ni les généreuses pensées et les vastes conceptions qu'il faut porter en soi pour faire battre le cœur de la nation française.

Les États-Unis forment une société qui marche d'instinct plutôt que d'après un plan préconçu, elle s'ignore elle-même. Elle repousse l'ordre tyrannique d'un passé exclusivement militaire, et cependant elle est imprégnée de sentiments d'ordre. Elle a été nourrie dans la haine des rapports politiques tels qu'ils étaient constitués par les lois de notre vieille Europe; mais elle a dans le sang le besoin de s'imposer à elle-même des lois. Elle est tiraillée entre ses instincts d'avenir et ses répugnances du passé, entre sa soif d'émancipation et sa faim de règle sociale ; entre sa vénération religieuse pour l'expérience et son horreur pour les formes violentes des siècles antérieurs. De là des contradictions qui font méconnaître ses goûts et défigurent ses tendances ; mais la confusion n'est qu'apparente.

Il y a dans chaque État deux autorités dont le personnel et les attributions sont distinctes. L'une correspond au gouvernement de l'ancienne société européenne, au vieux César. A la tête, est un magistrat qui porte l'antique nom de gouverneur [1], avec le titre pompeux

[1] Voir la note 33 à la fin du volume.

de commandant en chef des forces de terre et de mer. Cette autorité est réduite à un simulacre. Dans les nouveaux États de l'ouest qui sont venus au monde depuis l'indépendance, ses attributions ont été successivement réduites à rien; plusieurs ont été supprimées, ou plutôt les citoyens en masse se sont réservé de les exercer eux-mêmes. Ainsi les citoyens nomment directement à la plupart des emplois. Les allocations de fonds sont rarement dépensées par l'intermédiaire du gouverneur : elles sont habituellement placées sous la responsabilité de commissaires spéciaux. Le gouverneur n'a pas la disposition de la force publique; à proprement parler, il n'en existe aucune; mais, en cas de nécessité, le shérif, par un *posse comitatus*, contraint tous les passants à lui prêter main-forte, et fait immédiatement un gendarme de quiconque traverse la rue, armé ou non. Il n'y a pas de police ni de passe-ports; mais personne ne peut s'arrêter dans un hôtel sans inscrire sur un registre son nom et sa résidence. Ce registre est exposé à tous les regards dans le *bar-room*, cabaret qui est l'annexe obligée de tout lieu public; il est là, feuilleté à tout instant et par tout le monde. Le buvetier, *bar-keeper*, fait en réalité l'office de commissaire de police, et la foule de ceux qui visitent le *bar-room* pour lire les journaux, boire un verre de whiskey, fumer ou causer politique, ce qui comprend tous les voyageurs, fournirait au besoin les sergents. Voilà du *self-government* comme il faut le pratiquer; voilà les obligations que chaque citoyen contracte lorsqu'on désarme le pouvoir. L'autorité du gouverneur, qui jadis était le réprésentant de la royauté, le brillant reflet de la toute-puissance des superbes souverains d'Europe, est devenue poussière. En le dépouillant, on n'a pas même pris garde de sauver les apparences. Plus de gardes, plus de palais, plus d'argent. Les gouverneurs des États d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois ont 1,000 dollars (5,333 fr.) d'appointements, sans maison, sans un centime de frais accessoires. Il n'y a pas de négociant de Cincinnati qui ne donne davantage à son premier commis. Les garçons de bureau, à Washington, ont 700 dollars (3,733 fr).

Cette déchéance s'explique par des considérations autres que celles tirées de la nature du *self-government*. L'ancienne autorité, c'était César; son caractère était militaire. La société américaine a nié César. En Europe, César a dû rester fort, dans l'intérêt de l'indépendance nationale, puisque nous y sommes toujours à deux doigts de la guerre; l'Amérique du nord est organisée au contraire d'après l'hypothèse

que la guerre d'État à État est impossible, et que la guerre étrangère n'est guère plus probable.

Les Américains pouvaient donc se passer de César; nous sommes, nous, obligés de le garder; mais il ne faut pas en conclure qu'ils puissent et doivent longtemps se passer d'autorité, et que déjà même ils n'en aient aucune. Il y a en Amérique l'autorité religieuse qui a toujours l'œil ouvert; il y a l'autorité de l'opinion qui est sévère jusqu'à la dureté; il y a l'autorité des législatures qui souvent font de l'omnipotence; il y a quelquefois la dictature de l'émeute.

Il y a plus: à côté de l'autorité de César, en politique, une seconde autorité régulière commence à poindre, qui embrasse dans son domaine les institutions modernes et les établissements nouveaux d'utilité publique, qui, aux États-Unis, ont acquis une extension inouïe, telles que les voies de communication, les banques et les écoles primaires. Il y a les commissaires des canaux, les commissaires des banques, ceux des écoles. Leur pouvoir est réel et large. Les commissaires des canaux font des règlements d'administration publique qu'ils changent à leur gré, sans avis préalable. Ils fixent et modifient les tarifs; ils sont entourés d'un nombreux personnel, entièrement sous leur dépendance et révocable à volonté; ils disposent de sommes considérables; il est passé 120,000,000 de fr. par les mains des commissaires de l'État de Pensylvanie. Ils sont certainement soumis à un contrôle moins rigoureux et moins minutieux que celui qui entoure les moindres transactions de notre administration des ponts et chaussées ou de notre génie militaire. S'ils avaient eu nos lois de finance, notre comptabilité, notre cour des comptes, ils eussent mis dix ans de plus à exécuter les travaux confiés à leurs soins, et ils ne les eussent construits ni mieux ni à moins de frais [1]. Les commissaires des banques de l'État de New-York, en vertu du *safety-fund act*, sont revêtus en droit, sinon en fait, d'une sorte de dictature; ils ont, dans certains cas, droit de vie et de mort sur les banques locales.

C'est dans les jeunes États surtout qu'il faut voir comment ces commissaires exercent leurs pouvoirs. L'été dernier, les commissaires des canaux de l'État d'Ohio s'apercevant ou croyant s'apercevoir que les entrepreneurs de transport sur les canaux de l'État de New-York s'étaient coalisés pour élever leurs prix, passèrent immédiatement

[1] Voir la note 34 à la fin du volume.

une résolution portant que, considérant les prétentions excessives de ces entrepreneurs, il serait désormais établi une distinction entre les marchandises passant sur les canaux de l'État d'Ohio, et que les péages seraient doublés sur tout objet qui aurait payé, sur les canaux de l'État de New-York, un prix supérieur à un chiffre qu'ils réglèrent : c'était établir un maximum non-seulement sur leur territoire, mais sur celui d'un État voisin. Un directeur général des ponts et chaussées qui se permettrait pareil coup de tête, serait foudroyé au nom de la liberté du commerce. Aux États-Unis, chacun dit que les commissaires de l'Ohio avaient raison ; que les entrepreneurs de transports gagneraient un peu moins, mais que le public y trouverait son compte, et les entrepreneurs se résignèrent.

C'est ainsi qu'aux États-Unis l'intérêt général est la suprême loi : c'est ainsi qu'il relève énergiquement la tête et prend sa revanche toutes les fois qu'il se suppose lésé par l'intérêt privé. Le régime de ce pays devient donc moins un régime de liberté et de laisser-faire, qu'un régime d'égalité ; ou plutôt il prend le caractère d'un fort gouvernement de majorité. Lorsqu'on lit les clauses restrictives insérées, dans quelques États, à la fin des lois d'autorisation des compagnies anonymes *incorporated companies*, on se demande comment elles ont pu se former, comment elles ont trouvé des capitaux. Dans le Massachusetts, les actionnaires sont tous individuellement responsables de tous les engagements de la compagnie. Dans la Pensylvanie, il est expressément stipulé que si, à une époque quelconque, l'autorisation accordée à la compagnie devenait contraire aux intérêts du peuple, la législature pourrait la révoquer [1]. C'est de l'arbitraire en germe ; mais, aux États-Unis, César est désarmé ; le vieux lion féodal n'a plus ni griffes ni ongles. L'industrie est prête à s'effrayer de l'arbitraire de César ; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle s'alarmerait de celui d'une société qui vit et prospère du travail, et dont toutes les préoccupations publiques et particulières ont pour objet de s'agrandir par le travail créateur.

Faut-il croire qu'en Europe où l'autorité suprême est l'héritière directe de César, l'industrie ne fera que végéter ? Je ne le pense pas. Une force irrésistible pousse actuellement l'industrie, et si l'exis-

[1] J'ai retrouvé cette clause dans les chartes de plus de vingt compagnies de chemins de fer de cet État.

tence de nos gouvernements militaires d'Europe était incompatible avec son développement, je n'hésite pas à dire qu'ils disparaîtraient. On ne peut pas supposer que l'Europe continue longtemps à offrir l'aspect d'un vaste camp, ou plutôt de plusieurs camps opposés les uns aux autres. Le glaive qui est tiré aujourd'hui peut rentrer demain dans le fourreau. Il y rentrera dès que l'Europe aura trouvé l'assiette qu'elle cherche, et qu'elle l'aura consacrée par d'autres traités solennels. J'admets que l'épée restera cependant un des attributs de nos monarchies absolues ou tempérées, ou des républiques éphémères qui pourraient encore les remplacer par instants; mais la guerre elle-même se transforme. Les institutions guerrières ont pris, à un très-haut degré, un caractère d'ordre et de régularité savante qui les rapproche de l'industrie, et que celle-ci même a besoin de leur emprunter. Toutes, à commencer par l'armée, sont susceptibles d'être employées à féconder le monde, qu'autrefois elles n'étaient bonnes qu'à ravager. La royauté se modifie et se prépare à recevoir ou à prendre de nouvelles prérogatives en place de celles qu'elle a perdues et de celles qu'elle doit perdre encore. Elle se préoccupe de nouveaux soins et se conçoit de nouveaux devoirs. Il ne tient plus qu'à elle de se conserver et de se raffermir sur sa base ébranlée. En un mot, aux États-Unis, le pouvoir ancien qui ne tenait pas au sol a pu être détruit, et un pouvoir tout nouveau surgit naturellement de terre, à côté des débris du premier. Dans nos vieux pays d'Europe, où le pouvoir ancien a jeté des racines si profondes qu'on ne pourrait l'abattre sans bouleverser la société tout entière, l'autorité nouvelle doit sortir du tronc même des antiques royautés [1].

Pour se rendre bien compte du sens qu'a ici le mot de liberté, il faut remonter à l'origine des populations anglo-américaines, c'est-à-dire à la distinction des deux natures de l'Yankee et du Virginien. Ils sont arrivés à la notion de la liberté, l'un par la porte de la religion, l'autre par celle de la politique, et ils l'ont comprise de deux manières très-différentes.

Lorsque l'Yankee vint s'établir en Amérique, ce ne fut pas pour y créer un empire, ce fut pour y établir son église. Il fuyait une terre qui ne s'était soustraite au joug de la Babylone papale que pour tomber sous celui de Babylone de l'épiscopat. Il laissait en arrière

[1] Voir la note 35 à la fin du volume.

Satan, ses pompes et ses œuvres; il essuyait la poussière qu'avait laissée sur ses pieds la terre inhospitalière des Stuarts et des évêques anglicans; il cherchait un asile où il pût pratiquer son culte et suivre ce qu'il croyait la loi de Dieu. Les pèlerins débarqués sur le rocher de Plymouth [1], venaient fonder la liberté telle qu'ils l'entendaient pour les autres. Ils se firent donc une liberté à leur usage exclusif, dans le cercle de laquelle ils se trouvaient, eux, parfaitement à l'aise, sans s'inquiéter si d'autres n'y étoufferaient pas. On croirait que, eux proscrits, ils auraient admis au moins la tolérance religieuse : ils ne lui accordèrent cependant pas le moindre recoin; aujourd'hui encore il s'en faut qu'elle ait chez eux ses coudées franches. Dans l'origine, il n'y avait de droit de cité que pour les puritains comme eux; l'État et l'Église étaient confondus; ce n'est qu'en 1832 que la séparation a été consommée définitivement et complétement dans le Massachusetts. Leur sol était fermé, sous les peines les plus sévères, sous peine de mort en cas de récidive, aux juifs et aux quakers. Aujourd'hui encore, si la loi permet d'y être catholique, l'opinion le défend, témoin l'incendie du couvent des ursulines en 1834, et les scènes scandaleuses qui ont signalé le procès des incendiaires. A plus forte raison, il n'y est pas permis d'être incrédule, témoin le procès de blasphème intenté à M. Abner Kneeland [2] pour avoir écrit en faveur du panthéisme, procès qui n'en finit pas parce que, heureusement pour l'accusé, il ne s'est trouvé, à deux reprises différentes, que onze jurés sur douze pour le condamner, et que la loi américaine, comme la loi anglaise, requiert l'unanimité.

Le type de l'Yankee est fort peu varié. Tous les Yankees semblent jetés dans le même moule; il était donc très-facile d'organiser pour eux une liberté régulière, c'est-à-dire de combiner un cadre où ils se sentissent les mouvements libres. Lors de leur arrivée, ils en tracèrent un, non-seulement dans sa forme générale et son contou rextérieur, mais avec une multitude de compartiments qui précisaient tous les détails de la vie, tout comme Moïse avait fait pour le peuple hébreu. Ainsi constitués, il était impossible à tout autre qu'à un homme taillé exactement

[1] C'est l'endroit où les puritains mirent pied à terre le 22 décembre 1620. Ce rocher est l'objet de la vénération publique.

[2] Il avait été condamné une première fois devant les autorités judiciaires de la ville; c'est en appel que le jugement a deux fois été sans résultat. Le ministère public n'a pas encore renoncé à poursuivre.

sur le même modèle, de s'établir parmi eux. Quoique la plupart de ces lois, qui mettaient l'existence en formules [1], aient été abrogées, surtout depuis l'indépendance, l'esprit qui les dicta est resté. Les habitudes qui les inspirèrent et que par une réaction naturelle elles affermirent, subsistent encore; aujourd'hui même on remarque qu'aucun étranger ne se fixe dans la Nouvelle-Angleterre.

Pour nous, Français, qui ne nous ressemblons les uns aux autres qu'en ce que nous ne ressemblons à personne, pour nous à qui la variété est nécessaire comme l'air, pour nous qui avons horreur d'une vie encadrée, le régime des Yankees serait un supplice. Leur liberté à eux, ce n'est point la liberté d'outrager tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, de narguer la religion, de braver les mœurs, de saper les bases de l'ordre social, d'insulter à toutes les traditions et à toutes les opinions; ce n'est ni la liberté d'être monarchiste dans un pays républicain, ni celle de sacrifier à ses passions l'honneur de la femme ou de la fille de l'ouvrier, ce n'est pas même celle de jouir extérieurement de sa fortune, car l'opinion publique a ses décrets somptuaires auxquels elle veut qu'on se conforme sous peine d'ostracisme moral: ce n'est seulement pas la liberté de vivre chez soi autrement que tout le monde. La liberté de l'Yankee est essentiellement limitée et spéciale comme sa nature à lui-même. Nous trouverions, nous Français, qu'elle est faite à l'image de la liberté de Figaro. L'Yankee s'en contente parce qu'elle lui laisse toute la latitude dont il sent le besoin, et aussi parce que de toutes les paroles de la Bible, celle qui lui est restée le mieux en mémoire est celle du fruit défendu, que nous n'avons pu loger dans notre cervelle.

Comme l'Yankee ne souffre pas au milieu de ces restrictions, qu'il y est ou s'y croit libre, ce qui revient au même, avec lui l'autorité préventive est inutile. C'est pour cela que le pouvoir n'est point apparent dans la Nouvelle-Angleterre, et que la force armée, la gendarmerie et la police y sont des institutions inconnues plus encore que dans tout le reste de l'Union. L'absence de pouvoir extérieur nous donne le change, et nous fait croire que l'Américain en général, et l'Yankee en particulier, sont plus libres que nous. Je suis persuadé, cependant, que si nous mesurions la liberté par le nombre des actions permises ou tolérées dans la vie privée et publique, l'avantage est

[1] Voir la note 36 à la fin du volume.

de notre côté, non-seulement par rapport à la Nouvelle-Angleterre, mais même relativement à la population blanche du sud.

Le Virginien serait beaucoup plus disposé à entendre la liberté à notre manière. Son humeur est plus analogue à la nôtre ; ses facultés sont moins spéciales, beaucoup plus générales que celles de l'Yankee ; ses pensées sont plus ardentes, ses goûts plus variés. Mais c'est l'Yankee qui domine aujourd'hui dans l'Union ; c'est sa liberté qui a fourni les traits principaux au modèle de la liberté américaine. Cependant, pour faire accepter son empire, elle a dû emprunter plusieurs des signes distinctifs de la liberté virginienne ; je pourrais dire, de la liberté française, car le grand prêtre de la démocratie américaine fut un Virginien qui s'était imbibé, à Paris, des principes de la philosophie du XVIIIe siècle. La liberté américaine, telle qu'elle existe aujourd'hui, peut être considérée comme le résultat du mélange, dans des proportions inégales, des théories de Jefferson, avec les habitudes de la Nouvelle-Angleterre. De ces deux tendances différentes résulte une autre série d'actes contradictoires [1] qui s'enchevêtrent les uns avec les autres, et qui tromperaient un observateur inattentif. C'est en raison de la coexistence de ces deux impulsions, au sein de la société américaine, que l'on porte sur elle des jugements si opposés ; c'est parce que le type Yankee est le plus fort aujourd'hui, tandis qu'à l'époque de l'indépendance la supériorité était du côté des Virginiens, que les idées que fait naître aujourd'hui le spectacle de l'Amérique, paraissent être et sont réellement en désaccord avec celles qu'elle pouvait inspirer du temps de l'indépendance.

XXVIII.

Amélioration sociale.

Charleston [Caroline du sud], 1er septembre 1835.

L'Amérique du nord est un pays de bénédiction pour l'ouvrier et le paysan. Quel contraste entre notre Europe et cette Amérique ! à New-

[1] Voir plus haut, page 117.

York, après mon débarquement, je croyais que tous les jours étaient des dimanches, parce que toute la population qui se presse dans *Broadway* me semblait tous les jours endimanchée. Point de ces visages flétris par les privations ou par les miasmes de Paris; rien qui ressemblât à nos misérables boueurs, à la caste de nos chiffonniers et de nos marchandes en plein vent. Tout homme était chaudement enveloppé dans son surtout ; toute femme avait son manteau et son chapeau au dernier goût de Paris. Les haillons, la saleté et la misère dégradent la femme encore plus que l'homme. Aussi l'un des traits les plus caractéristiques de la physionomie des États-Unis, c'est, sans contredit, le changement qui s'y est introduit à la suite du bien-être dans le sort matériel et la condition physique [1] des femmes. Le salaire de l'homme suffisant à la subsistance et à l'entretien de sa famille, la femme n'a d'autres travaux que ceux du ménage, avantage plus grand encore pour ses enfants que pour elle. C'est aujourd'hui une règle sans exceptions parmi les Anglo-Américains, que la femme soit exemptée de toute tâche rude, et, par exemple, que jamais une femme ne prenne part aux labeurs des champs et ne traîne de fardeaux [2]. Ainsi affranchie d'occupations incompatibles avec sa constitution délicate, la femme a été affranchie aussi de cette repoussante laideur et de cette grossièreté de complexion que la pauvreté et la fatigue lui infligent partout ailleurs. Toute femme ici a les traits, aussi bien que la mise, d'une dame. Toute femme ici est qualifiée de *lady* et s'efforce de paraître telle. Vous chercheriez vainement parmi les Anglo-Américains, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle du Mississipi, un de ces êtres repoussants qui ne sont féminins que pour les physiologistes, et dont toutes nos villes abondent, ou une de ces disgracieuses viragos qui peuplent nos halles et les trois quarts de nos campagnes. Vous ne rencontreriez le premier type nulle part, excepté parmi les noirs et parmi les Indiens [3]; vous ne décou-

[1] L'état légal des femmes est, pour toutes les classes, aux États-Unis, ce qu'il est dans la bourgeoisie anglaise. Il en est de même de leur condition morale, avec plus de liberté encore avant le mariage et plus de dépendance après.

[2] L'Angleterre proprement dite est certainement le pays de l'Europe où la femme participe le moins aux travaux matériels, surtout à ceux de l'agriculture. On n'y voit jamais de femme portant, comme dans nos campagnes, une hotte de fumier, ou forgeant le fer comme à Saint-Étienne.

[3] On a remarqué qu'il n'y avait rien de plus hideux dans la création qu'une vieille femme indienne. Ces malheureuses, abîmées de travail et écrasées de mauvais trai-

vririez le second que parmi les Français du Canada ou les Allemands de Pensylvanie ; car, chez les uns et les autres, la femme travaille au moins autant que l'homme. C'est une des gloires de la race anglaise d'avoir partout, autant que possible et de plus en plus, interprété la supériorité de l'homme sur la femme, en réservant à l'homme le monopole de tous les travaux pénibles. Un pays où les femmes sont ainsi traitées offre l'aspect d'un nouveau monde et d'un monde meilleur.

Figurez-vous un paysan irlandais, qui chez lui gagne à peine de quoi se nourrir de pommes de terre, qui s'estimerait riche s'il possédait une acre, et qui, en mettant pied à terre à New-York, trouve à gagner, par la seule force de ses bras, 1 dollar (5 fr. 33 c.) par jour. Il se nourrit et se loge avec 2 dollars par semaine, et, au bout de quinze jours, il a pu économiser assez pour acheter dix acres de la terre la plus fertile de l'univers, de ce fameux *American bottom*, dans l'État d'Illinois. De New-York à l'ouest, il y a loin; mais la traversée sur le grand canal ne coûte pas cher, 25 centimes par lieue (nourriture non comprise)[1], et, en faisant des stations en route, on paye son voyage. Il est vrai que l'Irlandais le plus misérable ne voudrait pas acheter dix acres, ce serait trop peu. Le moins que l'on acquiert dans l'ouest, c'est quatre-vingts acres. Qu'importe ! les économies de quelques mois y suffiront, et d'ailleurs, *l'oncle Sam*[2] aime les émigrants. Si en principe il ne vend pas ses terres à crédit, en fait il est de très-bonne composition avec le cultivateur qui vient défricher l'ouest, et il les lui laisse occuper provisoirement sans lui rien demander. Aussi les Irlandais, qui provoqueraient en duel à coups de poing quiconque révoquerait en doute devant eux que leur île d'Érin soit un paradis terrestre, et qui chantent avec transport, sous l'inspiration du whiskey, la gloire de cette *perle des mers*, la quittent pour les États-Unis[3] par cinquante mille. A leur arrivée, ils n'en croient pas leurs

tements par leurs brutaux époux, surtout lorsqu'ils sont ivres, perdent tout ce qui distingue leur sexe. Elles ont des visages de furies ; elles en ont aussi l'humeur. Au dire de ceux qui ont assisté au supplice du poteau, ce sont ordinairement les vieilles femmes qui se plaisent le plus à torturer les captifs.

[1] Le voyage de New-York à Louisville ou à tout autre point du Bas-Ohio coûterait, par Philadelphie et Pittsburg, environ 70 fr., nourriture non comprise, et durerait quinze jours.

[2] C'est le nom populaire du gouvernement fédéral.

[3] Voir la note 3 à la fin du 1er volume.

yeux ; ils se tâtent pour savoir s'ils ne sont pas sous l'influence décevante d'un sortilége. Ils n'osent pas décrire, dans leurs lettres à leurs amis d'Europe, les ruisseaux de miel et de lait dont est arrosée cette terre promise [1].

Ici même, où l'ouvrier des villes et le cultivateur des champs, au lieu d'être comme au nord, les souverains du pays, ne sont que des esclaves, il y a plus d'abondance, plus de confort matériel, pour les classes laborieuses qu'il n'y en a chez nous. Aussi la population noire pullule-t-elle plus ici que ne le fait chez nous la population des campagnes. Notre paysan fait autant d'enfants que le noir de la Caroline et de la Virginie ; mais chez nous la mort, que la misère amène par la main, est active à repousser ces bras qui voudraient faire concurrence à ceux de leurs pères, et à fermer pour toujours ces bouches qui demandent du pain que leurs parents ne peuvent leur donner.

En Europe, depuis quelque temps, l'attention des philanthropes s'est dirigée avec prédilection vers l'examen des dépenses publiques. Ils se sont attachés à les réduire, espérant par là modifier notablement le sort du plus grand nombre. Pour juger de la portée de ce procédé d'amélioration, je supposerai que l'on puisse immédiatement défalquer cent millions des dépenses de l'État. On conviendra que c'est le maximum du dégrèvement à espérer car réellement un seul chapitre du budget est susceptible d'être largement réduit, c'est celui de la guerre ; et même une diminution de l'état militaire de la France suppose une harmonie européenne qui malheureusement n'existe pas aujourd'hui, et qui ne sera solidement établie que lorsque les traités de 1815 auront fait place à d'autres combinaisons plus équitables pour notre France. 100 millions, répartis entre 33 millions de population, reviennent à 15 fr. par famille de cinq personnes, ou à 4 centimes par jour.

Augmenter de quatre centimes par jour les ressources journalières d'une famille pauvre, c'est un résultat dont un philanthrope a le droit de s'applaudir ; mais c'est peu pour un gouvernement nouveau qui cherche à s'affermir, à se fonder sur le roc. Ce n'est pas à si bon

[1] On raconte qu'un Irlandais, nouveau débarqué, montrant à son maître une lettre qu'il venait d'écrire pour sa famille, celui-ci lui dit : « Mais, Patrick, pourquoi dites-vous que vous mangez de la viande trois fois par semaine, tandis que vous en avez trois fois le jour ? — Pourquoi ? répondit Patrick, c'est que si je le leur disais, ils ne voudraient pas le croire. »

marché que vous modifierez les sentiments des masses, que vous les ferez passer de la défiance à l'espoir, de l'indifférence envers toute autorité à des sentiments de respect et de reconnaissance. Quatre centimes par jour, ce n'est pas la poule au pot!

Admettons que par des réductions de dépenses, que l'on effectuerait je ne sais comment, et par un changement radical dans l'assiette de l'impôt, qui me paraît pour le moins aussi difficile [1], on pût diminuer du double la contribution du pauvre; on aurait ajouté ainsi 8 cent. par jour à l'aisance d'une famille de cinq personnes.

Supposons maintenant que, par des moyens quelconques (nous arriverons plus tard à spécifier ces moyens), le crédit public soit affermi, l'industrie animée d'une énergie nouvelle, l'agriculture encouragée, le commerce activé; que cent entreprises nouvelles fécondent nos ateliers et nos campagnes, et sèment le mouvement et la vie sur nos canaux et nos routes, sur les fleuves et sur les mers : la main-d'œuvre haussera; les variations et les chômages forcés, causes des plus dures souffrances de l'ouvrier dans les villes, et du paysan dans les campagnes, disparaîtront aussitôt. En admettant, pour le simple journalier, douze jours de plus de travail à 1 fr. 25 cent., et une augmentation de salaire de 25 cent. seulement pendant cent cinquante jours, calcul fort modeste assurément, il en résultera pour lui un accroissement immédiat de revenu de 52 fr. 50 cent., ou de 14 cent. par jour. Pour l'ouvrier plus intelligent et plus habile, tel que le charpentier ou le maçon, travaillant à Paris à raison de 4 fr. par jour, douze jours de travail de plus, et une hausse de 50 cent. par jour pendant cent cinquante jours, produiront 123 fr., c'est-à-dire 34 cent. par jour.

Je suis fort éloigné de dire qu'il faille négliger les réductions, même les moins grosses. Honneur aux hommes laborieux dont l'infatigable patience vérifie ligne par ligne l'énorme in-quarto du budget, et en pèse tous les chiffres à la balance de l'intérêt public! Dieu me garde surtout de prétendre que nous soyons arrivés à la meilleure assiette de l'impôt! et, par exemple, je ne pense pas que nos octrois municipaux doivent durer toujours [2]. Ainsi encore, je fais des vœux pour la suppression de l'impôt du sel, parce que c'est celui de tous qui est

[1] Voir la note 37 à la fin du volume.
[2] Voir la note 38 à la fin du volume.

le plus lourd pour la classe pauvre, et je crois qu'il serait aisé d'y arriver [1]. Avec des actes décisifs de cette nature, les gouvernements se font bénir et les dynasties se fondent; mais après tout, par la méthode du dégrèvement, tout ce que l'on obtiendra, comme résultat matériel, se bornera à faire sortir quelques centimes de moins de la bourse du pauvre, tandis qu'un système de mesures combinées de manière à répandre parmi les classes inférieures le goût de l'ordre et les habitudes d'une vie industrieuse et rangée, à multiplier les occasions de travail et à en améliorer les conditions, aurait pour effet de remplir cette bourse si mal garnie. Le dégrèvement qui soulage une classe pour charger une autre classe, a un caractère révolutionnaire qui cadre mal avec les idées d'une époque où l'on est las de révolutions, avec la nature d'un gouvernement né du besoin d'arrêter le flot révolutionnaire. Au contraire, tout ce qui développe le travail est en harmonie parfaite avec la tendance actuelle de tous les bons esprits. Le travail est un admirable instrument de concorde, car tous les intérêts se trouvent bien de la prospérité de l'industrie et des affaires. Il est la source pure et légitime de la fortune publique et privée. Le travail seul crée des richesses nouvelles; lui seul a donc puissance de secourir celui qui a besoin, sans appauvrir celui qui jouit du nécessaire, et même sans réduire la brillante existence de celui qui vit dans le faste; de donner à la fois l'opulence à quelques-uns, à un grand nombre l'aisance, à tous cette poule au pot qui est, dans l'ordre matériel, l'inconnue du grand problème social posé depuis la révolte de Luther.

L'admirable prospérité des États-Unis est le fruit du travail bien plus que la réforme des impôts. Le sol ici n'a pas la luxuriante fertilité des régions tropicales; pour personne, selon l'expression vulgaire, les alouettes ne tombent ici toutes rôties. Mais l'Américain est un travailleur-modèle. Les États-Unis ne sont pas une seconde édition de la république romaine ou grecque; c'est une colossale maison de commerce, qui tient une ferme à céréales dans le nord-ouest, une ferme à coton, à riz et à tabac, dans le sud; qui possède des sucreries, des ateliers de salaisons et de beaux commencements de manufactures; qui a ses ports du nord-est garnis d'excellents navires bien construits et mieux montés encore, avec lesquels elle entreprend les

[1] Voir la note 39 à la fin du volume.

transports pour le compte de tout l'univers, et spécule sur les besoins de tous les peuples. Tout Américain a la passion du travail et a mille moyens de la satisfaire. S'il veut être cultivateur, il trouve des terres vacantes dans la ferme du nord-ouest ou dans celle du sud-ouest. S'il veut être artisan, afin de devenir fabricant plus tard, on lui accorde du crédit; il rencontre, le long des rivières, des chutes d'eau inoccupées dont il prend possession, et à côté desquelles il bâtit son usine. S'il a le goût du commerce ; il se met entre les mains d'un négociant qui, après quelque temps d'épreuve et d'apprentissage, l'envoie surveiller ses intérêts dans l'intérieur du pays ou aux Antilles, ou dans l'Amérique du sud, ou à Liverpool, ou au Havre, ou en Chine. Il peut travailler sans inquiétude, et produire hardiment. N'ayant pas de fermage à payer, sa farine et ses salaisons ne craignent la concurrence de personne dans l'Amérique du sud et dans les îles à sucre. Le coton, les États-Unis sont presque seuls pour en fournir le monde, et ils n'en peuvent planter assez. Comme commerçants intelligents, actifs et audacieux, la carrière ouverte aux Américains est sans limites et ils l'exploitent admirablement ; ils battent leurs rivaux de tous les pays, même les Anglais. Si l'Américain s'applique à l'industrie du dedans, le champ n'est pas moins large, car la consommation intérieure est indéfinie. Ici tout le monde jouit ou au moins dépense. La vie est ample ; on taille en pleine étoffe. Chacun produit beaucoup parce que le pays consomme beaucoup ; chacun consomme beaucoup, parce qu'il gagne beaucoup, remue beaucoup d'affaires, n'a point de soucis sur son avenir ou celui de ses enfants, ou ne se préoccupe pas de cet avenir.

De même en France les mesures de l'administration publique les plus efficaces pour l'amélioration populaire, seraient celles qui tendraient à augmenter parmi les masses les qualités industrielles, et celles qui leur fourniraient les moyens d'appliquer ces qualités, c'est-à-dire :

1° Un système d'éducation industrielles ;

2° La création d'institutions de crédit qui mettraient à portée de toutes les classes les instruments de travail, ou, en d'autres termes, les capitaux qui sont aujourd'hui inaccessibles, non-seulement à l'ouvrier et au cultivateur, mais encore à une grande partie de la bourgeoisie ;

3° L'exécution d'un système complet de communications, depuis

les chemins vicinaux jusqu'aux chemins de fer ; l'industrie et le commerce sont impossibles là où il n'y a pas de facilités de transport ;

4° La révision d'une multitude de lois et de règlements, et de beaucoup d'habitudes de jurisprudence civile et administrative, qui entravent le travail sans profiter à personne.

Éducation populaire.

Ici où je suis maintenant, j'ose à peine parler d'éducation populaire. Le peuple, dans les États du sud, ce sont les esclaves. Le principe est qu'il ne leur faut aucune culture intellectuelle ; que le sentiment de la crainte est la seule culture morale qui convienne à leur condition. Il n'y a donc pour eux d'autre éducation que celle de leurs mains ; et celle-là est bornée, par cela même que leur intelligence et leur moralité sont claquemurées dans les limbes.

Dans les États du nord, les classes ouvrières sont composées de blancs ; la loi pourvoit généreusement à l'éducation pupulaire. Presque partout, dans le nord, tous les enfants vont aux écoles primaires. L'enseignement primaire y est plus positif que chez nous. On ne peut pourtant pas dire que ce soit un système d'éducation industrielle. Ce n'est que notre enseignement primaire avec de la littérature et de l'idéalité de moins, avec quelques notions économiques et commerciales de plus. En fait d'éducation industrielle, il n'y a ici que l'apprentissage. Point d'écoles d'arts et métiers, point d'instituts agricoles ou de manufactures-modèles. Il est inutile ici de séquestrer la jeunesse pour lui inspirer le goût du négoce, de l'agriculture ou des arts mécaniques : elle le suce avec le lait ; elle le respire à la maison paternelle, dans les assemblées, sur la place publique, à tous les instants, pendant tous les actes de la vie. Quand l'Américain veut apprendre une profession, il se met en apprentissage chez un artisan, dans une manufacture ou dans un comptoir. En voyant pratiquer et en pratiquant lui-même, il devient artisan, manufacturier, commerçant ; toutes les facultés de son esprit vigilant et ferme, tous les appétits de son tempérament ambitieux se concentrent instinctivement sur sa boutique, son atelier, ses magasins. Il s'applique à se perfectionner dans son art, à s'assimiler les progrès réalisés par d'autres, et il y réussit naturellement, comme quiconque obéit à sa destination. Je ne prétends pas que les Américains aient raison de ne recourir jamais à la préparation théorique spéciale, pour laquelle nous avons fondé en France de belles et grandes

écoles. Je me borne à signaler ce fait, qu'ils ne la subissent pas et que cependant tout se passe assez bien chez eux.

Chez nous, le caractère national est très-peu passionné pour les affaires. Nous faisons de l'industrie par nécessité, et non par goût. Nos idées sont infiniment peu commerciales, manufacturières et agricoles. Pour qu'un Français fasse un bon industriel, un habile agriculteur, un négociant consommé, il faut qu'il y soit longuement et péniblement ployé. Il faut qu'il change ses penchants naturels, qu'il métamorphose ses pensées et ses habitudes ; en un mot, chez nous, il est essentiel qu'une éducation spéciale précède l'apprentissage. Les Américains apprennent uniquement par l'exemple; nous devons apprendre l'industrie par principes : nous en avons besoin plus qu'eux et nous y sommes plus aptes qu'eux.

L'éducation du peuple, en France, lorsqu'on s'est occupé de lui en donner, a été successivement entre les mains du clergé catholique, qui s'inquiétait par-dessus tout de propager les principes d'une saine morale, et entre les mains des philosophes, qui ne s'occupaient que de la diffusion des lumières. La morale, base de tous les rapports sociaux, est chose indispensable à inculquer au peuple, comme à toutes les classes : c'est par là que toute éducation doit commencer. Les lumières, si par là on entend le développement de l'intelligence humaine, les notions fondamentales de la science, et non les principes dissolvants trop souvent parés de ce nom, les lumières sont d'une utilité incontestable. Mais en n'enseignant que la morale au peuple, vous faites abstraction de sa cervelle et de son estomac. En réduisant pour lui l'éducation à la participation aux lumières, vous vous méprenez davantage encore, vous faites abstraction de son estomac et de son cœur qui doit passer avant tout ; vous agissez comme si le peuple était principalement philosophe ou docteur, ou plutôt rhéteur et sophiste, car la science séparée de la morale est dangereuse comme un sophisme, et creuse comme une harangue de rhéteur. L'éducation populaire doit être avant tout morale, car, sans morale, point de société. Il faut que l'art y ait sa place, puisque l'art est aux principes de la morale ce que la forme est à l'idée, et le peuple ne saisit bien que les formes [1]. Puis elle doit être spécialement industrielle et pra-

[1] C'est pour cela qu'il y a une haute pensée dans l'introduction de la musique parmi les éléments de l'instruction primaire, telle que l'a organisée M. Guizot.

tique. Si l'on admet que le travail industriel, sous ses divers aspects, agriculture, fabriques, négoce, soit le but normal de l'activité matérielle des sociétés modernes, il faut admettre aussi que l'éducation du peuple doit être une éducation industrielle, une éducation de travail. Il faut exercer ses bras au moins autant que son esprit, fortifier ses muscles plus encore qu'aiguiser son idéalité. Il faut développer son intelligence à coup sûr, puisque c'est elle qui règle le mouvement de ses bras et le jeu de ses muscles; mais il faut la diriger vers le travail, et non vers la littérature, la philosophie et la politique. Le peuple est travailleur de son état, et non littérateur, philosophe ou publiciste.

Tous les plans d'éducation populaire tentés depuis 1789 jusqu'à ces dernières années étaient mauvais, puisqu'ils supposaient qu'éducation était purement synonyme d'instruction ou de culture intellectuelle. Franchement, il y a plutôt à se féliciter de leur insuccès qu'à le déplorer; car ils eussent semé, non le goût du travail, mais les germes de dissolution sociale; ils eussent fomenté, par centaines de mille, des ambitions auxquelles la société n'était pas en mesure de donner satisfaction; ils eussent ajouté aux douleurs physiques du peuple, qu'ils n'avaient pas puissance de guérir, des peines intellectuelles et morales. Il vaut mieux qu'aujourd'hui la majorité de nos paysans soit encore assoupie au sein de l'ignorance, que s'ils avaient l'esprit faussé et le cœur aigri ou rongé de passions mauvaises. L'ignorance est un moindre mal que la fausse science et que la démoralisation. Notre France serait ingouvernable si les paysans avaient été soumis aux mêmes influences qu'une certaine portion des ouvriers.

Ce n'est pas chose simple que d'organiser l'éducation populaire, même en faisant abstraction de l'élément moral qui est du domaine de la religion. Où est le personnel du corps enseignant? Où sont les livres, où est l'argent pour doter les écoles de leur matériel? Car, dans les écoles industrielles, il faut plus que du papier, des crayons et des ardoises. Les écoles seraient alors des fermes, des ateliers, ou tout au moins il leur faudrait des appareils, des modèles et des dessins en grand nombre. Créer des écoles industrielles en nombre suffisant pour les millions d'enfants qui auraient droit à y être admis, me paraît chose provisoirement impossible. On n'y parviendra que par degrés et avec beaucoup de temps : heureux si l'on peut les faire participer tous à l'enseignement le plus élémentaire! Ce serait déjà une bien

rude tâche pour le gouvernement, les départements et les villes, que d'instituer un nombre d'écoles industrielles suffisant pour ceux qui seraient en état de payer en totalité ou en partie les frais de leur éducation, c'est-à-dire pour la bourgeoisie ; car la bourgeoisie n'a pas moins besoin que le peuple de l'éducation professionnelle industrielle ; c'est elle qui doit fournir au peuple les chefs de ses travaux [1].

Mais en reculant pour le peuple l'éducation industrielle jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, le gouvernement a un moyen admirable de la lui départir. Il tient sous sa main, dans l'armée, quatre à cinq cent mille jeunes hommes, l'élite de la classe laborieuse par leur force physique et leur aptitude générale ; il a plein pouvoir sur eux ; il peut, selon la parole du centurion, leur dire : « Allez ! » et ils vont : « Venez ! » et ils viennent. Ne serait-il pas possible de faire de l'armée une immense école industrielle sans lui ôter son caractère d'apprentissage militaire ? Du jour où l'on se déciderait à appliquer l'armée aux travaux publics, ce serait chose, à mon avis, non-seulement possible, mais naturelle ; que dis-je ! de ce jour-là ce serait aux trois quarts accompli.

Le service militaire est aujourd'hui redouté de la population, parce que ce sont six ans rayés de la vie utile de l'homme. Pendant six années, le soldat oublie son état, s'il en a un, et contracte trop souvent des habitudes de fainéantise qui l'empêchent plus tard de le reprendre avec succès, quoique aujourd'hui ce soit une justice à rendre à l'administration, qu'elle évite de laisser chômer les soldats dans leurs casernes ; mais ces revues, ces parades, ces manœuvres sans cesse répétées ennuient et dégoûtent le soldat. Un travail qui ferait diversion à l'exercice, qui ne serait pas purement une corvée, et qui produirait une haute paye, lui sourirait au contraire. Si, au lieu de perdre son métier sous les drapeaux, on pouvait s'y perfectionner et s'y faire un pécule, peut-être, au lieu de les fuir, s'y présenterait-on avec empressement. Par là aussi nos jeunes militaires s'endurciraient à la fatigue. L'armée grandirait encore en discipline, car nos soldats les plus exemplaires sont ceux du génie et de l'artillerie, qui travaillent. Le pays y gagnerait de beaux et bons ouvrages en grand nombre ; il s'enrichirait de ce qui fait la prospérité des empires, je

[1] Voir la note 40 à la fin du volume.

veux dire d'une population industrieuse et intelligente, car l'enseignement pourrait être mené de front avec le travail dans tous les corps, comme il l'est aujourd'hui, au moins pour les sous-officiers, dans les régiments des armes spéciales [1].

Pour que l'armée devînt absolument une école industrielle, il est vrai qu'il ne faudrait pas se borner à convertir les soldats en terrassiers et en maçons. Il conviendrait que la fabrication des objets accessoires nécessaires aux grandes entreprises de communication leur fût successivement confiée ; qu'ils coulassent et forgeassent les fers, fissent tous les ouvrages de charpente et de menuiserie.

Les officiers de l'artillerie et du génie, dont aujourd'hui on use les talents et le zèle dans les stériles minuties du service courant, sont en mesure de diriger tous ces travaux, même sans le secours des ingénieurs des ponts et chaussées, et de les conduire avec ordre et économie, car ce n'est rien de nouveau pour eux que de bâtir, que de manier le bois, la pierre, le fer et le bronze. Ils saisiraient avec transport l'occasion de se signaler par d'utiles et vastes créations. L'administration de la guerre, où l'on a résolu le problème de suivre dans tous les instants de sa vie chacun des cinq cent mille soldats inscrits sous les drapeaux, est en position d'organiser et de coordonner ce mouvement.

Si, dans ce nouvel état de choses, la faculté de remplacement était supprimée, au moins pour la moitié ou le tiers du service, l'effet moral qui en résulterait serait immense. Quand les enfants du riche auraient travaillé de leurs mains avec les enfants du pauvre, les professions manuelles, que la bourgeoisie considère trop comme dégradantes, seraient, par cela seul, réhabilitées, et les mœurs industrielles s'en ressentiraient heureusement. Les rapports de maître à ouvrier et

[1] Déjà, dans l'état actuel des choses, il y aurait un grand parti à tirer des écoles régimentaires. Malheureusement elles sont l'objet de trop peu d'encouragement pour les officiers qui s'y consacrent, et pour les soldats qui y font preuve de zèle et d'intelligence. Quelques colonels ont donné cependant la mesure des résultats qu'on peut en attendre. Les efforts de M. de Brack, colonel du 4e de hussards, et les beaux succès qu'il a obtenus, méritent d'être cités comme modèles à nos officiers supérieurs. L'enseignement qu'il avait organisé comprenait la lecture, le calcul, le dessin, la topographie, la maréchalerie et l'anatomie vétérinaire, etc. Il n'y avait pas dans son régiment un sous-officier qui ne fût en état de bien commander une compagnie, et même de faire, en cas de besoin, le service d'officier d'état-major. (Voir la note 41 à la fin du volume.)

d'ouvrier à maître, aujourd'hui empreints de ruse et de violence, de hauteur ou de bassesse, prendraient le cachet de la franchise des camps et de la confraternité militaire. Il y a aujourd'hui deux natures ennemies, la nature bourgeoise et la nature prolétaire; elles commenceraient à se fondre dans une nature unique, celle des travailleurs [1].

Avant de passer aux institutions qui sont les plus propres à développer le travail, je tiens à dire qu'un système politique qui s'appliquerait particulièrement à les provoquer et à les soutenir, ne saurait être taxé de matérialisme. Le travail moralise l'homme. La prospérité matérielle importe à l'exercice des libertés publiques. Les hommes ne peuvent jouir des droits que la loi leur accorde, lorsqu'ils sont enchaînés par la misère. Les Anglais et leurs fils d'Amérique définissent l'aisance *une indépendance*. Les Anglo-Américains sont arrivés à la richesse par les franchises politiques; d'autres peuples, et je crois que nous sommes du nombre, doivent passer aux franchises politiques par le progrès de la richesse nationale.

J'arrive donc aux institutions de crédit.

Institutions de crédit.

Supposez, d'un côté, le cultivateur qui a son grenier encombré de blé, son étable pleine de bœufs, son hangar garni de barils de whiskey et de porc salé; puis le négociant avec ses magasins fournis d'étoffes, et l'épicier bien approvisionné de thé, de café et de sucre; et d'autre part le terrassier, le maçon, le charpentier, le forgeron, tous gens habiles dans leur art, tous ayant besoin de travailler pour se procurer leur subsistance de chaque jour. Un canal ou un chemin de fer sont projetés; le pays possède le capital suffisant pour l'exécuter, puisqu'il réunit les bras qui doivent le construire, ainsi que les aliments et les denrées nécessaires aux travailleurs. Il est indispensable que ces ouvrages s'exécutent pour que le journalier trouve à utiliser sa force et à gagner son pain, et pour que le marchand obtienne un débouché à ses produits. Chez nous, en pareil cas, nous n'avons, entre l'ouvrier et le détenteur des objets de consommation, d'autre intermédiaire qu'un ingénieur, homme de talent, mais pauvre, et les bourgeois des villes que le canal ou le chemin de fer intéressent, gens qui ont de l'aisance et rien de plus, sans aucun

[1] Voir la note 42 à la fin du volume.

moyen commode de se procurer, sur leurs terres ou leurs maisons, l'argent comptant qui doit servir à opérer l'échange entre les denrées du marchand et du cultivateur, et le travail de l'ouvrier. Chez nous donc, les plus utiles projets restent sur le papier. Ici, à côté de l'ingénieur ou du bourgeois, vous avez une ou plusieurs banques, en qui, tous, paysans, ouvriers et bourgeois ont confiance, souvent beaucoup plus qu'elles ne le méritent. La banque garantit au cultivateur et au marchand le payement de leurs denrées, et à l'ouvrier son salaire; à cet effet, elle offre au bourgeois actionnaire, en échange d'un engagement personnel, renouvelable après un certain délai, et quelquefois moyennant le dépôt même des actions du chemin de fer ou du canal, du papier monnaie que l'ouvrier accepte en payement de son travail, et que le cultivateur et le marchand admettent en retour de leurs provisions. Ainsi toute entreprise raisonnable passe de la théorie à la pratique.

Pour que le même résultat fût obtenu chez nous, il faudrait d'abord que nous eussions un peu plus ce génie des affaires qui est naturel à l'Américain, et ensuite que les banques pussent accepter sans crainte l'engagement du bourgeois actionnaire, ce qui ne se peut comme aux États-Unis, parce que, chez nous, excepté dans les villes industrielles, le bourgeois en général travaille peu ou point, est propriétaire foncier, vit de son revenu et ne l'augmente pas. Le bourgeois américain, au contraire, est activement engagé dans les affaires et tend sans cesse à accroître son avoir; et d'ailleurs les banques ont, contre les propriétés qu'il possède au soleil, un recours légal bien plus efficace qu'elles ne pourraient l'espérer en France.

Enfin, il serait nécessaire que le public, bourgeois et prolétaires, que tous, propriétaires et marchands, eussent pleine confiance dans les billets émis par la banque, ce qui est impossible dans un pays où tout papier-monnaie éveille les souvenirs des assignats. Lors même que nos populations n'auraient pas devant les yeux cette désastreuse expérience, on ne les déciderait qu'avec difficulté à considérer un morceau de papier, quoique échangeable à vue contre de l'or, comme l'équivalent des métaux précieux. Le numéraire métallique a pour nous, relativement à toute autre valeur, une supériorité incompréhensible pour un Américain ou un Anglais; pour nos paysans, il est l'objet d'un sentiment mystique, d'un vrai culte; et, à cet égard, nous sommes tous, plus ou moins, paysans. Les Américains, au

contraire, ont une foi intrépide dans le papier ; ce n'est pas une foi aveugle, car si nous avons eu nos assignats, ils ont eu leur *continental money*, et il ne faudrait pas qu'ils remontassent loin dans leur histoire pour retrouver des faillites de banques en masse. C'est une foi raisonnée, c'est un courage réfléchi. L'hiver passé, l'on savait que telle banque de la campagne, dans l'État de New-York, n'avait que cinq dollars écus, pour cent dollars de papier en circulation, et même moins encore. En pareil cas, nous, Français, nous eussions crié sauve qui peut! et nous nous fussions précipités sur la banque pour avoir de l'or en échange de nos billets. La banque ainsi assaillie eût suspendu ses payements; cinquante ou soixante et dix billets sur cent fussent devenus, entre les mains des porteurs, des chiffons, et, ce qui eût été bien autrement grave, les banques, qui s'appuient les unes sur les autres, qui possèdent des billets en grand nombre les unes des autres, eussent fait faillite à la file, ainsi qu'il est avenu, au mois d'avril dernier, dans le district fédéral. Chaque faillite de banque eût été suivie de faillites particulières à l'infini ; celles-ci eussent entraîné de nouvelles banques dans l'abîme ; le pays eût été ruiné. Les Américains, dans cette passe difficile, avec la banqueroute suspendue par un fil au-dessus de leur tête, n'ont pas bronché. On eût dit de vieux soldats restant immobiles sous le feu d'une batterie, ou se serrant en bataillon carré et croisant la baïonnette contre une nuée d'Arabes au pied des Pyramides. Aucune des banques de l'État de New-York ne suspendit ses payements ; à peine six à sept petites banques succombèrent çà et là dans toute l'Union.

Ne nous faisons pas illusion ; il faudra beaucoup de temps avant que nous jouissions en France d'un système de crédit aussi étendu que celui qui existe aux États-Unis ou en Angleterre. Nous sommes, à cet égard, dans la barbarie. Nous ne pouvons passer de là à un régime perfectionné que par une révolution dans l'ensemble de nos idées et de nos habitudes industrielles, et jusqu'à un certain point, dans nos mœurs nationales.

Je ne prétends aucunement tracer d'avance le système de crédit qui devra être organisé chez nous. Je crois cependant pouvoir affirmer que ce qui conviendrait à la France est autre que ce qui existe ici. En nous assimilant les innovations des Anglais et de leurs continuateurs d'Amérique, nous devons les modifier conformément à notre génie national, sous peine de les voir dépérir sur notre sol. De même

que l'Orient est le berceau des religions, l'Angleterre est, dans les temps modernes, le creuset d'où est sorti le premier jet des institutions politiques et commerciales qui semblent devoir régir le monde ; mais de même que, pour s'établir à l'Occident, les conceptions religieuses de l'Orient ont dû subir une transformation radicale, de même les créations politiques et commerciales de nos voisins auront à se métamorphoser avant d'être admises chez autrui. Venues au jour au milieu de circonstances particulières, parmi un peuple d'un caractère original, écloses à l'ombre malsaine de la conquête et des guerres civiles, on serait malavisé de vouloir les transporter telles quelles parmi d'autres nations et sur un autre sol. Elles se modifient déjà en Amérique, quoiqu'elles y soient au milieu de rejetons de la race anglaise. Chez les peuples du midi et chez nous, lorsqu'elles seront arrivées à leurs formes définitives, il est probable qu'elles ne ressembleront pas plus à leurs premiers modèles britanniques, qu'un bénédictin ou une sœur de la charité ne ressemble à un faquir indien ou à un derviche. Il y aurait donc beaucoup de présomption à vouloir dès à présent fixer, par exemple, avec quelque précision, ce que seront chez nous les institutions de crédit. Je crois néanmoins raisonnable de dire que, pour être en harmonie avec notre caractère et nos aptitudes, elles devront en France, dans leur organisation, s'appuyer sur le gouvernement, combiner leur action avec la sienne, être en un mot des institutions publiques ; et, dans leur objet, faire une large part à l'agriculture.

Le crédit de l'État, qui, en France, doit être le boulevard du crédit privé, se ressent et se ressentira encore des banqueroutes du passé : nous ne sommes separés de la banqueroute des deux tiers que par un intervalle de quarante ans ; notre 5 pour °/₀ est comprimé par la menace du remboursement ; la question de l'amortissement est indécise. Que l'on prenne d'abord un parti à l'égard du cinq et de l'amortissement, et qu'on se souvienne, avant d'adopter une solution, que la France a besoin de faire oublier les manques de foi de l'antique monarchie et de la république.

Non-seulement il serait essentiel de raffermir le crédit de l'État, mais il faudrait aussi en élargir la base. On y parviendrait en le liant autant que possible aux intérêts de toutes les familles. A l'État appartient chez nous d'être le dépositaire de toutes les épargnes. Il peut, avec profit pour tous, se faire d'office assureur contre l'incendie

et même contre l'inondation et contre la grêle, ainsi que le pratiquent certains petits gouvernements d'Allemagne. Rien n'empêcherait qu'il se chargeât aussi des opérations variées qu'entreprennent les compagnies d'assurance sur la vie ; par là il deviendrait l'agent de la prévoyance universelle, et préluderait au moment où tout travailleur pauvre aura, comme un soldat, une retraite à la fin de sa carrière. Il doit devenir le garant des deniers de la veuve et de l'orphelin [1]. Ces combinaisons contre lesquelles il est difficile de concevoir d'objection bien sérieuse, au point de vue administratif, auraient un mérite de circonstance au temps où nous vivons. L'on cherche avec anxiété des éléments nouveaux d'ordre sans lesquels on craint que rien ne puisse prévenir la désorganisation sociale. Je ne crois pas que l'on puisse en trouver de plus efficaces que ceux qui enchevêtreraient ainsi inextricablement les intérêts individuels à ceux de la société : ordre et solidarité sont synonymes.

C'est sur le crédit de l'État ainsi constitué qu'il y aurait lieu à appuyer les banques. En France, nous n'aurons foi dans les banques, et les banques n'auront foi en elles-mêmes [2], qu'autant qu'elles seront épaulées par le trésor, et que ce seront des établissements gouvernementaux. Beaucoup de bons esprits considèrent comme indispensable que le système des institutions de crédit se confonde à plusieurs égards avec le système financier de l'État. Cette idée n'a rien d'aventureux ; ce n'est point de l'inconnu. Ici, dans les États de l'ouest et du sud, qui sont, comme la France, principalement agricoles, les banques les plus importantes sont sous la dépendance de l'État, prennent part à la perception de l'impôt, et opèrent les mouvements de fonds pour le compte du trésor. C'est ce qui a lieu à divers degrés dans les deux Carolines, dans la Georgie et l'Alabama ; c'est ce que l'on organise plus nettement encore dans l'Illinois et l'Indiana.

La plus grande métamorphose à faire subir aux institutions de crédit, en les introduisant chez nous, consisterait à les faire tourner au profit de l'agriculture. Nous sommes un peuple plus agricole que manufacturier ; les trois quarts ou les quatre cinquièmes de notre population vivent de l'agriculture. Les Anglais sont avant tout manufacturiers et commerçants ; leurs banques sont accessibles à leurs

[1] Voir la note 43 à la fin du volume.
[2] Voir la note 44 à la fin du volume.

commerçants d'abord, à leurs manufacturiers ensuite, et peu ou point à leurs agriculteurs. L'attitude féodale, qu'a retenue parmi eux la propriété territoriale, contribue à ce résultat. Ici, les banques ont été établies sur le modèle anglais. Elles se sont développées démesurément dans les États du nord et du nord-est [1], qui sont habités par une population douée du génie du commerce et des manufactures. Celles que l'on a tenté d'instituer dans les régions agricoles du sud et de l'ouest, sont successivement tombées à diverses époques, dont la plus désastreuse fut celle de 1819. En 1828, les banques locales étaient toutes mortes dans le Kentucky [2] et le Missouri ; chacun des États de Tennessée, d'Indiana, d'Illinois, de Mississipi et d'Alabama, n'en comptait qu'une ou n'en avait pas encore. Aujourd'hui elles se constituent dans le sud et dans l'ouest avec un caractère gouvernemental. soit que l'État en soit le principal actionnaire, soit qu'il se porte garant de l'emprunt au moyen duquel elles se sont procuré leur capital. Plusieurs d'entre elles ont une tendance marquée à intervenir dans l'agriculture; la Louisiane est de tous les États celui où l'on a adopté les combinaisons les plus sérieuses et les plus larges à cet égard [3].

Il est fort difficile d'appliquer des institutions originairement façonnées pour la propriété la plus mobile de toutes, la propriété commerciale, à une autre propriété qui a reçu de la nature un caractère d'immobilité reconnu plus ou moins formellement par les lois de tous les pays. Il n'est pas possible de traiter le sol comme une marchandise qui s'emmagasine, ou comme des actions au porteur. On ne peut cependant pas différer plus longtemps d'adopter quelque mesure propre à faire jouir l'agriculture des avantages du crédit. Commençons d'abord sur une petite échelle, si nous craignons des mécomptes ; l'expérience nous indiquera comment étendre le réseau. S'il existait des banques agricoles indissolublement liées au trésor ; si c'étaient des établissements publics, à peu près comme la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations, personne ne trouverait mauvais que les intérêts qui leur seraient dus fussent assimilés aux contributions directes, perçus de la même manière par

[1] Voir la note 45 à la fin du volume.
[2] En 1819, cet État en avait trente-cinq en activité.
[3] Voir la note 46 à la fin du volume.

douzièmes, et recouvrés par les mêmes procédés, en cas de défaut de payement. Je cite cette disposition comme exemple, plutôt que je ne la recommande comme procédé à employer définitivement. On conçoit cependant qu'elle permettrait aux banques de faire en toute sûreté des avances à l'agriculture, et par conséquent de lui offrir des termes avantageux. Le gouvernement, en prêtant ainsi, au taux de 4 et même de 5 p. °/₀ à nos agriculteurs, qui payent quelquefois le double et même le triple, ce qu'il recevrait à titre de dépôts, d'épargnes ou de primes d'assurance, changerait la face de nos campagnes, et réaliserait lui-même un bénéfice, sans compter l'accroissement des revenus publics qui suivent la progression de la prospérité publique. Dans ce système les banques seraient accessibles au petit cultivateur, comme au grand, et, par là, elles seraient de fait plus démocratiques qu'aux États-Unis, où, comme je l'ai dit, la porte des banques est fermée au petit cultivateur, souvent même au grand propriétaire foncier. Ainsi notre centralisation, si nous le voulions bien, nous permettrait, aussitôt que l'éducation publique en matière de crédit serait plus avancée, de dépasser les États-Unis, même dans la direction où ils semblent être allés le plus loin; ainsi, le principe d'autorité a puissance d'enfanter des institutions plus populaires quelquefois que les produits immédiats du régime démocratique.

Dès à présent, d'ailleurs, sans attendre qu'il soit possible de multiplier en France les institutions de crédit, on faciliterait notablement les transactions financières de nos agriculteurs et par conséquent le progrès de notre agriculture, par une révision de notre législation hypothécaire[1].

Enfin, il serait indispensable de rechercher les dispositions les plus efficaces pour déterminer le public entier à accepter le papier des banques. Il existe à cet égard quelques projets qui paraissent devoir être couronnés de succès[2].

A ne considérer que l'économie qui résulterait en France de l'amélioration du crédit, il est facile de voir qu'elle dépasse tout ce qu'il serait possible d'attendre d'un remaniement du budget. On dit qu'en France l'intérêt de l'argent est de quatre ou même de trois; oui, sans doute, pour le trésor, lorsqu'il n'a pas besoin d'emprunter, ou pour

[1] Voir la note 47 à la fin du volume.
[2] Voir la note 48 à la fin du volume.

quelques négociants privilégiés dans les moments prospères. Les propriétaires fonciers payent presque partout 6 p. °/₀ au moins, en donnant première hypothèque. Les petits propriétaires et les petits industriels paient 8, 9 et 12 p. °/₀. A mesure que l'on descend l'échelle sociale, le taux de l'intérêt s'accroît. Pour l'ouvrier des villes, dans ses achats au détail pour les besoins de son ménage, il est de 50, et même de 100 pour °/₀ par an. Pour le paysan, dans ses relations avec le maréchal, le cabaretier, le marchand de village, il est quelquefois de 100 pour °/₀ par mois.

Le taux moyen de l'argent dans l'ensemble des transactions de toute nature et de tout ordre qui s'opèrent en France, est au moins de 15 ou 20 pour °/₀, de 25 peut-être. Supposez qu'on parvienne à réduire ce taux moyen de 2 p. °/₀, ce qui ne me semble pas fort difficile (je suis persuadé en effet qu'entre deux années, l'une de prospérité comme 1824, l'autre de détresse comme 1831, ce taux moyen varie du double), il est clair que l'on aura réalisé au profit du pays une économie tout aussi positive que celles qui peuvent résulter d'une diminution des frais de gouvernement, et qui n'en différera qu'en ce qu'elle comprendra presque autant de millions que les autres comptent de milliers de francs. Il n'est possible d'évaluer exactement la somme des transactions qui s'opèrent chaque année en France; elle s'élève à un grand nombre de milliards; car il y a transaction, et transaction affectée par le taux de l'intérêt, toutes les fois qu'un produit change de main. La production totale de la France est estimée à 9 milliards; ce qui suppose une masse de transactions dix à douze fois peut-être plus considérable. La somme annuelle des seuls effets de commerce est d'environ 20 milliards. En admettant une échéance moyenne de quatre mois, et une masse de transactions de 80 milliards, une économie de 2. p. °/₀ par an représenterait 540 millions.

Voilà les économies dont les hommes d'État doivent se préoccuper aujourd'hui; ce sont les plus grosses, ce sont celles qui fructifieraient le plus.

Ajoutons que la création des institutions de crédit aurait pour effet de produire une économie de 1 milliard et demi ou 2 milliards, une fois pour toutes, par la substitution des billets de banque à une partie du numéraire métallique [1].

[1] Voir tome I.

Système de communications.

Il serait superflu de s'arrêter à démontrer l'influence salutaire que des travaux publics bien entendus exerceraient sur le bien-être de toutes les classes, et particulièrement sur celui des classes inférieures. A cet égard le public est tout converti. Un système complet de grandes et de petites communications par eau et par terre, comprenant aussi bien les chemins vicinaux que les grandes lignes de chemins de fer, pourvu qu'il y fût appliqué des fonds suffisants soit par l'État, soit par les compagnies, soit par les départements, soit par les communes, ne tarderait pas à doubler, à tripler, à décupler dans certains cas la valeur et le produit d'une grande quantité de terres. Notre agriculture, si déplorablement arriérée, prendrait un magnifique essor. En vertu de la solidarité qui lie toutes les branches de production, l'ensemble de notre industrie en serait activé comme par enchantement. Que notre France serait changée si l'on eût consacré à cet usage le milliard de l'indemnité des émigrés [1] et les quatre cents millions de la guerre d'Espagne! La restauration, gouvernement caduc et sans génie propre, ne put jamais s'élever à la conception de cette œuvre populaire; voulant graver sa marque sur la France, elle n'imagina rien de mieux que d'effacer les N impériaux de nos monuments, pour écrire à la place d'autres initiales. Pitoyable plagiat! C'est avec d'autres caractères et un autre burin que le gouvernement nouveau doit écrire son chiffre sur le sol de la patrie. Il sent que c'est son intérêt; il n'aura pas besoin qu'on lui rappelle que c'est son devoir.

Ce serait donc une entreprise digne d'un grand peuple qu'un vaste système de travaux qui embrasserait les grands chemins de fer et les modestes chemins vincinaux [2], les canaux et les routes; qui dessècherait les marais et subviendrait à l'irrigation des contrées privées d'eau; qui rendrait à la culture les Landes et la Sologne, ouvrirait la Bretagne, jetterait la Durance sur la Provence aride, et l'Hérault sur le bas Languedoc, pour les arroser; qui ferait de Rouen et du Havre, de Lille et de

[1] Une partie de ce milliard a servi à établir des canaux et des chemins de fer en Pensylvanie. La liste des souscripteurs aux emprunts ouverts par l'État de Pensylvanie pour l'exécution de ses travaux publics, figure parmi les documents officiels soumis à la législature. J'y ai retrouvé beaucoup de noms qui étaient inscrits précisément à la même époque sur les tableaux de l'indemnité.

[2] Voir la note 49 à la fin du volume.

Calais, d'Orléans, de Reims et de Troyes, les faubourgs de Paris; qui consommerait l'union de la Belgique et de la France ; qui fixerait à Strasbourg un des premiers entrepôts du monde ; qui, en attendant mieux, rendrait un peu de vie à Bordeaux, qui se meurt, en lui permettant d'atteindre les départements du centre et du midi, par une voie plus sûre et plus rapide que les lits naturels de la Garonne, de la Dordogne et du Lot; qui ressusciterait Nantes, qui est mort, en lui restituant sa Loire perdue au milieu des sables, en le rattachant aux vivaces provinces de l'intérieur, et, surtout, en le rapprochant de Paris, ce cœur de la France; qui placerait Lyon aussi près du Rhin et même du Danube, qu'il l'est de la Loire et du Rhône; qui mettrait en valeur notre richesse minérale, qu'il est plus aisé d'arracher aux entrailles de la terre que de conduire au marché; qui, dans la répartition de ses bienfaits, n'oublierait pas, comme il est arrivé trop souvent, la paisible et laborieuse population de nos campagnes, et qui délivrerait enfin chaque village, chaque ferme isolée, du blocus de six mois que tous les ans leur imposent les boues de l'hiver. Ce serait beau, ce serait grand. Puisse cette œuvre de paix être bientôt abordée avec des moyens proportionnés à son étendue !

Toutes les améliorations se tiennent : un bon système de travaux publics exercerait une influence active sur le développement du crédit, et, réciproquement, un système large de crédit public et privé imprimerait la plus grande activité aux travaux publics. Je dis plus : il est impossible que nos travaux publics soient conduits avec rapidité, à moins d'avoir recours au crédit. Prétendre les exécuter exclusivement par le moyen de l'impôt, serait folie. Sans le crédit public et privé, les Américains n'auraient jamais eu de travaux publics. Ils n'ont entamé leurs grands canaux et leurs innombrables chemins de fer qu'à l'aide de leurs banques et de leurs emprunts. En 1828, les trois villes du district fédéral, Washington, Georgetown et Alexandrie, formant ensemble une population de trente-deux mille âmes, avec un commerce insignifiant, sans manufactures, sans ressources agricoles, car le pays qui les entoure est d'une extrême stérilité, souscrivirent pour 8 millions de francs au grand canal de la Chesapeake à l'Ohio. Pour couvrir leur souscription, elles négocièrent un emprunt en Hollande, à 91 1/2 en 5 p. %. Nos villes grandes et riches, comme Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, auront des canaux et des chemins de

fer quand elles voudront faire [1], dans une juste mesure, ce que les villes petites et pauvres de Washington, Georgetown et Alexandrie ont tenté trop en grand [2].

L'amélioration des voies de transport produit souvent un tel abaissement dans le prix des denrées, que, dans beaucoup de cas, l'établissement d'une route ou d'un canal dégrève la population d'une somme qui surpasse le chiffre des impôts contre lesquels on murmure le plus. Il est essentiel en France, où le vin est abondant, et où c'est une boisson légère qui n'abrutit pas l'homme, de le mettre à la portée des classes pauvres, de leur en rendre l'usage journalier. Dans la France centrale et dans le midi, il y a encore plusieurs points où le vin se transporte à dos de mulet [3]. Du vin qui fait quinze lieues par cette voie, et ce n'est pas extraordinaire, est renchéri par hectolitre de 6 fr. environ. Le même trajet par canal coûterait moins de 1 fr. par hectolitre, en admettant que l'on opérât sur des masses un peu considérables; et une réduction de 5 fr. par hectolitre, ou de 5 cent. par litre, est quelquefois égale, pour les vins les plus communs, à cinq fois la valeur du droit [4]. Ainsi, la création d'une ligne navigable, considérée sous le seul rapport du transport des boissons, profiterait plus à certains consommateurs que la suppression des impôts indirects; tant il est vrai que, dans certains cas, l'impôt peut être un bon placement, et que l'on doit plus s'inquiéter de l'emploi du budget que de l'énormité de son chiffre.

[1] Voir la note 50 à la fin du volume.

[2] Elles sont hors d'état de payer l'intérêt de leurs dettes. Le congrès, qui est le protecteur et le souverain du district fédéral, est obligé de venir à leur secours, et probablement même prendra le parti de se mettre en leur lieu et place envers leurs créanciers.

[3] A Limoges, par exemple, il arrive encore à dos de mulet du vin de Brives (Corrèze) et de Sarlat (Dordogne). La distance de Limoges à Sarlat est de trente-six lieues. Depuis que l'on a percé de nouvelles routes, la quantité de vin conduite ainsi au marché a beaucoup diminué.

[4] En France, la consommation du vin est frappée d'une taxe triple : 1° la taxe de circulation qui est fort modique ; elle varie de 60 centimes à 1 fr. 20 cent. par hectolitre ; 2° le droit d'entrée qui n'existe que dans les villes où il y a un octroi, et qui varie de 60 c. à 4 fr. 80 c. par hectolitre, suivant l'importance des villes ; 3° le droit de détail payé par les cabaretiers, et qui est de 10 p. %. A cela il faudrait ajouter les taxes municipales. Du vin de qualité inférieure, valant dans les pays voisins des vignobles 6 à 8 fr. l'hectolitre, serait donc difficilement grevé, dans la plupart de nos villes, de 5 fr. par hectolitre au profit du trésor. Dans les campagnes, les boissons ne sont frappées que de la taxe de circulation, excepté dans les cabarets, où le droit de détail est constamment perçu.

Réforme de la législation et des règlements.

Nous devons nous féliciter hautement d'avoir substitué une législation fondue d'un seul jet, et uniforme pour tout le territoire, à des lois et à des coutumes de tous les âges et de toutes les origines. Tout en admirant notre code civil, il me sera permis de dire pourtant qu'il consacre un principe incompatible avec la tendance des sociétés modernes.

C'était la pensée de Napoléon qui planait dans le conseil d'État lors de l'enfantement de cette belle œuvre. Or, Napoléon était préoccupé pardessus tout des idées romaines. Il voulait fonder un empire de granit sur le modèle de Rome. Ses conseillers étaient pénétrés de l'idée que la loi romaine était la justice pure, absolue et immuable. On nous a donc fait une législation qui protége les intérêts divers, plutôt en raison du degré d'importance qu'ils avaient il y a dix-huit cents ans, que de celle qu'ils ont acquise aujourd'hui. La propriété foncière, du temps des Romains, était presque la seule propriété ; l'agriculture était la seule industrie honorée ; le travail manufacturier n'était qu'un accessoire des travaux domestiques, et s'effectuait dans la maison, par les esclaves; le commerce était abandonné aux étrangers et aux affranchis. Alors on ne soupçonnait pas la possibilité des immenses fabriques à l'anglaise, ni celle des puissants appareils mécaniques dont nous avons fait l'âme de nos manufactures ; on n'avait pas l'idée des grands établissements tels que les docks et les entrepôts, qui permettent à un homme de régler dans son cabinet des opérations immenses, sans toucher aux marchandises, sans même en voir les échantillons, par de simples signatures apposées sur des *warrants* ou reconnaissances. La comptabilité était ignorée. Les banques étaient hors de la prévision des esprits les plus élevés. Les gouvernements d'alors s'inquiétaient peu des moyens de rendre les échanges prompts, commodes et faciles; les routes qu'ouvraient les préteurs et les empereurs, étaient des voies militaires. On avait peu d'intérêt alors à économiser le temps ; le temps n'a de prix que dans une société qui travaille et qui trafique [1].

[1] On raconte qu'à Naples, les Italiens font l'objection suivante à une compagnie qui a établi un bateau à vapeur pour la Sicile : « Votre bateau, qui nous mène en » un jour, demande le même prix que les bâtiments à voile qui ne font la traversée » qu'en trois. C'est absurde. Comment voulez-vous que nous payions autant pour

On avait au contraire beaucoup de raisons pour conserver la richesse dans les grandes familles. La propriété foncière, en vue de qui toutes les lois étaient conçues, se prête peu à la mobilité. Le but de la législation était tout de fixité et de perpétuité; les formes qu'elle consacrait étaient d'une majestueuse lenteur.

D'après le type romain, Napoléon et son conseil d'État nous ont donné une législation où tout est sacrifié à la propriété territoriale. La loi se tient dans la défiance contre l'industriel et le commerçant [1]. A ses yeux, ils sont encore le plus souvent les fils de l'affranchi et de l'esclave, ou tout au moins de petites gens, des roturiers, qu'il est permis de traiter cavalièrement. Au contraire la présomption est toujours en faveur du propriétaire. Celui-ci est protégé, non comme agriculteur et travailleur, mais bien en raison de sa qualité abstraite de propriétaire, de détenteur du sol, de légataire du patricien ou du baron féodal [2]. Ainsi nos lois méconnaissent l'importance de l'industrie et la grandeur des destinées qui lui sont promises; elles l'entravent et la froissent par la complication des formalités qu'elles imposent, par les détails et les causes de nullité qu'elles multiplient.

Comme il n'est donné à personne, même aux Napoléon, de lutter contre la tendance de leur siècle, il arrive maintenant que les formes instituées afin de protéger la propriété foncière au détriment des autres, lui sont nuisibles. Les dispositions combinées dans le but d'empêcher le déplacement forcé du sol, tournent au détriment du propriétaire plus encore qu'à celui de quiconque traite avec lui, et ne profitent qu'aux gens de chicane. Le nouveau César fut obligé de déroger à ses principes absolus sur l'immobilité du sol, en consacrant la loi de l'égal partage. Faute d'avoir suffisamment écrit dans les lois et dans les principes du gouvernement le respect et la considération qui sont dus à la propriété mobilière et commerciale, on a inspiré à

» être entretenus un jour que pour l'être pendant trois? » C'est le raisonnement d'un peuple qui ne pense qu'à tuer le temps, et non celui de gens qui savent le mettre à profit.

[1] M. Decourdemanche a publié dans *le Globe*, à la fin de 1830 et en 1831, une série de lettres où le caractère de notre législation sous ce rapport est clairement exposé.

[2] Notre législation ne manque cependant pas de dispositions conçues dans un esprit contraire; mais elles sont éparses et ne forment pas corps. Ce ne sont que des exceptions. Dans le nombre on peut signaler, comme fort remarquable, la clause de la loi électorale qui compte au fermier, pour le cens, une partie des contributions de la terre qu'il exploite.

beaucoup de gens, et aux pauvres surtout, cette idée que la terre était la seule propriété sûre. Le placement foncier a été le plus recherché de tous, le seul recherché souvent. On a provoqué ainsi une division toujours croissante du sol, qui est très-médiocrement favorable aux progrès bien entendus de l'agriculture, et qui détourne du travail commercial ou manufacturier les fécondes épargnes du pauvre.

Les portions de notre législation qu'il est le plus urgent de reviser, sont : 1° le code de procédure : à une époque où les individus et les peuples vivent plus dans un an qu'autrefois dans dix, un système qui prolonge les débats judiciaires pendant une longue suite d'années est évidemment imparfait; 2° le code de commerce, spécialement à l'égard des faillites.

Les attributions des tribunaux de commerce devraient être étendues. Il est vrai que déjà, dans les grandes villes, les fonctions consulaires et surtout la présidence exigent trop de travail pour que les principaux négociants puissent les accepter. Ils consentiraient à sacrifier leurs loisirs et une portion de leur sommeil à la haute mission d'arbitres de l'industrie; ils ne peuvent y sacrifier leurs affaires et leur position commerciale. Mais cette difficulté est de celles qu'on peut lever avec de l'argent, soit en allouant aux présidents des tribunaux de commerce une indemnité qui leur permette de s'assurer à l'aide de secrétaires intelligents, soit en attachant à ces tribunaux quelques fonctionnaires rétribués sur qui pèserait le plus lourd de la besogne. Dès à présent, rien n'empêcherait de rendre les tribunaux de commerce plus indépendants des cours royales. Peut-être devons-nous tendre à avoir en France deux juridictions distinctes, comme, aux États-Unis et en Angleterre, on a les cours d'équité et les cours de droit commun. Chez nous, la distinction serait plus rationnelle, plus nette et plus utile ; elle aurait pour objet de dégager l'élément industriel et de lui assurer la liberté nécessaire à son développement.

Ne soyons cependant pas sévères envers notre législation : je ne crois pas qu'il en existe aucune qui soit, tout considéré, beaucoup plus commode pour le travail. La loi américaine elle-même a trop conservé des défauts de la législation anglaise. Elle en a gardé l'indécision et le vague; elle est comme elle sous l'empire à peu près exclusif des précédents, et prend encore les siens dans les jugements de la Grande-Bretagne, comme si l'Amérique du nord était encore colonie anglaise. Dans la plupart des États, les deux juridictions mal définies

du droit commun et des cours d'équité ont été maintenues. Dans quelques États anciens, comme en Virginie, la législation a retenu une forte dose de féodalité. La loi américaine offre pourtant l'avantage immense, sous le rapport industriel, de procéder plus simplement, avec moins de frais et de formalités, que la loi anglaise ou que la nôtre, et surtout d'économiser le temps par la réduction des délais. Quant à l'intervention du jury en matière civile, elle est d'une valeur douteuse. J'entends dire souvent que l'on aimerait mieux avoir affaire à trois juges éclairés et inamovibles [1] qu'à douze citoyens pris au hasard, qui souvent apportent sur les siéges judiciaires leurs préjugés, leurs jalousies de classes et leurs passions de parti. Avec le jury, le talent de l'avocat pèse trop dans la balance, la bonté de la cause pas assez. Enfin, en Amérique, les tribunaux de commerce n'ont pas de juridiction obligatoire; les tribunaux ordinaires connaissent de toutes les causes, à moins de convention préalable entre les parties à l'effet de soumettre tout différend qui surviendrait entre elles à des arbitres ou à un comité de la chambre de commerce, qui elle-même n'est qu'une association libre, et qui n'existe pas partout.

Il ne convient pas qu'un peuple change de lois tous les matins, et comme de chemise; je ne pense donc pas qu'il fût convenable de provoquer la refonte générale de nos codes; il y a lieu seulement à une révision partielle et successive. Dès aujourd'hui, sans y changer une ligne, on peut rendre notre législation beaucoup plus favorable aux intérêts du travail. La loi n'est pas quelque chose d'absolu et d'inflexible comme une formule d'algèbre; elle est élastique comme l'esprit des hommes chargés de l'appliquer. Sans faire injure à nos tribunaux, ne peut-on pas rappeler que, tour à tour, selon les besoins des temps, ils ont donné à nos lois politiques des interprétations différentes et contradictoires? Le libre arbitre du juge, surtout dans les causes civiles où il est à la fois juge et juré, peut s'exercer et s'exerce en effet toujours dans une certaine limite, sans qu'il cesse pour cela d'être probe et consciencieux. Si nos tribunaux se disaient que, dans une foule de

[1] La prédominance des doctrines démocratiques a eu ici pour effet de diminuer l'indépendance des juges, en leur retirant, dans la plupart des États, l'inamovibilité. Les juges sont nommés pour un terme qui varie avec les États. Dans chaque État, les juges de la cour supérieure sont choisis pour un temps plus long que les autres et sont même quelquefois encore inamovibles; ce qui s'exprime en ces termes, que leurs fonctions durent tant qu'ils se conduisent bien (*during good behaviour*).

cas, l'équité commande d'interpréter la législation dans le sens industriel, plutôt que dans le sens féodal ou romain, vous verriez disparaître mille obstacles de détail suscités à l'industrie, sans que la loi fût le moins du monde torturée.

Malheureusement, l'éducation que reçoivent dans les écoles de droit nos apprentis-juges et nos aspirants hommes de loi, les place dans une disposition toute contraire. On les tient absorbés dans le passé et le dos tourné à l'avenir ; on les sursature d'Ulpien et de Tribonien ; on les accoutume à peser les intérêts sociaux dans la balance des jurisconsultes de Justinien, qui l'avaient reçue des conseillers des premiers Césars, qui les tenaient des magistrats de la république. Les notions du juste et de l'injuste dont on les imprègne sont celles qui convenaient à une société toute différente de la nôtre. Il en résulte que l'on applique fréquemment nos lois d'après une conception sociale arriérée de deux mille ans ; je fais cette observation critique sans aucune amertume et avec un regret douloureux, car personne plus que moi ne respecte le noble caractère de notre magistrature. L'intérêt de la France exigerait au contraire que l'on prît à tâche de mettre en saillie les nombreuses pensées d'avenir disséminées dans notre code par l'empereur, pêle-mêle avec la poussière de vingt siècles.

La suprématie dont, depuis cinquante ans, les avocats ont joui en France, excepté pendant la période impériale, a fait dominer partout l'esprit du palais. Il est de mode aujourd'hui de distinguer et de subtiliser, mais de distinguer conformément aux idées d'un préteur de la république romaine, et de subtiliser d'après les us et coutumes du châtelet. La bureaucratie est infestée de cette maladie. Tel se croit un grand administrateur aujourd'hui, parce qu'en se torturant l'esprit, il est parvenu à s'approprier les habitudes intellectuelles d'un clerc de procureur. Il résulte de là que le pays est inondé de règlements minutieux, trop souvent conçus dans le sens que je signalais tout à l'heure à propos de nos tribunaux. Par là l'on a fait des ennemis à notre centralisation, sans laquelle cependant nous ne saurions vivre. Cette avocasserie rétrograde nous déborde. Elle paralyse les entreprises les plus utiles, ou les frappe de mort avant qu'elles ne soient à terme. Il ne serait pas difficile de remédier à ce mal, si notre régime parlementaire laissait aux ministres le temps de vaquer aux affaires du pays. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, leur premier

souci est forcément celui des luttes de la tribune; ils abandonnent toute l'administration à la routine de leurs bureaux.

Lorsqu'ici le vent d'est souffle, vent âcre et malsain, qu'accompagnent des torrents de pluie froide, je me sens porté à désespérer du salut de notre vieille France. Quelle autre nation a duré quatorze siècles pleins? Quatorze cents ans de gloire, n'est-ce pas assez pour une vie de peuple? Je me surprends quelquefois à considérer comme autant de symptômes d'une mort prochaine, cette préoccupation du passé qui ressemble à celle d'un vieillard écrivant son testament, cette idéologie chicanière renouvelée du Bas-Empire, cette infiltration universelle de doctrines désorganisatrices. Mais ces idées noires ne durent pas plus que l'orage; aussitôt que le ciel redevient bleu, je me remets à croire fermement que notre race n'est pas au bout de ses destinées, qu'elle a encore de grandes choses à faire, et que nous saurons bien regagner le temps perdu, car nous avons une prodigieuse facilité à nous approprier ce qui est neuf; quand nous en avons la volonté, il nous est facile, grâce à notre enthousiasme et à nos habitudes d'unité, de franchir d'un bond l'intervalle que d'autres ont marqué d'un laborieux sillon.

XXIX.

Amélioration sociale.

Augusta [Georgie], 3 septembre 1835.

Il n'est vraiment pas possible de prévoir le jour où les nègres de ce pays seront affranchis. Entre le noir et le blanc, il y a ici un abîme. La difficulté n'est pas précisément financière; car, pour appliquer aux deux millions et demi de nègres américains le procédé que les Anglais ont employé dans leurs colonies, il faudrait 1 milliard et demi, somme qui n'est pas au-dessus des forces de l'Amérique du nord. En menant graduellement l'opération émancipatrice, de manière à la rendre plus lente et plus sûre que dans les îles anglaises,

une somme moindre y suffirait ; mais il existe un autre obstacle contre lequel l'or ne peut rien.

La nature anglaise est exclusive. La société anglaise est morcelée en un nombre sans fin de petites coteries, dont chacune jalouse celle qui la précède et dédaigne celle qui la suit. L'Anglais est dans son pays ce qu'est son pays par rapport au reste du monde, un insulaire.

Cet exclusivisme de coteries se retrouve dans les rapports de race à race. L'Anglais n'est pas susceptible de fraterniser avec les Peaux-Rouges ou avec les noirs. Entre eux et lui aucun rapport de sympathie et de confiance réciproque n'est praticable. Les Anglo-Américains ont conservé, en l'exagérant, ce défaut de leurs pères. Pour ceux du nord comme pour ceux du sud, pour l'Yankee comme pour le Virginien, le noir est un Philistin, un fils de Cham. Dans les États sans esclaves, comme dans ceux où l'esclavage est admis, la réhabilitation du noir semble impossible.

Un Américain du nord ou du midi, qu'il soit riche ou pauvre, ignorant ou savant, évite le contact des noirs comme s'ils étaient pestiférés. Libre ou esclave, bien ou mal vêtu, le noir ou l'homme de couleur est toujours un paria ; on lui refuse un gîte dans les hôtels; au théâtre et sur les bateaux à vapeur, il a une place marquée loin des blancs ; il est exclu du commerce, car il ne peut mettre le pied ni à la bourse ni dans les bureaux des banques. Partout et toujours il est éminemment impur. Ainsi traité comme un être vil, il arrive presque toujours qu'il s'avilit [1].

En Europe, des noirs ou des hommes de couleur ont quelquefois occupé des positions élevées. Il n'y en a pas d'exemple aux États-Unis. La république d'Haïti a des représentants accrédités en France ; elle n'en a pas à Washington. On raconte à New-York le désappointement d'un jeune Haïtien, proche parent de l'un des ministres de Boyer, ayant reçu une bonne éducation en France, qui, étant venu à New-York, ne put obtenir d'être admis dans aucun hôtel, se vit refuser

[1] Les Américains reconnaissent que le préjugé de la peau est bien plus fort chez eux que chez les Anglais. Il y a quelques jours j'assistai à la représentation d'une pièce de facture américaine, intitulée : *Jonathan Doubitkins*, dont le héros, natif de Philadelphie, arrivé à Londres, se trouve, par une série de méprises, dîner à l'office avec les domestiques au lieu de dîner dans le salon avec son correspondant. Tout à coup, une femme de chambre noire vient sans façon s'asseoir à la même table, sans que le sommelier ni le maître d'hôtel s'en émeuvent. Jonathan, plus susceptible, se lève aussitôt, saisi d'indignation, et refuse de continuer le repas.

son argent au théâtre, fut mis à la porte de la chambre d'un bateau à vapeur, et fut obligé de se rembarquer sans avoir pu parler à personne. A Philadelphie, on m'a cité un homme de couleur possédant une belle fortune, fait très-rare dans cette classe, qui invitait quelquefois des blancs à dîner chez lui, mais qui ne prenait point part au festin, et servait lui-même ses hôtes. Au dessert, ceux-ci l'engageaient cependant à s'asseoir avec eux, et il cédait à leurs instances. A la fin de 1833, dans un État de la Nouvelle-Angleterre, le Massachusetts[1], si j'ai bonne mémoire, un homme de couleur, se trouvant sur un bateau à vapeur avec sa femme, voulut la faire entrer dans la chambre des dames (*ladies' cabin*); le capitaine l'en renvoya. De là, procès entre le capitaine et lui; il voulut faire décider par les tribunaux s'il était permis à des gens de couleur libres, se conduisant décemment, de jouir des mêmes droits que les blancs, dans un État où la loi les reconnaît pour citoyens. Il gagna en première instance, mais la cour d'appel donna raison au capitaine.

Les divers peuples de la grande famille chrétienne, après avoir reçu pendant plusieurs siècles l'enseignement que les successeurs de saint Pierre distribuaient au monde, ont choisi dans l'ensemble du christianisme un principe en harmonie avec leur tempérament, et en ont fait la base de leur existence. Nous, Français, peuple très-chrétien, nous avons donné la préférence au principe de la charité universelle[2]. A nos yeux il n'y a plus de gentils. Nos prévenances envers les étrangers s'accroissent en raison du carré de la distance qui sépare leur pays du nôtre. Les Espagnols, peuple chevaleresque, ont adopté avec une ardeur toute particulière le culte de la Vierge[3], qui est d'institution plus moderne dans le catholicisme. Les peuples protestants se sont rangés sous le principe de la conscience individuelle. C'est à peu près tout ce qu'ils ont voulu accepter du christianisme; ils ont renié tous les développements successifs que l'Église avait ajoutés à la foi des apôtres; ils ont même rejeté une partie de ce que

[1] Voir la note 34 à la fin du volume.

[2] C'est pour cela que la nation française ne s'est jamais sentie vivre que lorsqu'elle s'est mêlée activement des affaires de la civilisation, et qu'elle ne sera jamais satisfaite intérieurement que lorsque extérieurement elle jouera un grand rôle.

[3] C'est pour cela que le régime représentatif à l'anglaise ne peut réussir avec les Espagnols. Il est trop prosaïque, trop positif pour un peuple à qui les grands sentiments et l'enthousiasme sont nécessaires comme l'air qu'il respire, et qui, lorsqu'il en est privé, tombe dans une léthargie entrecoupée de convulsions.

le Christ avait enté sur la théologie judaïque. Parmi les protestants, les Yankees sont ceux qui ont poussé le plus loin ce mouvement à reculons. Ils sont, à peu de chose près, redevenus juifs et retombés sous la loi de Moïse. Ce sont les formules de l'ancien Testament qu'ils invoquent de préférence; ils lui empruntent leurs noms, et parmi les particularités qui frappent un Français, dans la Nouvelle-Angleterre, l'une des plus étranges est cette multitude d'appellations juives, telles que Phinéas, Ébénezer, Judah, Hiram, Obadiah, Ezrah, etc., etc., qu'il voit sur les écriteaux et sur les affiches.

Comme la religion des peuples est la régulatrice de leurs sentiments, les Yankees ayant rebroussé jusqu'au judaïsme, se sont trouvé avoir, comme les juifs, ce sentiment exclusif de la race qui était déjà inhérent à leur origine insulaire. Le fait est que leur foi religieuse s'accommode parfaitement de l'abaissement des noirs. Le noir leur semble un produit extrêmement inférieur de la création; l'idée d'une assimilation, même imparfaite, entre le blanc et le noir, révolte tout leur être; le mélange des deux races, qu'ils qualifient d'*amalgamation*, leur semble un abominable scandale, un sacrilége qui mériterait d'être puni comme le furent jadis les faiblesses des Hébreux avec les filles de Moab.

L'affranchissement du noir comprend ici deux mesures : l'une matérielle, c'est-à-dire la manumission du maître; celle-ci serait facile si l'on offrait aux propriétaires une indemnité suffisante, et le pays serait assez riche pour y subvenir; l'autre, toute morale, consistant dans la reconnaissance réelle des droits du noir, dans son admission graduée aux priviléges personnels du blanc, rencontrera d'insurmontables obstacles au nord comme au sud, et soulèvera peut-être plus de répugnances au nord qu'au sud.

Le principal obstacle à l'affranchissement des noirs est aussi de l'ordre moral en ce qui concerne l'esclave. Pour qu'il puisse être admis à la liberté, il faut qu'il soit initié à la dignité et aux devoirs de l'homme, qu'il travaille pour payer son tribut à la société et pour maintenir honorablement son existence et celle des siens, qu'il se plie à obéir autrement que sous la menace du fouet. Il faut qu'il porte en lui les sentiments constitutifs de la personnalité, et avant tout, celui de la famille; il faut qu'il veuille et sache être fils, époux et père. Il n'y a de droits imprescriptibles à la liberté que pour qui est en mesure d'en jouir avec profit pour la société et pour lui-même.

L'esclavage, si odieux qu'il puisse être, est cependant une forme d'ordre social ; il doit être conservé là où toute autre forme meilleure serait impossible ; il doit disparaître là où l'inférieur est mûr pour une plus favorable condition.

A l'égard des prolétaires d'Europe, la difficulté est du même genre que celle qui semble devoir rendre à tout jamais impossible l'émancipation des esclaves américains ; elle est seulement d'une moindre taille, et déjà elle est à demi vaincue. Pour que le salarié s'élève, il faut que les classes supérieures soient prêtes à le traiter comme un être appartenant à la même nature qu'elles, et il faut que lui-même ait acquis des sentiments d'un ordre plus élevé que ceux de sa condition présente. Il faut qu'il ait le désir d'être non-seulement plus heureux, mais aussi meilleur. Pour que d'autres rapports s'établissent entre les bourgeois et les prolétaires, il faut que, de part et d'autre, on le veuille de cette volonté ferme qui retourne les idées et les habitudes.

La question de l'amélioration du sort des prolétaires est donc essentiellement de l'ordre moral. Un remaniement moral de la société en est la condition préalable. Or qui dit morale dans le sens large du mot, dit religion. La philanthropie et la philosophie n'ont de force pour agir sur la moralité humaine, que celle qu'elles empruntent à la religion. La philanthropie est l'ombre d'une religion qui s'en va ; la philosophie n'est moralisante qu'autant qu'elle est le crépuscule d'une religion qui vient ou qui renaît. A la religion seule il sera donné de toucher assez profondément le cœur de toutes les classes, et d'illuminer assez vivement les esprits, pour que le riche et le pauvre conçoivent de nouveaux rapports entre eux, et se déterminent à les observer.

L'histoire nous montre que la civilisation, dans ses phases successives, a graduellement amélioré le sort des classes inférieures ; elle atteste aussi que chacun des grands changements opérés dans la condition des masses a été précédé d'une révolution morale consommée ou préparée par la religion, et accompagné d'une transformation dans la religion elle-même. Ce fut la religion qui fit tomber les fers des esclaves ; ce fut elle qui, peu à peu, dégagea les serfs de la glèbe. Les principes émancipateurs de la révolution française n'étaient que les préceptes du christianisme pratiqués par des gens qui n'étaient plus chrétiens, et les révolutionnaires décernèrent au Christ l'épithète, glorieuse à leurs yeux, de *sans-culotte*.

Ainsi, pour que les efforts de la bourgeoisie en faveur du peuple fussent énergiques et soutenus, il faudrait qu'ils fussent dirigés par une inspiration religieuse. Pour que les prolétaires fussent sûrement retirés de leur infériorité, il faudrait que la religion les eût solidement posés à ce niveau de moralité auquel nous les avons vus maintes fois, par un élan sublime, s'élever pour un instant. Or, la bourgeoisie est peu croyante. Si dans les rangs supérieurs de cette classe la philosophie antireligieuse du XVIIIe siècle perd aujourd'hui de ses prosélytes, elle les retrouve au double dans les rangs subalternes. L'incrédulité a baissé d'un cran : son troupeau a perdu en qualité, mais il a augmenté en quantité. L'irréligion travaille les prolétaires des villes, les dispose à la révolte, et les rendrait incapables de supporter régulièrement la liberté. Quand nous aurons des routes, quand les écoles auront appris à lire à tout le monde, ce qui ne tardera pas, vous verrez, si dès à présent vous n'y prenez garde, l'irréligion envahir nos campagnes et les infester.

Le christianisme, ou au moins le catholicisme, semble à la veille d'éprouver chez nous une désertion générale. Et pourtant combien nous sommes loin d'avoir tiré des principes chrétiens, que l'on affecte de considérer comme épuisés, tout ce qu'ils renferment d'éléments de liberté et de bonheur pour les masses ! Nous, Français, nous sommes un peuple très-chrétien en ce sens que nous croyons à l'unité de la famille humaine, et nous le témoignons par notre bienveillance envers toutes les nations ; mais il semble que nous dépensions à l'extérieur toute la chaleur que le christianisme a développée en nos âmes. Nous, les apôtres de la fraternité des peuples, nous n'avons pas encore fait pénétrer dans les relations de classe à classe le principe de la fraternité des hommes. Nous, bourgeois, fils d'affranchis, nous croyons que les prolétaires, fils d'esclaves, sont d'une autre nature que nous. Nous avons encore au fond du cœur un reste de vieux levain païen. Nous ne professons plus, avec Aristote, qu'il y a deux natures distinctes, la nature libre et la nature esclave ; mais nous faisons tout comme si nous étions nourris de cette doctrine. Nous ne sommes encore ni les pères ni les frères aînés des paysans et des ouvriers. Dans l'ensemble de nos relations avec eux, nous sommes toujours leurs *maîtres*, et leurs maîtres exigeants.

Et malheureusement, tandis que la société tourbillonnant à l'aventure, et courant des bordées sans boussole, est exposée à des cata-

strophes qu'une direction religieuse aurait seule pouvoir de prévenir, la religion ne se met aucunement en mesure de reprendre son empire et de ressaisir le gouvernail. Au milieu des peuples qui se précipitent en avant à tout hasard, le catholicisme se tient immobile, silencieusement enveloppé dans son manteau, les bras croisés et l'œil fixé vers le ciel. L'Église a supporté avec une héroïque résignation toutes les angoisses de la tourmente révolutionnaire : elle s'est laissé fouetter de verges comme le Juste ; elle a, comme lui, été mise sur la croix, et de là elle n'a ouvert la bouche que pour prier Dieu en faveur de ses bourreaux. Mais les souffrances du Juste ont sauvé les faibles et ont changé le monde ; aucun signe n'indique encore que les souffrances récentes du catholicisme doivent rien sauver. Nous ne voyons pas que, du tombeau où on l'avait jeté, le croyant mort, il ait rapporté aucune pensée de réorganisation pour l'humanité qui en a soif.

L'église romaine est ce qu'elle était il y a quatre siècles ; mais, depuis lors, le monde est devenu tout autre ; il vaut virtuellement mieux, et il s'est dégagé du passé avec la ferme volonté de n'y point revenir. Si la civilisation doit se constituer sous une nouvelle forme, comme tout annonce qu'elle s'y prépare, la religion, qui est le commencement et la fin de la société, la base de l'édifice et la clef de la voûte, la religion doit pourtant se renouveler aussi. Serait-ce donc la première fois que le christianisme aurait plié ses formes et sa règle aux instincts et aux tendances des peuples qu'il avait à moraliser ?

Certes, nous ne nous rallierons jamais, nous Français, à aucune des variétés du protestantisme ; il est trop sec et trop froid pour nos cœurs passionnés ; il est trop étroit pour nos âmes expansives. Je ne demande pas mieux que d'admettre que notre séparation du catholicisme n'est qu'une querelle de famille qui se terminera par un étroit embrassement ; mais pour que l'on se rapproche, il faudra qu'il fasse la moitié du chemin. Ce ne sera point le catholicisme du concile de Trente qui aura le don de nous émouvoir et de courber nos intelligences. Il faudra qu'*une branche nouvelle sorte du tronc de Jessé*, et que le souverain pontife, prenant à la main ce divin rameau en signe de réconciliation, s'avance vers le siècle, entouré de son sacré collége ; il faudra qu'à la face du monde, lui, le représentant d'une dynastie de dix-huit siècles, il tende la main aux puissances nouvelles contre lesquelles les foudres du Vatican sont venues se briser en éclats, et

qui aujourd'hui le bravent et l'insultent, à la science et à la presse; il faudra qu'il reconnaisse les droits de l'industrie, sur qui a pesé jusqu'à ce jour l'anathème lancé contre la matière; il faudra qu'il proclame que les peuples sont arrivés à leur majorité, et qu'il leur offre une charte qui constitue une catholicité plus large, une église véritablement universelle, et qui consacre les droits que la personnalité humaine est en mesure d'exercer aujourd'hui. Il faudra qu'il secoue cette éternelle enveloppe d'austérité lugubre, dont le catholicisme dut se couvrir dans des temps de misère et de douleurs, avant que le travail n'eût multiplié la source des joies de ce monde et n'eût légitimé le plaisir. Il faudra enfin qu'il annonce cette parole mystérieuse que le monde attend, qui doit consacrer l'union de l'occident et de l'orient, et l'harmonie des deux natures. A ce prix, le genre humain criant *Dieu le veut*! tomberait aux genoux du successeur de saint Pierre, et lui demanderait sa bénédiction. A ce prix, le catholicisme redeviendrait ce colosse d'autorité qu'il fut dans le passé, car il redeviendrait ainsi ce qu'il fut au temps où nos pères reconnaissaient en lui le bienfaiteur des hommes.

Ici, la religion a présidé à l'exaltation des classes inférieures. Le mouvement démocratique des États-Unis a son point de départ dans le puritanisme. Les puritains vinrent en Amérique, non pour chercher de l'or, non pour conquérir des provinces, mais pour fonder une église sur le principe de l'égalité primitive. Ils étaient de nouveaux juifs, comme je l'ai dit. Ils voulaient se gouverner d'après les lois de Moïse. Dans l'origine, ils absorbèrent complétement la cité dans l'Église; ils se partagèrent en congrégations religieuses, où tous les chefs de famille étaient égaux, conformément à la loi mosaïque, qui étaient présidées par les *anciens* (*elders*) et par les *saints*, et où toutes les distinctions terrestres étaient, les unes abolies, les autres comptées pour rien. Un de leurs premiers soins fut de fonder, sous l'inspiration de leurs croyances, des écoles où tous les enfants étaient élevés ensemble et de la même manière. Quoique inégalement riches, ils adoptèrent tous la même vie. Les travaux matériels auxquels ils furent obligés de se livrer en commun pour se défendre de la faim et des sauvages, fortifièrent leurs habitudes et leurs sentiments d'égalité. Or, c'est la Nouvelle-Angleterre, exclusivement habitée par les fils des puritains, et où leurs traditions et leur foi se sont conservées intactes, qui a été et qui est encore le foyer de la démocratie américaine.

Aussi la démocratie américaine est parvenue à se constituer. Au contraire, en 1793, tous nos efforts pour en établir une en France auraient été vains, lors même que nous eussions été propres à vivre démocratiquement, parce que nous voulions la fonder sur l'absence de tout sentiment religieux, sur la haine de la religion.

Les sentiments et les mœurs doivent préparer et inspirer les mesures d'amélioration sociale ; les lois doivent les formuler et les prescrire. La politique et la religion doivent donc, dans cette œuvre difficile, se donner la main. La politique doit, tout aussi bien que la religion, se transformer pour le progrès de la civilisation, pour le salut du monde.

J'admire les résultats que le régime politique des États-Unis a produits en Amérique. Il me paraît cependant impossible que les institutions au moyen desquelles l'amélioration populaire s'est réalisée ici, parviennent à s'acclimater chez nous. Entre la politique et la religion qui conviennent à un peuple, il existe des conditions naturelles d'harmonie. Le protestantisme est républicain. Le puritanisme est le *self-government* absolu en religion ; il l'engendre en politique. Les Provinces-Unies étaient protestantes ; les États-Unis sont protestants. Le catholicisme est essentiellement monarchique; dans les pays qui sont catholiques, au moins par le souvenir, par les habitudes et par l'éducation, sinon par la foi, une démocratie régulière est impraticable. L'anarchie des ci-devant colonies espagnoles prouve suffisamment à quels amers regrets s'exposent les peuples catholiques lorsqu'ils veulent s'appliquer les formes politiques des populations protestantes.

Abstraction faite des nécessités de notre caractère national façonné par le catholicisme, ce serait se tromper que de croire que l'on agrandirait en France le domaine de la liberté, et que l'on ferait du gouvernement populaire en étendant la prérogative du corps électoral et des assemblées qui émanent de l'élection, ou même en élargissant le cercle des électeurs. Le corps électoral, tel qu'il est et tel qu'il sera pendant longtemps encore, ne représente qu'une partie de la nation, la bourgeoisie. L'immense majorité nationale n'est pas représentée ; nos paysans et nos ouvriers ne votent pas et ne peuvent point voter. Adopter le suffrage universel, ce serait faire descendre la dignité électorale à leur niveau, qui est aujourd'hui bien bas, et non les élever eux-mêmes. Déjà beaucoup d'hommes impartiaux reconnaissent que les électeurs à 200 fr. ne forment point un corps plus libéral, plus disposé au progrès réel, que ne l'était celui des électeurs

à cent écus. Ils avouent que les communes ne sont pas mieux administrées aujourd'hui que du temps où les conseils municipaux étaient choisis par le roi ou par ses délégués.

En augmentant les pouvoirs du corps électoral et ceux de la chambre qui en est le produit, on inféoderait la France à la bourgeoisie, c'est-à-dire à une classe dont je reconnais les solides qualités ; mais qui a le défaut d'être peu susceptible d'inspirations généreuses en faveur des masses. La bourgeoisie a, tout autant que l'aristocratie, l'esprit exclusif de caste ; elle l'a plus calculateur et plus mesquin. Elle a de moins que l'aristocratie la prévoyance politique, qui prévient les explosions et les orages par des concessions faites à propos.

Il nous faut en France, dans l'intérêt de tous, un pouvoir arbitre suprême entre la bourgeoisie et les classes populaires. Sans l'intervention de la royauté, la bourgeoisie ajournerait peut-être indéfiniment l'amélioration du sort des masses, et les pousserait à la révolte. C'est à la royauté que doit appartenir l'honneur d'élever les classes laborieuses à un meilleur sort, après avoir rempli la périlleuse mission de les contenir dans l'ordre. Ne fut-ce pas elle qui autrefois affranchit les communes ? Sans la royauté, les masses finiraient par vaincre la bourgeoisie et par la mettre sous leurs pieds. Otez la royauté et ses lieutenants de Paris au 6 juin, et de Lyon, aux journées d'avril, et dites à qui serait demeurée la victoire ? Dans nos pays d'Europe, où il existe de grandes villes, toute bourgeoisie qui viendrait à manquer de l'appui d'un roi ou d'une aristocratie, serait exposée à un sort pire que celui de la bourgeoisie américaine [1].

Si nous avions une aristocratie à côté ou au-dessus de la bourgeoisie, on pourrait espérer que le balancement de ces deux classes et leur rivalité fourniraient aux intérêts populaires une occasion pour se mettre en saillie, tout comme en Angleterre la lutte entre la royauté et les barons a fini par l'institution d'un parlement avec une chambre des communes, c'est-à-dire par l'émancipation de la bourgeoisie.

Si nous étions encore de fervents catholiques, il serait permis d'espérer que l'intervention du pouvoir spirituel obtiendrait, moitié

[1] Et, par exemple, si la bourgeoisie anglaise ne s'empressait pas de renforcer le pouvoir royal de tout ce qu'elle paraît vouloir ravir à l'aristocratie, elle payerait cher le plaisir d'avoir humilié cette fière noblesse.

de gré, moitié de force, l'assentiment de la bourgeoisie et des autres pouvoirs à tout ce qui est nécessaire pour affranchir les masses de leur abrutissement, de leur misère et de leur ignorance.

Nous n'avons plus d'aristocratie ; le pouvoir spirituel est mis à l'écart ; il ne reste plus debout qu'un pouvoir à qui confier la cause de la majorité numérique : c'est la royauté. Il n'y a même plus de royauté possible en France que celle qui s'érigera en tutrice ferme et dévouée au peuple. On se récria beaucoup, lorsqu'à propos de quelques paroles de Joséphine au corps législatif, Napoléon fit publier dans le *Moniteur* que les membres de ce corps n'étaient point les représentants du peuple, que le peuple n'avait qu'un représentant, l'empereur. Je ne prétends point que Napoléon ait dit ce qui était ; mais je n'hésite pas à affirmer qu'il dit ce qui aurait dû être.

La bourgeoisie est représentée aujourd'hui par la chambre des députés, et dans les grandes villes et les départements, par divers conseils électifs. La royauté doit représenter les classes inférieures. Si toutes les classes étaient et pouvaient être représentées dans les assemblées délibérantes, que d'ailleurs nous fussions propres au *self-government*, et que, dans la lutte acharnée des intérêts divers, nous pussions nous passer d'un pouvoir modérateur fortement organisé, je comprendrais que la prérogative royale fût restreinte, car le roi ne représenterait alors, en temps de paix, que la menue police des rues ; mais si tout ce qui ne vote pas dans les colléges ne peut être représenté que par la royauté ; si les classes ainsi mineures ont de justes griefs à articuler, de longues réclamations à faire valoir, une éclatante réparation à attendre, il est indispensable que la prérogative de la royauté soit fort large vis-à-vis du corps électoral, et des assemblées grandes ou petites qui en émanent.

Il semble aujourd'hui que, toutes les fois que l'on réclame en faveur du pouvoir royal, on prêche la cause du despotisme. C'est la faute de la royauté, surtout dans les pays de l'Europe méridionale, la France comprise. Le spectacle des abus scandaleux éclos à l'ombre de la royauté en France et en Espagne, fit oublier ses services passés, et inspira aux philosophes du XVIII[e] siècle une haine violente qu'ils firent aisément partager aux peuples opprimés. La révolution française fut le fruit de cette haine.

Les excès de la révolution sont loin de nous ; mais la doctrine de la révolution est restée presque intacte dans ce qu'elle a de dissolvant

comme dans ce qu'elle a de généreux ; nous en avons retenu un principe désorganisateur, qu'un honorable philanthrope a naïvement résumé en ces mots, « qu'un gouvernement est un ulcère. » Les meilleurs esprits en sont pénétrés, et y cèdent à leur insu. On l'importe sans s'en douter jusque dans l'administration des affaires publiques. Les hommes les plus occupés de conservation ne le sont que par réflexion et de second mouvement ; de premier jet nous sommes tous révolutionnaires ; notre premier instinct, c'est qu'un gouvernement est un ulcère.

La crise de juillet a été en France un coup porté au pouvoir royal, qui l'avait stupidement provoquée ; elle a placé l'autorité entre les mains d'hommes qui en haine des tendances coupables de la restauration, avaient propagé pendant quinze ans la théorie du *gouvernement-ulcère*. Elle a eu pour effet immédiat de mettre cette théorie provisoirement à la mode. La chambre des députés est composée en majorité d'hommes élevés dans ces idées, qui n'ont pu, en quatre ou cinq ans, en secouer l'influence ; d'ailleurs, depuis le 7 août, elle a quelque raison de se considérer comme le premier pouvoir de l'État. Elle épie donc d'un œil jaloux et soupçonneux tous les pas du gouvernement, et tend à rétrécir le rayon dans lequel le mouvement lui est permis. Les députés les plus dévoués à soutenir la royauté contre l'anarchie, multiplient, sous les pas de ses agents, les dispositions réglementaires et les formalités inventées par des hommes étrangers à la pratique des affaires, en vue de se garder des empiétements d'un pouvoir inepte et malveillant ou supposé tel. L'autorité, resserrée chaque jour dans des limites de plus en plus étroites, finirait, si l'on continuait à la presser ainsi, par être emmaillottée comme une momie égyptienne dans ses bandelettes.

La chambre des députés n'est pas seule à s'évertuer à mettre le pouvoir central dans une chemise de force : ce n'est peut-être pas elle qui y travaille le plus activement. Le gouvernement, tout le premier, fait sur lui-même, avec une résignation candide, l'application des doctrines politiques de la fin du siècle dernier : on dirait qu'il accepte la qualification d'*ulcère*. Il est prêt à se réduire et à s'effacer, toutes les fois qu'il s'agit de ses prérogatives les plus précieuses, de celles qui touchent aux intérêts les plus vitaux du pays, aux améliorations positives et directes qui lui attireraient les bénédictions des peuples. Il est plein de défiance en lui-même. Dans les cas difficiles, il recule devant

une décision, et s'estime heureux d'en laisser la responsabilité à l'autorité législative : par le fait, il convie les chambres à administrer, quoique entre elles et lui il soit convenu qu'elles ne doivent aucunement s'immiscer dans l'administration.

Les grandes institutions gouvernementales, telles que le conseil d'État, la cour de cassation et la cour des comptes, suivant les mêmes errements, se font aujourd'hui un point d'honneur de contribuer pour leur part à multiplier ce que l'on suppose être garantie et contrôle, et ce qui, dans la plupart des cas, n'est en réalité qu'entrave à l'action libre du gouvernement. Ces grands corps s'évertuent en toute loyauté à rogner les prérogatives ministérielles, sans crainte de hérisser de délais et d'embarras la marche des affaires privées et publiques; ils appliquent au gouvernement ce principe de la constitution des États-Unis, que tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément accordés à l'autorité par la loi, ne sauraient lui être reconnus; tandis qu'en France il est indispensable de procéder d'après le principe contraire, que tous les pouvoirs qui n'ont pas été formellement retirés à l'autorité lui appartiennent en plein.

Sans doute l'autorité royale, par les ministres ses délégués, serait coupable de s'arroger le droit de prononcer sur tout et d'intervenir partout, de sauter par-dessus les formes prescrites par des règlements salutaires; mais elle ne l'est pas moins toutes les fois qu'elle s'abstient là où agir est pour elle un droit et un devoir, ou lorsqu'elle fait bon marché de la prérogative qui lui est confiée. L'abnégation est une vertu qui sied très-bien à un moine dans le désert; elle n'est point de mise en politique, surtout chez nous. De la part de l'autorité, le suicide est un acte tout aussi répréhensible, tout aussi criminel que la violence la plus flagrante contre la liberté [1]. Le peuple français ne s'accommodera jamais d'un simulacre de gouvernement. Il veut être bien gouverné, mais il a besoin de l'être beaucoup. La faiblesse est ce qu'il supporte le moins dans ses chefs. Les hommes médiocres qui, dans leur folle vanité, osent aspirer à présider aux destinées de trente-trois millions d'hommes, et qui, une fois parvenus, rabaissent le pouvoir à leur taille et le laissent démanteler, ne mériteraient-ils pas, chez nous, d'être accusés d'attentat contre l'ordre social, tout aussi bien que des révolutionnaires effrénés ou des contre-révolutionnaires en

[1] Voir la note 32 à la fin du volume.

démence? Tout comme ceux-ci et ceux-là, ne compromettent-ils pas la paix publique, ne minent-ils pas les fondements de la prospérité et de la sécurité de la patrie?

Il n'y a cependant pas lieu de s'alarmer démesurément en France de l'extrême diffusion des principes révolutionnaires et de leur empire absolu sur beaucoup d'hommes éminents, ni de l'abaissement actuel de l'autorité royale. Il est impossible que nous ne soyons pas imprégnés d'idées révolutionnaires, à la suite d'une longue lutte contre une royauté qui était à l'état de conspiration permanente contre les libertés nationales. Il était inévitable que la royauté nouvelle, inaugurée sur les débris d'une royauté incorrigible, fût d'abord refoulée dans une étroite prérogative. Le peuple, dans sa colère, a traîné le sceptre et le bandeau royal dans le ruisseau; comment ces augustes insignes n'en porteraient-ils pas les marques? Mais aujourd'hui que la liberté vient de remporter un triomphe définitif, parce qu'il n'a été souillé d'aucun excès, et que le cri du sang ne s'élève plus contre elle, les passions révolutionnaires doivent se calmer, les idées de défiance excessive contre le pouvoir doivent se dissiper et faire place à celles d'un contrôle éclairé et d'un concours cordial. La cause a disparu; l'effet doit aussi disparaître. Déjà une foule de bons esprits commencent à se dire qu'à force de vouloir mettre l'autorité dans l'impossibilité de faire le mal, on la rend incapable de faire le bien; que les affaires d'un grand peuple passionné pour l'unité ne peuvent se passer d'une direction suprême, imprimée par le pouvoir que l'on appelle avec raison et intention le gouvernement; que la royauté a plutôt besoin d'être rassurée et encouragée que d'être contenue; que la puissance bien constatée aujourd'hui des peuples, et les conquêtes de l'intelligence humaine ne permettent plus à un homme de quelque sens, prince ou ministre, de songer en France à un gouvernement de violence, sans publicité ni contrôle. Ils sentent que désormais le scandaleux abus qu'en d'autres temps des princes ont fait de leur autorité, est devenu impossible; qu'après les vertes leçons que la royauté a reçues et les calices d'amertume qu'on lui avait fait avaler jusqu'à la dernière goutte de lie, le retour des Charles IX et des Louis XV n'est pas plus à craindre que celui des Robespierre et des Marat.

Combien existe-t-il de familles régnantes qui n'aient pas été visitées par l'assassinat ou par l'exil? Quel est le souverain à qui les souvenirs de la place de la révolution, du palais de Paul I[er], d'Holyrood

et de Sainte-Hélène, de Gand et de Cadix, n'aient pas donné le cauchemar? La responsabilité royale n'est plus un vain mot; laissons les rois en courir les chances.

L'autorité monarchique se réhabilite d'ailleurs par ses actes. Tous les hommes impartiaux sont frappés des améliorations opérées par certains gouvernements d'Allemagne que nous étions habitués à qualifier d'absolutistes, et à regarder comme des suppôts d'asservissement et d'obscurantisme. Le principe républicain a produit les États-Unis, mais il a enfanté aussi ces misérables républiques de l'Amérique espagnole. Si le principe exclusif de centralisation royale a créé l'Espagne et le Portugal modernes, c'est lui aussi qui a fait la Prusse actuelle, dont les développements intellectuels et matériels pourraient presque soutenir la comparaison avec ceux de l'Union américaine.

Chez nous, qui sommes mixtes par notre origine et par la situation géographique de notre France, qui participons par notre caractère aux natures les plus opposées, une monarchie tempérée où la part de la royauté sera large, nous fera jouir des avantages de l'un et de l'autre régime, et nous préservera des chances funestes auxquelles sont exposés ceux qui se tiennent dans les extrêmes. Le pouvoir royal, rendu à la sagesse par les solennels enseignements de la Providence, rappelé au sentiment de ses devoirs envers le peuple par l'épouvantable courroux du peuple soulevé, régénéré dans son sang par l'intronisation d'une autre dynastie qui tient au passé par ses traditions et à l'avenir par ses intérêts, et, enfin, stimulé par le double aiguillon de la publicité et du contrôle, doit être en mesure chez nous d'entreprendre la réforme sociale. La royauté nouvelle, née du besoin de la conciliation, peut accomplir cette réforme sans briser d'existences, par une méthode un peu lente peut-être, mais sûrement et irrévocablement. Il lui appartient de provoquer les améliorations déjà réalisables [1], d'en méditer ou d'en mûrir d'autres, et de les mettre en pratique dès que le progrès de la moralité publique y aura préparé les esprits. Elle est admirablement placée pour réchauffer et développer tous les germes de bonnes institutions épars dans notre législation et dans nos règlements administratifs [2], pour retoucher à nos lois [3] d'une main prudente

[1] Voir la lettre XXVIII.
[2] Voir la note 53 à la fin du volume.
[3] Voir la note 54 à la fin du volume.

et ferme; pour diriger du côté du progrès la masse des forces publiques; pour monter sur ce diapason la vaste et puissante machine de la centralisation; pour appeler au grand œuvre le concours de tous les hommes supérieurs; pour coordonner et soutenir les efforts que les bons citoyens sont prêts à faire et font déjà afin d'atteindre ce but [1].

Si l'on admet que telle est en France la mission du pouvoir royal, il s'ensuit nécessairement que nous devrons modifier notre pratique du système représentatif. Chaque année, pendant les six mois les plus favorables au travail de cabinet, les ministres du roi sont tenus sur la sellette par la chambre des députés. Tout leur temps est absorbé à préparer des discours et à en dire, ou à conférer en conseil sur les incidents de la polémique parlementaire. Il ne leur reste plus un instant pour l'administration; et comme la chambre n'administre pas, et que le pays s'administre peu lui-même, la marche des affaires reste suspendue et tous les intérêts du pays sont en souffrance. En Angleterre, les longues sessions n'ont pas d'inconvénient, parce que les conseillers de la couronne n'administrent pas le royaume : l'administration est laissée aux localités, ou est confiée à des commissions indépendantes, ou enfin elle réside dans les chambres qui y vaquent régulièrement, à des heures données, soit en réunion générale, soit dans des comités spéciaux. Chez nos voisins, les débats parlementaires à effet forment l'accessoire du système. Les hommes qui y brillent ne sont pas les hommes les plus utiles et les plus actifs du parlement; ils apparaissent de temps à autre pour réveiller l'attention publique tandis que d'autres font les affaires. Chez nous la chambre des députés n'ayant rien autre pour s'occuper, se plaît dans ces discussions où de grands orateurs luttent corps à corps. Elle recherche les scènes du pugilat parlementaire entre d'habiles et vigoureux athlètes. Ce sont des représentations dramatiques dont le public n'est pas moins avide qu'elle, mais qui, si elles distraient le pays, ne le rendent ni meilleur

[1] Les caisses d'épargne, les salles d'asile, les comices agricoles, etc., ont été créés par des particuliers amis du bien public. Une loi récente a élevé les caisses d'épargne au rang d'institutions publiques sans les priver du zèle des citoyens. (Voir la note 55 à la fin du volume.) Les comices agricoles et les fermes modèles reçoivent aussi les encouragements de l'autorité centrale ou départementale. Les sociétés industrielles, sur le modèle de celles de Nantes et de Mulhouse, mériteraient d'exciter davantage la sollicitude du gouvernement et des localités. (Voir la note 56 à la fin du volume.)

ni plus éclairé, ni plus riche, et consomment sans profit les efforts et l'intelligence des hommes supérieurs.

Sous la restauration, ces habitudes répondaient à un besoin de résistance opiniâtre contre une royauté qui méconnaissait les droits de la nation. Désormais elles ne répondraient plus qu'à un besoin de taquinerie, qui est peu vif dans le pays. Si elles offrent quelque satisfaction à la passion de la liberté, ce ne peut être qu'à celle d'une liberté négative et impuissante. La liberté active, la liberté féconde, celle que la France réclame aujourd'hui, n'a rien à attendre d'un régime qui consacre à côté du gouvernement un pouvoir purement et simplement constitué pour l'annuler, et qui place l'État dans la position de ce char des sculpteurs, qui est tiré en sens contraire par deux vigoureux attelages. Cette liberté s'organisera chez nous, comme partout ailleurs, par le développement graduel des institutions locales et municipales, et pas autrement : tout comme le principe d'autorité, qui est l'autre moitié de la vie politique des peuples, ne répandra sur la France les bienfaits que l'on est fondé à espérer de lui que lorsqu'il aura au centre du pays une existence plus ample et plus indépendante.

Sous l'influence du protestantisme et de la république, le progrès social s'est opéré par le procédé du morcellement poussé à sa limite extrême, l'individualisme : car protestantisme, républicanisme et morcellement, c'est tout un. Les individus se sont déliés les uns des autres ; chacun a isolé sa personnalité pour la renforcer ; ou si l'on s'est associé, l'on n'a constitué que des associations restreintes, sans aucun lien entre elles.

La république des États-Unis se subdivise indéfiniment en républiques indépendantes des divers ordres. Les États sont des républiques dans la fédération ; les villes sont des républiques dans l'État ; une ferme est une république dans le comté. Les compagnies de banques, de canaux, de chemins de fer, sont autant de républiques distinctes. La famille est dans la cité une république inviolable ; chaque individu est, à lui tout seul, une petite république dans la famille. La seule milice qui soit effective, se compose de compagnies de volontaires qui n'ont aucun rapport entre elles. L'organisation religieuse du pays ressemble à son organisation politique et civile. Les diverses sectes sont indépendantes les unes des autres, et la plupart tendent à se décomposer indéfiniment en fractions complétement isolées.

Notre génie national veut au contraire qu'en France on agisse principalement sous l'invocation des principes d'association et d'unité, qui sont caractéristiques du catholicisme et de la monarchie [1]. La France est la plus belle unité politique et administrative qu'il y ait au monde. Nos existences individuelles ont besoin d'être enchevêtrées les unes aux autres. Nous aimons l'indépendance, mais nous ne nous sentons vivre que lorsque nous faisons partie d'un tout. La solitude nous accable ; la personnalité de l'Anglais ou de l'Américain peut se soutenir seule ; la nôtre a besoin d'être classée dans un faisceau. Pour les Français, peuple éminemment sociable, comment le procédé de l'association ne serait-il pas le meilleur ? Mais il faut que l'association soit hiérarchique ; avec nous, l'association républicaine dégénère en anarchie [2].

Je conclus : Si j'avais à définir les conditions les plus favorables au progrès en France, je dirais qu'elles consistent à l'entreprendre sous l'inspiration religieuse ; à en confier l'accomplissement, dans la plupart des cas, aux pouvoirs constitués, central et locaux, et avant tout, à la royauté ; à l'opérer principalement au moyen d'institutions empreintes du double caractère d'unité et d'association hiérarchique, immédiatement comprises dans le giron de la grande association, qui est l'État, ou à l'ombre de puissantes associations secondaires qui, elles-mêmes, seraient rattachées à l'État. Plus nous nous rapprocherons de ces conditions normales, et plus le succès sera éclatant ; plus tôt nous aurons le bonheur de voir cette chère France, prospère au dedans, reprendre dans l'univers la haute position qu'elle doit y occuper.

XXX.

L'État-Empire.

Albany [New-York], 11 septembre 1835.

Il y a aux États-Unis deux types bien caractérisés, l'Yankee et le

[1] C'est ainsi que lorsqu'on a voulu organiser sérieusement les caisses d'épargne, on les a toutes reliées entre elles par le trésor : on en a fait un tout parfaitement *un*, sans cependant porter la moindre atteinte à leur indépendance individuelle.

[2] Voir la note 57 à la fin du volume.

Virginien[1], dont jusqu'à présent le balancement a produit la vie de l'Union. Un troisième surgit dans l'ouest, qui paraît devoir être l'arbitre et le lien des deux autres, s'il sait lui-même conserver son unité, ce qui ne sera pas très-aisé, car l'ouest compte des États à esclaves, et des États où l'esclavage est interdit. Provisoirement cette haute fonction de modérateur est remplie par la réunion des États connus sous le nom d'États du *milieu* ou du *centre*, qui, géographiquement, forment l'intermédiaire entre les deux extrémités du littoral de la confédération ; ou plutôt elle appartient maintenant à l'État de New-York, qui est le plus important, non-seulement des États du milieu, mais de l'Union tout entière[2].

Pour servir de lien entre deux types, il est nécessaire d'en porter en soi les qualités principales ; l'État de New-York doit donc combiner la largeur des vues du sud avec l'esprit de détail du nord. Pour être, même à demi, la personnification de l'unité dans le grand corps de la confédération américaine, il est indispensable de posséder soi-même à un haut degré le sentiment de l'unité. Pour avoir le don de centraliser l'Amérique, même fort imparfaitement, il faut être doué du génie de la centralisation. Depuis quelque temps, en effet, on a signalé dans l'État de New-York un caractère de grandeur, d'unité et de centralisation qui lui a valu la qualification d'*État-Empire (Empire-State)*. Quoiqu'il soit le plus proche voisin des six États de la Nouvelle-Angleterre, quoiqu'il touche à trois d'entre eux et qu'il soit devenu la résidence de beaucoup de leurs enfants, il a su s'affranchir de l'esprit de morcellement extrême qui distingue les Yankees, ou, pour mieux dire, il a su le contre-balancer par un développement proportionnel de l'esprit d'unité.

L'opposition, qui a le dessous dans les conseils législatifs de cet État, et qui en a de l'humeur, cherche à faire honte aux populations de la centralisation qui commence à étendre son réseau sur elles. « Vous êtes menés, dit-elle, par la *régence*[3] d'Albany ; une demi-

[1] Voir lettre X, tome Ier.

[2] Autrefois le premier État du milieu était celui de Pensylvanie. Le congrès résidait ordinairement à Philadelphie. La Pensylvanie reçut alors la qualification de *Clef de la voûte fédérale (Key-Stone State)*.

[3] *Albany regency*. Albany, capitale de l'État de New-York, a été fondée par les Hollandais, et le nom de *régence* est employé dans les Pays-Bas pour désigner les autorités des villes.

douzaine d'amis de M. Van Buren, recevant la consigne du gouverneur Marcy, vous font mouvoir comme des marionnettes. » L'opposition exagère. Il est certain pourtant que l'organisation de cet État, et surtout les habitudes administratives qui y ont été établies depuis quelques années sous l'influence de M. Van Buren, et qui font précédent pour l'avenir, ont un cachet de centralisation dont les partisans de l'indépendance individuelle illimitée ont droit de s'alarmer, mais dont les hommes sages doivent s'applaudir ; car c'est précisément par là que l'État de New-York est devenu supérieur aux autres ; c'est par là seulement qu'il maintiendra sa supériorité. En combinant ainsi la force d'expansion, qui domine partout ailleurs dans l'Union américaine, une force de cohésion suffisante, on a donné à la constitution de cet État une élasticité, qui, pour les peuples comme pour les individus, est la condition d'une longue et prospère existence.

L'organisation des écoles primaires et de l'instruction publique en général y est centralisée. La plupart des États de l'Union ont une caisse de l'instruction primaire ; dans les États de la Nouvelle-Angleterre, le revenu de cette caisse est réparti entre toutes les communes, qui en disposent à leur gré sans que l'État ait le droit d'exercer aucun contrôle réel et d'imposer aucune condition. L'État de New-York procède plus *impérialement :* il oblige les diverses communes à fournir elles-mêmes une somme au moins égale à la subvention publique, sinon la subvention n'a pas lieu [1]. Cette méthode, que nous commençons à employer en France dans beaucoup de cas et sous beaucoup de formes, tant en matière de travaux publics que d'instruction élémentaire, est bien préférable à celle du Connecticut, par exemple, qui distribue annuellement aux localités, dans le même but, la même somme que l'État de New-York (500,000 fr. environ), sans qu'il lui soit rendu compte de l'emploi de la subvention, sans même que l'État puisse vérifier si réellement elle a été consacrée à l'enseignement primaire.

En 1834, les écoles primaires de l'État de New-York ont été

[1] Il est même stipulé que la subvention de l'État sera tout entière employée à rétribuer les maîtres d'école. L'allocation des communes qui, d'après la loi, doit être au moins égale à la subvention, reçoit la même destination ; en outre les parents aisés, dont la liste est dressée par un comité local, ont à payer au maître les mois d'école de leurs enfants. Les dépenses matérielles sont entièrement à la charge des localités. (Voir la note 58 à la fin du volume.)

fréquentées par 541,401 personnes [1] : or, le nombre des enfants de cinq à seize ans existant dans les districts dont on a les comptes rendus, ce qui comprend à peu près tout l'État, n'est que de 543,085. Les frais réunis ont été de 7,000,000 de fr., dont 4,000,000 ont été employés à payer les maîtres d'école. Chez nous, il y a quatre ans, la somme totale fournie à l'instruction primaire par l'État, les départements et les communes, n'était que de 4,000,000 de fr. Aujourd'hui, grâce aux efforts de M. Guizot, cette somme s'élève à douze millions environ. Ce n'est pourtant encore que le triple de celle qui est consacrée au même usage [2] par l'État de New-York, qui est seize fois moins peuplé que la France. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles, en France, est de 2,450,000 [3], c'est-à-dire du treizième de la population, ou trois fois moindre proportionnellement que dans l'État de New-York.

Toutes les écoles primaires de l'État de New-York, au nombre de plus de dix mille, ressortissent d'un comité spécial composé principalement des premiers fonctionnaires de l'État et dont le secrétaire d'État [4] est le membre le plus actif. Ce comité pourvoit à l'instruction des maîtres d'école, se fait rendre un compte détaillé de la tenue des classes et choisit les livres élémentaires. A cet égard, la Virginie, l'Ohio et quelques autres États de l'union, sont entrés dans un système analogue [5] ; mais l'État de New-York a cela de particulier qu'il possède en outre un conseil universitaire dont les membres, appelés *régents de l'université*, sont nommés, au nombre de vingt-quatre, par la législature, et de qui relève la presque totalité de soixante-huit écoles supérieures appelées *académies*.

L'État compte aussi sept colléges, dont l'un est qualifié d'université de New-York, qui correspondent, d'un peu loin il est vrai, aux universités d'Angleterre et d'Allemagne avec leurs quatre facultés.

[1] Voir la note 59 à la fin du volume.

[2] Le salaire des maîtres.

[3] L'état de nos écoles présente cette circonstance affligeante que le nombre des filles qui les fréquentent est beaucoup moindre que celui des garçons ; sur 2,450,000 élèves, 825,000 seulement sont des filles. C'est un mal qui réclame un prompt remède. Dans aucun pays du monde l'influence de la mère de famille sur les enfants n'est aussi importante qu'en France.

[4] C'est le premier fonctionnaire actif de l'État après le gouverneur ; tout le travail des bureaux repose sur lui.

[5] Voir la note 60 à la fin du volume.

La surveillance que le gouvernement de l'État de New-York exerce sur les *académies* est fort bornée, quant à présent. Elle se réduit à une visite annuelle faite par un ou plusieurs *régents de l'université;* mais l'État pourra étendre son influence, quand il le voudra, par le moyen de subventions déjà en usage. En 1834, ces subventions se sont élevées à la somme totale de 64,000 fr. Le nombre des élèves fréquentant les *académies* a été, pendant la même année, d'un peu plus de 5,000 pour une population d'environ 2,100,000, soit deux élèves et demi par mille âmes. En France, avec une population de 33 millions, l'on compte dans les collèges 80,000 élèves; c'est aussi deux élèves et demi par mille âmes. La conclusion de ce rapprochement serait qu'aux États-Unis, où le besoin de l'instruction élémentaire est universellement senti, le désir d'une éducation quelque peu relevée est proportionnellement moins général que chez nous; car le nombre des familles aisées en état de la payer est beaucoup plus considérable aux États-Unis qu'en France. A ce compte, nous reprendrions, jusqu'à un certain point, en matière d'enseignement secondaire, l'immense avantage que les Américains, ceux au moins de l'État de New-York et des États voisins, ont sur nous en fait d'enseignement primaire [1].

Le même esprit d'unité et de centralisation a dicté un règlement général sur les banques, fort remarquable en principe, susceptible d'acquérir une grande valeur pratique, et qui n'a son analogue dans aucun des autres États de l'Union, ni dans aucun pays du monde.

Ce règlement, appelé *acte du fonds d'assurance* (*safety-fund act*), crée une caisse destinée à subvenir aux engagements des banques qui viendraient à faillir. A cet effet, le 1er janvier de chaque année, chacune des banques de l'État verse, dans une caisse spéciale, une somme égale à 1/2 p. % de son capital, jusqu'à ce que la somme de ses versements s'élève à 3 p. % dudit capital. Lorsque le fonds d'assurance aura été entamé, il devra être remis à son niveau naturel par le même procédé. Les banques sont placées, avec la caisse d'assurance, sous la surveillance de trois commissaires nommés, l'un par le gouverneur et le sénat, les deux autres par les banques [2]. Ces

[1] Voir la note 61 à la fin du volume.

[2] Dans l'assemblée générale des banques chacune d'elles a autant de voix qu'il y a de fois 5,000 dollars dans son capital réel.

commissaires visitent, au moins trois fois par an, toutes les banques de l'État, examinent leurs opérations, et s'assurent que chacune d'elles s'est conformée aux clauses de sa charte. A chaque instant, sur la demande de trois banques, ils sont tenus de soumettre à une investigation spéciale toute autre banque par elles désignée, et, en cas de contravention, ils doivent la faire fermer par la cour de chancellerie (*court of chancery*).

Cette loi contient diverses clauses combinées de manière à faciliter aux commissaires l'exercice de leurs fonctions, et à empêcher qu'ils ne soient trompés; les commissaires sont investis du droit de se faire présenter tous les livres, d'interroger tous les employés des banques sous la foi du serment. Ils touchent un salaire de 2,000 doll. sur la caisse d'assurance. Les directeurs et employés de banques qui feraient un faux rapport à la législature, produiraient de fausses pièces ou dénatureraient les écritures, avec intention de tromper les commissaires, sont passibles de trois à dix ans de prison. La loi réduit à 6 pour °/₀ le taux de l'escompte pour les effets à moins de soixante-trois jours; elle fixe aussi une limite aux émissions de billets, ainsi qu'aux prêts et escomptes; il est statué que les billets en circulation ne pourront dépasser le double du capital réel, et que les prêts et escomptes n'iront pas au delà de deux fois et demie le même capital. Il s'en faut que cet article ait été rigoureusement observé jusqu'à présent.

Le nombre des banques existant dans l'État est de quatre-vingt-sept, dont soixante-dix-sept seulement sont soumises aux dispositions du *safety-fund act*; les autres avaient été instituées avant le 2 avril 1829, date de la loi. Comme, à l'exception d'une seule, *Manhattan bank*, qui a été autorisée à perpétuité, elles auront toutes besoin de faire renouveler leur charte d'ici à dix ans, elles seront bientôt rentrées toutes, moins une, sous l'empire de la loi commune du *safety-fund act*. Le capital réuni des quatre-vingt-sept banques de l'État s'élève à 168,000,000 de fr. L'actif de la caisse d'assurance approche aujourd'hui de trois millions. La somme annuelle des prêts et escomptes effectués par les banques de l'État de New-York, en la supposant quadruple de celle des effets en portefeuille, serait actuellement de 1,500 millions de francs, indépendamment des opérations des trois succursales de la banque des États-Unis, que l'État possède, à New-York, à Buffalo et à Utica. Pour la ville de New-York seule, elle s'élèverait à 940 millions, c'est-à-

dire au double des opérations actuelles de la banque de France.

Mais rien n'a autant contribué à attirer à l'État de New-York sa réputation *impériale*, que l'énergie qu'il a déployée pour canaliser son territoire. Toutes les ressources de l'État y furent consacrées; toutes les volontés de ses citoyens, réunies en un faisceau, convergèrent pendant huit ans vers l'accomplissement de cette grande œuvre. Malgré les prédictions les plus sinistres, malgré les remontrances des hommes les plus vénérés de toute l'Union, l'assurance de ce jeune État ne se troubla pas un seul instant. Le plus beau succès couronna ses efforts : commencé en 1817, le grand canal fut achevé en 1825.

L'État de New-York possède un grand nombre de canaux faisant une longueur totale de 247 lieues et demie, et ayant coûté 65 millions [1]. Ils ont été exécutés aux frais de l'État, qui s'est procuré la majeure partie des fonds par voie d'emprunt. Un seul est encore à terminer; c'est le canal Chénango, qui sera achevé dans le courant de 1836.

La ligne centrale de ces travaux est le grand canal Érié, sur lequel viennent s'embrancher tous les autres, et qui traverse l'État dans sa plus grande dimension. Il part d'Albany et de Troy, à la tête de la navigation du fleuve Hudson, et se termine à Buffalo sur le lac Érié. Parmi les autres, les plus remarquables sont : le canal Champlain qui, avec le lac du même nom et la rivière Richelieu, complète la communication par eau entre l'Hudson et le fleuve Saint-Laurent, entre New-York et Québec; le canal Oswégo, qui relie le canal Érié au lac Ontario, et le canal Chénango qui doit opérer la jonction entre le canal Érié et la Susquehannah, fleuve principal de la Pensylvanie. Les autres, fort courts, rattachent à ce système plusieurs petits lacs disséminés dans le nord-ouest de l'État de New-York.

Le grand canal Érié, le plus important de tous ces ouvrages, est généralement d'une construction simple, peu large et peu profond. Mais si, comme objet d'art, il est médiocrement intéressant, comme artère commerciale, il est prodigieux. A voir nos canaux, sur lesquels des barques massives sont halées péniblement par un homme qui chemine lentement, on n'a pas une idée de ce qu'est ce grand canal de 146 lieues et demie, avec la flotte des barques couvertes, élégantes et légères, qu'y font glisser de vigoureux attelages. A chaque

[1] Y compris ce qu'exigera l'achèvement du canal Chénango.

instant les bateaux se croisent, et le cor du batelier avertit l'éclusier de se tenir prêt. A chaque instant le paysage varie ; tantôt l'on franchit une rivière sur un aqueduc, tantôt l'on traverse de grands villages tout neufs, beaux comme des capitales, et dont toutes les maisons, avec leurs portiques à colonnes, ont au dehors l'air de petits palais : c'est admirable d'animation et de variété [1].

Il est transporté actuellement sur le canal Érié 430,000 tonneaux de marchandises diverses, et sur le canal Champlain 307,000 tonneaux, avec un tarif très-modéré. Le produit des péages atteint maintenant huit millions. En France, ceux de tous les canaux possédés par l'État et de toutes nos rivières ne donnent que 3,726,000 francs [2].

L'État de New-York comptait en 1817, lorsqu'il commença son grand canal, 1,250,000 habitants, disséminés sur une surface qui est à peu près le quart de celle de la France. Pendant que de graves publicistes discutaient en Europe s'il était convenable qu'un gouvernement se fît entrepreneur de travaux publics, et que les gouvernements les plus puissants prêtaient scrupuleusement l'oreille au débat, afin de savoir s'ils avaient le droit d'enrichir les peuples par des travaux créateurs, eux qui n'avaient jamais douté qu'ils n'eussent celui de dépenser des milliards d'argent et des millions d'hommes à dévaster l'Europe, les modestes autorités de cet empire en miniature résolvaient la question, sans se douter qu'elle pût embarrasser ailleurs d'aussi grands potentats. L'État de New-York s'est fait entrepreneur de travaux publics et s'en est bien trouvé. Après les avoir exécutés, il les a exploités pour son compte, et s'en est tronvé mieux encore. Le revenu de ses canaux a déjà suffi, conjointement avec quelques allocations assez modiques, pour amortir près de la moitié de la dette contractée pour leur construction. Aussi le brillant résultat du canal Érié a été, aux États-Unis, le signal des plus vastes entreprises de travaux publics pour le compte des États. La Pensylvanie, l'Ohio, le Maryland, la Virginie et l'Indiana, ont suivi l'exemple de New-York

[1] Le voyage dans les bateaux du grand canal serait charmant et presque poétique, si ce n'étaient les tourments d'une longue nuit passée en compagnie de cinquante personnes dans une chambre de trente pieds de long sur dix de large et six de haut, sur des couchettes de dix-huit pouces de largeur, disposées en trois étages, sur la hauteur de la chambre.

[2] Voir la note 62 à la fin du volume.

et se sont décidés à ouvrir, à leurs frais, sur leur territoire, des communications de toute espèce, au risque d'encourir la disgrâce des économistes timorés de l'Europe.

L'État de New-York a même poussé plus loin son intervention dans les travaux publics : dans toutes les chartes qu'il accorde à des compagnies de chemins de fer, il se réserve le droit de les exproprier après dix ans de jouissance, moyennant des conditions réglées dans la charte elle-même; et qui, de la part de l'État, sont vraiment libérales : il leur rembourserait leurs frais de premier établissement ou d'amélioration, et compléterait tous les dividendes jusques au taux de 10 pour cent, dans le cas où ils n'auraient pas atteint ce chiffre[1].

Ainsi, l'État de New-York, dans son humeur impériale, a posé la main sur l'instruction publique, sur les banques et sur les voies de communication, pour les centraliser : c'est un fait entièrement consommé à l'égard des travaux publics. Il est encore loin d'avoir affermi le principe d'unité dans les écoles, et surtout dans les banques ; mais il y marche graduellement et d'un pas sûr. Comme je l'ai déjà dit, la centralisation est entrée dans les habitudes administratives de l'État plus avant encore que dans les actes de la législature ; c'est une garantie que les lois d'unité n'y resteront pas sur le papier.

Les leçons de l'État de New-York profitent à ses voisins. Comme lui ils se centralisent en englobant dans la sphère des attributions de l'État, les écoles, les banques et les travaux publics. Il voient par son exemple que l'esprit d'entreprise individuelle n'a rien à souffrir de ce que le gouvernement soumette à son contrôle et à son autorité ces trois grands ressorts de la prospérité nationale, et même de ce qu'il les fasse jouer directement pour son compte ; car nulle part, aux États-Unis, l'esprit d'entreprise n'est plus vigoureux et plus clairvoyant qu'à New-York. Malgré le *safety-fund act*, il n'y a nulle part un pareil nombre de demandes en autorisation pour des banques.

[1] Plusieurs États se sont ainsi expressément réservé le droit d'acquérir les chemins de fer et canaux concédés à des compagnies. Les bases de l'expropriation qu'ils ont posées dans ce cas sont presque partout moins favorables que dans l'État de New-York. L'État du Massachusetts a cependant adopté les mêmes, étendant à vingt ans le délai de dix ans, pendant lequel la jouissance de l'ouvrage est assurée à la compagnie. L'État de New-Jersey a stipulé qu'il pourrait acquérir divers ouvrages à un prix qui, est-il dit, ne pourra dépasser les frais de premier établissement.

Malgré les lois universitaires de l'État, nulle part les établissements d'éducation ne se multiplient plus rapidement. Nulle part il n'y a plus de chemins de fer en train. L'État de New-York compte trente-deux lieues de canaux et quarante de chemins de fer, exécutées par des compagnies. Soixante à quatre-vingts lieues de chemin de fer sont en construction, et une compagnie s'est organisée pour construire un chemin de fer de New-York au lac Érié, par le sud de l'État [1], sur une longueur de 190 lieues [2].

Il serait vraiment trop fort qu'un pays comme la France, où l'on se pique d'apprécier à leur valeur l'unité et la centralisation, fût moins hardi que ces petites républiques nées sous l'influence du principe d'individualisme, et que nous tardassions plus longtemps à prendre un parti *impérial* à l'égard des institutions de crédit, des travaux publics, et de l'enseignement industriel qui nous est indispensable.

Il ne s'agit pas seulement d'accroître la richesse du pays. Il y a d'autres raisons, de la nature la plus élevée, pour que les gouvernements modernes interviennent dans les institutions d'intérêt matériel, et étendent ainsi leur direction sur l'industrie.

Le progrès de la civilisation consiste sous le rapport individuel en ce que chacun devient de plus en plus apte à porter le poids de sa personnalité. L'ordre social, ayant ainsi des garanties individuelles de plus en plus fortes, semble avoir moins besoin de garanties légales et publiques : à cet égard pourtant il y a lieu à une distinction essentielle.

La civilisation dépouille graduellement l'homme des habitudes grossières et des penchants brutaux de la vie sauvage. Il y a dans le Deutéronome beaucoup de défenses et de prescriptions qui, de nos jours, seraient parfaitement superflues. Le genre humain n'a même guère plus besoin qu'on lui enseigne l'article du Décalogue : *Homicide point ne seras*. Le licteur et le bourreau perdent de leur importance sociale ; le constable, le shérif et le directeur du pénitencier sont à la veille de les remplacer partout, il faut l'espérer. L'ordre public a commencé, et continuera de plus en plus à se passer de l'assistance du glaive : et, sous ce rapport, la raison individuelle substitue heu-

[1] Le canal en traverse le nord.

[2] Voir plus haut, lettre XXII.

reusement sa sanction volontaire à la sanction impérative des pouvoirs politiques et à la consigne de la force armée.

L'entendement humain se cultive ; les sentiments s'élargissent et s'épurent : cependant, les passions élémentaires et primordiales sont toujours les mêmes. Elles se combinent dans un ordre différent, et s'appliquent à d'autres objets ; mais si elles se sont tempérées, c'est seulement dans quelques formes extérieures ; si elles se sont polies, c'est uniquement à la surface ; le fond est resté tout aussi âpre, tout aussi brûlant qu'il l'était autrefois [1]. En politique surtout, la jalousie et l'ambition existent au même degré chez nous que chez les Romains et les Grecs. Elles n'ont plus le poignard à la main, elles ne répandent plus le poison, elles n'ont même plus recours à l'intermédiaire des sicaires et Locustes ; mais elles ne sont ni moins injustes, ni moins insatiables, ni moins acharnées que dans les temps anciens ; elles n'assassinent plus le corps, elles s'attaquent à l'honneur ; la calomnie leur tient lieu de stylet, et les sert tout aussi bien que le suc des plantes vénéneuses : la civilisation leur fournit mille nouveaux moyens de s'assouvir. Elles sont plus vives et plus remuantes que jamais ; elles fermentent au fond de beaucoup plus de poitrines ; elles intriguent autant qu'à toute autre époque, et se soucient aussi peu de troubler la paix publique et de bouleverser l'État.

Je ne crois pas que Sylla et Marius, César et Pompée, se soient plus cordialement détestés que le général Jackson, président des États-Unis, et le président de la banque des États-Unis, M. Biddle. Si l'on voulait rechercher les types de Caïn et d'Abel parmi les hommes d'État des temps modernes, on pourrait en dresser une liste d'effrayante longueur.

A cette force dissolvante, qui augmente au lieu de diminuer, en raison du nombre croissant des individus admis à l'influence politique, il est indispensable d'opposer des éléments de cohésion doués d'une activité et d'une intensité égales. C'est pour cela que pour l'avenir, tout comme pour le passé, l'existence d'une société implique une religion. Lors même que la religion ne répondrait pas aux fibres les plus délicates et les plus vivaces du cœur humain, lors même qu'elle

[1] Madame de Staël a dit : « Bizarre destinée de l'espèce humaine, condamnée à » rentrer dans le même cercle par les passions, tandis qu'elle avance toujours dans » la carrière des idées ! »

n'offrirait pas à l'imagination un champ immense où celle-ci puisse circuler sans péril ; lors même qu'elle ne serait pas indispensable à la paix de la conscience et à l'harmonie de la famille, il ne serait pas possible de se passer d'elle, car elle est aussi une nécessité politique. On a eu raison de dire que si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Une institution unique ne suffirait pas à régler les passions à tout instant et partout, à moins qu'elle ne suivît les hommes dans tous leurs mouvements, qu'elle n'eût le contrôle de tous leurs actes, qu'elle ne les enlaçât dans leurs quatre membres, c'est-à-dire, à moins d'être despotique, à l'image des théocraties du passé. Il ne faut donc pas espérer que la religion parvienne jamais seule, dans nos pays de liberté, à contre-balancer les passions humaines et à les retenir dans les limites où elles concourent au progrès social ; ou, du moins, si elle y réussit dans l'un des deux hémisphères de la société, la famille, elle y échouera toujours dans l'autre qui est l'État.

C'est pour cela que le moyen âge a posé un principe salutaire en distinguant le pouvoir temporel du pouvoir spirituel, et en leur donnant à chacun une existence forte et indépendante. Depuis lors toutes les tentatives qui ont eu pour but de confondre ces deux pouvoirs, ou, ce qui revient au même, de se passer de l'un d'eux, ont été sans succès ; elles ont, en général, abouti à une tyrannie [1].

Un pouvoir temporel muni d'une ample prérogative est donc in-

[1] J'ai déjà dit que lorsque les puritains débarquèrent dans la Nouvelle-Angleterre, ils voulurent avant tout établir une société religieuse. Ils s'organisèrent d'après la loi de Moïse. La société politique n'exista point de fait, quoiqu'il y eût un gouverneur nominal pour représenter l'autorité temporelle, ou fut absorbée dans l'église ; la commune fut confondue dans la congrégation. Ils en vinrent en peu de temps à un régime qui ressemblait à celui des jésuites au Paraguay, avec cette seule différence, que chacun y avait sa part de tyrannie. Les *lois bleues* du Connecticut sont restées comme un monument de l'extravagance de cet ordre de choses, où la vie était emprisonnée dans les règlements les plus étroitement vexatoires. Les habitants de la Nouvelle-Angleterre furent donc bientôt contraints de renoncer à leur gouvernement mosaïque, et, sans séparer parfaitement la politique de la religion, ils reconnurent à chacun des deux pouvoirs une existence propre. Ils ne constituèrent pas solidement le pouvoir politique hors de la commune ; mais ils eurent une organisation communale qui, précisément parce qu'elle avait pour point de départ l'organisation religieuse, et qu'elle ne s'en distinguait qu'incomplétement, fut forte et compacte quelquefois à l'excès.

dispensable aujourd'hui encore, dans l'intérêt de la liberté elle-même. D'un autre côté, il est impossible de ne pas reconnaître que la tendance de la civilisation est d'enlever à la royauté ses anciens attributs, en totalité ou en partie. A cet égard notre siècle a une volonté bien arrêtée. La résistance des rois aux efforts de ceux qui voulaient les dépouiller, a même exaspéré les esprits au point qu'il s'est formé un parti, celui des républicains, dont l'unique objet est l'abolition complète et radicale de la royauté, et que la singulière doctrine de l'inutilité et même du danger de tout pouvoir a trouvé de chauds et nombreux sectateurs.

Les peuples ont raison de vouloir que les rois déposent ou restreignent leur vieille prérogative; les gouvernements héritiers de la conquête doivent abdiquer ce que leur autorité a eu de brutal et de violent. Il serait prématuré de dire que la paix universelle va luire sur la terre; il ne l'est pas d'affirmer que la guerre ne sera plus qu'un fait secondaire et accidentel dans la vie des peuples. L'industrie, c'est-à-dire l'art de créer la richesse, de multiplier le bien-être et d'embellir le globe, demeure du genre humain, passera désormais avant l'art de tuer et de détruire. L'épée cesse d'être le premier symbole du pouvoir.

Mais les rois ont raison à leur tour de se refuser à laisser réduire leur puissance à un vain simulacre. Indépendamment de toute ambition personnelle, ils voient, de la hauteur où ils sont placés, que le maintien de l'ordre social exige absolument la présence d'un pouvoir digne de ce nom. Ce qui prouve qu'ils voient juste, c'est que les hommes de tous les partis qui sont arrivés au gouvernement, pendant nos crises révolutionnaires, ont tous été du même avis sur cette question, quelle qu'eût été à cet égard leur opinion antérieure : c'est le seul point sur lequel ils aient été unanimes.

C'est qu'en effet, en même temps que l'on ôte aux gouvernements, il faut leur donner. La guerre n'est plus le principal but de l'activité avouée des peuples; l'emploi de la force brutale est de moins en moins nécessaire à la conservation de la société; réduisons donc successivement d'une main sûre celles des prérogatives de l'autorité qui lui donnent le caractère exclusivement guerrier, et qui mettent notre vie et notre liberté à la discrétion de ses agents armés! Puisque l'industrie occupe une place de plus en plus grande dans l'existence individuelle et publique des nations, faisons-la de plus en plus entrer dans le cercle de l'action

gouvernementale, en classant parmi les attributions du gouvernement les trois ressorts du mouvement industriel, les banques, les voies de communication et les écoles; à condition, bien entendu, que le gouvernement soit en mesure d'user pour le bien général du droit nouveau dont on l'investirait en échange du droit ancien dont il se serait démis.

Les banques, les voies de communication et les écoles sont des instruments de gouvernement qu'il y a beaucoup d'inconvénients à laisser complétement en dehors du cercle de l'influence des pouvoirs publics; il n'y en a pas à les y incorporer partiellement, de manière à à ne point étouffer l'esprit d'entreprise individuelle.

L'autorité publique exercerait alors des fonctions directrices conformes aux tendances des populations. Elle présiderait aux faits les plus importants de leur activité; elle mériterait réellement alors le nom de gouvernement; elle posséderait un nouveau mode d'action coercitif et répressif, qui est le seul compatible avec les progrès de l'esprit de la liberté. Au lieu d'avoir prise sur le corps et sur le sang, elle aurait prise sur le travail et sur la bourse de l'homme. Un nouveau degré d'inviolabilité serait acquis à la personnalité humaine, sans que l'ordre social cessât d'être suffisamment garanti.

Par là enfin, l'avénement politique de l'industrie serait consommé. Au lieu d'être une cause d'instabilité, une fois assurée de son rang et affermie dans son assiette, l'industrie remplirait constamment, dans la mesure qui lui est propre, un rôle conservateur.

Tout est mûr pour cette transfiguration politique.

Il y a quarante ans, les peuples voulaient marcher au progrès par le renversement de l'ordre ancien. La haine a cessé d'être leur principale conseillère; leur fureur de démolition s'est calmée; ils songent beaucoup moins à secouer le joug des *tyrans*, beaucoup plus à s'affranchir de la misère et de l'ignorance. La route de la liberté qui est préférable pour l'Europe, et qui y serait préférée aujourd'hui, est celle qui passe par l'aisance, l'éducation, le travail. Ceux qui furent les chefs temporels et spirituels des peuples reconquerraient bientôt leur rang, si, dépouillant les sentiments d'alarme dont les avaient remplis d'horribles imprécations contre le dernier des rois et le dernier des prêtres, ils voulaient, savaient et osaient se mettre à la tête d'un grand mouvement dans ce sens; car les populations les y suivraient avec ravissement. Par quelle fatalité hésiteraient-ils encore?

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'exemple en cela doit venir de la France. Ce n'est par elle qui a le plus de trésors en caisse ; ce n'est pas elle qui compte le plus de soldats sous ses drapeaux, le plus de bâtiments dans ses ports, le plus de canons dans ses forteresses ; mais c'est elle qui a la pensée la plus intelligente et le cœur le plus haut placé ; c'est d'elle que le monde est habitué à recevoir le mot d'ordre. Londres avec ses milliers de vaisseaux, pourrait être en feu, sans que l'univers non britannique s'en émût autrement que comme d'une infortune lamentable arrivée à un étranger ; une simple émeute dans Paris a son contre-coup au bout de l'univers. La crise de juillet a enfanté la réforme ; la réforme n'eût jamais produit juillet. C'est que la France est le cœur du monde. Les affaires de la France sont les affaires de tous ; les intérêts qu'elle épouse ne sont pas ceux d'une ambition égoïste ; ce sont ceux de la civilisation. Quand la France parle, on l'écoute, parce que les sentiments qu'elle exprime ne sont pas seulement les siens à elle, ce sont ceux du genre humain. Quand elle agit, on l'imite, parce qu'elle ne fait que ce que tous ont besoin de faire.

La France a été la première à introniser la liberté sur le continent européen ; c'est à elle à réhabiliter le principe d'autorité, aujourd'hui que le temps en est venu. Elle a protégé les peuples quand il le fallait ; il lui appartient de protéger les rois, non par la force de l'épée, quoiqu'elle ne doive point briser la sienne, qui a accompli tant de prouesses au seul profit de la civilisation : ce serait un sacrilége ; mais par la sagesse et la moralité des règles nouvelles qu'elle fera passer dans l'art de gouverner, par la fécondité des attributions nouvelles dont elle investira le pouvoir.

XXXI.

Symptômes de révolution.

Baltimore, 25 septembre 1835.

Il y a deux ans, M. Clay commença un discours au sénat des États-Unis, par ces mots, restés célèbres de ce côté de l'Atlantique :

« Nous sommes au milieu d'une révolution. » C'était à l'époque où le général Jackson venait, par un acte d'autorité inouï dans les annales de l'Union américaine, par un vrai coup d'État, de trancher contre la banque une question que ses propres amis au congrès et ses ministres eux-mêmes se refusaient à résoudre. Beaucoup d'autres depuis ont répété ces paroles. En dernier lieu, après les scènes de meurtre, de torture et de destruction qui ont signalé les États-Unis dans les États à esclaves et dans ceux où l'esclavage n'est pas reconnu, dans les campagnes et dans les villes, à Boston, la ville républicaine par excellence, aussi bien qu'à Baltimore, à qui certains excès sanglants, commis en 1812 à l'occasion de la guerre contre l'Angleterre, ont valu le nom de *Nob-Town* (ville de l'émeute), les bons citoyens se disaient avec douleur en s'abordant les uns les autres : « Nous sommes au milieu d'une révolution. »

Il faut reconnaître, à l'honneur de la race anglaise, qu'elle est, plus que toutes les autres, imprégnée du sentiment du respect à la loi. Jusqu'à ces derniers temps, les Anglo-Américains se sont montrés, sous ce rapport, ce qu'ils sont sous beaucoup d'autres, des Anglais renforcés. Il y a des peuples qui ne comprennent la loi que sous la forme vivante, c'est-à-dire qu'autant qu'elle est personnifiée dans un homme. Ils savent obéir à un chef, ils ne peuvent se faire à respecter une lettre morte. Avec eux, la gloire et la prospérité de l'État dépendent médiocrement de la qualité des lois, beaucoup de la qualité des hommes chargés d'en être les interprètes. Chez eux l'empire grandit et déchoit tour à tour, selon que le souverain, quel qu'en soit le titre, est un homme supérieur ou un personnage vulgaire. Tel paraît être en général le caractère des nations asiatiques. L'Anglais est moulé sur un type tout différent. Il lui coûte peu de s'incliner devant un texte; il ne se prête que de mauvaise grâce à s'incliner devant un homme. Il n'a pas besoin qu'un homme vienne lui enjoindre d'observer la loi, il sait lui-même, sans effort et d'instinct, s'y conformer. En un mot, l'Anglais a en lui le principe du *self-government*. Ceci rend compte du succès que ce système politique a eu aux États-Unis où la race anglaise s'est pleinement développée suivant sa nature.

Malheureusement, le sentiment de respect à la loi semble s'effacer chez les Américains. Ce peuple, éminemment pratique à d'autres égards, a fait ou s'est laissé faire en politique de la théorie à perte de vue, de la logique quand même; il n'a reculé devant aucune des con-

séquences du principe de la souveraineté populaire, du moins tant que ces conséquences le flattaient; comme s'il y avait au monde un principe, un seul, même celui de la charité chrétienne, qui fût susceptible d'être indéfiniment passé au laminoir sans produire en dernier résultat l'absurde pur et simple. On est donc arrivé à nier, aux États-Unis, qu'il y eût aucun principe de justice vrai en lui-même et par lui-même, et à admettre que la volonté actuelle du peuple était nécessairement et toujours la justice; on y a posé en fait l'infaillibilité du peuple à chaque instant et en toute chose, et par là on a ouvert la porte à la tyrannie d'une minorité turbulente qui se dit le peuple [1].

L'intervention de cette justice prétendue populaire, s'exerçant *ab irato* par les mains de quelques furieux, qui s'intitulent les légitimes successeurs des hommes courageux du *tea-party* [2] de 1773, est une calamité au sein d'un pays où il n'y a d'autre garantie de la paix publique que le respect à la loi, et où le législateur, supposant l'ordre, n'a pris aucune mesure contre le désordre. Elle a eu l'inconvénient d'être le plus souvent injuste. La plupart des hommes qui ont été pendus ou battus de verges, ou torturés de vingt façons [3] atroces dans le sud, comme étant des *abolitionistes*, c'est-à-dire comme cherchant à soulever les esclaves contre leurs maîtres, n'étaient, selon toute apparence, que des hommes peu soigneux de cacher dans leurs discours l'horreur qui leur inspirait l'esclavage. Il est même douteux que les prétendus complots, à propos desquels on a sommairement exécuté noirs et blancs, aient eu une existence réelle et sérieuse. Il n'en a été jusqu'à présent administré aucune preuve qui pût être admise par une cour de justice. A Baltimore, lors des dévastations du mois dernier, qui ont duré quatre jours, cette soi-disant justice a été

[1] On a remarqué que tous les désordres commis à New-York, à Philadelphie et à Baltimore, étaient l'ouvrage d'une poignée d'hommes suivis d'une bande d'enfants semblables à ce type de dépravation prématurée, connu chez nous sous le nom de *gamin de Paris*. Il est fort rare qu'il y ait eu plus de cent personnes prenant une part active aux dévastations. Souvent il n'y en a pas eu la moitié.

[2] On désigne ainsi les Bostoniens qui allèrent, en pein midi, sous les yeux du gouverneur anglais et de la garnison anglaise, jeter à la mer le thé amené à leur port. Ce fut le début de la révolution américaine.

[3] Un journal de Virginie rapportait qu'un abolitioniste, étant tombé entre les mains d'un *comité de vigilance*, fut dépouillé, étendu à plat ventre, et que, sur son dos nu, les exécuteurs promenèrent à plusieurs reprises un chat qui s'accrochait avec ses griffes dans la chair du patient. Un journal de New-York rapportait ce fait sans d'autres commentaires que d'agréables plaisanteries.

injuste jusqu'à la stupidité. L'émeute, là, voulait punir, disait-elle, les fripons qui avaient indignement abusé de la crédulité du pauvre dans l'affaire de la banque de Maryland. Il est en effet de notoriété publique, à Baltimore, que la banqueroute de cet établissement est frauduleuse ; que, la veille du jour où elle suspendit ses payements, cette banque, afin d'attirer dans ses coffres les épargnes de l'ouvrier, offrait de gros intérêts pour les dépôts, grands ou petits, qui lui seraient confiés; mais il était aussi de notoriété publique que les méfaits de cette banque étaient l'œuvre d'un certain Évan Poultney, qui était à lui seul la banque tout entière. Au lieu d'aller venger sur lui la ruine de l'ouvrier, la spoliation de la veuve et de l'orphelin, l'émeute alla demander raison, à qui? aux syndics de la faillite nommés par le tribunal. Ce ne fut que le troisième jour que l'émente s'avisa de rendre visite à Poultney ; mais lui, sans se déconcerter, se prit à dire en soupirant qu'il était un pécheur, qu'il était bien coupable envers son prochain ! Il se frappa la poitrine en signe de repentir, et, dans un jargon puritain, s'accusa lui-même plus haut que les démolisseurs. Ceux-ci, ébahis, comme Orgon, de tant de sainteté, firent comme lui des excuses à Tartufe, essuyèrent avec soin l'entrée de sa maison et ses escaliers de marbre blanc qu'ils avaient salis, et allèrent saccager la maison du maire, parce que la veille un faible détachement de milice, spontanément assemblé, avait fait feu sur eux dans un cas de légitime défense, non sans s'être tenu longtemps immobile sous une grêle de pierres.

Ces désordres sont effrayants par leur caractère de généralité ; ils le sont parce qu'ils éclatent à toute occasion; ils le sont d'autant plus que leur gravité est moins sentie. Il se rencontre peu de voix pour les flétrir, il s'en trouve beaucoup pour les excuser. Un des défauts de la démocratie consiste en ce qu'elle est oublieuse du passé et peu prévoyante de l'avenir. Aussi telle émeute qui, en France, serait un coup de mort pour les affaires, n'empêche ici personne d'aller à la bourse, de spéculer, de remuer des dollars et d'en gagner à foison. En s'accostant le matin, on se demande et on se donne les nouvelles. Ici l'on a pendu un noir, ailleurs on a fustigé des blancs ; à Philadelphie, dix maisons ont été démolies ; à Buffalo, à Utica, des gens de couleur ont été rossés à coups de bâton. Puis l'on passe au prix du coton et du café, aux arrivages de farine, de planches et de tabac, et l'on s'absorbe dans ses calculs pour tout le reste du jour. Je

sois stupéfait de voir comment le mot de légalité tombe à plat lorsqu'un bon citoyen l'invoque ; le règne de la loi semble fini, nous voici sous le règne de l'*expediency*, c'est-à-dire de la convenance passagère. Adieu les règles de la justice, les grands principes de 1776 et de 1789 ! Vive l'intérêt du moment, interprété par je ne sais qui, pour le succès de je ne sais quelle petite intrigue de politique ou de négoce !

Cinq hommes, cinq blancs, ont été pendus à Wicksburg (État de Mississipi), sans forme de procès : c'étaient des joueurs, vous dit-on, c'était le fléau du pays. Les citoyens les plus *respectables* de Wicksburg ont coopéré à leur exécution. — Mais la loi qui garantit à tous vos concitoyens le jugement par jury ; mais cette vieille équité saxonne dont vous vous vantez ? — Aucun tribunal n'eût pu nous en délivrer ; la morale et la religion prononçaient contre eux ; c'est cet arrêt qu'à défaut d'autre nous avons exécuté ; il y avait nécessité. *Expediency !* — En Virginie, des voyageurs venus des États du nord ont été, sous les plus légers prétextes, pour des commérages de diligence, pour des discours de cabaret, traînés devant de soi-disant *comité de vigilance*, puis battus, goudronnés et emplumés [1]. D'autres, dont tout le crime était d'avoir par mégarde, dans la poche de leur manteau, des papiers qu'il a plu à quelque maître d'esclaves de qualifier d'*abolitionistes*, ont été arrêtés par des énergumènes et pendus comme des émissaires de rébellion. Qu'avez-vous fait de l'article de la constitution qui garantit aux citoyens d'un État protection dans les autres États ? — Si nous insistions sur ces faits de détail, nous compromettrions l'union du nord avec le sud. *Expediency !* — Vous, négociants de New-York, voici que les planteurs d'une paroisse de la Louisiane ont mis à prix la tête de l'un de vous [2] parce qu'il est, disent-ils, un *abolitioniste*, un *amalgamateur*. Votre susceptibilité nationale, si vive à l'égard de la France, ne se réveillera-t-elle pas à ce dernier trait d'audace ? — Notre commerce avec le sud fait la moitié de la prospérité de New-York. *Expediency !* — Vous, gens de la Nouvelle-Angleterre ; vous, citoyens de la ville qui a été le berceau de la liberté américaine ; vous, fils des pèlerins qui s'exi-

[1] Cette punition populaire, fort en vogue aujourd'hui, consiste à arroser le patient de goudron et à le couvrir ensuite de plumes.

[2] M. Arthur Tappan.

lèrent en Hollande d'abord, et ensuite sur les plages arides du Massachusetts, plutôt que de faire plier leurs opinions sous le joug des Stuarts; vous si orgueilleux de vos libertés, comment abdiquez-vous la plus précieuse de toutes, celle de la presse, aux mains d'un maître de poste [1]? — Toujours la réponse : *Expediency* ! — Il semble qu'aux États-Unis il n'y ait plus, en politique, de principes que sauf le bon plaisir des passions, et que les lois n'y aient de valeur qu'autant qu'elles ne contrarient pas les intérêts. Quand un État se sent blessé par une loi de tarif, il la proclame nulle, arme sa milice, achète de la poudre et jette le gant au congrès. Quand un autre État, comme l'Ohio, est mécontent de la ligne qu'on lui a assignée pour frontière, il déclare la guerre au Michigan, son voisin, pour reculer ses limites de vive force. Quand les fanatiques du Massachusetts, dans leur sauvage intolérance, se sentent offusqués de la présence d'un couvent catholique, dont les religieuses se vouent à élever de jeunes filles, sans distinction de religion, ils le saccagent, y mettent le feu, et le couvent brûle à la vue d'une ville de 70,000 âmes, sans qu'une goutte d'eau y soit jetée pour l'éteindre, sans qu'il se trouve un jury pour condamner les auteurs de ce lâche attentat. Quand un gouverneur de Georgie rencontre un magistrat intègre qui s'interpose entre la cupidité des blancs et de pauvres Indiens que l'on est impatient de dépouiller, il le dénonce à la législature et réclame une loi qui fasse du juge consciencieux un criminel d'État [2]. Et, je le répète, ce qui est un symptôme plus funeste que ces actes eux-mêmes, si multipliés qu'ils soient, c'est qu'ils ne produisent pas de sensation. Ici, à New-York, le sac des églises et des écoles des noirs était un spectacle que l'on contemplait, où les négociants de la ville allaient en passant chercher une minute de distraction ; on criait *hourrah* quand un pan de muraille tombait avec fracas. A Baltimore, une foule nombreuse battait des mains sans s'inquiéter de qui on démolissait la maison, et des dames émues agitaient leurs mouchoirs en l'air.

Autre symptôme plus effrayant encore! Le courage civil, cette vertu des Hampden, cette gloire de la race anglaise, qui brilla d'un éclat si pur aux États-Unis, tant que vécurent les hommes de qui

[1] Voir la note 63 à la fin du volume.

[2] C'est ce qui a eu lieu, il y a un an, de la part du gouverneur actuel de la Georgie, M. Lumpkin.

l'Union tient son indépendance, paraît momentanément s'éteindre; je dis momentanément, car il y a chez la nation américaine un fond d'énergie qui ne peut manquer de se ranimer un jour et de réagir. La presse qui, sauf un petit nombre d'exceptions honorables, ne possède pas et ne mérite pas, aux États-Unis, la considération qui l'entoure en France; la presse qui, ici, est si outrageusement violente et brutale contre les membres du congrès d'opinion adverse, est au contraire plus réservée envers la masse. La presse américaine est libre en ce sens qu'elle ne paye ni cautionnement ni timbre; mais elle est dépendante d'une opinion publique absolue, capricieuse et peu éclairée dans son despotisme. Cette opinion publique démocratique veut que l'on flatte ses passions du moment, et n'entend pas qu'on lui fasse la morale. C'est un maître à qui l'on déplaît aisément, et qui témoigne vite son déplaisir. Le journaliste américain n'ignore pas qu'à la moindre hardiesse on le quittera. Depuis les derniers événements, ce n'est pas la seule crainte qui le préoccupe : il sait que s'il prenait envie à l'un de ses ennemis de le signaler comme *abolitioniste*, par exemple, il serait très-aisé d'ameuter sur le port trente Irlandais et autant de polissons des rues, qui viendraient piller et démolir sa maison, goudronner, emplumer et exiler sa personne [1], sans que l'autorité s'interposât. Il est donc démesurément circonspect. En un mot, il y a maintenant aux États-Unis un commencement de terreur. Les hommes courageux et dévoués à la cause des lois n'ont pas de point d'appui dans la presse; et là où l'autorité serait disposée à leur en fournir un, il se trouve insuffisant, soit que l'autorité ait peur, soit qu'elle veuille ménager ses intérêts de parti, soit qu'elle n'ait à sa disposition aucun moyen efficace de répression matérielle. Il ne reste plus au petit nombre de bons citoyens, que la situation de leur pays alarme vivement, d'autres ressources que de s'unir en associations patriotiques, et de se former en compagnies de milices, de créer enfin une garde nationale sous la forme qu'autorisent les lois et les usages du pays. Ils sentent qu'il le faut, et cependant ils hésitent, parce qu'ils craignent d'organiser ainsi la guerre civile. Les Baltimoriens

[1] Un journaliste de Boston vient, il y a quelques jours, d'être ainsi chassé de la ville par une émeute, pour cause d'abolitionisme. Il y a deux mois environ que, pour avoir déplu à une compagnie de milice, un journaliste de la Nouvelle-Orléans a été frappé du même ostracisme.

paraissent pourtant déterminés à en essayer [1]. On parle aussi d'une loi qui rendrait les communes responsables des dévastations qu'elles auraient laissé commettre dans leur sein. Cette loi, si elle ne prévenait pas complétement les désordres, car ici l'impôt est principalement supporté par les riches, auraient au moins l'avantage d'en réparer les effets matériels.

La génération actuelle des États-Unis, nourrie dans les affaires, vivant dans une atmosphère d'intérêts, si elle est supérieure à la génération révolutionnaire en intelligence commerciale, et en audace industrielle, lui est bien inférieure en courage civil et en amour du bien public. Chose déplorable à dire! dernièrement, quand Baltimore eut été pendant quatre jours à la merci du génie de la destruction; quand la sécurité de la ville eut été vainement promenée du maire au shérif, du shérif au commandant de la milice; quand les prisons eurent été forcées, le maire et les miliciens pillés; quand le sentiment général eut enfin réveillé celui de l'ordre, il ne se trouva personne, dans cette ville de cent mille âmes, qui pût ou qui osât se mettre à la tête du mouvement. Quand les citoyens les plus recommandables et les plus intéressés à la tranquillité publique furent réunies en *meeting*, à la bourse, cette montagne en travail n'accoucha que de longs considérants avocassiers sur les avantages de l'ordre, et d'une kyrielle bavarde de *résolutions* qui ne résolvaient rien. Il fallut, ô honte! qu'un vieux débris de l'indépendance, un vieillard de 84 ans, qui s'était retiré du congrès pour aller terminer en paix sa longue carrière, sentît, à ce spectacle, son sang demi-glacé par l'âge bouillonner dans ses veines et monter à son front, et qu'il se levât pour rendre du cœur à cette foule d'hommes jeunes et vigoureux qui laissaient leur ville subir le despotisme d'une bande d'ivrognes et de gamins. Il fallut que ce vieillard indigné, interrompant la lecture des *résolutions* interminables, s'écriât énergiquement : « *Damn your resolutions*! (au diable vos résolutions!) Donnez-moi une épée et trente hommes, et je vous réponds du bon ordre! — Comment, général Smith, lui dit l'un des irrésolus faiseurs de *résolutions*, vous tireriez sur vos concitoyens! — Ceux qui viennent, au mépris des lois, chasser leur voisin de sa maison, la saccager, et réduire sa femme et ses enfants à la misère, ceux-là ne sont pas mes concitoyens, »

[1] Voir la note 64 à la fin du volume.

répondit le général Smith. Ces paroles, que tous pensaient et que nul n'osait dire, furent accueillies par un tonnerre d'applaudissements. Le vieux sénateur fut nommé par acclamation commandant de la force publique, et, peu de jours après, il fut élu maire. Depuis lors Baltimore est tranquille. Mais lorsqu'on réfléchit que l'ordre n'a pu se rétablir dans une grande et florissante cité que parce qu'il s'est rencontré là un vétéran que la mort avait par hasard épargné, et qui a trouvé en lui-même assez d'énergie pour venir, un pied dans la tombe, enseigner une dernière fois par son exemple, à ses concitoyens, les traditions des beaux jours de la liberté américaine, n'est-on pas forcé de répéter avec M. Clay : « Nous sommes au milieu d'une révolution ? »

M. Clay n'a pas été faux prophète, car les événements qui se sont succédé depuis qu'il prononça ces paroles annoncent qu'une crise est imminente. Le système américain ne joue plus régulièrement. Au nord, l'extension illimitée du droit de suffrage, sans la création d'aucune institution politique régulatrice, a rompu tout équilibre. Au sud, la vieille base empruntée aux sociétés d'avant J. C., sur laquelle on a voulu élever au dix-neuvième siècle un ordre social nouveau, s'agite et menace de bouleverser l'œuvre à demi achevée des imprévoyants bâtisseurs. Dans l'ouest, une population sortie de terre sous l'empire de circonstances sans pareilles dans les fastes du monde, affecte déjà des prétentions de prépondérance, disons mieux, de domination sur le nord et le sud. Partout les relations établies par l'ancien pacte fédéral viennent se heurter contre des incompatibilités. La rupture de l'union, dont l'idée seule eût fait frémir il y a dix ans, qui était rangée parmi les choses infâmes qu'il n'est pas permis de nommer, la rupture de l'union a été appelée sans que la foudre soit tombée sur la tête du sacrilége. Maintenant c'est un lieu commun de conversation. Or la rupture de l'union, si elle avait lieu, serait la plus complète des révolutions possibles.

Quels doivent être les caractères de cette révolution que l'on sent venir ? A quelles institutions donnera-t-elle le jour ? Qu'est-ce qui doit périr dans cette liquidation ? Qu'est-ce qui doit grandir dans ces orages ? Qu'est-ce qui doit s'y tremper pour résister à l'action des siècles ? Je ne me sens pas le don de prophétie, et je n'essayerai pas de pénétrer le mystère des destinées du nouveau monde. Il y a cependant en moi une conviction : c'est qu'un peuple qui possède l'énergie et l'intelligence dont sont doués les Américains ; un peuple qui a, comme

ils l'ont, le génie du travail, qui, comme eux, combine la persévérance avec l'esprit de ressources, qui est essentiellement méthodique et rangé, et qui, à défaut de croyances bien vives, est du moins imbu jusqu'à la moelle des os d'habitudes religieuses, un tel peuple ne peut être né d'hier pour disparaître demain. La nation américaine, malgré ses défauts originels, malgré les lacunes nombreuses qu'une croissance précipitée et une éducation superficielle ont laissées dans ses idées, ses coutumes et ses sentiments, est vraiment grande et forte. Pour de telles nations, les plus violentes tempêtes sont de salutaires épreuves qui les fortifient, de solennels enseignements qui éclairent leur esprit, élèvent leur âme et affermissent leur moralité.

XXXII.

La bourgeoisie.

Baltimore, 8 octobre 1835.

La société américaine se compose d'éléments autres que ceux de la société européenne en général, et française en particulier. En analysant celle-ci, on y trouve au premier rang une ombre d'aristocratie, comprenant les débris des grandes familles de l'ancien régime échappées à la tourmente révolutionnaire, et la progéniture de la noblesse impériale, qui semble, elle aussi, séparée de ses pères par des siècles.

En dessous, s'étend une bourgeoisie nombreuse, en deux parties fort distinctes : l'une, la bourgeoisie active, embrasse le commerce, l'industrie, la classe bien rare encore des industriels agricoles ou propriétaires producteurs, les gens de loi et les professions libérales; l'autre, désignée quelquefois sous le nom de bourgeoisie oisive[1], est

[1] Je me servirai quelquefois de ce mot, sans y attacher aucun sens flétrissant; il ne m'a pas été possible d'en trouver un autre qui exprimât mieux la condition de cette classe.

formée des détenteurs inactifs du sol, gens qui tirent de leurs terres, par l'intermédiaire de leurs fermiers ou colons partiaires, un revenu de 2,000 à 7,000 ou 8,000 fr., sur lequel ils vivent sans pouvoir l'accroître, et même sans y songer sérieusement; la classe peu considérable des rentiers s'y joint comme un appendice.

Ces deux sections de la bourgeoisie diffèrent essentiellement l'une de l'autre, en ce que la première travaille, tandis que consommer et jouir sont toute la vie de la seconde. L'une augmente son avoir, et peut par conséquent se tenir toujours au-dessus du flot, et maintenir son niveau, sinon le hausser; l'autre, comme l'a dit M. Laffitte, successivement transportée par le temps dans une société à la richesse de laquelle chaque jour ajoute quelque chose, se trouve chaque jour relativement plus pauvre, et doit décroître. Elles diffèrent par leur origine: l'une est plus essentiellement tiers état; l'autre a des prétentions nobiliaires; elle est la progéniture ou au moins l'héritière et la continuatrice de la petite noblesse des campagnes. Sous la restauration, elles ont différé d'opinion politique: l'une siégeait principalement au côté gauche, l'autre préférait le côté droit. Aujourd'hui, la première accepte sans répugnance la dynastie nouvelle; la seconde, plus difficile à contenter en fait de garanties d'ordre, et prompte à s'alarmer sur toute violation du droit ancien, conserve encore de secrets penchants pour l'antique légitimité. Sous le rapport religieux, celle-ci est sceptique, et croirait volontiers que la philosophie voltairienne et les théories de l'opposition de quinze ans sont le *nec plus ultrà* de l'entendement humain; celle-là, ébranlée dans sa foi, garde cependant le feu sacré du sentiment religieux, repousse les conceptions désorganisatrices du XVIIIe siècle, et dédaigne les élucubrations des publicistes libéraux de la restauration. La première se pique de positivisme et n'a que des préoccupations matérielles; la seconde s'inquiète davantage des grands principes conservateurs de la société, mais se refuse à reconnaître les intérêts nouveaux qui doivent entrer en partage avec ceux du passé.

Ces deux fractions de la bourgeoisie ne sont cependant pas séparées autant que je l'indique ici; elles se mêlent et se croisent. Une grande portion de la bourgeoisie participe de l'une et de l'autre, et se porte alternativement de chaque côté, selon le temps et les circonstances. Toutefois, pour être souvent confondus dans la même personne, les deux intérêts n'en sont pas moins distincts.

La base de la pyramide est occupée par les paysans et par les ouvriers ; elle se subdivise en deux portions : l'une admise à la propriété : l'autre qui n'y est point arrivée encore, quoiqu'elle y aspire impatiemment. D'un côté, la classe des artisans et des petits cultivateurs ; de l'autre, les prolétaires.

Aujourd'hui, il est universellement reconnu que la bourgeoisie domine en France. L'aristocratie est repoussée du pouvoir ou se tient écartée. Les artisans et les petits cultivateurs commencent à peine à lever la tête. Les prolétaires ne comptent point.

Dans les États du nord de l'Union américaine, la société est beaucoup moins complexe qu'en France. En faisant abstraction de la caste des gens de couleur, il n'y existe que deux classes : la bourgeoisie et la démocratie. Des deux intérêts qui chez nous sont en lutte, un seul y a une existence publique, c'est celui du travail.

La bourgeoisie s'y compose d'industriels, de commerçants, d'avocats, de médecins. Les agriculteurs ne sont pas dans ses rangs en nombre appréciable, non plus que les hommes voués exclusivement à la culture des sciences, des lettres et des arts.

La démocratie comprend les *farmers* et les *mechanics*, les cultivateurs et les artisans. En général, le cultivateur est le propriétaire de sa terre. A l'ouest, c'est une règle qui ne souffre pas d'exception. La grande propriété territoriale n'existe pas dans le nord et le nord-ouest, au moins comme classe [1]. Il n'y a pas, à proprement parler, de prolétaires, quoiqu'il y ait des journaliers, et que les villes et même les champs abondent de manœuvres dépourvus de capitaux. Ce sont véritablement des apprentis, des étrangers fort souvent, qui débutent, chez l'artisan dans la ville, ou chez le cultivateur dans la campagne, et qui deviennent à leur tour artisans et cultivateurs, et souvent, de là, riches industriels, spéculateurs opulents.

Entre ces deux classes, bourgeoisie et démocratie, il n'y a d'ailleurs aucune ligne de démarcation, car les efforts de quelques coteries pour

[1] Il reste un petit nombre de familles de grands propriétaires vivant sur leurs domaines. Dans l'État de New-York, par exemple, on trouve un certain nombre de personnes possédant de grandes étendues de terrain. Il y a aussi des gens qui achètent à bas prix des terres incultes pour les revendre plus tard ; mais ce sont des spéculations sur les terres identiquement semblables à des spéculations sur le sucre et le café, et qui ne peuvent être considérées comme constituant une classe de grands propriétaires.

établir des classifications de salons et installer des supériorités de *fashion*, méritent à peine d'être signalés, et n'ont qu'une valeur négative comme protestations timides et souvent gauches contre les abus de l'égalité. La bourgeoisie et la démocratie ont les mêmes habitudes domestiques et le même genre de vie, votent ensemble et sur le même pied, et ne diffèrent un peu sérieusement que par le culte qu'elles suivent ou par le banc qu'elles occupent à l'église. On peut avoir une idée assez exacte des rapports habituels de ces deux classes en Amérique, par les relations qui existent aujourd'hui en France entre la riche bourgeoisie et les débris de l'aristocratie.

L'influence politique est aujourd'hui tout entière aux mains de la démocratie américaine, tout comme chez nous elle appartient maintenant à la bourgeoisie. La bourgeoisie américaine n'a de chances d'arriver au pouvoir que temporairement, par suite de divisions accidentelles au sein de la démocratie, en ralliant à elle une portion considérable des artisans et des cultivateurs, ainsi qu'il arriva au commencement de 1834, après les attaques du général Jackson contre la banque; tout comme l'aristocratie en France ne peut relever, non pas sa bannière (elle n'en a pas en propre), mais celle de la légitimité, qu'autant que l'impéritie du gouvernement susciterait de nouveaux orages, et inspirerait des alarmes sur la sécurité publique aux classes bourgeoises qui les soutiennent de toutes leurs forces.

Dans les États du sud, la présence de l'esclavage produit une société différente de celle du nord; la moitié de la population y est composée de prolétaires dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire d'esclaves. L'esclavage appelle nécessairement la grande propriété, qui est l'aristocratie de fait. La grande propriété s'est maintenue dans le sud, même avec l'habitude de l'égal partage, quoiqu'elle ait été singulièrement amoindre.

Dans le sud, entre ces deux extrêmes, est une classe moyenne formée, comme notre bourgeoisie, de deux éléments, les travailleurs et les oisifs, l'intérêt nouveau et l'intérêt ancien. Le commerce, l'industrie et les professions libérales d'un côté; de l'autre, les propriétaires fonciers, dans le genre de nos moyens propriétaires campagnards du midi et de l'ouest, vivant sur leurs terres du revenu qu'y produit la sueur de leurs esclaves, n'ayant point le goût du travail, et n'y ayant point été préparés par l'éducation, ne participant à l'exploitation routinière de leurs domaines que fort indirectement;

gens incapables de se retourner si l'esclavage était aboli, tout comme nos propriétaires seraient hors d'état de se faire une existence si leurs propriétés leur étaient ravies.

On conçoit que la loi de l'égal partage a dû multiplier cette classe de propriétaires sans industrie ; elle est nombreuse dans les anciens États du sud, Virginie, les Carolines, Georgie, et aussi en Louisiane ; les temps d'arrêt qu'ont d'abord éprouvés ces États, tandis que le nord marchait en avant sans gêne, et l'extension que prenait cette classe, sont deux faits corrélatifs qui s'expliquent l'un l'autre. Mais on ne la retrouve pas dans les nouveaux États du sud. La génération nouvelle du sud, dévorée, comme celle du nord, de la passion d'acquérir, est devenue industrieuse comme les Yankees. La culture du coton lui offre une belle carrière; dans l'Alabama et le Missisipi, la terre à coton est, comme partout dans l'ouest, à fort bas prix. La traite intérieure fournit en abondance des esclaves que, grâce au crédit, on paye sans peine, lorsque l'on n'a point de patrimoine, pourvu que l'on ait des amis. Les fils de famille des anciens États du sud, au lieu de rester à végéter sur un lambeau de la propriété paternelle, avec une poignée d'esclaves, liquident leur avoir, l'augmentent par des emprunts qu'ils sont assurés d'acquitter promptement, et vont établir dans le sud-ouest des plantations de coton, sortes de manufactures agricoles, les unes grandes, les autres moyennes, où ils ont eux-mêmes plus ou moins l'activité, les soucis et les espérances d'un entrepreneur d'industrie.

Ainsi, la classe des bourgeois qui ne travaillent pas ou travaillent peu, disparaît des États-Unis. Dans les États de l'ouest, qui sont vraiment le nouveau monde, elle n'existe plus, ni au sud, ni au nord ; on n'y trouve personne qui ne soit voué à l'industrie agricole, commerciale ou manufacturière, aux professions libérales ou aux fonctions cléricales.

Les États-Unis diffèrent donc de nous en ce qu'ils n'ont ni aristocratie, ni bourgeoisie oisive, ni prolétaires, au moins dans le nord. Il ne me semble pourtant pas démontré que pour ces trois classes, le fait de leur absence ait une seule et même signification. Je ne vois aucune difficulté à admettre que le prolétariat et la bourgeoisie oisive s'éteignent définitivement dans la société américaine; tandis que, pour l'aristocratie [1], il me paraîtrait plus exact de dire que l'Amérique n'en a pas encore.

[1] Par aristocratie, j'entends ici un corps constitué, composé de diverses supério-

La civilisation, en passant d'un continent à l'autre, s'est donc débarrassée du prolétariat et de la bourgeoisie oisive. Cette double disparition n'est pas un phénomène double ; c'est un fait simple, ou du moins ce sont les deux aspects d'un fait unique, le progrès industriel du genre humain. Il me semble inévitable qu'à cet égard l'ancien monde suive l'exemple de l'Amérique ; il tend au même but par des moyens qui lui sont propres ; ce que l'on appelle la force des choses c'est-à-dire la marche providentielle de l'humanité, l'y pousse invinciblement.

Il y a une loi supérieure à toutes les conventions des sociétés, à tous les codes et à toutes les jurisprudences : c'est que, lorsqu'une classe a cessé de contribuer pour une part à l'œuvre sociale, sa déchéance est imminente ; il ne lui est pas possible de conserver ses avantages, à moins que la civilisation tout entière ne s'arrête et ne fasse un de ces repos dont le plus grand exemple est celui de Rome depuis Auguste jusqu'à Constantin ; mais dès que la colonne se remet en marche, ceux qui ne veulent pas être soldats et qui sont incapables d'être officiers, ceux qui ne sont en mesure d'occuper aucun emploi ni dans les rangs, ni à l'état-major, ni à l'ambulance, ni à la cantine, sont abandonnés comme traînards et rayés des rôles.

Cette loi est rigoureuse et impitoyable ; nulle puissance humaine ne saurait soustraire à leur sort ceux qu'elle a condamnés ; eux seuls peuvent éviter d'être effacés des cadres en y prenant une place active.

C'est ce qui explique pourquoi, chez nous, l'aristocratie nobiliaire a été anéantie. Entre elle et la royauté, il se livra, comme entre la royauté et l'aristocratie anglaise, une longue suite de batailles ; mais le succès fut différent comme le génie des deux peuples. En France, l'unité monarchique triompha : Louis XI terrassa l'aristocratie ; Richelieu la musela ; Louis XIV lui mit le collier de la domesticité. Ainsi réduite, en tant que puissance politique, il ne lui resta plus d'autre domaine que celui du goût et des arts, et elle l'exploita au profit de l'irréligion et de la corruption des mœurs. Lors donc qu'en 1789, elle fut pesée, elle fut trouvée trop légère ; l'arrêt des destins fut prononcé, et la révolution l'exécuta avec une brutalité de cannibale.

rités sociales reconnues et constatées suivant un certain nombre de modes divers, l'un desquels pourrait être la naissance. (Voir la lettre suivante, XXXIII.)

Cette aristocratie infortunée ne se souvint de sa nature qu'au moment de mourir ; elle aborda l'échafaud noblement.

Par la même raison, la bourgeoisie oisive tend à disparaître chez nous, car elle n'accomplit aucune mission qui ne puisse être remplie sans elle.

Elle n'enrichit pas la société par son travail, quoiqu'elle prétende à être comptée au nombre des producteurs, sous prétexte qu'elle possède le sol et qu'elle exerce une manière de surintendance dans les travaux agricoles. Le fait est qu'elle ignore l'agriculture ; elle connaît par tradition un roulement routinier, mais le paysan le sait tout aussi bien qu'elle et n'a pas besoin qu'elle vienne le lui rappeler. Le propriétaire, il est vrai, dans beaucoup de cas, est payé en nature par le paysan, et vend lui-même alors son grain ; mais le paysan trouverait sans peine le temps de vaquer à ce négoce, et s'en acquitterait tout aussi bien que le bourgeois.

La bourgeoisie oisive ne représente pas non plus les lumières; à cet égard, elle ne possède rien de plus, rien de moins qu'une petite instruction littéraire dont je ne conteste pas les agréments, mais qui est peu en rapport avec les besoins et les tendances du siècle.

Là où, comme en Angleterre, une noblesse subsiste et maintient sa prérogative, c'est qu'elle remplit une double fonction. Premièrement elle se voue à l'art le plus difficile de tous, celui de gouverner les hommes ; elle y excelle, soit parce qu'elle le cultive par tradition, soit parce qu'elle se recrute soigneusement des hommes qui ont constaté leur supériorité dans la connaissance des divers intérêts sociaux. C'est une raison d'existence qu'il n'est pas possible de faire valoir en faveur de notre bourgeoisie oisive ; celle-ci est notoirement étrangère à la science du gouvernement.

L'autre fonction d'une noblesse, non moins essentielle que la première dans nos siècles policés, consiste à servir de modèle dans l'art de la vie réelle, à enseigner l'art de consommer, sans lequel celui de produire ne procure que des satisfactions imparfaites et illusoires, et à encourager les beaux-arts. Sous ce rapport encore, il n'y a rien à alléguer en faveur de notre bourgeoisie oisive. Elle ne brille ni par la grâce, ni par l'élégance, ni par le tact. L'importance qu'elle a acquise depuis la destruction de l'aristocratie a été funeste à la vieille politesse française, à l'exquise urbanité dont se piquaient nos pères. Depuis cinquante ans, tandis que les Anglais se développaient à cet égard,

beaucoup plus que leur humeur roide et inélastique ne semblait le permettre, nous avons, nous, beaucoup oublié et beaucoup désappris sous l'influence de la bourgeoisie oisive ou même active.

Quant à l'art de consommer et de bien vivre, quant à ce culte de la personne dont les Anglais appellent *comfort* la seule fraction qu'il leur soit donné d'en sentir, notre bourgeoisie a des leçons à recevoir ; elle n'en a plus à donner. Ce n'est pas faute de dispositions natives. Nul peuple n'a reçu de la nature des sens plus subtils que les nôtres. Certes, notre fibre est plus sensible, notre ouïe et notre palais sont bien autrement délicats que ceux des Anglais. Notre aptitude à la consommation et au culte personnel est prouvée par ce fait, que nous sommes en possession de la plupart des métiers qui en relèvent ; le Français a, d'un bout du monde à l'autre, le monopole des emplois de cuisinier et de maître-d'hôtel, de coiffeur et de maître de danse, de valet de chambre et de tailleur. Mais pour consommer, pour bien vivre, pour entourer son existence du confort à l'anglaise et de cet autre confort plus raffiné que, nous Français, nous pouvons concevoir, il faut être riche. Or, notre bourgeoisie est pauvre, et, politiquement, c'est un de ses plus grands défauts ; elle s'appauvrit de jour en jour, soit par l'effet de la loi d'égal partage, soit en raison de son oisiveté qui la condamne à un revenu stationnaire tandis que la richesse publique et le luxe croissent rapidement de toutes parts.

Ainsi obligée à vivre d'économie, il est clair qu'elle ne peut encourager les beaux-arts, car c'est un patronage dont l'exercice coûte cher. Il exige d'ailleurs une délicatesse de goût qui devient fort rare en France, je le répète, depuis la déchéance de l'aristocratie.

Lorsqu'on annalyse la population de l'empire ottoman, on est tout surpris d'arriver à ce résultat, que, dans la Turquie d'Europe, il n'y a que 700,000 Turcs superposés à neuf millions d'hommes, et l'on se demande comment la Sublime Porte est encore debout, et s'il n'est pas temps de refouler les Osmanlis en Asie pour rendre l'indépendance aux peuples qu'ils oppriment. Je suis tout disposé à croire que l'empire ottoman est arrivé au terme de son existence européenne; et cependant je suis convaincu que si les sept cent mille Turcs partaient, sans être remplacés par aucun élément extérieur aux populations indigènes, les déchirements de l'anarchie succéderaient au repos maladif au sein duquel languissent ces beaux pays ; toutes ces nations d'origine et de croyances diverses se heurteraient et s'entre-dévore-

raient. C'est que les Turcs, s'ils ne représentent pas l'ordre dans l'Albanie et la Romélie, représentent au moins l'absence du désordre. On peut soutenir que la bourgeoisie oisive remplit la même mission négative sur le territoire français, et que, si elle disparaissait, la France elle-même périrait dans d'horribles convulsions.

Mais cette comparaison, dont la bourgeoisie oisive ne peut être flattée, et dont je ne pense pas qu'elle réclame le bénéfice, est absolument inexacte. La population française est infiniment plus homogène que celle des provinces turques. Elle est aussi plus avancée. La plupart de nos prolétaires des villes et des champs sont prêts pour une autre existence, et ils y aspirent ardemment; c'est la société qui n'est pas prête, elle, pour la leur donner. Il ne leur manque autre chose que le bienfait de l'éducation, et un plus facile accès à la propriété, c'est-à-dire, des conditions meilleures et des occasions plus multipliées de travail, pour être en état d'exercer, aussi bien qu'une grande partie de la bourgeoisie, la plénitude des droits de citoyen [1].

D'ailleurs il suffit en France de regarder autour de soi pour reconnaître que si la bourgeoisie oisive représente en totalité ou en partie l'élément d'ordre, ce n'est qu'à l'aide et par l'intermédiaire des quatre cent mille baïonnettes, non compris les baïonnettes bourgeoises, tandis que dans l'empire ottoman il suffit d'une poignée de soldats pour tenir en respect les raïas et la multitude des croyants; ce qui démontre clairement que cette bourgeoisie ne conserve plus sa prédominance qu'en opposant aux masses la force des masses elles-mêmes: position critique à faire frémir, et qu'il est impossible de faire durer, car toutes les baïonnettes commencent à être intelligentes.

La bourgeoisie oisive n'a donc plus qu'un parti à prendre, c'est de passer dans les rangs de la bourgeoisie qui travaille; c'est de se préparer à fournir au peuple des chefs pour ses travaux. Lorsqu'elle le voudra, nos campagnes, qui composent spécialement son domaine, changeront de face comme par enchantement, et nos paysans qui, l'on ne saurait trop le répéter, forment réellement en France la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, seront élevés à une condition meilleure dont ils sont dignes. Elle est responsable, de moitié avec

[1] Beaucoup de paysans sont devenus propriétaires pendant la révolution, et ont montré alors qu'ils n'avaient plus besoin des leçons de la bourgeoisie pour rendre le sol productif, pour gérer une propriété et élever une famille.

le gouvernement, à qui appartient l'initiative de tous les grands projets d'amélioration, de l'avancement de vingt-cinq millions de prolétaires agricoles.

Dans cette métamorphose elle a tout à gagner. Par là, elle maintiendra son rang social et s'y raffermira, car elle reconquerra ainsi la confiance des masses, et justifiera sa supériorité par un fécond patronage. Elle échangera une existence gênée contre une belle aisance, ou même contre la richesse, et les dégoûts de la fainéantise contre la satisfaction qu'inspire la conscience du bien que l'on a fait, et d'un grand devoir qu'on a loyalement rempli.

Déjà, cette honorable désertion du drapeau de l'oisiveté à celui du travail s'opère tous les jours. Félicitons-nous-en : faisons des vœux pour qu'elle se généralise et s'accélère, car il n'y a pas de temps à perdre. Insistons surtout près du gouvernement pour qu'il la facilite par toutes les mesures propres à développer le travail, par tous les moyens qui peuvent hâter les progrès de l'agriculture, et inspirer à la jeune bourgeoisie le désir de se consacrer à cet art, le premier de tous.

XXXIII.

L'aristocratie.

Philadelphie, 13 octobre 1835.

Il n'y a de grande société durable qu'autant que l'autorité y est constituée. On conçoit cependant un cas où l'autorité peut être momentanément tenue à l'ombre ; lorsque de puissantes nations sont à la recherche des formes politiques et sociales qui leur conviennent, lorsqu'elles ont à passer d'essai en essai, à tâtonner et à se retourner successivement en sens divers, lorsque d'ailleurs leur isolement du reste du monde garantit leur indépendance et les dispense de s'organiser en vue d'une invasion, il est premis, il est nécessaire qu'elles se réservent la plus grande aisance de mouvement, et qu'elles ré-

duisent le nombre de leurs attaches tout juste à ce qu'il faut pour que le système reste d'une seule pièce.

Mais, encore un coup, une société sans ordre fixe et sans liens politiques est une anomalie, un phénomène transitoire. Les liens sociaux de l'opinion et de la religion, les seuls qui subsistent ici, ne peuvent suppléer à l'absence des liens politiques, qu'en se resserrant jusqu'à la tyrannie. D'ailleurs, une fois qu'il y a des grandes villes, comme New-York, Philadelphie, Baltimore, et une nombreuse population mobile que l'opinion et la religion ne peuvent surveiller de près, les mœurs et les croyances ont absolument besoin du ferme appui des lois.

La gravité et la fréquence des désordres qui éclatent maintenant dans l'Union américaine, prouvent que les temps sont proches où l'autorité devra s'y organiser. Il y a des intérêts alarmés dans le sud, par exemple, qui, en l'absence d'une protection légale, se protégent eux-mêmes brutalement, à tort et à travers, et qui doivent sentir la nécessité d'un pouvoir sur lequel ils puissent se reposer du soin de les défendre. Au nord, il y a dans les villes, parmi la bourgeoisie, une population amollie ou plutôt policée par la richesse, qui n'a plus de goût pour cette portion du *self-government* qui consiste dans la répression de la violence par la force, et, parmi la démocratie, un élément inquiet et indocile, que la force seule peut contenir. Ces deux classes particulières au nord, qui grossissent tous les jours, ne pourront bientôt plus vivre l'une près de l'autre que moyennant l'interposition d'un pouvoir.

L'autorité a deux bases sur lesquelles, pour être stable, elle doit s'appuyer comme l'homme sur deux pieds ; l'unité ou centralisation, et le classement hiérarchique. Les bases correspondantes de la liberté sont l'indépendance de la localité, de la famille et de l'individu, et l'égalité. L'unité ou centralisation commence à apparaître au sein de plusieurs des États de l'Union américaine[1].

Il n'est pas exact de dire que les Américains aient absolument nié le principe d'autorité, car ils ont posé, dès l'origine, un principe de souveraineté, celui de la souveraineté du peuple. Il est vrai qu'ils l'entendaient d'abord négativement, c'est-à-dire comme un renversement pur et simple de l'autorité à l'européenne, du pouvoir militaire fondé

[1] Voir lettre XXX.

sur la conquête ; mais une fois que la doctrine de l'égalité eut assuré la prédominance à la démocratie sur la bourgeoisie, la démocratie se mit peu à peu à exercer cette souveraineté au profit de son intérêt bien au mal entendu, de ses passions bonnes ou mauvaises : il y eut pouvoir dans toute l'acception du mot. Il y a même eu dictature. Celle-ci n'a point été permanente à beaucoup près ; elle ne s'est montrée que par saccades et par intervalles. La plupart du temps elle sommeillait et laissait le champ libre à l'individualisme. Elle ne se réveillait que pour frapper un grand coup et se rendormir ensuite ; mais quelle qu'ait été l'irrégularité de son action, un fait essentiel a été accompli : il y a eu pouvoir, pouvoir légal, pouvoir hardi ; il y en a eu de plus en plus.

Les États de la Nouvelle-Angleterre, qui sont le morcellement et l'individualisme incarnés, sont ceux qui ont fait le moins de pas dans cette voie. Les anciens États du sud, quoiqu'ils aient plus de centralisation dans le sang, se sont aussi montrés assez timides. Les États qui se sont le plus avancés sont ceux du centre, et particulièrement celui de New-York ; l'ouest, et particulièrement le nord-ouest, semble disposés à les imiter.

Ce pouvoir unitaire agissant par bouffées, véritable centralisation à éclipses, a eu deux modes d'action, l'un négatif, l'autre positif. Négativement, il a imposé des limites, quelquefois étroites à l'indépendance des individualités personnelles et des individualités collectives. Il a réduit, par exemple, les priviléges des compagnies anonymes en général, et en particulier ceux des compagnies de chemins de fer et ceux des banques, ou même il s'est arrogé l'omnipotence à leur égard : en ce moment, dans les États du nord, le parti démocratique pousse un *tolle* contre toutes les compagnies. Il a fait des règlements commerciaux restrictifs, tels que les lois d'inspection des denrées d'exportation [1]. Activement, il est intervenu dans les transactions de

[1] Les mesures restrictives adoptées contre les compagnies sont dictées par la défiance. On craint, non sans raison dans quelques cas, que les compagnies ne deviennent trop puissantes et ne soient dangereuses pour les libertés publiques. Dans la Nouvelle-Angleterre, les législateurs du Massachusetts, par exemple, avaient dès longtemps prévu le cas, et leur principe de morcellement les avait conduits à limiter, bien avant ceux des autres États, les prérogatives des compagnies. Dans cet État, tous les actionnaires d'une compagnie sont individuellement responsables de tous les engagements de la compagnie ; c'est-à-dire qu'il n'y existe pas de compagnies anonymes, quoiqu'il y ait des compagnies qualifiées d'*incorporated*, ce qui est le terme correspondant.

particulier à particulier, pour les déclarer nulles ou pour les suspendre : c'est ainsi que dans l'ouest il a été fait diverses lois rétroactives accordant des délais aux débiteurs ; ou il a cassé en masse des tribunaux qui se refusaient à plier, comme dans le Kentucky ; ou il a institué des monopoles qu'il vendait au profit de l'État, tels que le chemin de fer d'Amboy à Camden (de New-York à Philadelphie). Depuis un petit nombre d'années, il a commencé à adopter d'autres mesures essentiellement organiques et de la plus haute portée ; il a entamé la centralisation des écoles, des grandes voies de communication et des banques, c'est-à-dire des trois institutions les plus capitales dans une société vouée à l'industrie. Ainsi se développent aux États-Unis les germes d'une centralisation effective qui n'embrasserait ni plus ni moins que les intérêts dominants du pays. A cet égard, le nord et le sud, l'est et l'ouest, paraissent devoir être bientôt unanimes, à l'exception de la Nouvelle-Angleterre, que ses idées de morcellement retiennent en arrière dans ce mouvement nouveau [1].

S'il y a un écueil à redouter, pour une époque prochaine, dans les États du nord, ce n'est pas que le pouvoir y manque, c'est qu'il y en ait trop. Autant la démocratie de ces États est ombrageuse à l'égard du pouvoir militaire, autant elle paraît devenir facile à l'égard de la centralisation législative. Elle se refuse à en appeler à la force armée, même pour la répression des plus brutales violences ; mais elle abuserait volontiers de l'omnipotence des délégués du peuple ; elle ne serait pas éloignée, pour peu que les circonstances l'y provoquassent, de la pousser jusqu'à la tyrannie. Le gouvernement représentatif perd son caractère de transaction entre les divers intérêts sociaux, et dégénère en instrument de despotisme dans les mains de la majorité numérique. En Amérique, il a commencé par être une charte octroyée par la bourgeoisie à la démocratie. Maintenant les rôles sont renversés ; la bourgeoisie aurait besoin qu'on lui octroyât une charte à son tour, et elle ne paraît pas devoir l'obtenir.

En place des tortures physiques de l'inquisition, ce despotisme, s'il parvenait à s'affermir, aurait de cruelles tortures morales, un lit de Procuste pour les intelligences et pour les fortunes, un niveau de plomb pour le génie. Sous prétexte d'égalité, il instituerait l'uniformité la plus désespérante. Comme il serait successivement exercé par tous

[1] Voir la note 14 à la fin du volume.

ceux sur qui se promène la faveur populaire, il serait éminemment mobile et capricieux, remettrait tout en question à tout instant [1], et dès lors finirait par paralyser l'esprit d'entreprise qui a fait la prospérité du pays.

Dans les États du sud, la démocratie blanche a un piédestal, l'esclavage. Pour se sentir haut, elle n'a pas besoin de rabaisser continuellement la bourgeoisie; elle exerce son autorité par en bas, et songe moins à attaquer ce qui est au-dessus d'elle. Au sud, la société se divise en maîtres et en esclaves; la distinction de bourgeoisie et de démocratie y est secondaire, aujourd'hui surtout que la condition inquiétante des noirs oblige tous les blancs à rester unis. D'ailleurs, dans le sud, l'esclavage contraindra bientôt les gouvernements locaux à instituer une police et une force armée qui, tout en contenant les esclaves, préviendraient le retour des excès dont cette portion des États-Unis a été souillée en 1835, et empêcheraient que l'on n'y imitât les attentats contre la propriété et l'ordre public, dont, depuis quelque temps, le nord est fréquemment le théâtre.

La centralisation est la moitié de l'autorité; l'autre moitié, le classement hiérarchique, n'est pas prompte à se dégager aux États-Unis, surtout dans les États du nord, où cependant il est nécessaire qu'une institution quelconque vienne donner la stabilité au pouvoir.

Il y a deux aristocraties l'aristocratie, de naissance et l'aristocratie de capacité. Je ne parle pas de l'aristocratie d'argent : celle-ci n'a de chance de s'affermir et ne possède d'influence que lorsqu'elle est confondue avec l'une des deux autres.

Toutes les grandes sociétés qui ont existé jusqu'à ce jour ont constitué plus ou moins solidement l'une ou l'autre de ces aristocraties, disons-le même, toutes les deux. Le classement par ordre de capacité existait même chez les Égyptiens et les Indous dans l'intérieur de l'enceinte à pic de la caste. La société chrétienne est la première qui ait nettement institué le classement par ordre de capacité, non-seulement au sein de chaque nation, mais dans la catholicité tout entière; le clergé de l'église romaine était organisé sur ce principe. Il devait en être ainsi : cette société croyait à l'unité de Dieu et de la race humaine; pour elle, il n'y avait qu'un Dieu, père de tous les hommes, et devant qui les distinctions de la naissance ne comptaient point.

[1] Voir la note 65 à la fin du volume.

Parallèlement à la hiérarchie de capacité, tous les peuples qui ont eu de grandes destinées politiques, et qui ont fondé de durables empires, ont eu une aristocratie de naissance, un patriciat civil et militaire.

Chez quelques peuples de l'antiquité en petit nombre, le patriciat était composé de tous les citoyens libres, qui étaient en minorité relativement aux esclaves. Telles ont été les républiques de la Grèce, dont la fortune politique a d'ailleurs été assez mince. Tels ont été les Arabes, chez lesquels il y avait, en dessous des croyants, des rayas, chrétiens et juifs. Les nations qui ont pesé le plus dans la balance de la civilisation européenne, étaient différemment constituées; au-dessus des citoyens libres, elles avaient une classe à priviléges héréditaires. Telle a été Rome ; telle est l'Angleterre : de même l'empire de l'islamisme n'a été stable qu'après qu'une poignée de Turcs se fut superposée aux Arabes, comme caste privilégiée.

Il est à remarquer que la dernière des grandes sociétés qui sont passées sur la terre, cette société chrétienne qui a été la première où l'aristocratie de capacité se soit déployée dans toute son ampleur, a été aussi celle où l'aristocratie de naissance a été le mieux caractérisée. Le groupe des peuples issus de Japhet, qui sont venus cette fois pousser la civilisation, et faire de leurs muscles ses muscles, de leur volonté énergique sa volonté, avait apporté du nord un profond sentiment de famille qu'il implanta dans la politique; ainsi fut créée la noblesse la plus héréditaire que l'on eût encore vue. Il y avait eu jusque-là hérédité dans la caste; les Germains constituèrent l'hérédité des distinctions et des fonctions dans la famille, avec la clause précise de la primogéniture. Ce qui n'avait guère été qu'une conception en faveur des familles royales, ils l'appliquèrent à toutes les familles nobles. Cette organisation subsiste encore, plus ou moins modifiée, dans la plupart des États européens. Hier encore, elle semblait aussi vigoureuse que jamais en Angleterre. Il est vrai que là elle s'était transformée, selon les besoins des temps ; qu'elle était devenue élastique et flexible ; qu'elle avait ouvert son giron à l'aristocratie de capacité, et qu'elle avait consacré ses richesses et ses priviléges, non à satisfaire ses caprices, non à assouvir ses passions, mais à répandre autour d'elle le réseau d'un vaste et bienfaisant patronage.

Il y a aujourd'hui réaction violente contre les distinctions héréditaires et l'aristocratie de naissance. Sur tous les points du territoire

occupé par la civilisation occidentale, l'aristocratie d'origine féodale est battue en brèche, ici par la démocratie, là par la bourgeoisie, ailleurs par le pouvoir royal. Dans la ligue contre elle, l'empereur de Russie donne la main à la démocratie américaine et à la bourgeoisie française, et la démocratie britannique, dans la personne d'O'Connell, est l'alliée du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche.

La doctrine du christianisme sur la création qui nous représente Dieu tirant les âmes comme d'un réservoir, sans que le père et la mère transvasent aucune parcelle de la leur dans le corps de l'enfant, implique la réprobation de l'aristocratie de naissance : or, toutes les intelligences, même celles qui sont le plus rebelles à la foi chrétienne, vivent aujourd'hui, sans s'en douter, sur le fonds d'idées que le christianisme a mis en circulation. Quand la philosophie moderne nous enseigne que le hasard de la naissance ne peut être un titre aux distinctions sociales, elle ne fait que tirer une déduction logique des préceptes enseignés par le Christ; elle est la continuatrice des pères de l'Église, à cela près qu'elle appelle hasard ce que le christianisme nomme providence.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur la valeur actuelle de l'aristocratie de naissance, on est forcé de reconnaître que, dans le passé, elle a rendu de grands services au genre humain. Pour ne pas sortir de l'histoire des peuples modernes, il est clair, par exemple, que l'organisation féodale fixa les hordes des barbares. Sans le système des fiefs, elles eussent perpétuellement tourbillonné sur le sol de l'Europe, se heurtant nation contre nation, tribu contre tribu. Par ce système, elles prirent racine et constituèrent un ordre social nouveau. La différence la plus essentielle qu'il soit possible de signaler entre les peuples germains ou normands et les bandes d'Attila, ou celles qui, plus tard, sous les fils de Gengiskan, inondèrent le nord de l'Europe, c'est que les premiers avaient l'instinct fondateur, manifesté par leur conception féodale, tandis que les autres en manquaient. L'Angleterre est principalement redevable de ses immenses succès à son aristocratie [1]. Je ne regrette point le passé, parce que la part de

[1] L'aristocratie anglaise est accessible à tout homme supérieur. Le roi peut d'un roturier faire un lord, et il use souvent de cette faculté. En outre, l'ordre des chevaliers (*knights*), qui est le premier degré de la noblesse, est essentiellement une aristocratie de talent, de mérite et de services personnels; l'hérédité n'y subsiste pas.

la gloire de la France reste grande, quoique, militairement et politiquement, elle ait été vaincue par sa rivale, partout, et en Europe, et dans le nouveau monde, et dans la vieille Asie. Il me sera cependant permis de dire que si l'aristocratie française eût triomphé dans sa lutte contre Richelieu [1], les destinées du monde eussent pu être complétement changées; peut-être alors la France eût rempli le rôle qui est devenu celui de l'Angleterre.

Le droit d'aînesse étendu hors des limites de l'aristocratie, doit être considéré comme autre chose qu'une imitation irréfléchie des coutumes nobiliaires par une bourgeoisie vaniteuse. Cet usage, dont il est assez difficile de défendre l'*équité*, a été pourtant une des causes de la grandeur de l'Angleterre. Il est évident qu'il est favorable à l'agglomération des capitaux ; or les capitaux sont comme les hommes : unis, ils sont puissants ; divisés, ils sont sans force. Grâce à la loi de primogéniture, l'Angleterre eut à sa disposition une armée toujours renaissante de cadets avides de porter leur industrie dans les colonies, et contents de leur sort, soit parce que leurs aînés leur prêtaient cordialement leur appui, soit parce qu'ils étaient pleins d'énergie, et qu'ils savaient bien qu'avec du travail ils arriveraient à la fortune, soit parce qu'ils ne supposaient pas que le monde pût être arrangé différemment. Pendant ce temps, les aînés formaient une riche métropole qui envoyait à propos d'amples secours à ses établissements lointains, et qui gagnait petit à petit la suprématie en Europe.

Quoi qu'il en soit, ce serait folie que de vouloir reconstruire la féodalité, ou que de songer à copier, soit en France, soit aux États-Unis, l'aristocratie anglaise, même avec son mode de recrutement

Mais si la capacité a pris pied sur le terrain de l'aristocratie de naissance, celle-ci a empiété aussi sur l'aristocratie de capacité ; car, avec la constitution du clergé anglican, en l'absence des monastères et des nombreuses institutions gratuites du temps passé, il est bien plus difficile aujourd'hui à un gardeur de pourceaux, comme Sixte-Quint, de se frayer sa route dans les rangs de l'église anglicane, qu'il ne le lui eût été au moyen âge de s'élever au sommet de la hiérarchie catholique.

[1] L'aristocratie française qui lutta contre Richelieu était protestante. Elle était plus éclairée que l'aristocratie anglaise de la même époque. Le protestantisme français était l'élite de l'Europe sous tous les rapports, même sous celui de l'industrie et des manufactures. On sait que les grands progrès des fabriques anglaises et allemandes datent de la révocation de l'édit de Nantes, qui chassa quatre cent mille Français de leur patrie et les dispersa dans tous les pays où il y avait liberté de conscience, particulièrement en Hollande, en Angleterre et en Allemagne.

parmi les supériorités sociales : ce sont des formes hiérarchiques qui ont fait leur temps.

Mais, encore une fois, il importe à tous les peuples qui ont la prétention de devenir ou de rester puissants, d'avoir une aristocratie, c'est-à-dire un corps, héréditaire ou non, qui conserve et perpétue les traditions, donne de l'esprit de suite à la politique, et se voue à l'art le plus difficile de tous, qu'aujourd'hui cependant tout le monde croit savoir sans l'avoir appris, celui de gouverner. Un peuple sans aristocratie pourra briller dans les lettres et les arts ; mais sa gloire politique me semble devoir être passagère comme un météore.

Je ne sais si je me laisse égarer par mon admiration pour le passé, quoique je ne me dissimule pas ce qu'il y a eu de tyrannique envers l'immense majorité du genre humain ; mais je ne puis me déterminer à croire que l'hérédité, ou, en termes plus généraux, le sentiment de la famille, doive être entièrement banni de l'institution aristocratique destinée à couronner l'ordre social nouveau, mystérieux encore, qui tend à se constituer sur les deux rives de l'Atlantique. Le sentiment de la famille ne va pas en s'éteignant. La famille, depuis l'origine des temps historiques jusqu'à nous, s'est modifiée comme toutes les institutions sociales. Dans les premiers âges, elle était tout entière absorbée dans le père ; successivement les individualités de l'épouse et des enfants se sont dégagées ; mais, à travers toutes ces transformations, le sentiment de la famille a gagné plutôt qu'il n'a perdu. Si ce mouvement progressif ne s'arrête pas brusquement, il est inévitable que les institutions, à la piste desquelles notre civilisation s'agite, donnent au sentiment de la famille une place dans la politique, et l'on ne conçoit pas comment il en serait ainsi sans une certaine dose d'hérédité.

On peut objecter, en ce qui concerne les États-Unis, que le sentiment de la famille y est beaucoup plus faible qu'en Europe. Il ne faut pas confondre ce qui est accidentel et transitoire, avec ce qui est un progrès acquis à la civilisation. L'affaiblissement momentané des sentiments de famille a été une des nécessités du mouvement d'expansion et de dispersion individuelle, par lequel les Américains ont procédé à la colonisation de leur continent ; l'effet doit cesser peu à peu avec la cause momentanée qui l'a produit, c'est-à-dire à mesure que l'émigration vers l'ouest se ralentira. Dès qu'ils ont achevé leur croissance, les Yankees, dont la nature prévaut aujourd'hui dans l'Union,

quittent tout naturellement et sans émotion leurs parents pour ne plus les revoir, comme les petits des oiseaux qui prennent leur volée pour ne plus rentrer au nid dès qu'ils ont toutes leurs plumes ; mais la prédominance des Yankees, tels qu'ils sont faits aujourd'hui, ne me paraît pas devoir être éternelle : je ne vois pas en eux le type définitif de l'Américain.

Parmi les Yankees eux-mêmes, le sentiment de la famille a conservé de solides points d'attache, tels que la vénération pour la tradition biblique, la sainteté et l'étroitesse du mariage, et les amples pouvoirs donnés au père pour la disposition de sa fortune.

Depuis trois siècles, les éléments mobiles ont pris d'énormes accroissements dans la civilisation occidentale. L'industrie, et l'imprimerie, organe de la philosophie et de la science profane, ont rompu l'équilibre entre la force de rénovation et la force de conservation qui doivent exister dans toute société, et qui doivent se balancer pour qu'il y ait *ordre*. Ces deux puissances nouvelles, qui tendent essentiellement à tout renouveler, ont battu les anciens pouvoirs, et culbuté la double aristocratie de capacité et de naissance, le clergé et la noblesse. Faut-il en conclure que ces deux aristocraties, ou même une seule des deux, soient mortes à jamais, ou plutôt ne faut-il pas admettre que l'ordre, c'est-à-dire le balancement entre la tendance novatrice et la tendance conservatrice, ne peut subsister, à moins que le pouvoir ne soit reconstitué tout aussi fort qu'il l'ait jamais été, ce qui ne veut pas dire qu'il doive avoir la brutalité de la vigueur antique? N'est-ce pas une raison pour que la hiérarchie soit assise au moins aussi fermement que par le passé? ce qui ne signifie nullement qu'elle doive emprunter l'inélasticité et l'absolutisme des aristocraties anciennes : or, y a-t-il un principe de solidité et de stabilité comparable à la transmission héréditaire? Le doute sur ce point n'est pas seulement légitime ; je le crois obligatoire.

On a organisé des systèmes très-stables sans hérédité. La hiérarchie catholique en offre le plus parfait exemple ; voilà dix-huit cents ans qu'elle dure. Mais, pour obtenir ce résultat, il a fallu détruire le sentiment de la famille chez les membres de cette hiérarchie en les astreignant au célibat ; il a fallu ensuite substituer au principe naturel de fixité par transmission héréditaire, un principe tout artificiel, c'est-à-dire, une discipline extraordinairement rigoureuse, et la règle sévère de l'obéissance passive. En un mot, on n'a satisfait,

dans ce cas, aux conditions de stabilité qu'en immolant la liberté.

Les deux puissances du commerce et de l'imprimerie ne sont aussi éminemment mobiles et remuantes que parce qu'elles ne sont aucunement organisées. Elles sont susceptibles d'être modifiées et réduites dans leur influence novatrice, ce qui rendrait moins indispensable une vigoureuse reconstitution de la force conservatrice. Sans contredit, l'industrie serait moins antipathique aux priviléges de l'aristoctatie temporelle, si elle y participait, ou si elle avait ses prérogatives spéciales. La science, dont l'imprimerie est le glaive, se fût montrée moins antipathique à la hiérarchie spirituelle, si celle-ci ne l'eût repoussée. Il est possible qu'en effet nous soyons destinés à voir une sorte de noblesse industrielle; il est même possible que l'on en vienne, de proche en proche, à discuter sous une forme ou sous une autre, la question d'un monopole plus ou moins complet de la science et de la presse. Au lieu de démolir l'aristocratie, on l'affermirait en y faisant entrer la science et l'industrie, qui la défendraient alors, au lieu de l'attaquer. Dans ce système, l'aristocratie serait moins compacte et moins exclusive; elle planerait d'une moindre hauteur sur le reste des hommes; mais elle couvrirait plus d'espace, elle gagnerait en surface ce qu'elle aurait de moins en élévation; elle ne laisserait pas un pouce de terre où l'on pût être hors de son atteinte. L'égalité y gagnerait probablement; mais l'indépendance humaine y perdrait.

Il serait oiseux de chercher à deviner les formes diverses que pourrait revêtir, dans les sociétés présentes ou futures, une hiérarchie politique ou religieuse, avec ou sans consécration du sentiment de la famille, associée ou non à l'industrie et à la science, ou encore comment le principe de la famille pourrait s'allier au principe de l'élection par le peuple, ou par le chef du peuple. Il serait également impossible de faire dès aujourd'hui le dénombrement, par rang de taille, des divers intérêts entre lesquels la société serait partagée dans l'avenir, et de nommer des institutions par lesquelles ils se personnifieront; qui donc, du temps de César et de Périclès, ou même sous Constantin, eût pu deviner les corps de métiers, les universités, les ordres monastiques et les parlements, sans parler des grandes banques?

Une multitude de combinaisons, que nul ne peut prévoir, sont possibles. Plusieurs auront lieu soit successivement dans les mêmes contrées, soit simultanément chez des peuples divers. Deux choses

pourtant me paraissent certaines : l'une, que de grands phénomènes sociaux sont à la veille de se produire, soit en Amérique, soit en Europe ; l'autre, que le sentiment de la famille ne peut être définitivement et absolument rayé de la politique.

Pour nous Européens, l'abolition immédiate et complète de l'aristocratie héréditaire me paraît sujette aux plus grandes difficultés. Les peuples de l'Europe occidentale tiennent leurs lois et leurs traditions des Germains et des Romains, c'est-à-dire de deux souches remplies du sentiment de la famille ; il n'y a pas un pouce de leur sol, une pierre de leurs monuments, un vers de leurs chants nationaux, qui ne réveille en eux ce sentiment en les rappelant à cette double origine ; il semble donc véritablement impossible qu'ils entrent de plain-pied dans un régime où la politique se refuserait à lui reconnaître une valeur et une place.

On peut cependant considérer dès aujourd'hui le principe d'hérédité indéfinie comme ébranlé à jamais. L'idée de perpétuité dans les peines comme dans les récompenses déplaît à notre siècle, et ne conviendra pas davantage aux siècles à venir. Nous vivons beaucoup plus que nos pères dans le même espace de temps ; le même nombre d'années représente donc une durée beaucoup plus grande qu'autrefois. Dès qu'il n'y a plus de parias pour l'éternité, il ne peut plus y avoir de priviléges éternels. Si l'investiture aristocratique expirait à la fin d'un petit nombre de générations, l'aristocratie ne cesserait pas d'être la plus enviée des faveurs et la plus stable des institutions, et la jalousie des non-privilégiés supporterait mieux les prérogatives d'une noblesse qui porterait écrit sur son front : « Souviens-toi que tu n'es » que poussière et que tu redeviendras poussière ! »

Ce ne serait pas assez. L'aristocratie de naissance a besoin d'un autre aiguillon plus vif. Pour exercer de hautes fonctions, il ne doit pas suffire de s'être donné la peine de naître. Il y a quelque chose de monstrueux dans le privilége de la pairie anglaise, dont tous les membres sont de droit législateurs [1]. Dans le moyen âge, pour ceindre l'épée de chevalier et avoir bannière, il fallait avoir gagné ses éperons.

[1] On sait que les membres de la pairie d'Irlande et d'Écosse ne participent point à cet immense privilége. Ils ont droit à être investis de l'autorité législative, moyennant l'élection par les noblesses irlandaise et écossaise. La faculté accordée aux pairs du royaume-uni, de voter par procuration, est une monstruosité plus intolérable encore.

A Rome, le droit de la naissance suffisait à faire des patriciens ; il ne faisait pas des sénateurs. Des réserves analogues seraient utiles en tout pays ; avec des peuples du caractère des Français et des Européens méridionaux, elles seraient indispensables.

Sans doute, l'esprit humain, ou du moins cette portion de l'opinion publique que l'on est accoutumé depuis un demi-siècle à traiter comme si elle avait le monopole de l'intelligence, repousse aujourd'hui toutes les distinctions fondées sur le hasard de la naissance. La logique actuelle les condamne ; la métaphysique du jour s'en révolte. Mais l'esprit humain n'est pas immuable. Il y a soixante ans, il jugeait légitimes les privilèges héréditaires, tout aussi fermement qu'il les croit aujourd'hui injustes et absurdes. Alors, comme aujourd'hui, il avait une logique et une métaphysique à l'usage de sa foi politique. L'humanité poursuit ses destinées en courant des bordées tantôt vers la liberté, tantôt vers l'autorité, selon qu'elle a besoin de l'une ou de l'autre. Dans cette manœuvre il lui arrive quelquefois de perdre entièrement de vue la direction générale de sa marche et de la confondre avec le sillage qu'elle laisse à l'instant même derrière elle. Dans ce cas, et surtout lorsqu'elle approche du point où elle doit virer de bord, il est impossible de définir ses tendances prochaines par ses tendances présentes. La philosophie ne peut, d'ailleurs, prétendre à posséder seule le sceptre du monde. Les précédents valent les syllogismes. La logique n'est que la moitié de la sagesse ; l'expérience en est l'autre moitié. Notre intelligence doit courber son orgueil devant les nécessités sociales. Lorsqu'elle s'entête à nier les faits parce qu'elle ne le comprend point, les faits s'imposent brutalement à elle. D'ailleurs, est-il bien démontré que les arrêts de la philosophie contre l'hérédité soient sanctionnés par la science positive, et qu'abstraction faite même de l'influence de l'éducation et des impressions premières, la physiologie la plus matérialiste, c'est-à-dire la plus révolutionnaire, donne un passe-port irrévocable aux théories que l'on oppose à l'ancien droit de la naissance ?

En France, il n'est pas aisé de dire d'où sortirait l'aristocratie héréditaire, si réellement nous devions en avoir une. Il lui faudrait un noyau d'anciennes familles ou de militaires, autour de qui des éléments nouveaux pussent se grouper. Or, la vieille noblesse française s'est laissé dégrader jusqu'à la domesticité sous Louis XIV et jusqu'à la crapule sous Louis XV, les épreuves de l'exil n'ont pas profité à

ses débris échappés à la hache révolutionnaire : quand ils reparurent parmi nous, ils n'avaient rien oublié ni rien appris. Le mélange de l'aristocratie guerrière de l'empire ne l'a point régénérée. La retraite à laquelle cette ancienne noblesse s'est condamnée depuis 1830, est-ce un asile où elle se refera, par la méditation et le repentir, une constitution neuve, ou plutôt n'est-ce pas un tombeau qu'elle a fermé sur elle-même? De nouvelles supériorités surgiront-elles du sol à la suite de quelques tremblements de terre? Avons-nous parmi nos paysans des rejetons ignorés des adversaires de César ou des petits-fils de Brennus, que de grands événements révéleront au monde? Ou nous viendra-t-il du nord, de l'officine des nations, une troupe de Tartares qui mettront fin à nos querelles bourgeoises, en s'installant dans nos palais, en s'attribuant nos terres les plus fertiles, en épousant nos héritières les plus belles, les plus nobles, les plus riches, et en nous disant à tous, la main sur la poignée de leur sabre : « Le règne des avocats est passé, le nôtre commence! »

Si l'on admettait que les États-Unis dussent organiser une aristocratie et inaugurer politiquement le sentiment de la famille, leur avenir serait encore plus nébuleux que le nôtre. L'élément héréditaire des aristocraties est toujours venu de la conquête, ou tout au moins s'est constamment appuyé par alliance ou par transaction sur l'épée des conquérants. Comment peut-il y avoir conquête chez les Américains? Il est possible qu'ils conquièrent le Mexique, mais ils ne peuvent être conquis par lui. Il n'est pas permis de supposer qu'un Alexandre ou un Charlemagne rouge, sorti à cheval des steppes lointains de l'ouest, à la tête de farouches guerriers Pawnees, et entraînant à sa suite les noirs soulevés, devienne jamais le fondateur d'une dynastie et d'une aristocratie militaire. Si l'Union se partageait et que les rudes fils de l'ouest, débordant de l'Ohio et du Mississipi, vinssent conquérir les populations du nord énervées par le luxe et par l'anarchie, et celles du sud affaiblies par une guerre d'esclaves, il sortirait difficilement de là le germe d'une aristocratie héréditaire; les vainqueurs et les vaincus seraient trop de la même famille.

Déjà cependant les États du sud sont organisés sur le principe de l'aristocratie héréditaire. Il est vrai que la classe privilégiée y est tellement nombreuse, qu'à moins de l'institution d'un privilége dans le privilége, ils sont sans aristocratie proprement dite ; mais la crainte d'une insurrection des noirs y tient les blancs serrés les uns contre les

autres et les pousse à se constituer fortement et à tout prix. La situation respective des blancs et des noirs ne comporte pas l'hésitation.

Il est évident que les États sans esclaves sont ceux où l'établissement d'une hiérarchie douée de quelque fixité, serait le plus difficile, et que l'inauguration politique, sous une forme quelconque, du sentiment de la famille, y rencontrerait la résistance la plus énergique. Dans les États du littoral au nord du Potomac, l'obstacle paraît devoir être insurmontable. Ces États ont de grandes métropoles, un commerce étendu et monté en grand, des manufactures à l'anglaise, de puissantes compagnies industrielles, c'est-à-dire des germes d'inégalité extrême; mais leurs lois consacrent l'égalité absolue, et la démocratie souveraine s'y montre résolue à maintenir à tout prix l'absolutisme de l'égalité. Entre ces deux forces opposées il y a lutte, et l'on peut concevoir des cas où cette lutte prendrait un caractère effroyable. Si des incidents quelconques venaient à suspendre la prospérité matérielle de ces États ; si, par l'effet d'une séparation, chaque jour, il est vrai, de moins en moins probable, le marché du sud était fermé à leurs négociants et à leurs fabricants ; si les fils de leurs cultivateurs et leurs apprentis-ouvriers n'avaient plus accès aux terres et aux villes naissantes de l'ouest ; si, pour surcroît de malheur, la guerre étrangère bloquait leurs ports, ils seraient exposés aux perturbations les plus épouvantables. Les États du nord doivent donc rester inébranlablement fidèles à la cause de l'Union et à celle de la paix avec les monarchies européennes.

Si donc il était démontré que toute société a invinciblement besoin d'un classement hiérarchique, et que l'hérédité ou le sentiment de la famille doive être l'un des principes constituants du corps d'élite, simple ou multiple, qui est nécessaire pour former le couronnement de la hiérarchie, il faudrait reconnaître qu'à tout prendre l'avenir du nord est plus obscur et plus alarmant que celui du sud. A force d'inflexible vigilance à l'égard des esclaves, le sud peut maintenir chez lui les formes extérieures d'un système social régulier. Ce serait un régime arriéré, car ce serait au moral la copie des sociétés antiques d'avant Jésus-Christ, plaquée sur le matériel perfectionné des sociétés modernes; ce serait du despotisme du despotisme, ordonné toutefois, ce qui, après tout, est un moindre fléau que l'anarchie qui menace le nord.

Et cependant, quoi qu'il en soit de l'aristocratie et de l'avenir

politique du sentiment de la famille, il me répugne absolument de croire que tout ce que j'ai vu de force et d'intelligence dans les États du nord de l'Union anglo-américaine, puisse être englouti. Aucune induction logique ne saurait m'obliger à conclure qu'il ne doive pas exister un jour et bientôt dans ce beau territoire qui s'étend à l'est et à l'ouest des Alléghanys, autour de la nappe des grands lacs, sur les bords de ces fleuves sans pareils, une société supérieure à toutes celles qui jusqu'à nous ont fleuri dans l'ancien continent. Il ne se peut pas qu'une race supérieure y ait transporté ses fils pour qu'ils s'entre-dévorent. Si d'un côté la civilisation américaine semble exposée à de formidables chances, sous d'autres points de vue elle s'annonce avec des caractères forts nets de durée. Si de grands dangers entourent son berceau, n'est-ce pas comme celui d'Hercule?

XXXIV.

La démocratie.

New-York, 22 octobre 1835.

Nos vieilles sociétés d'Europe ont un lourd fardeau à porter, c'est celui du passé. Chaque siècle est solidaire de ceux qui le précèdent, et engage la solidarité de ceux qui le suivent. Nous payons de gros intérêts pour les fautes de nos pères. Nous les payons d'abord sous la forme de dette publique ; nous les payons aussi par tout ce que nous coûte l'entretien de notre belle armée; car, parmi les causes qui obligent l'Europe entière à tenir l'élite de la population l'arme au bras, il faut bien compter les inimitiés de nos pères. Nous les payons encore plus cher par toutes les habitudes de défiance que nous ont léguées des temps d'anarchie et de despotisme. Il faut que le poids accumulé d'un long passé soit une charge bien écrasante, puisqu'il a fait crouler l'empire romain dans Rome d'abord, et ensuite dans Constantinople, où il s'était transporté pour s'y soustraire; car cet

empire s'est affaissé par épuisement et dissolution plus encore que par la violence du choc des barbares ou des Sarrasins. Toutes les nations qui ont fait la gloire du monde se sont réduites en poussière inerte, comme la poussière des tombeaux, faute d'avoir pu rejeter de leurs épaules un passé qui les étreignait par les mœurs, les usages, les idées reçues, les sentiments ; chacune à son tour, elles ont ployé sous le faix, sont tombées et sont devenues pourriture, comme le fruit détaché de l'arbre. Notre Europe subira-t-elle le sort de ses devancières? J'espère qu'elle sera plus heureuse, parce qu'elle doit être plus sage, ayant leurs exemples devant les yeux, et aussi parce qu'elle est plus flexible dans son tempérament, plus élastique dans ses formes.

Un de mes amis voyageait il y a quelque temps en Angleterre, et visitait au pays de Galles les vastes usines de M. Crawshay. Il fut frappé de ce qu'un très-grand nombre de chemins de fer destinés aux charrois entre les fonderies et les forges d'une part, les mines et les canaux de l'autre, étaient tous construits d'après un vieux système fort imparfait, celui des ornières creuses. Il demanda pourquoi on ne les changeait pas pour d'autres ornières saillantes, faisant observer que l'économie qui en résulterait dans les frais de traction, serait suffisante pour payer les frais de reconstruction en deux ou trois ans au plus. « Rien n'est plus juste, répondit le maître de forges; cependant nous maintenons nos vieux chemins à ornières creuses, et nous les maintiendrons indéfiniment, parce que, pour passer du vieux système au nouveau, il faudrait du temps, deux ou trois ans peut-être, et, pendant l'intervalle, nos wagons ne pouvant aller à la fois sur les deux systèmes, nous serions obligés d'interrompre notre fabrication, de faire chômer nos capitaux, et de laisser cinquante mille ouvriers sans travail et sans pain. La difficulté n'est que dans la transition, mais jusqu'à présent elle nous semble insurmontable. »

Il en est de même en matière sociale. Il est assez aisé d'apercevoir que tel système offre sur tel autre des avantages décidés, et que si l'on pouvait, d'un coup de baguette, faire sauter la société du premier au second, tout serait pour le mieux; mais entre les deux il y a un abîme. Comment le franchir? Comment rassurer les droits anciens à qui rien ne semble garanti sur la rive opposée? Comment vaincre la résistance des privilégiés du présent qui se mettent en travers? Comment tempérer l'impatience de la masse pressée de

jouir des avantages qu'elle s'attend à rencontrer sur l'autre bord ?

En fait d'amélioration sociale, on simplifie singulièrement la question en la déplaçant, c'est-à-dire, en allant la résoudre en des pays nouveaux. Aux anciens intérêts, aux anciennes idées, on abandonne la terre ancienne. On débarque dégagé et dispos, prêt à tout entreprendre, d'humeur à tout essayer. On a laissé sur le sol de la mère-patrie mille préoccupations, mille relations, qui enlacent l'existence pour en faire, si l'on veut, l'ornement et le charme, mais aussi pour en amollir l'activité et la rendre rétive aux appels de l'esprit novateur. La première de toutes les innovations est celle du sol ; celle-ci entraîne nécessairement les autres. Les droits acquis n'émigrent pas; ils se tiennent cramponnés au sol ancien ; c'est le seul qu'ils connaissent et qui les connaisse. Les priviléges, que l'on respecte parce que le temps les a consacrés, ne se hasardent pas sur une terre nouvelle ; ou s'ils s'y aventurent, malheur à eux, il ne leur est pas donné de s'y acclimater ! Une colonie ressemble à une ville assiégée ; chacun doit y payer de sa personne ; nul n'y vaut que sa valeur présente. Dans une société qui n'a pas de passé, le passé ne compte point.

Aussi peut-on remarquer que les idées de progrès social, conçues dans de vieilles sociétés, où une part est faite au travail calme de la pensée, ont eu généralement besoin, pour recevoir application et pour s'incarner sous forme de société nouvelle, de s'envoler au loin et d'aller prendre terre en des contrées jusque-là réputées barbares, de s'y imposer aux populations indigènes, ou d'y créer de nouvelles populations. La civilisation a marché d'orient en occident en grandissant à chaque migration, quoique les aventuriers, fondateurs des nouveaux empires, quittassent en général un pays avancé pour un autre barbare. Ainsi l'Italie et la Grèce, filles de l'Asie et de l'Égypte, ont dépassé leurs mères. Ainsi l'Europe occidentale a éclipsé les beaux jours de Rome et de la Grèce. Peu après qu'elles avaient mis au monde les peuples nouveaux, les nations anciennes ont toutes péri violemment, ou sont retombées dans des ténèbres pires que la mort, toujours faute d'avoir eu la volonté ou la force de s'appliquer les principes qui faisaient la vigueur de leur progéniture, principes d'ordre nouveau, fondé sur l'extension de la liberté et la diffusion des priviléges.

La Providence a beaucoup fait pour mettre les races européennes, transportées de l'autre côté de l'Atlantique, à même de devenir de

grandes et puissantes nations. Les Anglo-Américains, sortis d'Europe les derniers, c'est-à-dire après que les Espagnols eurent assis leur domination dans l'Amérique du sud et dans l'Amérique équinoxiale, ne quittèrent le vieux monde qu'après qu'il eut été tout entier labouré par la révolution intellectuelle dont Luther a été le Mirabeau, et dont, en Angleterre, Henri VIII fut le Robespierre et le Napoléon. Ce grand événement avait déjà semé dans l'esprit humain les germes que les siècles suivants devaient voir éclore. L'Angleterre était déjà grosse des habitudes de travail, de méthode et de légalité qui devaient en faire la première nation industrielle et politique de l'ancien monde. Ils partirent donc avec le principe de ce qui devait leur assurer la suprématie politique et industrielle dans le nouveau.

Ils s'embarquèrent, ceux du moins de la Nouvelle-Angleterre, les pèlerins, pères des Yankees, après avoir subi les épreuves de l'eau et du feu, après avoir été sept fois essayés entre le marteau de la persécution et l'enclume de l'exil. Ils arrivèrent las de querelles politiques et résolus à appliquer leur énergique volonté à un usage pacifique et productif.

Ils s'installèrent sur un sol dont le climat différait peu de celui où ils étaient nés. Ainsi leur activité ne courut point le risque de s'énerver sous l'influence amollissante d'une atmosphère tiède et embaumée, comme elle où s'est évaporée la bouillante ardeur de la race castillane ; ils abordèrent un sol presque inoccupé : pour antagonistes et proches voisins, ils n'eurent que de pauvres hordes de Peaux-Rouges, tandis que les Espagnols avaient à battre et à soumettre les nombreux bataillons des valeureux Aztèques au Mexique, et que les créoles, leurs successeurs, ont encore à contenir, ici les Comanches et les *Indios bravos* du nord, là les Araucans de la Cordilière du sud. S'ils avaient rencontré une population indienne aussi nombreuse que celle qui se présenta à Cortez, ils eussent dû la vaincre, et ils y eussent réussi ; mais, après la victoire, ils auraient eu à la tenir en servitude ; et le joug de la race anglaise est plus dur que celui de la race espagole. Leur organisation sociale eût donc été fondée sur l'ilotisme des castes inférieures, rouges et mélangées. Elle eût été affectée d'un vice radical qui l'eût constituée à l'état d'infériorité absolue par rapport à l'Europe, car il l'eût rabaissée au niveau des sociétés antiques basées sur la possession de l'homme par l'homme. Elle n'en est pas complétement exempte, il s'en faut, puisqu'ils ont importé des noirs,

et qu'aujourd'hui douze États sur vingt-quatre sont entachés d'esclavage. L'espace qui est resté à la race blanche pure, est suffisant cependant pour recevoir une grande société composée de matériaux identiques avec ceux des nations européennes, mais où il a été possible de les combiner dans un ordre meilleur.

S'ils avaient eu des ennemis sérieux à combattre, s'ils eussent dû rester avec la guerre constamment suspendue sur leur tête, il eût fallu, en dépit des instincts d'indépendance et de *self-government* qui sont dans le sang britannique; et dont ils étaient eux-mêmes l'exagération, qu'ils se pliassent à l'aristocratie militaire. Probablement alors, ils n'eussent été que la copie des Anglais, copie valant moins que l'original; de même que les Canadiens, par exemple, sont la contrefaçon des Français de l'ancien régime. Ils eurent quelquefois à prévenir et à repousser les attaques des Français établis dans le bassin du Saint-Laurent et dans l'ouest; mais, après que l'Angleterre eut pris Québec, ils se trouvèrent complétement délivrés du plus grave des soucis nationaux, celui de la défense du territoire et de l'indépendance de la patrie. Ils purent alors se dispenser d'institutions militaires, concentrer leurs pensées et leurs efforts sur leurs affaires intérieures et domestiques, et se vouer exclusivement à leur œuvre de colonisation. Ils cessèrent d'avoir besoin de la tutelle anglaise, et s'en affranchirent pour mieux se développer à l'aise et suivant leurs penchants. Enfin, s'abandonnant à leur nature, ils tentèrent leur grande expérience démocratique, d'où jaillissent déjà de vives lumières pour l'amélioration du sort du plus grand nombre dans tous les pays. Il est résulté de là un produit politique et physiologique tout nouveau, une variété jusqu'alors inconnue de l'espèce humaine, inférieure au type anglais et au type français, sous plusieurs rapports, particulièrement en ce qui concerne les idées générales, le goût et le sentiment des arts; mais supérieure à tout le reste de la famille humaine par un inconcevable mélange de sagacité, d'énergie et d'audace, par une admirable aptitude aux affaires, par un infatigable amour du travail, et, avant tout, parce qu'elle a été la première à reconnaître et à consacrer les droits des classes laborieuses, jusque-là traitées comme une vile matière.

Il semble donc que les Anglo-Américains soient appelés à continuer directement, sans aucune intervention extérieure, la série des progrès que la civilisation à laquelle nous appartenons a toujours été accom-

plissant depuis qu'elle a quitté le vieil Orient, son berceau. C'est un peuple qui fera souche, quoique, peut-être, tel type qui y domine aujourd'hui doive être éclipsé bientôt par un autre ; tandis que les Hispano-Américains semblent n'être plus qu'une race impuissante qui ne laissera pas de postérité, à moins que, par un de ces débordements que l'on appelle conquêtes, un flot de sang plus riche, venu du septentrion ou du levant, ne remplisse ses veines appauvries.

Un philosophe éminent, l'une des gloires de la langue française [1], définit le progrès du genre humain dans son lent et majestueux pèlerinage autour de notre planète, par le mot d'initiation. D'après cette pensée, l'Amérique du nord, là du moins où l'esclavage n'est pas admis, serait déjà en progrès sur nous, car, à beaucoup d'égards, ce qui, chez nous, n'est accessible qu'à un petit nombre d'élus, est aux États-Unis, tombé dans le domaine public et devenu familier au vulgaire. Les conquêtes de l'esprit humain, dont la réforme a été le point de départ et le signal, et les grandes découvertes de la science et de l'industrie, qui, en Europe, sont encore cachées aux regards du plus grand nombre par le bandeau de l'ignorance et les nuages des théories, sont, dans l'Amérique du nord, exposées à tous les yeux et mises à la portée de toutes les intelligences. Ici le vulgaire peut les manier et les retourner à son gré. Étudiez la population de nos campagnes, sondez le cerveau de nos paysans, et vous verrez que le mobile de tous leurs actes résulte du mélange informe des paraboles bibliques avec les vieilles légendes d'une superstition grossière. Faites la même opération sur le *farmer* américain, et vous trouverez que les grandes traditions de la Bible s'allient dans sa tête assez harmonieusement avec les préceptes de la science nouvelle posée par Bacon et Descartes, avec les principes d'indépendance morale et religieuse promulgués par Luther, et avec les idées plus modernes d'indépendance politique. C'est un initié. Chez nous, les grands appareils industriels et scientifiques, tels que la machine à vapeur, le ballon, la pile voltaïque, le paratonnerre, inspirent au plus grand nombre une religieuse terreur. En France, sur cent paysans du fond de nos provinces, vous n'en trouveriez pas un qui, après en avoir vu les effets, osât y porter la main, ils craindraient d'être frappés de mort, comme le sacrilége qui toucha l'arche du Seigneur. Ce sont,

[1] M. Ballanche.

au contraire, des objets familiers à l'Américain ; il les connaît tous, au moins de nom ; il se sent droit de possession sur eux. Pour le paysan français, ce seraient des êtres mystérieux et terribles, comme pour le nègre son fétiche, pour l'Indien son manitou ; pour le cultivateur des solitudes de l'ouest, c'est, tout comme pour le membre de l'institut de France, un outil, un instrument de travail ou d'expérience : encore une fois, il est initié.

Il n'existe pas aux États-Unis de *profanum vulgus*, au moins parmi la race blanche ; et ce n'est pas seulement en matière de machines à vapeur ou de phénomènes électriques ; la masse américaine est plus libéralement initiée que la masse européenne en ce qui concerne la famille et surtout le ménage. L'union de l'homme et de la femme est plus sacrée parmi les ouvriers américains que parmi les bourgeois de tous les pays d'Enrope. Quoiqu'en Amérique l'on entoure la consécration du mariage de moins de formalités et d'apparat que chez nous, et quoique le lien conjugal n'y soit pas aussi indissoluble que dans nos pays[1], les cas d'adultère y sont extrêmement rares. L'épouse infidèle serait une femme perdue : tout homme qui aurait séduit une femme ou qui serait connu pour avoir un attachement illégitime, serait excommunié par la clameur publique. Aux États-Unis, même dans la classe ouvrière, l'homme est plus complétement initié aux obligations du sexe fort envers le sexe faible, qu'il ne l'est dans une partie de la bourgeoisie française. Non-seulement le *mechanic* ou le *farmer* américain épargne, autant que possible, à sa femme tout travail pénible, toute occupation incommode, mais encore il a, pour elle et pour toutes les femmes en général, des prévenances inconnues chez nous de gens qui pourtant se piquent d'une certaine culture d'esprit et même d'une éducation littéraire. Aux États-Unis, dans les lieux publics et en voyage, un homme, quels que soient ses talents et ses services, n'est l'objet d'aucune attention ; il n'y a pour lui aucune préséance ni aucune politesse particulière : tous les hommes sont égaux. Mais une femme, quelles que soient la position et la fortune de son mari, est assurée de commander le respect et les égards universels[2].

Dans la vie politique, la masse américaine est arrivée à un état

[1] Voir la note 66 à la fin du volume.
[2] Voir la note 67 à la fin du volume.

d'initiation supérieur à celui de la masse européenne, car elle n'a pas autant besoin d'être gouvernée; chaque homme ici porte en lui à un plus haut degré le principe du gouvernement de lui-même, y est plus propre à intervenir dans les affaires publiques. Elle est plus profondément initiée aussi dans un autre ordre de faits qui touchent étroitement à la politique et à la morale, c'est-à-dire dans tout ce qui se rattache au travail. Le *mechanic* américain sait mieux travailler, aime mieux à travailler que l'ouvrier européen [1]. L'ouvrier américain est initié au travail non-seulement dans ses peines, mais aussi dans ses récompenses; il est vêtu tout comme un sénateur au congrès; il se plaît à voir sa femme et sa fille habillées comme la femme et la fille du riche négociant de New-York, et, comme elles, suivre la mode de Paris. Sa maison est bien close, bien chaude et bien propre. Sa table est à peu près aussi abondamment servie que celle de ses plus opulents concitoyens. Dans ce pays, la consommation *de première nécessité* pour le blanc, embrasse plusieurs objets qui, chez nous, sont presque du luxe, je ne dis pas dans la classe ouvrière, mais dans certains rangs de la bourgeoisie [2].

La masse américaine est plus largement initiée que la masse européenne en ce qui concerne la dignité humaine, ou du moins sa dignité propre à elle. L'ouvrier américain est plein du respect de lui-même, et il le témoigne non-seulement par une susceptibilité extrême, par des exigences qui à nous, bourgeois d'Europe, nous sembleraient inconcevables [3], par sa répugnance à se servir du mot européen de *maître*, qu'il remplace par celui d'*employeur* (*employer*), mais aussi par beaucoup plus de bonne foi, d'exactitude et de scrupule dans ses transactions; l'ouvrier américain est exempt de ces vices d'esclave, tels que le mensonge et le vol, qui sont si fréquents parmi nos prolétaires, particulièrement parmi ceux des villes et des manufactures. L'ouvrier français est beaucoup plus soumis extérieurement; mais pressé par la misère, entouré de tentations, il manque rarement une occasion de tromper son *bourgeois* lorsqu'il croit pouvoir le faire impunément [4]. L'ouvrier lyonnais fait le *piquage d'onces;* celui de

[1] Voir la note 68 à la fin du volume.

[2] L'usage de la glace en été, par exemple.

[3] C'est ainsi qu'un cordonnier et un tailleur se refusent à aller prendre mesure chez leurs pratiques, et exigent que celles-ci, hommes et femmes, se transportent dans leurs boutiques en personne.

[4] Dans les relations de maître à ouvrier, on trouve à Paris, et généralement dans

Reims escamote la laine [1]. Assurément il se commet des fraudes en Amérique. Il y a plus d'un *smart fellow* dont la conscience est chargée d'innombrables peccadilles. Combien de colporteurs yankees (*yankee pedlars*) ont vendu aux ménagères de la campagne du charbon pour de l'indigo et de la pierre talqueuse pour du savon blanc ! Mais, aux États-Unis, ces petites friponneries sont de rares exceptions. Le caractère de l'ouvrier américain, considéré comme travailleur, est fort honorable, et excite l'envie de l'Européen qui compare ce qu'il a ici sous les yeux avec ce qu'il a laissé dans sa patrie [2].

Ce que je dis de l'ouvrier s'applique à plus forte raison au paysan. Le *farmer* américain n'étant pas obligé, comme l'ouvrier, de débattre tous les jours avec le bourgeois le prix de son travail, entouré de cultivateurs ses pareils, et étranger aux tentations qu'inspire le séjour des villes, possède les qualités de l'ouvrier à un degré au moins égal, et n'en a les défauts qu'en diminutif. Il est moins injuste et moins jaloux envers les classes riches ou cultivées.

Si donc on examine la masse américaine dans l'ensemble de son existence, on la trouve supérieure à la masse européenne. Il est vrai qu'elle paraît presque complétement dépourvue de certaines facultés que l'on retrouve chez quelques prolétaires d'Europe. Il y a, par instants, dans la cervelle du plus misérable lazzarone de Naples cent fois plus de lueurs de goût et de génie poétique que dans celle du *mechanic* ou du *farmer* républicain du nouveau monde. Les gamins de Paris ont de passagères étincelles de grandeur d'âme et de chevalerie que l'ouvrier américain n'égale assurément point. C'est que le

nos grandes villes manufacturières, les plus déplorables habitudes. Un très-grand nombre de maîtres, pour retrouver les bénéfices que leur enlève une concurrence effrénée, sont réduits à employer, à l'égard de leurs salariés, de misérables artifices; d'avancer, par exemple, le matin, l'horloge de l'atelier, et de la retarder le soir. Les ouvriers usent de représailles autant qu'ils le peuvent.

[1] Le *piquage d'onces*, ou vol de soie par les ouvriers, est une des plaies de l'industrie lyonnaise. En 1772, les syndics, maîtres gardes, etc., de la *grande fabrique des étoffes d'or, d'argent et de soie* de la ville de Lyon, l'évaluaient à un million. (*Un mot sur les fabriques étrangères de soierie*, par M. Arlès-Dufour, page 119.) Il est bien plus considérable aujourd'hui ; il atteint quatre millions. A Reims, on estime que les larcins de fabrique coûtent un million aux fabricants. C'est environ 2 p. °/₀ de la valeur des produits de l'industrie de Reims. Les ouvriers de Reims donnent la laine par eux soustraite pour un quart de ce qu'elle vaut. Ils l'échangent au cabaret à raison d'un demi-litre pour un *échée* de laine. (Voir la note 69 à la fin du volume.)

[2] Voir la note 70 à la fin du volume.

caractère national de l'Italien est pétri de l'amour des beaux-arts, et que les généreux sentiments forment un des traits distinctifs du nôtre. Le lazzarone et le gamin, étant dans la nation, quoiqu'au plus bas étage, participent du caractère national. Mais ce n'est point le propre de la masse des hommes d'être spécialement, en Italie, poëte et artiste, ou, en France, chevaleresque. La perfection pour elle consiste, avant tout et dans tous les pays, à connaître et à observer régulièrement ses devoirs envers Dieu, envers le pays, envers sa famille, envers soi-même, à travailler avec assiduité et conscience, à être citoyen probe, époux attentif et bon père, à pourvoir au bien-être et à la moralité des siens. Pour comparer avec équité et sans danger d'erreur grossière, la classe la plus nombreuse des sociétés américaine et européenne, c'est par ces faces qu'il faut opérer le rapprochement, parce qu'elles appartiennent à toutes les variétés de la civilisation et de la race humaine, et que de leur degré de développement et de permanence parmi le grand nombre, dépend le degré de solidité des empires.

Pour rendre le parallèle précis et concluant entre les deux hémisphères, il est nécessaire d'opposer au *mechanic* et au *farmer* des États-Unis leur analogue parmi les peuples à idiome, à origine et à religion germaniques, c'est-à-dire l'ouvrier ou le paysan anglais. La civilisation d'Europe, abstraction faite des Slaves récemment apparus avec éclat sur la scène, est divisée de deux branches, celle du nord, et celle du sud; l'une tudesque, l'autre latine, qui doivent prospérer par des moyens différents, dont les goûts et les aptitudes sont notablement dissemblables. La société américaine, rejeton de l'une de ces branches, lui est beaucoup plus comparable qu'à l'une quelconque des ramifications de l'autre. Il est donc aisé de constater la supériorité du *mechanic* et du *farmer* d'Amérique sur ceux d'Angleterre, tandis qu'il est difficile de déterminer rigoureusement de combien telle classe de la société américaine est au-dessus ou au-dessous de la classe correspondante de la société espagnole, italienne ou française; il suffit cependant d'ouvrir les yeux pour reconnaître que la masse de la population est loin d'avoir atteint, chez ces trois derniers peuples, dans la direction qui leur est propre, le point de perfectionnement jusques auquel la masse américaine s'est avancée dans la voie qui lui appartient.

Certes, la démocratie américaine a ses défauts, et je ne crois pas

que l'on puisse m'accuser de les avoir palliés. Je n'ai dissimulé ni ses rudes exigences envers la bourgeoisie, ni ses hautaines prétentions envers les nations étrangères. J'admettrai même qu'à beaucoup d'égards, c'est plutôt comme classe et en bloc qu'elle se recommande; car les individus qui la composent manquent des qualités cordiales et affectueuses qui constituent le plus désirable ornement de la personnalité, et par lesquelles nos prolétaires français excelleraient, s'ils étaient affranchis une fois de la misère qui les abrutit; mais c'est en corps et dans son unité que je juge ici la masse américaine.

La démocratie américaine est exigeante et altière jusqu'au dédain envers les peuples étrangers; mais n'est-il pas vrai que la susceptibilité dans les jeunes peuples, comme dans les jeunes hommes, est une qualité plutôt qu'un défaut, pourvu qu'elle marche de front avec une énergique application à quelque grande œuvre? L'orgueil est ridicule chez un peuple amolli et fainéant; chez un peuple entreprenant, actif, infatigable, c'est la conscience de ses forces et de son avenir. La politique étrangère de la démocratie américaine est profondément égoïste; c'est que l'ambition nationale est le propre des nations qui grandissent. Le cosmopolitisme est généralement un signe de décadence dans l'échelle des nations, tout comme la tolérance religieuse est un symptôme de l'affaiblissement des croyances. Les prétentions des États-Unis sont sans bornes; ils aspirent à la suzeraineté sur l'Amérique du sud; ils convoitent une à une les provinces de Mexique; mais, en dépit des lois de la morale, dans les relations de peuple à peuple, c'est le succès qui fait le droit. Si les États-Unis enlevaient les provinces mexicaines à la race espagnole, moitié par des procédés machiavéliques, moitié de force, ils seraient responsables devant l'humanité et devant Dieu des conséquences de ce larcin; mais ils ne seraient pas les seuls. Si les pays dont ils se seraient emparés prospéraient entre leurs mains, la postérité leur pardonnerait de les avoir pris; au contraire, elle prononcerait un arrêt sévère contre les Mexicains, si, avec de pareils voisins à leurs portes, ceux-ci étaient restés à croupir, comme aujourd'hui, au sein d'une lâche inertie et d'une sécurité stupide, et contre les puissances de l'Europe, si elles avaient négligé de les avertir, et les aider à secouer leur léthargie.

Les Romains étaient d'une exigence inouïe et d'une intolérable hauteur envers les autres peuples. Ils parlaient aux rois tout-puissants de l'Orient monarchique et aux héritiers du grand Alexandre ce

langage arrogant et brutal que le général Jackson a jeté à la face d'une monarchie de quatorze siècles. Leur politique était d'un égoïsme sans vergogne. Ils traitaient quiconque résistait à leur insatiable soif de conquêtes, comme un esclave révolté contre la volonté des dieux. Cette foi punique dont ils imprimèrent le nom comme un stigmate d'infamie sur les ruines de leur rivale, fut souvent la seule foi qu'ils pratiquèrent. La postérité les a pourtant proclamés le plus grand peuple de la terre, parce qu'ils réussirent, c'est-à-dire parce que de tous les peuples vaincus ils fondèrent, par de sages lois, un empire durable. Les Anglo-Américains ont beaucoup de ressemblance avec les Romains, soit en bien, soit en mal. Je ne prétends pas qu'ils soient destinés à devenir les maîtres du monde ; je tiens seulement à faire remarquer qu'à côté de défauts qui choquent les nations étrangères, ils possèdent de grandes facultés et de précieuses vertus qui doivent attirer notre attention de préférence. La postérité les jugera par leurs qualités bien plus que par leurs imperfections. C'est par leurs qualités qu'ils sont formidables aux autres peuples. Luttons contre les États-Unis, moins en dénonçant leurs péchés au monde, qu'en nous efforçant de nous approprier leurs vertus et leurs facultés et qu'en développant les nôtres. Voilà de tous les moyens le plus sûr pour maintenir notre rang dans le monde en dépit d'eux et en dépit de tous.

En même temps que la démocratie américaine se montre de plus en plus fière au dehors, au dedans elle est ombrageuse envers quiconque lui paraît empiéter sur sa souveraineté. En cela elle ne fait qu'imiter les aristocraties les plus vantées. Le système qu'elle suit à l'égard de la bourgeoisie lui est dicté par l'instinct de conservation, tout comme celui que se sont tracé l'aristocratie et la bourgeoisie en Europe, l'une à l'égard des classes bourgeoises, l'autre à l'égard de la foule. Elle entend ne rien perdre de ce qu'elle a conquis, non en dépouillant son prochain, non en détroussant les passants, non en pillant des provinces, mais à la sueur de son front, par son travail opiniâtre. Qui de nous donc osera lui jeter la première pierre ? Je conçois que de prime d'abord nous, bourgeois, nous soyons révoltés de ses prétentions, et qu'à la vue de la bourgeoisie américaine vaincue, comprimée, portant le licol, nous sentions nos entrailles bourgeoises s'émouvoir. Convenons pourtant que cette démocratie a conduit les affaires du nouveau monde de manière à justifier sa suprématie et à

faire excuser son humeur jalouse contre tout ce qui peut tendre à la lui ravir. Depuis l'origine des peuples, c'est la première fois que la multitude jouit pleinement des fruits de ses labeurs, et qu'elle se montre digne de porter la robe virile. Résultat admirable! Lors même qu'il n'aurait été obtenu que moyennant l'humiliation momentanée des classes avec lesquelles notre éducation et nos habitudes nous portent le plus à sympathiser, je dis que le devoir de tout homme de bien est de s'en féliciter et d'en rendre grâce à la Providence!

Malheur à la tyrannie, de quelque part qu'elle vienne! Dieu me garde de faire l'apologie des excès brutaux et quelquefois sanglants, féroces même, qui récemment se sont répétés dans la plupart des grandes villes des États-Unis! S'ils poursuivaient leur cours, la démocratie américaine, dégradée, perdrait à jamais la haute position qu'elle occupe. Mais, si criminels que puissent être ces actes, je ne puis me résoudre à les imputer à la masse américaine, et à mettre au pilori le corps entier de ces incomparables travailleurs. Les violences populaires en tout pays sont l'ouvrage d'une imperceptible minorité, que le régime actuel des États-Unis est impuissant à contenir. Ce régime a donc besoin d'un correctif propre à préserver dans leur pureté les qualités solides de la population, et qui, en effet, semble devoir bientôt s'y introduire, car les théories exclusives de la liberté sont visiblement en baisse de ce côté de l'Atlantique.

On se tromperait si de ce qui précède on concluait que la civilisation américaine a dépassé la nôtre. La masse américaine est supérieure à la masse européenne ; mais la bourgeoisie du nouveau monde est inférieure aux classes qui, dans l'ancien, sont superposées à la foule, quoique les mérites de celles-ci soient plutôt virtuels que réels et appartiennent plus au passé et à l'avenir qu'au présent ; car aujourd'hui les classes supérieures d'Europe, bourgeoisie et aristocratie, utilisent bien faiblement, au profit des peuples et au leur propre, l'intelligence et la sociabilité qui les distinguent. La bourgeoisie américaine, prise dans son ensemble et à part quelques exceptions, a l'attitude des vaincus : elle porte sur le front la marque de sa défaite. Comme elle a été astreinte à rester toujours mêlée à la foule dans presque toutes les circonstances de la vie, les deux classes se sont naturellement emprunté beaucoup de leurs habitudes respectives et de leurs manières d'être et de sentir. Cet échange a beaucoup profité à

la masse ; il a été moins avantageux à la bourgeoisie. C'est le bouclier d'or du Troyen échangé contre le bouclier de cuir du vaillant Diomède. Chacun des deux continents l'emporte donc par l'un des deux grands éléments dont se compose la société, et a le dessous par l'autre. Il y a compensation [1].

Si donc il fallait absolument, de la supériorité des classes laborieuses des États-Unis, tirer une conclusion relative au rang réservé dans une époque prochaine aux civilisations d'Europe et d'Amérique, la seule irrécusable serait celle-ci : Pour que la société anglo-américaine possédât la prééminence sur la nôtre, il serait nécessaire qu'elle renfermât des classes qui, sans être la copie de notre bourgeoisie et de notre aristocratie, fussent intrinsèquement et extérieurement à la même hauteur, par rapport au peuple proprement dit, que nos classes élevées par rapport au grand nombre de notre population ; ou, en d'autres termes, il dépend de nous d'assurer à notre ordre social la supériorité sur celui des États-Unis, en dégageant nos prolétaires des champs et des villes de la misère, de l'ignorance et de l'abrutissement où ils sont plongés, et en les développant conformément aux dispositions nationales et au caractère de notre race.

[1] Il est impossible de parler de la démocratie américaine sans citer l'ouvrage récent de M. de Tocqueville. J'y renvoie ceux qui désirent connaître en détail les allures et les instincts de cette démocratie, l'empire qu'elle exerce sur la bourgeoisie, ainsi que les lois par lesquelles elle a constaté et affermi cet empire.



NOTES.

Note 1. (Page 7.)

Des premiers voyageurs français en Amérique.

Voici comment un écrivain américain, qui a longtemps habité l'État d'Illinois et qui a recueilli dans tout l'ouest les souvenirs laissés par les Français, a dépeint leurs expéditions :

« .... Les Français qui, les premiers, explorèrent les belles rives du Mississipi et des fleuves qui alimentent le Père des eaux, crurent avoir découvert un paradis terrestre. Enchantés de cette contrée si vaste et si fertile, ils parcoururent en tout sens les immenses prairies et s'abandonnèrent sur leurs barques légères aux flots de tous les courants qui arrosent la grande vallée. Partout leur abord aimable leur valut un bon accueil. Leur humeur joviale et bienveillante leur concilia même le guerrier indien, dont le caractère ombrageux était désarmé par la franche gaieté de ces étrangers. Partagés en petites bandes, dont chacune avait son objet distinct, ils poursuivaient leurs buts divers, sans avoir besoin de se concerter et à peu près sans avoir à combattre. Celui-ci courait après la richesse, celui-là après la gloire. L'un voulait découvrir des régions nouvelles, celui-là ne voulait découvrir que des nouveautés d'histoire naturelle. Ici un philosophe désirait observer l'homme dans l'état de nature, là un missionnaire brûlait d'annoncer la parole divine à une population païenne. Le plus grand nombre erraient sans souci à travers cette terre nouvelle et cette nouvelle race, s'abandonnant à leur curiosité, rassasiant et ravivant tour à tour leur soif d'aventures, en ne demandant que de fraîches et piquantes sensations pour prix de leurs labeurs.

« .... Jamais les aventuriers d'aucun peuple ne s'avancèrent si loin et avec autant d'intrépidité dans l'intérieur de pays inconnus. Les premiers patriarches de la Nouvelle-Angleterre ne purent franchir d'étroites limites sur la stérile côte de l'Atlantique. Les fondateurs de la Virginie ne furent qu'un peu plus heureux. Le brave amiral Raleigh put à peine déposer sa colonie sur la côte de la Caroline du nord. L'infatigable Penn lui-même, plusieurs années après l'établissement de la colonie pensylvanienne parle de la Delaware comme d'un *glorieux fleuve*, mais il n'en connaît ni le cours ni les sources. Les efforts des voyageurs anglais pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique échouent malgré l'appât offert à leur ambition et à leur soif de l'or. La force seule, la mousqueterie et le canon ouvrirent l'Amérique du sud aux Espagnols ; aussi, en lisant les aventures des Français dans ce continent nouveau, nous ne pouvons nous défendre d'une surprise qui va jusqu'à l'incrédulité. De petites troupes et même des individus isolés exploraient les rives du Saint-Laurent et l'imposante ceinture des lacs ses tributaires, au milieu des plus féroces peuplades indigènes. Le continent de l'Amérique du nord était encore sauvage et l'on était encore à disputer qui aurait l'honneur de le conquérir, que déjà les missionnaires français remontaient le Mississipi, depuis son embouchure jusqu'aux cataractes de Saint-Antoine, sur une distance de douze cents lieues, et exploraient [illegible] ses tributaires, l'Arkansas, l'Ohio, le Wabash, l'Illinois ; non-seulement

ils accomplissaient des voyages qu'ils faisaient imprimer et qui acquéraient ainsi date certaine, mais ils étaient reçus avec hospitalité et traités avec respect. Pour eux on cuisait la bosse du bison, et des troupes de jeunes filles faisant cercle autour d'eux pendant leur sommeil, balayaient l'air au-dessus de leurs têtes avec les plumes dorées du perroquet, pour empêcher le sommeil de l'homme blanc d'être troublé par la piqûre de l'irrévérentieux moustique.

«........ Les expéditions françaises étaient généralement accompagnées par des missionnaires, gens lettrés et souvent d'un grand savoir. Autant qu'il est possible de les juger aujourd'hui, ils étaient profondément livrés à leur œuvre évangélique. Bien différents des prêtres espagnols dont la soif du sang ne peut être comparée qu'à leur soif de l'or, et qui étaient les plus ardents à subjuguer ou à exterminer les Indiens, nous les voyons invariablement s'appliquer à gagner par la douceur la confiance du sauvage et à lui faire aimer les arts de la paix. Ils ne s'écartèrent de cette politique que pour autoriser l'armement des sauvages et leur participation aux guerres contre la France et l'Angleterre, participation qui n'était pas moins recherchée de l'autre côté. »

(*James Hall, Sketches of history, life and manners in the West.*)

Note 2. (Page 11.)

Construction et dépense des bateaux à vapeur de l'ouest.

Les bateaux à vapeur de l'ouest, sont à haute pression, de 6 à 8 atmosphères. Les chaudières sont sur le pont, à l'avant. Le cylindre vient ensuite; il est couché horizontalement sur le pont. Il y a deux roues de côté. Autrefois l'on employait fréquemment une seule roue à l'arrière (*stern-wheel*). La tige du piston agit, par l'intermédiaire d'une bielle, sur la manivelle qui meut l'axe des roues; il y a un volant. Il n'y a qu'une machine par bateau. Les pistons ne sont pas métalliques, ce qui entraîne nécessairement une grande déperdition de force, mais ce qui rend les réparations faciles, circonstance importante avec des mécaniciens peu entendus.

Ces machines sont d'une construction extrêmement simple et coûtent fort peu. Pour les plus forts bateaux, leur prix est de 60,000 à 70,000 fr. Les machines des bateaux de poste à vapeur du gouvernement français dans la Méditerranée, coûtent près de 300,000 fr. Les plus fortes machines des bateaux de l'ouest, ont des cylindres de 30 pouces angl. (0 mètr. 76) de diamètre, et 7 pieds anglais (2 mètr. 13) de course de piston. Elles sont susceptibles d'agir par expansion.

Ces bateaux consomment beaucoup de bois; les grands bateaux, dont la coque a 50 à 52 mètres de long sur le pont, 8 à 9 mètres de large, et 2 mètres 50 à 3 mèt. de profondeur, et qui portent huit chaudières de 7 mètres de long, sur 75 à 90 centimètres de diamètre, brûlent 1 1/2 à 1 3/4 corde (5 1/2 à 6 1/3 stères) par heure, à raison de 2 1/4 doll. la corde (3 fr. 40 c. le stère). Il est rare qu'ils fassent quatre lieues à l'heure même en descendant.

Dans l'est, un bon bateau à vapeur de 55 à 58 mètres de long, avec des chaudières en cuivre, qui sont nécessaires pour résister à l'eau salée, coûte 375,000 à 400,000 fr., y compris les aménagements. La coque est faite par les charpentiers à raison de 160 francs par tonne de capacité, ferrures non comprises. La machine, quand il n'y en a qu'une, coûte 65,000 à 80,000 francs, non compris les chaudières. Le *North-America* a coûté 100,000 doll. (533,000 francs). Un bon bateau, bien soigné, dure, dans l'est, douze à quinze ans.

Les bateaux de l'est sont des bateaux très-rapides et très-sûrs. Depuis quelques années, ils ont reçu beaucoup de perfectionnements, dus principalement à M. R. L.

Stevens, de New-York. Ils font jusqu'à 6 lieues à l'heure dans l'eau à peu près dormante ; ils ne transportent guère que des voyageurs. Leur longueur la plus ordinaire est de 55 à 58 mètres; leur largeur est de 7 à 8 mètres, sans compter les plates-formes latérales ; leur tirant d'eau de 1 mètre 20, à 1 mètre 50 sur les fleuves; de 2 mètres à 2 mètres 70 dans les baies, ou bras de mer. Le *North-America* a 73 mètres 80 de long, 9 mètres 15 de large, et avec les plates-formes, 19 mètres 20 ; sa coque a 2 mètres 70 de profondeur, et son tirant d'eau est de 1 mètre 50.

Les bateaux de l'est sont à basse ou moyenne pression (1 atmosphère) : leur cylindre est vertical ; ils ont souvent deux machines. La vapeur y agit par expansion. La course du piston y a été portée jusqu'à 3 mèt., et 3 mèt. 35 (10 et 11 pieds anglais). Le diamètre de leurs cylindres est considérable ; il y en a qui ont jusqu'à 1 mètre 65 (*l'Ohio*, le *De Witt Clinton*). Ils consomment, dans les grandes vitesses, 7, 8 et même 9 stères par heure.

Aujourd'hui, les bateaux à vapeur d'Europe sont presque tous à basse pression et sans expansion. Pour employer la détente de la vapeur, il faut avoir des cylindres très-hauts; les constructeurs européens craignent qu'alors le navire ne soit mal assis et sujet à chavirer. Ils ne donnent pas au piston plus de 1 mètre 20 à 1 mètre 50 de course.

Note 3. (Page 11.)

Nombre des bateaux à vapeur des États-Unis.

Je dois à l'obligeance de Thomas Smith, *register* de la trésorerie de Washington, le tableau suivant indiquant le nombre et le tonnage des bateaux à vapeur de chaque État et territoire de l'Union, au 31 décembre 1834.

Tableau des bateaux à vapeur des États-Unis.

ÉTATS.	NOMBRE DES BATEAUX.	TONNAGE.
Maine	1	68 ton.
Massachusetts	5	904
Rhode-Island	3	847
Connecticut	6	1,291
New-York	54	13,233
New-Jersey	4	775
Pensylvanie	36	5,097
Delaware	2	324
Maryland	18	5,832
District de Columbia	3	510
Virginie	6	986
Ohio	62	8,047
Caroline du nord	1	49
Caroline du sud	6	1,057
Georgie	10	1,361
Tennessée	17	4,083
Alabama	22	3,291
Louisiane	115	46,292
Missouri	7	636
Michigan	8	962
TOTAL	386	95,648

Les bateaux appartenant à l'ouest peuvent être évalués comme il suit :

ÉTATS.	NOMBRE DES BATEAUX.	TONNAGE.
Ohio.	62	8,047 ton.
Tennessée.	17	4,082
Alabama.	22	3,291
Louisiane.	115	46,292
Missouri.	7	635
Partie de la Pensylvanie (Pittsburg). . . .	14	2,000
TOTAL.	237	64,347

D'après les relevés statistiques, publiés par l'administration des mines, la France possédait, en 1834, 82 bateaux à vapeur. Leur tonnage total, dont l'indication n'est pas donnée, ne doit pas dépasser 15,000 tonnes. En outre, l'État en compte 37 pour le service de la marine et des postes. L'Angleterre en a, tout compris, plus de 480.

Note 4. (Page 17.)

A la fin de la session de 1836, ces excédants dépassaient 200,000,000 de francs, sur lesquels il y avait à prendre, à la vérité, une somme assez considérable pour les services publics. Le congrès n'a pas voulu laisser cette réserve entre les mains des banques locales auxquelles la trésorerie l'avait confiée. Il a décidé que, sauf 5,000,000 de doll., elle serait déposée dans les caisses des États particuliers, sans intérêt, jusqu'au jour où l'on en aurait besoin. Cette mesure équivaut à une distribution de la réserve entre les États ; la plupart de ceux-ci appliqueront leur quote-part aux travaux publics. (Voir les notes 13 et 46 à la fin du premier volume.)

Note 5. (Page 19.)

Le candidat qui a définitivement réuni la plupart des votes de l'opposition, est encore un homme de l'ouest, le général Harrison.

Note 6. (Page 21.)

En 1836, l'Arkansas a en effet été admis au rang d'État.

Note 7. (Page 28.)

Vote de fonds pour aider la compagnie du chemin de fer de New-York au lac Érié.

Dans la session de 1836, la législature de New-York a voté une avance de 3 millions de dollars (16,000,000 de fr.) à la compagnie du chemin de fer de New-York au lac Érié. La compagnie espère achever son chemin de fer moyennant 6 millions de doll., ou environ 168,000 francs par lieue.

Note 8. (Page 32.)

Avances du Maryland pour les travaux publics.

Dans sa session de 1836, la législature de Maryland a voté une somme de 8 millions de dollars (41,333,000 fr.), dont 6 millions de dollars applicables par moitié à la continuation du chemin de fer et au canal ; le reste est réparti entre trois ouvrages, dont l'un doit lier Annapolis, capitale de l'État, au Potomac.

La ville de Baltimore a, de son côté, souscrit pour 3 millions de dollars au chemin de fer.

L'État de Maryland, tout en voulant favoriser les travaux publics, ne perd pas de vue les intérêts de sa trésorerie. Il se fait garantir par les compagnies un intérêt de 6 p. °/₀ pour ses actions, et renonce à tout dividende excédant ce chiffre. C'est un prêt avec hypothèque plutôt qu'une souscription.

Note 9. (Page 33.)

Chemin de fer de Charleston à Cincinnati.

En 1836, ce chemin de fer a été autorisé par les législatures des États de Kentucky, Tennessée, Caroline du nord et Caroline du sud. Les études préparatoires ont eu lieu ; le tracé a été déterminé, et un comité a été organisé pour pousser l'affaire avec vigueur. Ce comité est présidé par M. Hayne, ex-sénateur au congrès, ex-gouverneur de la Caroline du sud, l'un des hommes les plus considérés du pays. Y compris deux embranchements sur Louisville et Maysville, ce chemin de fer aurait 250 lieues de long.

Le devis approximatif qui en a été dressé s'élève à 11,870,000 dollars (63.300,000 francs).

Note 10. (Page 33.).

Travaux publics en Georgie.

La Georgie s'occupe d'autres projets plus aisément réalisables. Il est question d'améliorer la navigation de la rivière Savannah ou d'établir un canal latéral là où la navigation en est mauvaise. Par ce moyen, les cotons qui, maintenant, prennent de préférence le chemin de fer d'Augusta à Charleston, descendraient la rivière, et vivifieraient le commerce de la ville de Savannah.

Il s'agit beaucoup en Georgie d'un chemin de fer de Savannah à Macon, qui aurait quatre-vingts lieues de long. La compagnie a été autorisée, et comme encouragement on lui a donné le privilége de faire la banque.

On travaille activement au chemin de fer de Georgie qui prolonge au sud-ouest, du côté de la rivière de Chattahoochie, le chemin de fer de Charleston à Augusta. Il doit se rattacher à un autre grand chemin de fer dont l'exécution paraît décidée, qui serait jeté entre la Chattahoochie et la rivière Alabama, et qui aboutirait sur cette dernière rivière à Mongomery, à la tête de la navigation à vapeur. La ville de Mobile, qui est située tout près de l'embouchure de l'Alabama, et qui reçoit les cotons du haut pays, a souscrit pour 100,000 dollars au chemin de fer de la Chattahoochie à l'Alabama.

Pour que la communication par chemins de fer et bateaux à vapeur entre Boston et la Nouvelle-Orléans soit complète, il ne manquera plus qu'un chemin de fer de la rivière Roanoke à Charleston. Une première partie de cette ligne, du Roanoke à la ville de Raleigh (Caroline du nord), ayant vingt-huit lieues de long, a dû être autorisée par la Caroline du nord : le reste, de Raleigh à Charleston, formerait environ cent lieues.

En regardant la carte des États-Unis, on voit que pour passer de l'Atlantique au golfe du Mexique on pourrait profiter de deux cours d'eau, la rivière de Sainte-Marie et la Suwanée, qui se déchargent l'une d'un côté, l'autre de l'autre, et qui, à un certain instant, sont fort rapprochées surtout par la Santa-Fé, l'un des affluents de la Suwanée. La Floride est un pays généralement plat ; il serait donc aisé de relier, par un chemin de fer, les deux rivières, qu'on rendrait navigables. Il est question aussi d'un canal qui serait dirigé, à partir de la rivière de Sainte-Marie, soit le long de la Suwanée, soit vers la ville Tallahassée. On parle de ces ouvrages depuis assez longtemps ; après que les Indiens Séminoles auront évacué la Floride, il est probable qu'on s'en occupera sérieusement.

Note 11. (Page 38.)

Pendant la session de 1836, le congrès, en élevant le Michigan au rang d'État, a en effet transporté à l'Ohio le coin de territoire où est comprise l'embouchure de la Maumée.

Note 12. (Page 38.)

Canal Michigan commencé.

L'État d'Illinois a décidément entrepris à ses frais l'exécution du canal Michigan ; les dimensions paraissent en devoir être assez belles. Il aura trente-sept lieues et demie de long. On estime qu'il coûtera un million par lieue moyennement. Les travaux ont été commencés le 4 juillet 1836. Le lac servira de réservoir ; le maximum de la tranchée dans le roc sera de 8 mèt., 50. Les deux extrémités seront, l'une à Chicago, l'autre près du confluent de la petite rivière Vermillon.

La première allocation de fonds est de 500,000 dollars (2,667,000 fr.).

Note 13. (Page 39.)

Travaux publics dans l'État d'Indiana.

Pendant la session de 1836, la législature d'Indiana a voté une somme de 10,000,000 doll. (35,300,000 fr.). pour les travaux publics. 1,300,000 doll. (6,930,000 fr.) serviront à achever la canalisation de la rivière Wabash ou canal de la Wabash au lac Érié par la Maumée ; 1,400,000 doll. sont alloués à la canalisation du *White-River*, l'un des affluents de la Wabash ; 3,500,000 doll. (18,667,000 fr.) à l'exécution d'un canal, canal du Centre (*Central Canal*) qui traversera l'État, du sud au nord, depuis Evansville, sur l'Ohio, jusqu'à l'extrémité de la canalisation de la Wabash. 1,600,000 dollars (8,533,000 fr.) sont consacrés à un chemin de fer partant de New-Albany, sur l'Ohio, vis-à-vis de Louisville, qui passera par Indianapolis et se dirigera par Lafayette vers le lac Michigan ; 1,600,000 doll. (8,533,000 fr.) à divers chemins de fer ou routes macadamisées ; 500,000 doll. (2,667,000 fr.) sont destinés, sous forme de souscription, au chemin de fer de Lawrenceburg, sur l'Ohio, à Indianapolis, lequel est entrepris par une compagnie.

Le canal du Centre formera, avec le canal de la Wabash au lac Érié, un développement de 180 lieues, dont une trentaine dans l'État d'Ohio.

Note 14. (Pages 50.)

Souscription du Massachusetts au Western rail-road.

Le capital de la compagnie qui a entrepris cet ouvrage est de 2,000,000 de doll.; le devis estimatif ne s'élève qu'à 1,600,000 doll. y compris un embranchement de 9 lieues, entre Springfield et Hartford (Connecticut).

Pendant la session de 1836, la législature du Massachusetts y a souscrit pour un million de doll. L'acte par lequel cette souscription a eu lieu porte le capital de la compagnie à 3,000,000 doll.

C'est la première fois que l'État de Massachusetts intervient dans les travaux publics. Cette détermination de sa part est toute une révolution dans sa politique. Les journaux, en l'annonçant, faisaient remarquer qu'il y a quelques années pareille proposition eût été considérée comme une folie et repoussée avec dédain ou colère.

Note 15. (Page 55.)

Récapitulation des travaux publics des États-Unis.

Les six tableaux suivants offrent la récapitulation des divers travaux publics des États-Unis, classés comme dans la lettre XXII, avec les dépenses en francs et les longueurs en lieues de 4,000 m.

I. — LIGNES DIRIGÉES DE L'EST A L'OUEST.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
1re LIGNE. — *Canal Érié*	146 1/2	»	65,000,000	»	262,000
Embranchements divers	101	»			
Chemins de fer latéraux					
Id. d'Albany à Schenectady	»	6 1/2	»	4,000,000	615,400
Id. de Schenectady à Utica	»	31 1/2	»	8,000,000	254,000
Id. de Rochester à Buffalo	»	29	»	3,000,000	103,000
2e LIGNE.—*Canal de Pensylvanie:* Canal proprem. dit.	111	»	95,000,000	»	392,300
Embranchements du canal	131 1/4	»			
Chemin de fer de Columbia	»	33	»	19,200,000	581,800
Id. du Portage	»	14 1/4	»	8,550,000	600,000
Canal du *Bald Eagle*	10	»	1,000,000	»	100,000
Id. de l'Union	33	»	13,870,000	»	420,300
3e LIGNE.—*Chemin de fer de Baltimore à l'Ohio* (1re p.)	»	34	»	16,000,000	470,600
4e LIGNE. — *Canal de la Chesapeake à l'Ohio* (1re p.)	74 3/4	»	33,000,000	»	442,800
Canal de Georgetown à Alexandrie	3	»	2,600,000	»	866,700
5e LIGNE. — *Canal de Virginie.* Canal	100	»	25,000,000	»	250,000
Chemin de fer	»	60	»	15,000,000	250,000
Ancien canal du *James-River*	12	»	5,300,000	»	441,600
6e LIGNE. — Canal Richelieu	4 3/4	»	1,870,000	»	393,700
Chemin de fer de la Prairie	»	6 1/2	»	800,000	123,100
TOTAUX	727 1/4	214 3/4	242,640,000	74,550,000	»

II.

COMMUNICATIONS ENTRE LA VALLÉE DU MISSISSIPI ET CELLE DU SAINT-LAURENT.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
Canal d'Ohio	122	»	22,720,000	»	186,260
— Miami (1re partie)	26 1/2	»	5,227,000	»	197,200
Id. (2e partie)	50 1/4	»	11,000,000	»	219,000
— de la Wabash au lac Érié	84	»	16,800,000	»	200,000
— Michigan	37 1/2	»	37,500,000	»	1,000,000
— de Pittsburg à Érié	41 1/2	»	5,000,000	»	120,500
— du Beaver et du Sandy	36 1/4	»	7,250,000	»	200,000
— Mahoning	36	»	7,200,000	»	200,000
Chemin de fer de Dayton à Sandusky	»	61 1/2	»	10,500,000	170,700
Canal Welland	11 1/4	»	11,040,000	»	982,300
Travaux du Saint-Laurent	13	»	20,000,000	»	1,538,000
Canal de Louisville à Portland	» 3/4	»	4,053,000	»	5,400,000
TOTAUX	459	61 1/2	147,790,000	10,500,000	»

III. — COMMUNICATIONS LE LONG DE L'ATLANTIQUE.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
1re Ligne. — *Cabotage :*					
Canal du Raritan à la Delaware.	17	»	12,000,000	»	705,900
Id. de la Delaware à la Chesapeake. . . .	5 1/2	»	14,000,000	»	2,545,500
Id. du Dismal Swamp.	9	»	3,733,000	»	324,600
Embranchement.	2 1/2	»			
2e Ligne. — *Par les métropoles :*					
Chemin de fer de Boston à Providence. . . .	»	17	»	8,000,000	470,600
Id. de Providence à Stonington. .	»	21	»	8,000,000	381,000
Id. d'Amboy à Camden.	»	24 1/4	»	12,250,000	505,200
Id. de Newcastle à Frenchtown. .	»	6 1/2	»	2,130,000	327,700
Id. de Baltimore à Washington. .	»	12	»	8,000,000	750,000
Id. d'Harper's-Ferry à Winchester.	»	13	»	2,600,000	200,000
Id. de Frederiksburg à Richmond.	»	23 3/4	»	3,900,000	164,200
Id. de Petersburg au Roanoke. . .	»	24	»	3,470,000	144,600
Id. Embranchement de Belfield. .	»	6	»	840,000	140,000
Id. de Norfolk à Weldon. . . .	»	31	»	4,000,000	129,000
Id. de Charleston à Augusta. . .	»	54 3/4	»	6,400,000	116,900
Id. d'Augusta à Athènes.	»	46	»	8,250,000	179,300
Totaux.	34 »	279 1/4	29,733,000	67,840,000	»

IV. — COMMUNICATIONS QUI RAYONNENT AUTOUR DES MÉTROPOLES.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
Chemin de fer de Boston à Lowell.	»	10 1/4	»	8,000,000	780,500
Id. à Worcester.	»	17 3/4	»	6,670,000	375,800
Canal de Middlesex.	12	»	2,800,000	»	233,000
Chemin de fer de New-York à Paterson.	»	6 1/4	»	1,100,000	176,000
Id. de New-York à Harlaem.	»	2	»	2,000,000	1,000,000
Id. de Jersey-City à New-Brunswick.	»	11 1/4	»	1,800,000	160,000
Id. de Brooklyn à Jamaïca.	»	5	»	1,600,000	320,000
Id. de Philadelphie à Norristown.	»	6 1/4	»	2,500,000	400,000
Id. de Westchester.	»	3 1/2	»	540,000	154,300
Id. de Philadelphie à Trenton.	»	10 1/2	»	2,133,000	203,100
Id. de Baltimore à la Susquehannah.	»	24	»	7,100,000	295,800
Canal de la Santée.	9	»	3,470,000	»	385,600
Canaux de la Nouvelle-Orléans.	4	»	12,000,000	»	3,000,000
Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Carrolton.	»	3 1/2	»	2,000,000	571,400
Id. de la N.-Orléans au lac Pontchartrain.	»	2	»	2,300,000	1,150,000
Id. de Schenectady à Saratoga.	»	8 1/2	»	1,600,000	188,200
Id. de Troy à Saratoga.	»	9 3/4	»	1,800,000	184,600
TOTAUX.	25	120 1/2	18,270,000	41,143,000	»

V.

TRAVAUX ÉTABLIS AUTOUR DES MINES DE CHARBON.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
Chemin de fer de Chesterfield.	»	5 1/4	»	1,050,000	200,000
Canal du Schuylkill.	43	»	16,000,000	»	372,100
Id. du Lehigh.	17 1/2	»	8,300,000	»	474,300
Id. latéral à la Delaware (Mémoire).	»	»	»	»	»
Id. Morris.	48 1/2	»	11,000,000	»	226,800
Chemin de fer de Carbondale à Honesdale.	»	6 1/2	»	1,600,000	246,200
Canal de l'Hudson à Delaware.	43	»	12,600,000	»	293,300
Chemin de fer de Postville à Sunbury.	»	17 3/4	»	6,000,000	338,000
Id. de Philadelphie à Reading.	»	22 3/4	»	8,000,000	351,600
Divers ouvrages voisins des Mines.	»	66	»	6,000,000	90,900
TOTAUX.	152	118 1/4	47,900,000	22,650,000	»

VI. — LIGNES DIVERSES.

CANAUX ET CHEMINS DE FER.	LONGUEUR.		DÉPENSE TOTALE.		
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	PAR LIEUE.
OUVRAGES DIVERS :					
Canaux de la Nouvelle-Angleterre, savoir :					
Canal de Cumberland et Portland (Maine); canaux de Farmington, de Blackstone, de Hampshire et Hampden et de Hadley.	67	»	10,400,000	»	155,000
Canalisation du Conestoge (Pensylvanie).	7 1/4	»	1,000,000	»	95,700
Id. du Codorus *Id.*	4 1/4	»			
Canal des Muscle-Schoals (Alabama).	14	»	7,000,000	»	500,000
Id. de Savannah à l'Ogechée.	6 1/2	»	850,000	»	130,800
Amélioration de l'Hudson.	11 3/4	»	5,000,000	»	425,500
Chemin de fer de Quincy (Massachusetts).	»	1 1/4	»	180,000	144,000
Id. d'Ithaca à Owégo (New-York). . . .	»	11 3/4	»	2,700,000	230,800
Id. de Lexington à Louisville.	»	36	»	6,000,000	166,700
Id. de Tuscumbia à Décatur (Alabama). .	»	18	»	3,000,000	200,000
Id. de Rochester.	»	1 1/4	»	160,000	128,000
Id. de Buffalo à Blackrock.	»	1 1/4	»	50,000	40,000
TOTAUX.	110 3/4	69 1/2	24,250,000	12,690,000	»

Pour arriver aux résultats indiqués page 88, je n'ai compté ni le canal de Virginie, ni celui de Michigan, et je n'ai fait figurer que six lieues et demie du canal de Saint-Laurent, quinze du chemin de fer de Rochester à Buffalo, et trente de celui de Dayton à Sandusky.

VII.

RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

TABLEAUX.	LONGUEUR DES OUVRAGES.		DÉPENSE.	
	CANAUX.	CHEMINS DE FER.	CANAUX.	CHEMINS DE FER.
I.	727 1/4	214 3/4	242,640,000	74,550,000
II.	459	61 1/2	147,790,000	10,500,000
III.	34	279 1/4	29,733,000	67,840,000
IV.	25	120 1/2	18,270,000	41,143,000
V.	152	118 1/4	47,900,000	22,650,000
	1,397 1/4	794 1/4	486,333,000	216,683,000
A déduire.	144	105	72,500,000	21,750,000
	1,253 1/4	689 1/4	413,833,000	194,933,000
VI.	110 3/4	69 1/2	24,250,000	12,690,000
	1,364 »	758 3/4	438,083,000	207,623,000
	2,122 3/4		645,706,000	

En raison d'un certain nombre d'ouvrages très-peu importants, sur lesquels je n'ai pu avoir de renseignements exacts, je pense que l'on pourrait porter les totaux ci-dessus à 2,150 lieues et à 660 millions de francs.

Si l'on voulait tenir compte des principaux ouvrages à l'exécution desquels il a été pourvu dans les derniers mois de 1835, ou dans les premiers de 1836, savoir : la continuation du chemin de fer de Baltimore à l'Ohio et du canal de la Chesapeake à l'Ohio, le canal de Virginie, le chemin de fer de New-York au lac Érié, le canal Michigan, les travaux publics de l'État d'Indiana, le chemin de fer d'Elmyra à Williamsport et le canal Génesée, qui reliera les travaux publics de New-York à ceux de la Pensylvanie, l'*Eastern* et le *Western railroads* près de Boston, le reste du chemin de fer de Buffalo à Rochester, le chemin de fer de Philadelphie à Baltimore par Wilmington, ceux de New-Haven à Hartford, de West-Stockbridge à Hudson, de Lancaster à Harrisburg, de Richmond à Pétersburg, et celui d'Alabama à la Chattahoochie, il faudrait aux totaux précédents ajouter environ neuf cents lieues et 300 millions ; ce qui donnerait pour totaux définitifs trois mille cinquante lieues et 960 millions. Je ne parle pas des deux grands chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à Nashville et de Charleston à Cincinnati, qui cependant me semblent devoir être prochainement exécutés, et qui avec quelques embranchements, auront ensemble plus de cinq cents lieues.

Les Américains ont déjà surpassé, par l'étendue de leurs entreprises de communications et par la rapidité qu'ils ont mise à les exécuter, tout ce qu'avaient fait les peuples de la vieille Europe. Presque tous les ouvrages ci-dessus énumérés ont été faits en quinze ans. L'Angleterre est restée soixante ans, de 1760 à 1820, pour

creuser, dans les trois parties du royaume-uni, 1,100 lieues de canaux, dont les quatre cinquièmes sont dans l'Angleterre proprement dite. Ces ouvrages anglais sont en général assez courts, à petites dimensions, et l'exécution en a été facile. Quelques-uns cependant sont fort beaux; tel est celui de la Forth à la Clyde, qui a trois mètres de hauteur d'eau, et dont la longueur n'est d'ailleurs que de 15 1/2 lieues ; tel est surtout le canal Calédonien, qui traverse la Grande-Bretagne de l'est à l'ouest. Son parcours entier n'est que de 23 3/4 lieues ; le canal proprement dit n'a que 8 1/2 lieues; le reste est occupé par une file de lacs allongés. Il est praticable pour des frégates de 32 canons. La dépense a été de 25,000,000 de fr., ou à peu près de 3,000,000 de fr. par lieues.

Après avoir canalisé leur territoire, les Anglais s'occupent à le sillonner par des chemins de fer exécutés à grands frais. Ils ont en ce moment environ 142 lieues de chemins de fer achevés, ayant coûté 105 à 110 millions, soit 750,000 à 800,000 fr. par lieue, et 172 lieues de chemins de fer en construction, qui ne coûteront pas moins de 220 millions, soit 1,300,000 fr. par lieue.

La Hollande a beaucoup de canaux dont la construction a été fort simple, à cause des conditions hydrographiques du pays. Le plus remarquable est celui qui va d'Amsterdam au Helder. Il a 20 1/4 lieues de long. Deux frégates peuvent'y passer de front.

Il existe aussi de beaux ouvrages dans le nord de l'Europe, pour abréger la navigation, soit par l'intérieur de la presqu'île du Jutland, soit à travers la Suède. La Russie possède aussi quelques grands travaux de navigation intérieure qui complètent la communication presque entièrement établie par les fleuves entre la Baltique d'un côté, la Caspienne et la mer Noire de l'autre.

Il y a bien longtemps que la France a débuté dans les travaux publics. Le canal de Briare date d'Henri IV. Le canal du Midi fut commencé en 1666, et livré à la navigation en 1684. Avant la révolution, plusieurs autres canaux avaient été achevés; entre autres le canal du Centre qui relie la Saône à la Loire. D'autres avaient été entamés, principalement par les États provinciaux, mais ils restèrent abandonnés tant que dura la tourmente révolutionnaire ; tels furent le canal du Rhône, ou plutôt de la Saône, au Rhin par le Doubs et l'Ille ; le canal de Bourgogne, qui relie la Saône à la Seine par l'Yonne ; celui du Nivernais, qui rattache la Loire à l'Yonne ; celui de la Somme qui suit la rivière de ce nom, et la met en communication avec l'Oise. L'empire continua les ouvrages qu'il trouva commencés et en commença de nouveaux, entre autres celui de Saint-Quentin proprement dit, celui de Nantes à Brest, destiné à l'approvisionnement de notre premier arsenal militaire; celui de l'Ourcq, ceux du Cher (aujourd'hui du Berri), du Blavet (de Pontivy à Lorient), d'Ille et Rance (de l'Océan à la Manche), et quelques autres moindres ouvrages, tels que les canaux de Mons à Condé, Saint-Denis, Saint-Martin. En 1814, le malheur de nos armes vint encore une fois surprendre les travaux. La restauration les reprit faiblement jusqu'en 1821. En 1821 et 1822, des marchés furent passés avec des compagnies pour l'achèvement des lignes commencées et l'établissement d'un petit nombre d'autres (canal latéral à la Loire, navigation de l'Isle, de l'Oise, etc.), en tout quinze lignes. Ces marchés onéreux au trésor, qu'ils grevaient d'intérêts considérables; onéreux au commerce, sur qui ils devaient faire peser des droits de péage trop élevés, procurèrent une somme de 128,600,000 fr.

Malheureusement les devis présentés aux chambres avaient été rédigés avec une extrême précipitation. Les projets nouveaux n'avaient pas été étudiés. Les travaux urent conduits mollement. Toutes les prévisions de temps et d'argent furent dépas-

sées. A la fin de 1833, deux lignes seulement étaient achevées, savoir : le canal d'Aire à la Bassée (10 lieues 1/4) qu'une compagnie avait entrepris à ses risques et périls, et des travaux de peu d'importance pour l'amélioration du Tarn [1] entre Gaillac et Alby (8 lieues). A la même époque, il y avait déjà trois ans que les emprunts de 1821 et 1822 étaient épuisés et que les ouvrages se continuaient aux frais du trésor, moyennant des allocations annuelles.

La loi du 27 juin 1833 répartit une somme de 93 millions entre la navigation intérieure, les routes, les phares et les monuments. Les rivières et canaux eurent 44 millions pour leur part.

Actuellement les travaux touchent à leur terme ; la plupart des lignes sont livrées à la navigation. Toutes le seront en 1837.

Voici le détail de leur étendue et celui de la dépense au 31 décembre 1835.

DÉSIGNATION DES OUVRAGES.	LONGUEUR en lieues de 4,000 mèt.	DÉPENSE TOTALE. au 31 déc. 1835.
Canal du Rhône au Rhin.	87 1/4	27,334,068
Id. de la Somme.	39 1/4	11,145,545
Id. des Ardennes.	26 1/4	14,030,142
Id. de Bourgogne.	60 1/2	51,211,158
Id. du Berri.	80	17,321,360
Id. latéral à la Loire.	49 1/2	23,542,016
Id. de Nantes à Brest.	93 1/2	42,547,234
Id. d'Ille et Rance.	21 1/4	13,823,364
Id. du Blavet.	15	4,929,106
Id. du Nivernais.	44	25,145,949
Id. d'Arles à Bouc.	11 3/4	11,102,391
Navigation de l'Isle.	36 1/4	4,622,685
Id. de l'Oise.	34 1/2	5,074,717
TOTAL.	598 1/2	251,829,735

Il reste à dépenser un peu plus de 17 millions sur les fonds de la loi de 1833. En admettant qu'ils suffisent pour parfaire les ouvrages commencés, la dépense totale se trouvera de 269 millions, soit 430,000 fr. par lieue.

Ces canaux donnent déjà de notables résultats. Ainsi, sur le canal du Rhône au Rhin, au-dessus de Besançon, où le mouvement commercial est moins actif que dans la partie inférieure, on a livré passage, en 1833, à 1,600 bateaux ou radeaux, et, en 1834, à 2,180. Il en est passé sur le canal de Bourgogne :

	1834	1835
A Dijon	825	2,324
Au brief de partage	227	1,388

Les recettes sur ce dernier canal suivent une progression non moins rapidement croissante. Elles ont été :

En 1833, de	171,661 f.
En 1834, de	211,530
En 1835, de	591,840

[1] Il avait été alloué pour ces travaux 800,000 fr., qui ne sont pas compris dans les 128,800,000 fr. ci-dessus.

Pour compléter la nomenclature de la navigation artificielle de la France, il faut, aux travaux ci-dessus, ajouter les suivants :

Canal de Saint-Quentin.	23 lieues 1/4
de Briare, de Loing et d'Orléans.	45 — 1/4
du Centre.	29 — 1/4
du Midi.	61 — »
de l'Ourcq.	23 — 1/2
Petits canaux du littoral de la Méditerranée.	52 — 3/4
Petits canaux du nord et du Pas-de-Calais.	73 — »
Divers petits canaux isolés, tels que ceux de la Ruche, de Givors, de Vauban, de Brouage, de Saint-Denis, et travaux du Tarn.	34 — »
Total.	342

En y ajoutant les 15 lieues du canal de Roanne à Digoin, et les 16 1/2 lieues du canal de la Sambre à l'Oise, ainsi que les portions exécutées de divers canaux momentanément suspendus, tels que celui des Salines, ce chiffre s'élèverait à 400 lieues.

Le total général de la navigation artificielle de la France serait donc de 998

En outre nous avons une navigation fluviale dont la longueur peut être estimée à 1,800

Ce qui donne pour total définitifde la navigation une longueur de 2,798

Quant aux communications par terre, nous possédions, au 1er janvier 1836, en fait de routes royales;

Routes à l'état d'entretien.	6,129 lieues.	
Routes à réparer.	1,559	
Lacunes de routes.	947	
Total des routes royales.	8,635	8,635 lieues.

La classification analogue des routes départementales donnerait :

Routes à l'état d'entretien.	5,500	
Routes à réparer.	1,200	
Lacunes.	2,800	
	9,500	
Total des routes royales et départementales,		18,135 lieues.

En fait de chemins de fer, nous n'avons encore en France que ceux qui s'étendent de Lyon à Roanne, 38 lieues en tout ; le chemin d'Épinac, qui a 6 lieues et demie, et quelques autres petits, qui élèveraient la somme totale des chemins de fer en France à 50 lieues à peine.

En résumé, il y a peu de pays au monde qui soient en mesure de présenter la même étendue de communications que la France. Cependant il nous reste encore beaucoup à faire, même pour jouir de ce que nous avons fait.

Nos canaux sont bien conçus et bien exécutés. La plupart offrent une section plus considérable que celle des canaux ordinaires d'Angleterre et d'Amérique, double au moins. Ils auront de l'eau toute l'année au moyen des réservoirs alimentaires qui s'achèvent à grands frais. Une fois nos canaux terminés, nous ne serons encore qu'à

la moitié de la tâche; car ils débouchent dans des rivières qui ne sont pas navigables en été. Ainsi le canal du Midi se termine dans la Garonne à Toulouse, et la navigation du fleuve n'est régulièrement bonne que 50 lieues plus bas, à Castets, près Langon. Le canal du Berri, ceux du Nivernais, du Centre, de Briare, d'Orléans, aboutissent à divers points de la Loire, tous éloignés du confluent de la Maine; et c'est là seulement que le fleuve offre une profondeur d'eau toujours suffisante. La pensée de Henri IV et de Louis XIV, de lier deux à deux les trois mers qui baignent la France à l'ouest, au nord et au midi, est enfin réalisée; mais la liaison, au lieu d'être permanente, comme l'exigerait le développement des relations commerciales, n'est encore qu'incertaine et interrompue. Jusqu'à ce que nos canaux soient bien fournis d'eau et nos rivières améliorées, jusqu'à ce que la continuité des grandes lignes existe autre part que sur le papier, tous les transports qui exigent de la régularité seront effectués par le roulage : on ne confiera à la navigation que les objets qui peuvent sans inconvénient rester six mois en voyage, et nos routes continueront à être défoncées par d'énormes chariots. Nous aurons beau faire des lois sur la police du roulage, elles seront inexécutables et inexécutées. La meilleure loi, la seule bonne en cette matière, sera celle qui pourvoira à la navigation du territoire. L'administration n'a pas fait connaître les devis des travaux à entreprendre sur nos fleuves, quoique d'excellentes études aient été faites relativement à un canal latéral au Rhône, par exemple, et que d'intéressants travaux aient été déjà exécutés sur le Rhin. Il ne paraît pas qu'on doive les évaluer à moins de 200 millions.

Ce n'est pas tout. Nos 18,135 lieues de routes ne sont pas toutes praticables. Sur nos routes royales, il y a des lacunes à combler, et de longues distances à réparer; la somme nécessaire pour les porter toutes à l'état d'entretien est évaluée comme il suit :

Lacunes.	75,038,637 fr.
Routes à réparer.	56,915,801
Total.	131,954,568

Les départements auraient à débourser une somme au moins égale pour les routes départementales, sans parler des sommes que les chemins vicinaux exigent, et qui vont d'ailleurs leur être consacrées, en vertu de la loi de 1836.

Pour que la viabilité du territoire fût complète, il faudrait aux canaux et aux routes joindre les chemins de fer. Les études entreprises en vertu de la loi du 27 juin 1833 sont achevées, et il n'y a plus à craindre qu'à l'égard des chemins de fer nous éprouvions les mécomptes qui ont signalé nos entreprises de canaux. Les nivellements ont été exécutés sur une longueur de 2,318 lieues. La longueur totale des projets étudiés est de 1250 lieues, qui sont estimées à 908 millions, soit 730,000 fr. par lieue. S'il s'agissait de leur exécution aux frais de l'État, l'on pourrait réduire le nombre des lignes étudiées, ou du moins abandonner la plupart des embranchements aux compagnies qui, à l'exception de quelques cas particuliers, les préféreraient certainement aux grandes lignes. Les seuls chemins de fer que l'État pourrait jamais avoir à entreprendre, en supposant qu'aucune grande ligne ne fût concédée aux compagnies, seraient, selon toute probabilité, les suivants :

De Paris au Havre, par Rouen.	55	lieues.
— — — à Lille.	58 3/4	
Embranchement de Valenciennes (route de Belgique).	19	
Embranchement de Calais (route d'Angleterre).	33	
De Paris à Lyon et Marseille.	219	

à Strasbourg.	116 1/2
à Bordeaux.	154
Embranchement de Bayonne (route d'Espagne).	56
— — — de Nantes.	35
Total.	746 1/4 lieues.

A raison de 800,000 fr. la lieue, la dépense de ce système serait de 597 millions.

En résumé, pour compléter la viabilité du territoire, la somme requise serait :

Lignes de navigation.	200 millions.
Routes	132
Chemins de fer.	597
Total.	929 millions.

A raison de 50 millions par an, l'exécution de ces travaux exigerait de dix-huit à vingt ans.

Cinquante millions par an, c'est lourd. Mais si le désarmement pouvait enfin s'opérer, il serait aisé d'y pourvoir sans augmenter les charges publiques. Ne serait-ce pas le cas d'emprunter, si toute autre ressource venait à manquer? S'abuserait-on beaucoup en espérant que les sources du revenu public, rendues plus fécondes par l'exécution de ces travaux, produiraient par cela seul un surplus de 40 millions, c'est-à-dire l'intérêt d'un emprunt successif d'un milliard? Lorsque l'on voudra sérieusement trouver ces 50 millions annuels, il y aura lieu à se demander encore si les 50 millions de l'amortissement qui sont attribués au 5 p. %, et qui restent sans emploi parce que le cinq est au-dessus du pair, ne trouverait pas le meilleur des placements dans cette vaste entreprise.

Un autre moyen se présente encore. Par les caisses d'épargne, nous avons organisé un emprunt forcé d'un nouveau genre, c'est-à-dire forcé pour l'emprunteur. Quand ces excellentes institutions auront été multipliées, et l'on y pourvoit avec une louable sollicitude, elles verseront annuellement au trésor, en temps régulier, une somme de 50 millions, et davantage peut-être. L'État ne peut refuser ces fonds; le devoir et l'intérêt du gouvernement lui commandent de devenir le dépositaire et le garant des épargnes du plus grand nombre. Et une fois dans ses coffres, que pourra-t-il en faire, sinon d'en user comme d'un emprunt à 4 p. % et de les appliquer autant que possible à des dépenses productives?

Les difficultés financières qui s'opposent à l'exécution d'un système complet de communications en France seraient donc aisées à lever. Il est d'ailleurs certain que les hommes, chefs et ouvriers, ne manqueraient pas pour mettre les millions en œuvre. Lorsque l'État jugera convenable de faire pour l'ensemble ce que les départements et les communes font pour les détails [1], il trouvera dans ses ingénieurs un admirable levier, et dans les rangs de son armée une force inépuisable. Il n'y a pas d'entreprise, si vaste qu'elle puisse être, à laquelle la France ne puisse suffire par le nombre, la capacité et le dévouement de ses ingénieurs, aussi bien que par ses ressources matérielles. La France a des ingénieurs en assez grand nombre pour couvrir l'univers entier de routes, de canaux et de chemins de fer. Grâce à son système de centralisation, dont l'école polytechnique est l'un des produits, elle possède cinq

[1] On peut estimer à 70,000,000 ou 80,000,000 la somme annuelle qui sera consacrée par les départements et les communes aux communications départementales et vicinales sous l'empire de la nouvelle loi des chemins vicinaux.

vents ingénieurs des ponts et chaussées. Elle a en outre une centaine d'ingénieurs des mines, quatre cents officiers du génie, et cinq à six cents officiers d'artillerie et d'état-major, tous en état de prendre une part active aux plus difficiles travaux. Certes, si la France se décidait enfin à déployer sur son territoire l'énergie, l'activité et la haute intelligence dont elle fit preuve quand elle se mit à conquérir l'Europe, si elle consacrait à enrichir son sol la moitié des trésors qu'elle engloutit dans cette tentative, il est permis de croire que la palme des améliorations matérielles ne resterait pas longtemps à nos heureux voisins d'outre-mer et à leurs rejetons d'Amérique.

Il faut dire cependant que si, en France, nous désirons avoir nos grandes communications achevées promptement et à bon marché, deux mesures doivent être préalablement adoptées.

1° Il est indispensable de modifier les règlements d'administration qui fixent les formalités à remplir par les ingénieurs pour l'exécution des travaux [1].

2° Il n'est pas moins nécessaire de modifier l'éducation des ingénieurs. On a beau être plein de probité et de zèle, et posséder des connaissances mathématiques et mécaniques fort étendues, l'on ne parviendra jamais à tirer le meilleur parti possible d'une somme donnée, ou d'une communication une fois établie, ni à bien user du temps, si l'on est étranger à la pratique des affaires commerciales. Or, c'est un point qui est complétement négligé dans l'éducation de nos ingénieurs ; l'enseignement des écoles d'application et celui de l'école polytechnique ont donc besoin d'être revisés. Il est inconcevable, par exemple, que dans cette dernière école, qui fournit au gouvernement les hommes par les mains desquels il accomplit les entreprises matérielles les plus importantes, l'on n'enseigne pas l'économie publique, c'est-à-dire la science des intérêts matériels [2].

Il y a lieu aussi à modifier le régime administratif de nos canaux pour qu'ils deviennent aussi utiles qu'ils peuvent l'être.

En Europe, les petits États donnent maintenant des leçons aux grandes puissances. Le 1er mai 1834, une loi conçue comme il suit fut promulguée par le gouvernement belge :

« Art. 1er. Il sera établi dans le royaume un système de chemins de fer, ayant » pour point central Malines, et se dirigeant à l'est, vers la frontière de Prusse, par » Louvain, Liége et Verviers ; au nord sur Anvers ; à l'ouest sur Ostende, par Ter- » monde, Gand et Bruges, et vers les frontières de France par le Hainaut.

» Art. 2. L'exécution en sera faite à la charge du trésor public, et par les soins » du gouvernement. »

Abstraction faite de la ligne de Bruxelles à la frontière de France, qui est ajournée jusqu'à ce qu'on se soit entendu avec le gouvernement français, tout le système sera achevé en 1838. Les travaux étant conçus dans un style fort simple, on estime que 45 millions suffiront à l'achèvement des trois tronçons de l'est, de l'ouest et du midi, comprenant 74 lieues ; ce serait 600,000 fr. par lieue. Les onze lieues d'Anvers à Bruxelles ont coûté, matériel compris, 3,373,000 francs ; par soit lieue 306,000 francs. Ce chemin d'Anvers à Bruxelles a transporté, pendant les quatre premiers mois, 430,000 voyageurs. Autrefois les voitures publiques n'en avaient que 75,000 par an.

Le gouvernement belge se propose de diriger un embranchement de Gand sur

[1] Voir plus loin, la note 34.
[2] Voir plus loin, note 40.

Lille, ce qui, avec la ligne de Bruxelles à Valenciennes, portera le développement total de ses chemins de fer à 115 lieues environ. C'est comme si la France en entreprenait 1,000 lieues.

Il n'est personne qui ne doive être frappé de ce fait, qu'en ce moment les travaux publics achevés ou en construction, en Amérique, ont à peu près la même longueur que tout ce qui a été fait, depuis deux siècles, par toutes les puissances de l'Europe réunies.

On peut évaluer ainsi les travaux publics achevés ou en construction dans les divers États européens :

ÉTATS.	CANAUX en lieues de 4,000 mètres.	CHEMINS DE FER. en lieues de 4,000 mètres.
Angleterre.	1,100	313
France.	998	50
Belgique.	115	74
Autres États [1].	400	50
TOTAL.	2,613	487
Total général de l'Europe.	3,100	
Id. des États-Unis.	3,050	

Note 16. (Page 61.)

Des moyens de voyager aux États-Unis.

Aux États-Unis, l'on ne voyage pas en poste. Il faut aller en diligence avec tout le monde et comme tout le monde. Le système d'égalité est absolu à cet égard ; il n'y a même pas, comme chez nous, plusieurs compartiments dans la même voiture, ou, comme chez les Anglais, les places du dedans et les places du dehors. Les diligences américaines sont ordinairement à neuf places, peu commodes, et mal suspendues.

Ceux qui ne veulent pas voyager en diligence sont obligés d'aller à petites journées dans leurs propres voitures et avec leurs chevaux. Les riches planteurs du sud usent quelquefois de ce moyen.

Aujourd'hui, dans quelques parties du nord, pendant la belle saison, il est assez d'usage de louer, pour soi et sa famille, une diligence à volonté, qu'on appelle un *extrà*. On a alors, pour deux ou trois personnes souvent, une voiture à neuf places. C'est encore un mode de transport peu doux et peu rapide.

Note 17. (Page 61.)

De l'influence politique des chemins de fer.

Avant les chemins de fer et les bateaux à vapeur, les seuls moyens de communication en usage aux États-Unis étaient les *stages*, qui cheminent avec une vitesse de deux lieues (8,000^{m}) à l'heure. Aujourd'hui, en France, la vitesse moyenne des voitures publiques dépasse de très-peu ce chiffre. La malle-poste, qui ne transporte qu'un très-petit nombre de voyageurs, atteint la vitesse de trois lieues et demie à

[1] Approximativement.

quatre lieues. En poste, on ne fait guère que trois lieues à l'heure, et c'est un mode de transport qui est à l'usage d'un très-petit nombre de personnes seulement. Il faut qu'un chemin de fer soit peu perfectionné pour que l'on ne puisse y circuler avec une vitesse moyenne de six lieues à l'heure, c'est-à-dire trois fois plus grande que celle des diligences françaises et américaines. A ce compte, au moyen des chemins de fer, un pays neuf fois grand comme la France, se trouverait, sous le rapport des communications, dans la même situation que la France actuelle dépourvue de chemins de fer. En supposant une vitesse de dix lieues à l'heure, c'est-à-dire quintuple de celle des diligences ordinaires, le rapport d'un à neuf se change en celui d'un à vingt-cinq; le rapprochement des hommes et des choses s'accélère alors dans la même proportion, c'est-à-dire qu'un territoire quatre fois et demie aussi vaste que l'Europe occidentale et cinq fois aussi grand que la portion des États-Unis occupée par les vingt-sept États ou territoires organisés au 1er juillet 1836, s'administrerait alors tout aussi vite et tout aussi aisément qu'aujourd'hui la France.

Note 18. (Page 67.)

Entreprises géologiques.

Depuis quelques années, cependant, les législatures de divers États se montrent animées d'une louable sollicitude pour la science géologique. Le Maryland a, parmi les fonctionnaires publics de l'État, un géologue (*state geologist*) qui dresse la carte géologique du pays, particulièrement dans un but d'application. Ce géologue, M. Ducatel, a fait déjà des découvertes précieuses pour l'agriculture, particulièrement sous le rapport des marnes. L'État de Tennessée a aussi un géologue, M. Troost. L'État de Massachusetts a fait dresser sa carte géologique par M. Hitchcock. Le congrès a voté quelques fonds pour l'examen des régions situées à l'ouest du Mississipi. L'État du Maine vient de consacrer à sa carte géologique 5,000 doll. (26,600 fr.), et en a chargé M. Ch. T. Jackson.

La Pensylvanie a entrepris pareillement sa carte géologique; mais il paraît qu'elle y a consacré des fonds insuffisants, et qu'aucun homme de talent ne voudra entrer à son service avec le mince salaire qu'elle offre.

Les États de Virginie et de New-Jersey ont aussi fait examiner sommairement leur sol.

L'État de New-York s'est signalé par la largeur avec laquelle il a conçu l'exécution de sa carte géologique. Pendant la session de 1836, la législature a voté, pour cet objet, une somme annuelle de 26,000 dollars (138,000 fr.), pendant quatre ans. L'État a été divisé en quatre districts, confiés chacun à deux géologues. Un botaniste, un zoologiste et un chimiste, ont, en outre, été attachés à l'ensemble du travail. Les quatre géologues en chef, choisis pour les quatre districts, sont MM. Mather, ex-professeur à l'école de West-Point, E. Emmons, T. Conrad et L. Vanuxem. M. Torry fera la botanique, M. de Kay, la zoologie, et M. Beck, chimiste, sera chargé de l'analyse des minéraux, marnes et eaux.

C'est principalement à M. Dix, qui remplit avec distinction, depuis plusieurs années, les fonctions de secrétaire d'État local, que l'État de New-York est redevable de cette belle entreprise.

C'est ici le lieu de rappeler que la carte géologique de France, commencée en 1825, touche à son terme. La pensée en est due à M. Brochant de Villiers, inspecteur général des mines, qui, dès 1802, rechercha les moyens d'accomplir ce grand travail. En 1811, il présenta au directeur général des mines un rapport qui resta dans l'oubli. En 1822, à l'occasion de la belle carte géologique d'Angleterre, exé-

rétribués, il existe des employés subalternes qui reçoivent des honoraires énormes. Voici, par exemple, les sommes perçues en 1835, à New-York, par les inspecteurs qui surveillent l'exportation de diverses marchandises.

Inspecteur du bœuf et du porc salé.	11,400 fr.
Id.	30,800
Peaux.	15,300
Cuirs.	29,200
Farine.	13,900
Id.	53,600
Potasse.	105,500
Tabac.	182,000

Note 23. (Page 87.)

De la dépense des riches.

Si dans les grandes villes des États du Nord, le riche parvient à dépenser huit à dix fois autant que l'employé, ce n'est pas qu'il mène un grand train, ni même, comme je l'ai dit, qu'il ait toujours voiture. A quelle heure du jour s'en serviraient les maris, toujours plongés dans les affaires, et les femmes, absorbées dans les soins domestiques? Lors même que l'on aurait le loisir d'en user et que l'opinion publique ne s'en offusquerait pas, que ferait-on d'un équipage dans les rues de Philadelphie? La principale cause de dépense du riche, ce qui met une différence entre lui et l'employé, c'est qu'il donne de temps en temps quelque soirée. Il se pique alors de luxe; la démocratie indulgente le lui permet pour un jour; et le luxe ici est bien plus dispendieux que chez nous. Il ne faut pas qu'une soirée soit bien brillante, dans ces petites maisons, où l'on ne reçoit que dans deux pièces larges de 20 pieds et longues de 25, pour coûter 700 à 800 dollars.

Note 24. (Page 97.)

Les citoyens de Pottsville mirent fin à ces désordres en se rendant, avec un mandat du shérif, au point où les bateliers étaient rassemblés, en saisissant les plus mutins, et en les traînant dans les prisons de leur ville. Ce courage des simples citoyens, qui se convertissent au besoin en force armée, est une des plus sûres garanties de la liberté américaine. Il est à remarquer qu'il s'amollit dans les villes.

Note 25. (Page 98.)

Répression des coalitions.

Les excès commis par les coalitions ont enfin fixé l'attention de la justice. Des poursuites ont eu lieu dans l'État de New-York. Des ouvriers cordonniers de Genève (petite ville de cet État) s'étaient coalisés dans le but d'élever le prix des salaires, de frapper d'interdit tout maître qui emploierait des ouvriers à un prix moindre que celui par eux fixé, et d'imposer une amende de 10 doll. à tout ouvrier qui travaillerait au-dessous des conditions réglées par eux. Ils furent poursuivis devant la *court of general session*, et acquittés. Le *grand juge* (*chief-justice*) de l'État fut d'avis qu'ils avaient été mal jugés, et que la cause devait être entendue de nouveau. En juin 1836, un procès a été intenté, pour des faits semblables, à des ouvriers tailleurs, dans la ville de New-York, par-devant la *court of oyer and terminer*, composée d'un juge, M. Edwars, et de quatre conseillers municipaux. Malgré des rassemblements menaçants, les tailleurs ont été condamnés. Les jury les ayant recommandés à l'indulgence de la cour, leur peine n'a consisté qu'en une amende assez légère, 800 fr. pour un d'eux, 533 fr. pour un autre, et 266 fr. pour le reste. Le lendemain du jugement, il fut tenu sur la place du Parc un *meeting*, où les discours les plus

violents furent prononcés, et où le juge Edwards fut brûlé en effigie; mais l'arrêt a reçu son exécution. La loi de l'État de New-York diffère de la nôtre, en ce qu'elle laisse chacun libre de travailler. Elle ne punit la coalition qu'autant que les coalisés prétendent obliger d'autres ouvriers à ne travailler qu'au prix par eux déterminé, et qu'autant qu'à cet égard l'intention a été suivie d'effet.

Note 26. (Page 104.)

Des sectes religieuses aux États-Unis.

Les États-Unis ont innové en religion comme en politique. Les diverses sectes anglaises, en passant de l'ancien monde dans le nouveau, ont changé de caractère, de discipline, et plus encore de proportions relatives.

Aux Etats-Unis, la plupart des sectes pratiquent les *revivals* (revifications), ayant pour objet de réchauffer le zèle religieux. Un *revival* comprend des prières en commun, des sermons, des conférences, des réunions prolongées, des visites à domicile. C'est quelque chose d'analogue à nos missions intérieures.

Les églises américaines offrent un reflet des institutions politiques du pays. Les ministres y sont beaucoup plus dépendants des fidèles que partout ailleurs. Ils sont choisis et même révocables par eux. La dépendance est plus ou moins absolue, selon les diverses sectes. Elle est beaucoup plus considérable chez les congrégationalistes, dont les églises sont isolées les unes des autres, que chez les autres sectes où l'on reconnaît plus ou moins une autorité supérieure, telle que celle des synodes et de l'assemblée générale chez les presbytériens. Les méthodistes, ayant peu ou point de ministres à poste fixe, ont éludé les difficultés qui résultent ailleurs de la situation précaire des ministres.

En outre des ministres ou pasteurs, il y a dans les diverses sectes d'autres fonctionnaires ecclésiastiques. Presque partout il y a des *anciens* (*elders*) qui participent au gouvernement spirituel des églises, et des diacres (*deacons*) qui sont spécialement chargés de l'administration de leurs ressonrces temporelles. Chez les congrégationalistes et les baptistes, les fonctions d'*anciens* et de *diacres* sont réunies sur la tête des diacres. Les ministres baptistes portent le nom d'anciens.

On sait qu'en Angleterre l'église numériquement dominante est l'église établie épiscopale : en Écosse, c'est l'église établie presbytérienne; en Irlande, l'église catholique. En dehors des églises établies d'Angleterre et d'Écosse, il y a des sectes protestantes dissidentes (*dissenters*), qui composent plus de la moitié de la population des villes, et les deux cinquièmes, au moins, de la population protestante de tout le pays. Les principales sectes des *dissenters*, sont celles des presbytériens, qu'il ne faut pas confondre avec les presbytériens d'Écosse, des indépendants, des baptistes et des quakers ou amis. Les trois premières de ces sectes se ressemblent beaucoup. Elles diffèrent de l'église établie par une beaucoup plus grande latitude de discipline ecclésiastique et de liturgie. Elles accordent beaucoup à l'indépendance personnelle. Les méthodistes anglais, quoique faisant corps à part, ne se rangent pas parmi les dissidents. Ils restent attachés à l'église établie. C'est une sorte de jansénistes anglicans.

Aux États-Unis, l'église épiscopale anglicane est fort peu nombreuse. Elle ne compte que le vingt-cinquième ou le trentième de la population. Les sectes dominantes sont celles : 1° des méthodistes, 2° des baptistes, 3° des presbytériens, 4° des congrégationalistes. Il y a en outre une multitude de sectes qui sont séparées de ces rameaux principaux, ou qui sont venues d'Europe; puis les catholiques, qui sont au nombre de 700,000 environ, partagés en dix évêchés; puis, enfin, les quakers et

autres sectes moins importantes. Les unitairiens, qui touchent de près au déisme, et que les autres sectes qualifient quelquefois d'*infidèles*, sont sortis des congrégationalistes.

Les méthodistes des États-Unis diffèrent de ceux d'Angleterre et par leur discipline et par les formes qu'ils ont adoptées. Ils forment une secte tout à fait distincte. Ce sont eux qui tiennent les *camp meetings;* c'est une forme de *revivals* qui leur est devenue particulière. Leur clergé se compose de prêtres voyageurs, qui ont la fougue, l'activité et le prosélytisme des missionnaires catholiques que l'on a vus en France sous la restauration [1]. Ils ont six évêques qui sont aussi toujours en voyage. Les baptistes, les presbytériens et les congrégationalistes ont beaucoup de traits communs. Les congrégationalistes sont constitués en églises indépendantes les unes des autres, qui ne sont liées que par des *conférences*, *conventions* ou *associations*, embrassant tout un État, qui ne rendent point de décisions obligatoires, mais de simples avis facultatifs, ou par des *conseils* composés de délégués d'églises voisines et qui n'ont qu'un caractère consultatif. L'ordination même des ministres qui a lieu en *conseil*, procède en fait et en droit des églises elles-mêmes, c'est-à-dire du peuple. Les églises presbytériennes sont associées, forment un corps, médiocrement compacte, il est vrai, et relèvent d'une assemblée générale et de synodes partiels. Les congrégationalistes sont aussi appelés *indépendants;* c'est le nom des sectaires correspondants en Angleterre. Les puritains fondateurs des États de la Nouvelle-Angleterre étaient congrégationalistes. L'organisation même des congrégationalistes fait concevoir qu'il y a parmi eux beauçoup de nuances. Dans quelques cas, ils se rapprochent des presbytériens. Les baptistes, qui ne sont qu'une dérivation des congrégationalistes, en diffèrent en ce qu'ils ne baptisent que les personnes arrivées à l'âge de raison ; ils ont aussi un langage plus démocratique, plus passionné, leurs fidèles appartiennent, en général, aux classes les moins cultivées.

Dans les États de la Nouvelle-Angleterre, la majorité des habitants est congrégationaliste. La secte congrégationaliste existe à peine en dehors de ces États, ce qui tient à ce que dans l'origine, cette secte confondait l'État avec l'Église [2]. Les États du centre sont ceux qui renferment la plus forte proportion de presbytériens; les États d'Ohio, d'Indiana et d'Illinois, en comptent aussi une assez grande quantité.

Les méthodistes et les baptistes dominent dans les États du sud et de l'ouest, là surtout où il y a des esclaves ; ils existent d'ailleurs partout.

Les anciens États du sud sont ceux où les épiscopaliens ont le plus d'adhérents. Une bonne partie des personnes éclairées ou riches de l'Union, en général, appartient à cette secte ou à celle des unitairiens. Les catholiques sont nombreux dans la Louisiane et le Maryland ; les émigrants irlandais en grossissent le nombre dans le nord et dans l'ouest.

Les quakers se trouvent presque uniquement dans la Pensylvanie et le New-Jersey. L'église réformée hollandaise compte un certain nombre d'adhérents, dans les États de New-York, de New-Jersey et de Pensylvanie. On sait que les Hollandais furent les premiers à coloniser les bords de l'Hudson.

On trouve aussi dans l'Union toutes les variétés du protestantisme européen, soit

[1] Le clergé des méthodistes anglais se compose aussi, au moins en grande partie, de prêtres voyageurs.

[2] La séparation de l'État ou plutôt de la commune d'avec l'Église, n'est complète dans le Vermont, le Connecticut et le New-Hampshire, que depuis seize ans environ. Elle n'a été définitivement consommée dans le Massachusetts qu'en 1833. Elle a eu lieu de tout temps en Rhode-Island.

parce qu'autrefois des réfugiés de tous les pays vinrent y chercher un asile où ils pussent pratiquer leurs croyances [1], soit parce que l'émigration y apporte aujourd'hui des hommes de toutes les sectes.

Je joins ici un tableau indiquant le nombre des ministres de chaque dénomination religieuse, en groupant les moins importantes, ainsi que le nombre d'églises ou congrégations, celui des personnes en communion régulière et connue avec les Églises, et la distribution de la population totale du pays entre les sectes. J'ai dressé ce tableau d'après diverses publications, et particulièrement d'après l'*American Almanach* de 1836. On ne doit le considérer que comme ayant un degré assez imparfait d'approximation.

SECTES.	NOMBRE DES MINISTRES.	NOMBRE DES ÉGLISES OU CONGRÉGATIONS.	COMMUNIANS.	POPULATION TOTALE.
Méthodistes épiscopaux. . . .	2,458	5,500	638,784	3,300,000
Autres méthodistes.	70	200	30,000	300,000
Baptistes.	3,110	5,888	384,859	3,200,000
Autres baptistes, du *septième jour*, des *six principes*, du *libre arbitre*, *chrétiens*, *mennonites*. *tunkers*, etc.	926	1,800	94,671	700,000
Presbytériens.	1,914	2,648	247,964	2,000,000
Autres presbytériens de *Cumberland*, *associate church*, etc. .	470	1,100	72,886	300,000
Congrégationalistes.	975	1,150	139,756	1,500,000
Réformés de Hollande et d'Allemagne, luthériens.	587	1,524	122,302	1,000,000
Épiscopaliens.	700	700	70,000	500,000
Unitairiens.	165	187	»	200,000
Quakers.	»	500	»	200,000
Universalistes.	300	600	»	300,000
Frères-unis, Nouvelle-Jérusalem, juifs, etc.	»	»	»	300,000
Catholiques.	340	383	»	700,000
TOTAL.	12,015	22,180	1,801,222	14,500,000

MM. Reed et Matheson, ministres presbytériens anglais, qui, en 1834, ont été députés vers les églises presbytériennes et congrégationalistes des États-Unis, par la *Congregational Union* d'Angleterre et du pays de Galles, représentent, comme il suit, l'état religieux des États-Unis, abstraction faite des épiscopaliens de l'église anglicane et des catholiques.

[1] Après la révocation de l'édit de Nantes, un certain nombre de huguenots se réfugièrent dans l'Amérique anglaise. Ils s'établirent particulièrement dans la Caroline du sud, où leurs descendants figurent encore parmi les familles les plus honorables du pays.

Population.			13,000,000
Ministres.			11,450
Églises [1].			12,580
Communiants.			1,550,890

Ils ajoutent que pour l'Angleterre et le pays de Galles on peut admettre les chiffres suivants :

Population.		15,000,000
Ministres anglicans.	7,000	13,5000
Ministres dissidents.	6,500	
Communiants anglicans.	350,000	1,050,000
Communiants dissidents.	700,000	

MM. Reed et Matheson font remarquer que le nombre des édifices du culte est beaucoup moindre en Angleterre qu'en Amérique. Ils rapportent une assertion de l'évêque de Londres, d'après laquelle le dixième seulement de la population pourrait trouver place dans les temples de l'église établie dans le diocèse de Londres.

Le clergé français se compose de 41,000 ecclésiastiques, dont 3,000 environ n'ont pas charges d'âmes.

Note 27. (Page 105.)
De l'imagination anglaise.

Nous nous sommes persuadé que les Anglais n'avaient pas d'imagination, et c'est une grave erreur. L'Anglais n'en manque pas, mais il la garde pour lui. Ni son tempérament individuel, ni son éducation protestante, ni l'atmosphère brumeuse et enfumée où il respire, ne le portent à l'expansion. Il vit en dedans, tandis que les peuples du midi ont besoin de laisser leurs pensées et leurs impressions s'épanouir au dehors. Si nous pouvions lire ce qui se passe dans la cervelle de l'Anglais le plus froid et le plus gourmé, nous serions stupéfaits des drames fantasques et bizarres qui se découvriraient à nous ; ce serait de l'Hoffman à vingt-quatre carats. Toutes les folies de notre nature expansive et nerveuse ont leur équivalent chez l'Anglais, mais il ne les laisse pas percer, il s'en repaît lui-même et les rumine. Ce sont ses fêtes et sa poésie à lui. Ce n'est point de l'art grec assurément, parce que les Anglais tiennent peu des Athéniens ; c'est de l'art teutonique, qui a un caractère tout autre. M. Henri Heine, dans un ouvrage récent (*de l'Allemagne*), a spirituellement exposé en quoi consiste le goût natif des populations germaniques, lorsqu'il n'est pas modifié par l'éducation hellénique, et en quoi il diffère du goût des nations méridionales.

Note 28. (Page 110.)
Des Virginiens de l'ouest.

Richmond, août 1835.

Pendant la session de la législation, Richmond est rempli de gentilshommes campagnards venus de la Virginie occidentale, vrais colosses, plus grands, plus carrés, plus robustes que les géants que l'on montre pour de l'argent chez nous. Lorsque je me vois entouré de ces personnages à la grosse voix, aux gestes herculéens, j'éprouve la même sensation que les compagnons de Magellan lorsqu'ils se trouvaient seuls au milieu d'un groupe de Patagons. Ces excellentes gens, dans leur naïf désir de vous témoigner leur amitié, vous prodiguent les mêmes lourdes caresses que les Espagnols

[1] MM. Reed et Matheson n'ont sans doute compté que les congrégations ayant des édifices du culte, ce qui explique la différence entre leur chiffre et le précédent. Ils le portent ailleurs, dans un tableau incomplet, à 14,511.

prirent d'abord pour des coups; et lorsque leur main pesant s'abat comme un marteau sur votre épaule européenne, il ne faut rien moins que le franc sourire dont s'épanouit leur large visage pour vous rassurer sur la parfaite bienveillance dont ils sont animés à votre égard. La première fois que je séjournai à Richmond, j'occupai dans l'hôtel une chambre d'où sortait un représentant de la *West-Virginia*, qui n'avait pas complétement déménagé. Ayant besoin de fouiller dans les documents législatifs de la session, je cherchai en vain où pouvait être sa bibliothèque. Tout son ameublement parlementaire se composait d'un tas de bouteilles vides, d'un baril de biscuits, d'une boîte à liqueurs, et des débris d'un vaste fromage. En raison du bon sens dont ils sont pourvus, de pareils législateurs font cependant de passables lois.

Note 29. (Page 113.)

Voyages le dimanche.

La loi de plusieurs États défendait autrefois de voyager le dimanche. Il était interdit de rien faire ce jour-là qui ne fût d'absolue nécessité (*of necessity or mercy*). Je crois qu'à cet égard la loi a été abrogée dans tous les États, sans exception ; mais l'usage est resté dans plusieurs ; et, pour un très-grand nombre de personnes, voyager le dimanche est une contravention grave à la loi religieuse.

Dans quelques États de la Nouvelle-Angleterre, dans le Connecticut, par exemple, et même dans quelques-uns des États du centre, tels que le New-Jersey, on s'exposerait à être retenu par la population, si l'on voulait voyager le dimanche ; partout la plupart des services de voitures publiques et de bateaux sont interrompus. On ne circule pas le dimanche, même entre Philadelphie et New-York, ni entre Philadelphie et Baltimore.

Les voitures qui portent les dépêches partent le dimanche comme les autres jours. De nombreuses pétitions ont été adressées au congrès à ce propos. Les pétitionnaires voulaient qu'il n'y eût pas de malles-postes le dimanche, et même que les bureaux des postes fussent fermés ce jour-là. Leurs pétitions furent l'objet de deux rapports, l'un dans le sénat (1829), l'autre dans la chambre des représentants (1830) : l'un et l'autre furent présentés par le colonel R. M. Johnson (de Kentucky), récemment porté par le parti démocratique à la vice-présidence, qui, dans l'intervalle des deux sessions, était devenu, de sénateur, représentant. Dans ces deux pièces, les réclamations des pétitionnaires, et les tendances fanatiques dont elles étaient le produit, étaient repoussées avec beaucoup de vigueur et de franchise.

Cependant, si le langage du colonel Johnson me semble digne d'éloges, je dois dire que je ne puis m'empêcher de ressentir du respect pour les scrupules d'une partie de ceux qui réprouvent le fait de voyager le dimanche. Sur trois compagnies de chemins de fer qui aboutissent à Boston, il y en a deux qui se refusent à exploiter leur ligne le dimanche; ce sont celles de Lowell et de Worcester. En recevant les voyageurs le dimanche, ces compagnies augmenteraient sensiblement leurs recettes, sans accroître leurs dépenses, à beaucoup près, dans la même proportion ; mais les principaux actionnaires qui administrent ces voies de communication renoncent volontiers à une partie de leurs bénéfices, plutôt que de sanctionner une habitude qu'ils croient funeste à la conservation du sentiment religieux et des bonnes mœurs. Un pareil sacrifice au bien public, chez des gens qui sont les premiers calculateurs du monde, mérite d'être signalé à l'admiration universelle. Il est possible, et je l'admets, que les capitalistes bostoniens se méprennent, et que ce qu'ils supposent être un désordre, soit un fait fort innocent. Mais en quel pays de l'Europe voit-on, dans la sphère mercantile, l'intérêt individuel s'imposer à lui-même une loi aussi sévère ?

les acheteurs américains, et complétement étrangers aux opérations ultérieures de ces agents. »

Voici en quels termes s'exprime, sur le même sujet, le capitaine Laplace, dans le récit du voyage de *la Favorite* autour du monde.

« Combien de fois, dans le cours de mon voyage, n'ai-je pas eu à gémir sur l'abaissement de notre commerce maritime, sur la fatale déconsidération où il est tombé, et qu'il mérite par son peu de dignité! Montrerai-je nos bâtiments chargés sans choix et sans discernement avec les restes des magasins de la capitale et des villes de commerce, perdant la réputation de nos produits par la vente de marchandises de mauvaise qualité? Ferai-je voir les marchands abusant de la confiance par les plus indignes tromperies, et laissant aux Français qui les suivront la défiance et le mépris des populations trompées?

« C'est par une semblable conduite que notre commerce, borné, depuis longues années, à la seule exportation des vins, et des marchandises de luxe, en voit la consommation diminuer rapidement dans les pays éloignés. L'horlogerie, branche d'industrie si riche, si lucrative autrefois pour nos marchands, est tombée dans le mépris. Celle des Anglais, quoique beaucoup plus chère et de forme moins gracieuse, mais plus sûre et plus solide, est préférée par les étrangers. Les modes françaises, copiées à Londres, ne sont plus envoyées de Paris. Quels efforts ne fait pas, dans ce moment, l'industrie de nos rivaux pour enlever à la France les seuls produits dans lesquels nos manufactures ont conservé quelque supériorité, tels que les toiles peintes, les papiers de tenture et les étoffes de soie!.... D'autres puissances commerçantes viennent encore partager les dépouilles d'un commerce autrefois si florissant, et qui marche vers son anéantissement total. En parcourant de nouvelles contrées, nous verrons les peuples éclairés lutter à l'envi d'activité et d'industrie, les Hollandais, les Américains, les Allemands même, faire éprouver à l'Angleterre une concurrence aussi dangereuse que formidable pour son commerce. La France seule reste en arrière. Elle semble avoir oublié sa grandeur passée, ainsi que tous les principes qui firent autrefois fleurir son commerce maritime, trop faible maintenant pour être livré à lui-même, sans la protection et l'appui du gouvernement. Redevenu enfant au présent, il a besoin d'être dirigé, et qu'un avenir lui soit préparé. »

(*Voyage de* la Favorite, tome I, page 236.)

Note 33. (Page 117.)

Respect des Américains pour les anciennes dénominations.

En s'affranchissant, les Américains ont maintenu la plupart des qualifications en usage sous la domination anglaise. Ainsi les États sont divisés en comtés. Il y a encore dans beaucoup de villes, et notamment à Charleston, la rue du Roi et la rue de la Reine. En Virginie, il y a les comtés du prince Édouard, du prince George, de la reine et du roi, du roi George et du roi Guillaume, etc. La Georgie conserva son nom, tout en faisant la guerre au roi George.

J'ai été fort surpris aussi d'entendre, en Pensylvanie, les cours de justice s'ouvrir par ce vieux mot français qu'un huissier répète sans le comprendre : *oyez! oyez! oyez!* Les Anglais l'ont emprunté aux Normands, et les Américains l'ont gardé, parce qu'ils l'avaient reçu de leurs pères. En France, nous comprenons les révolutions autrement : nous nous empressons de les consommer dans les mots. Les républicains donnent à Choisy-le-Roi le nom de Choisy-le-Peuple. La restauration change le nom de Napoléonville, et l'appelle Bourbon-Vendée. La suppression des mots saint et sainte sur les écriteaux des rues de Paris est le beau idéal de ce système.

Note 34. (Page 119.)

Des marchés avec publicité et concurrence.

Parmi les formalités imposées par notre législation à nos ingénieurs dans l'exécution des travaux publics, se trouve celle de ne faire des marchés qu'avec publicité et concurrence, après des affiches, et moyennant divers délais. Ils sont astreints à prendre la plus basse des soumissions déposées, pourvu qu'elle soit au-dessous d'une limite fixée par eux, et aussi à moins qu'ils ne supposent une coalition d'entrepreneurs. Aujourd'hui, cette coalition a presque toujours lieu. Les entrepreneurs soumissionnaires conviennent d'un léger rabais au profit de l'administration, se partagent entre eux, et d'avance, une part du bénéfice, et laissent le reste à l'un d'eux, qui devient adjudicataire. Les ingénieurs n'ont aucun moyen de remédier à cet abus; en faisant annuler l'adjudication, ils ne feraient que reculer la difficulté pour y retomber toujours, et ils ajourneraient indéfiniment l'exécution des travaux.

Aux États-Unis, les commissaires des canaux, ou les ingénieurs placés sous leurs ordres, font aussi des adjudications par voie de publicité et concurrence (*public lettings*); mais il leur est laissé plus de latitude dans leur choix. Je crois aussi qu'en Amérique le danger d'une coalition d'entrepreneurs est moins à craindre que chez nous; les Américains entendent autrement l'esprit d'association.

Dans la plupart des services publics, ce système exagéré d'adjudication a les mêmes conséquences onéreuses pour le trésor. C'est aujourd'hui une habitude établie parmi les entrepreneurs, que de s'entendre contre l'administration. Le système des marchés de gré à gré a des inconvénients; il peut y avoir abus de confiance; mais je crois qu'actuellement le trésor y gagnerait, dans une foule de cas, une économie réelle d'argent, et que le pays y trouverait, en matière de travaux publics, une économie de temps plus précieuse encore. On peut ajouter, sans flatterie pour personne, que les agents employés par le gouvernement dans l'exécution des travaux publics jouissent aujourd'hui d'une réputation de moralité qui justifierait qu'on se relâchât à leur égard de la défiance contre les fonctionnaires en général, qui a dicté nos règlements d'administration publique.

Il paraît que les formalités prescrites pour l'adjudication et le payement des travaux exécutés par le génie militaire sont, pour le moins, aussi compliquées que celles qui existent pour les ponts et chaussées.

Les choses en sont à ce point que des hommes fort compétents, dont l'opinion est tout à fait favorable à l'exécution par l'État des grands travaux de communication, pensent que le seul moyen de créer en France, sans des retards excessifs, de grandes lignes de chemins de fer, par exemple, serait de les concéder à des compagnies dont l'État serait le principal actionnaire. Ces compagnies, n'ayant pas les mains liées comme l'administration, mèneraient les entreprises avec activité et vigueur. L'État, étant le principal actionnaire, ferait adopter les plans qui lui conviendraient, choisirait les ingénieurs, et administrerait à son gré les ouvrages, une fois achevés. Ce serait, à proprement parler, un artifice pour dégager l'administration des formes au milieu desquelles elle est comme garrottée, sans supprimer ostensiblement ces formes. Il me semble qu'au lieu de recourir à ce subterfuge, il vaudrait mieux modifier franchement nos procédés administratifs dans ce qu'ils ont de défectueux.

Note 35. (Page 121.)

Les pouvoirs anciens et les pouvoirs nouveaux, en France.

Nous aussi, en France, à côté des autorités anciennes, nous avons des autorités

nouvelles ayant un caractère tout positif, tout industriel, c'est-à-dire embrassant dans leurs attributions les faits principaux de l'activité matérielle des peuples modernes. En parlant ainsi, je n'ai nullement en vue les chambres dont la mission principale, la seule à laquelle elles soient parfaitement propres, est de contrôler les actes politiques de César, de tenir les cordons de la bourse et de reviser ses comptes financiers. J'entends indiquer d'autres corps tout à fait spéciaux. Ainsi nous avons des chambres de commerce [1] et des chambres consultatives des arts et manufactures [2], qui ont une existence officielle. Parallèlement à la session des chambres, nous avons tous les ans une session des conseils généraux du commerce, des manufactures et de l'agriculture. En face des anciens tribunaux, nous avons nos tribunaux de commerce et les conseils de prud'hommes. Toutes ces institutions sont encore modestes; elles sont par rapport aux anciens pouvoirs dans une position de dépendance plus ou moins complète. Les hommes qui les composent n'ont pas encore assez conscience de la mission à laquelle ils sont appelés. Cependant le germe subsiste; il grandit et se développe, et il est digne d'attention qu'il doive ses progrès à César, car c'est de la royauté que ces institutions relèvent directement, et c'est elle qui leur a donné de plus en plus d'importance.

Note 36. (Page 123.)

De l'esprit de la législation de la Nouvelle-Angleterre.

Je doute que nulle part le pouvoir de la société sur l'individu ait été poussé plus loin que dans la Nouvelle-Angleterre; ainsi, dans le Connecticut, il y avait des lois pour régler le temps qu'il était permis de rester au cabaret (une demi-heure); la quantité maximum qu'on pouvait y boire (une demi-pinte); après neuf heures et demie du soir, les auberges et cabarets devaient être fermés. Il n'était pas permis à un jeune célibataire de tenir maison sans le consentement des habitants de la commune; un père de famille n'avait pas le droit de recevoir chez lui un célibataire sans la même formalité.

Il était défendu de jurer, défendu de mentir et de répandre de fausses nouvelles; défendu de prendre du tabac, à moins d'avoir une déclaration d'un médecin, constatant que c'était par mesure de santé, et à moins d'y être autorisé par un tribunal.

D'autres règlements défendaient simplement de fumer en public. Cette année même (1836), les magistrats de Boston ont défendu de fumer dans la promenade publique de la ville (*Mall*), qui est un fort vaste enclos; je ne prétends cependant pas qu'en cela leur rigueur soit excessive.

Il est inutile de dire que les lois des colonies de la Nouvelle-Angleterre étaient d'une grande sévérité religieuse; chacun était contraint de faire partie d'une église congrégationaliste, et l'on n'était admissible aux emplois qu'à cette condition. Les dissidents payaient pour les frais du culte de l'Église établie. Les juifs et les quakers étaient exilés, et passibles de la peine de mort, s'ils se représentaient sur le sol de l'État.

[1] Il existe des chambres de commerce à Amiens, Avignon, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Boulogne, Caen, Calais, Carcassonne, Clermont, Dieppe, Dunkerque, Granville, le Havre, la Rochelle, Laval, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Morlaix, Mulhouse, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris, Reims, Rouen, Saint-Brieuc, Saint-Étienne, Saint-Malo, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes. Leur nombre est donc de trente-huit.

[2] Il existe des chambres consultatives des arts et manufactures dans dix-neuf villes, savoir : Abbeville, Alençon, Arras, Beauvais, Castres, Châteauroux, Elbeuf, Laigle, Limoges, Lisieux, Louviers, Lodève, Nevers, Quimper, Romorantin, Saint-Quentin, Sedan, Tarare, Valenciennes.

Les *lois bleues* du Connecticut contenaient aussi des prescriptions curieuses au sujet du mariage.

Il n'est guère resté de cette ancienne législation qu'une forte organisation communale.

Aujourd'hui, cependant, la communauté intervient quelquefois encore dans la vie privée de l'individu, au point de le dépouiller des droits qui nous semblent les plus naturels et les plus imprescriptibles. Ainsi, à Taunton, dans le Massachusetts, en 1836, deux juges de paix ont interdit la publication des bans de mariage d'un homme et d'une femme, parce que les futurs conjoints n'étaient *pas en état de se suffire à eux-mêmes après le mariage*, et qu'ils n'avaient *pas assez de discernement pour contracter un acte de cette importance*.

Dans quelques États de l'Allemagne, les gouvernements exercent le même contrôle sur le mariage.

Note 37. (Page 128.)

Difficulté des dégrèvements.

Il est fort difficile, en France, de dégrever les masses, parce que les ressources de nos ouvriers, et surtout celles de nos paysans, qui forment vraiment, en France, la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, sont tellement bornées, que le fisc n'y a pas prise. Le paysan limousin, par exemple, ne paye rien ou presque rien à l'administration des contributions indirectes, rien ou presque rien à celles des douanes, des postes et de l'enregistrement, par la triste raison qu'il ne boit pas de vin, qu'il mange très-rarement de la viande, qu'il ignore l'usage du sucre, du thé, du café et des étoffes anglaises; qu'il ne sait ni lire ni écrire, et que par conséquent il ne lui arrive jamais de recevoir de lettres; qu'il ne plaide pas, faute de posséder aucun sujet de litige, ou que, s'il possède un lopin de terre, ce qui est assez souvent le cas, il le garde sans le vendre ni l'accroître. A l'exception de l'impôt du sel, les taxes indirectes lui sont donc peu onéreuses. Si l'on abaissait ces taxes pour augmenter l'impôt foncier, on grèverait un très-grand nombre de paysans d'une somme souvent égale à celle dont ils auraient été dégrevés d'un autre côté.

Note 38. (Page 128.)

De l'octroi.

Il n'y a pas d'octroi aux États-Unis, ce qui est peu étonnant. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est qu'il n'y en ait pas en Angleterre, où le fisc, véritable Protée, s'est revêtu de toutes les formes imaginables. Les Anglais ont reconnu que c'était un mauvais impôt. Les droits d'octroi sont un fléau pour le pauvre des villes, parce qu'ils sont, dans les grandes villes, bien plus élevés que les contributions indirectes instituées au profit de l'État. C'est une plaie pour l'ordre social; car, exagérés comme ils le sont, ils appellent la fraude et créent dans toutes les grandes villes une classe de contrebandiers, race ennemie du travail, pourrie d'immoralité, dont le vicieux contact pervertit les ouvriers, et les entraîne à tous les désordres.

Le meilleur moyen de remplacer l'octroi de Paris consisterait probablement 1° dans une augmentation modique des centimes additionnels; 2° dans une taxe sur les loyers assise directement sur les locataires; 3° dans une taxe sur les voitures et chevaux de luxe, et même sur les chiens dont Paris est infesté; 4° dans des licences imposées aux marchands de vins, traiteurs et restaurateurs. A Paris, il ne serait pas difficile de se procurer ainsi, presque sans frais de perception, les 20 à 25 millions que l'octroi rapporte net.

Note 39. (Page 129.)

De l'impôt du sel.

L'impôt du sel produit au trésor 60 millions. Si l'on revenait sur la réduction du

droit des boissons opérée par la loi du 12 décembre 1830, réduction qui, tout le monde en convient aujourd'hui, n'a profité ni aux consommateurs, ni aux propriétaires de vignobles, on ferait rentrer au trésor une somme de 40 millions. L'on pourrait donc alors, sinon faire disparaître l'impôt du sel, du moins le deminuer des deux tiers, ce qui serait un bienfait pour le paysan, et un grand service à notre agriculture, qui est et sera toujours en France la première des industries nationales.

Note 40. (Page 134.)

Sur l'enseignement industriel.

L'enseignement industriel n'est pas absolument de l'inconnu en France. Nous en possédons de très-beaux germes qu'il ne s'agit que de cultiver.

Les établissements d'enseignement industriel existant en France sont :

1° L'école polytechnique et les écoles d'application civiles qui en dépendent, et dont les principales sont celles des ponts et chaussées et des mines.

2° Les écoles d'arts et métiers d'Angers et de Châlons.

3° Diverses écoles locales et spéciales, telles que celles de la Martinière à Lyon, l'école des mineurs de Saint-Étienne, le système d'apprentissage organisé par la société industrielle de Nantes.

Ces trois groupes d'écoles correspondent assez exactement aux trois classes industrielles : 1° directeurs ; 2° sous-directeurs et chefs d'ateliers ; 3° maîtres ouvriers et ouvriers. En les considérant ainsi, ils sont tous trois susceptibles de recevoir divers perfectionnements et divers degrés d'extension.

1° *Écoles polytechnique, des ponts et chaussées et des mines.*

L'école polytechnique fut d'abord créée comme *école centrale des travaux publics*. Plus tard elle fut réorganisée sous le nom d'école polytechnique, dans le but de fournir, à la fois, des sujets nécessaires à divers services publics et des hommes qui cultivassent la science pure. L'enseignement y a pris dès lors un caractère de science abstraite que beaucoup d'hommes expérimentés considèrent comme nuisible.

La fin du siècle dernier et les premières années de celui-ci furent marquées par d'éclatants travaux de mathématiques qui donnèrent à cette science un grand renom, et lui acquirent comme science abstraite, dans l'enseignement de l'école polytechnique, une place plus grande que ne le comportait le but réel et positif de l'institution.

Dans l'état actuel des choses, il est difficile de mettre fin à cet inconvénient, parce que les règlements et ordonnances qui ont organisé l'école lui assignent pour objet de répandre la science pure.

On est cependant fondé à soutenir que ce mélange de la science pure avec la science destinée à l'application est une confusion fâcheuse.

En fait, l'école polytechnique actuelle fournit bien moins de sujets à la science pure, qui n'en fournissait l'ex-école centrale des travaux publics ; les chefs de corps se plaignent plus encore de la direction d'esprit que cette éducation imprime aux jeunes gens, que des lacunes qu'elle laisse en eux.

Bien plus, cette combinaison, en la supposant possible à réaliser, serait aujourd'hui inutile, car l'école normale, qui est maintenant sur un très-bon pied, et qui, selon toute apparence, va recevoir de nouvelles améliorations, est et sera de plus en plus en mesure de suffire à tous les besoins de la science pure.

On pourrait dès lors modifier l'enseignement de l'école polytechnique, non pour la rendre moins savante, mais pour la rendre autrement savante ; lui donner une tournure plus pratique, y habituer les jeunes gens à accorder plus d'importance à

des questions d'utilité réelle qui, aux yeux de la théorie, ne sont que de misérables détails.

L'école des ponts et chaussées présente les mêmes imperfections que l'école polytechnique, et comme c'est une école d'application, elles y ont des conséquences plus graves. En général il faut reconnaître que nos écoles civiles d'application sont très-inférieures à l'école militaire d'application de Metz.

Nos ingénieurs des ponts et chaussées sont des hommes fort instruits. Cependant, il n'y en a pas le quart qui connaissent minéralogiquement et géologiquement les matériaux dont ils se servent pour bâtir ou pour charger les routes. Il n'y en a pas un sur dix, peut-être un sur vingt, qui sache faire une analyse digne de confiance d'une pierre à chaux, d'un mortier ou d'une pouzzolane. L'école des ponts et chaussées manque de bonnes collections de modèles et de matériaux. Elle manque même de cours sérieux sur quelques parties très-importantes aujourd'hui de l'art de l'ingénieur, sur les ponts suspendus, par exemple.

L'école des ponts et chaussées est au niveau de ce qu'étaient les travaux publics il y a trente ans ; elle est en arrière de l'importance actuelle de cette branche d'administration publique.

Il est évident que l'enseignement de cette école, ainsi qu'un bon nombre de règlements, ordonnances et usages en vigueur sur la matière, n'est plus en harmonie avec l'immense quantité de travaux publics très-variés qu'il va falloir exécuter et exécuter promptement sur le sol de la France.

Quant à l'école des mines, depuis que le corps des mines a été dépouillé des établissements de Geislautern (Prusse rhénane) et de Pesey (Savoie), ce n'est vraiment pas une école d'application, si par là on entend une école pratique. Les cours que l'on y fait peuvent être bons, et il y en a plusieurs qui sont excellents ; mais le système d'enseignement y est défectueux dans son ensemble et dans son esprit.

Le perfectionnement de cette école se lie étroitement à la question des grands travaux publics et particulièrement des chemins de fer. Une lieue de chemin de fer à double voie exige 500,000 kil. de fer au moins, y compris les clous, supports, etc. Soixante lieues à faire par an, et c'est un chiffre qu'on peut espérer de voir atteindre si le gouvernement concède ou exécute les grandes lignes, exigeraient donc 30,000,000 de kil.

La demande d'une pareille quantité, en sus de la consommation ordinaire, causerait une perturbation complète dans le marché. En fait, je ne crains pas de dire que l'état de nos forges présente un obstacle, le plus grand de tous peut-être, à l'exécution des grands chemins de fer ; or, pour les améliorer, que peut-on faire de mieux que de fonder des établissements modèles servant d'écoles d'application au corps des mines qui se recrute de la fleur de l'école polytechnique, et d'y admettre des élèves en grand nombre indépendamment de ceux qui sont destinés à être ingénieurs du gouvernement, comme c'est déjà l'usage pour l'école actuelle des mines.

Il y aurait donc lieu à modifier l'enseignement des écoles polytechnique, des ponts et chaussées et des mines, non, encore une fois, pour les rendre moins savantes, mais pour les rendre autrement savantes. Personne plus que moi ne rend hommage à la science en général et à la science mathématique en particulier. L'étude des mathématiques imprime à l'esprit des habitudes d'analyse et de précision précieuses pour le progrès de toute chose. Il est de la plus haute importance que nos ingénieurs des ponts et chaussées et des mines sachent les mathématiques, mais on ne s'est pas encore assez occupé de résoudre le problème de marier convenablement la science abstraite avec l'application en ce qui concerne l'art de l'ingénieur

civil. Ce n'est point l'excès de science que je dénonce, c'est la qualité de la science. Il y a une espèce de science qui facilite et éclaire la pratique : il y en a une autre qui la fait dédaigner. C'est la première seulement qu'il faut à nos grandes écoles industrielles. On n'y doit enseigner qu'une science qui s'empare des faits, qui puisse simplement les manier et les retourner, et non une science spéculative qui cache son impuissance d'application sous la disposition symétrique de ses formules.

Il faudrait en outre qu'il y eût dans l'enseignement de ces écoles un rappel continuel à la pratique, aux faits tels qu'ils existent, et tels qu'ils doivent être. Les intérêts et les faits matériels devraient s'y représenter sans cesse. L'économie politique et sociale devrait y être développée, non dans ses spéculations plus ou moins hasardeuses, mais dans ce qu'elle a de rapports directs avec l'histoire et l'avenir de l'industrie, et avec les ressorts principaux de la prospérité publique.

Il convient de citer ici l'école centrale des arts et manufactures établie à Paris depuis peu d'années, et qui donne déjà des résultats très-satisfaisants. Le système d'enseignement de cette école est supérieur à quelques égards à celui des grandes écoles du gouvernement.

Je ne prétends aucunement donner ici le tableau des modifications à faire subir à toutes les écoles que je viens d'énumérer ; mais je crois qu'ayant en vue d'une manière bien nette l'objet qu'on se propose, à savoir, le progrès industriel du pays, c'est un point sur lequel une commission convenablement composée s'entendrait sans peine.

2° *Écoles des arts et métiers.*

Les écoles d'arts et métiers d'Angers et de Châlons ont eu pendant longtemps aussi excès de théories spéculatives et d'études spéculatives. Elles sont cependant encore susceptibles d'être améliorées, et surtout elles pourraient être graduellement multipliées.

3° *Écoles locales et spéciales.*

L'école de la Martinière à Lyon, et un certain nombre d'essais, parmi lesquels j'indiquerai celui de la *Société industrielle* de Nantes [1], peuvent dès aujourd'hui servir de base à la création de l'enseignement industriel destiné aux maîtres ouvriers et ouvriers dans toutes nos grandes villes de manufactures. Pourquoi Lille, Rouen, Amiens, Saint-Quentin, Mulhouse, Saint-Étienne, n'auraient-elles pas ce que Lyon possède ? Lyon est une ville très-haut placée industriellement et dont l'exemple est excellent à suivre. Nos ouvriers forment la partie la moins avancée de notre personnel industriel. Il importe de s'occuper de leur éducation plus encore que de celle de nos ingénieurs et directeurs d'industrie. Si avec nos ingénieurs, comme nous en possédons déjà un certain nombre, nous avions des ouvriers tels que les ouvriers anglais, la France s'élèverait industriellement au-dessus peut-être du niveau actuel de l'Angleterre. Un bon système d'enseignement industriel pour les ouvriers, ou, pour parler sans néologisme, un bon système d'apprentissage est donc l'une des premières conditions à remplir pour développer en France le travail et les intérêts matériels, sans mécomptes et sans catastrophes.

L'agriculture étant en France la première des industries, il est bien clair qu'elle devra être comprise dans tout système d'apprentissage et d'enseignement industriel que l'on organisera.

Conclusions.

En résumé, notre côté faible en industrie, c'est avant tout le personnel ; ce sont

[1] Voir plus loin, note 56.

des industriels habiles, éclairés et actifs, dans tous les ordres, directeurs, sous-directeurs, contre-maîtres et ouvriers. Nous ne les aurons que par l'enseignement industriel.

Spécialement, à l'égard de l'école polytechnique, des ponts et chaussées, des mines, qui sont celles dont la réforme serait le plus facile, pour que nous ayons des travaux publics accomplis en grande quantité et avec vigueur, pour que les arts mécaniques se perfectionnent, pour que l'industrie minérale et métallurgique sorte de l'ornière, il faut que ces trois écoles soient remaniées à divers degrés et sans retard.

Entre autres avantages qui résulteraient du développement de l'enseignement industriel, en voici un qui me paraît devoir être signalé :

L'une des difficultés soulevées par la question de l'instruction secondaire a consisté en ce que l'on avait à satisfaire à deux besoins qui paraissent inconciliables :

1° Donner à l'enseignement un caractère industriel ;

2° Conserver à l'enseignement le caractère littéraire.

L'on atténuerait singulièrement cette difficulté si l'on développait séparément les divers germes d'enseignement industriel qui existent déjà dans le pays, et dont je viens de signaler les plus importants. L'enseignement industriel se constituant à part, personne ne songerait à affaiblir ou à dénaturer l'enseignement littéraire qui est un des besoins et une des gloires de la France.

Note 41. (Page 135.)

Des écoles régimentaires.

J'ai reçu d'un militaire distingué la note suivante, relative aux écoles régimentaires, qui donnera une idée du peu de résultats actuels de ces institutions.

« Il existe dans chaque régiment une école pour les soldats et une école de sous-officiers.

» Ces écoles sont dirigées par un officier, ordinairement du grade de lieutenant.

» Les jeunes soldats, à leur entrée au corps, sont admis à l'école, à moins d'instruction suffisante ou d'incapacité absolue. On leur enseigne à *lire*, à *écrire*, à *calculer*. La durée moyenne de leur instruction est d'une année. Lorsqu'ils ont traversé les huit degrés de l'instruction primaire, ils sortent de l'école et sont entièrement abandonnés à eux-mêmes.

» Dans la cavalerie, tous les instants de la journée étant employés aux détails du service, les écoles ne peuvent être ouvertes que le soir. Dans l'infanterie, on choisit une heure plus favorable.

» Les leçons durent une heure et demie. Elles ont lieu trois fois par semaine. Les besoins du service ou les maladies réduisent à huit par mois, terme moyen, les leçons que reçoit chaque soldat.

» Le cours des sous-officiers comprend : *l'histoire, la géographie, les éléments de mathématique* et *de géométrie, l'administration militaire*, et, dans un très-petit nombre de régiments, un cours de *topographie*.

» Ce cours a lieu trois fois par semaine et dure une heure et demie chaque fois.

» Les fonds alloués pour les dépenses de ces écoles s'élèvent, par chaque régiment de cavalerie, à 360 fr. par an, ou à 30 fr. par mois. Ils sont un peu plus considérables pour les régiments d'infanterie.

	par mois.	
» Le moniteur général (qui est sous-officier) reçoit	10 fr.	»
» Quatre moniteurs particuliers (brigadiers ou soldats) reçoivent [illegible] franc par mois,	4	»

» Il ne reste donc, par mois, pour l'achat du papier, plumes, encre, crayons, ardoises, livres, cartes géographiques, etc., que 16 fr. »

» Aussi l'officier directeur manque-t-il, pour préparer ses cours, des ouvrages les plus indispensables. Il est très-heureux si on met à sa disposition quelques livres vieillis et quelques mauvaises cartes. S'il veut s'acquitter consciencieusement de la fonction dont on l'a chargé, il est forcé d'acheter de sa bourse les livres nécessaires.

» Dans un grand nombre de régiments, les généraux inspecteurs ont eu à signaler, dans leurs rapports au ministre de la guerre, l'état peu prospère des écoles. Au lieu de remonter à la cause de cette fâcheuse situation et de la détruire, on s'est borné à lancer de superbes circulaires pour exciter le zèle des colonels. On y faisait ressortir pompeusement les innombrables avantages de l'instruction civile. On parlait d'établir les écoles sur de larges bases, de faire des soldats des citoyens instruits, et capables, après leur rentrée sous le toit paternel, de rendre de nouveaux services à la patrie. Le colonel attendri publiait un ordre du jour sur les bienfaisantes intentions du ministre et demandait à l'officier chargé des écoles un rapport sur les améliorations à opérer. Le rapport était fait et envoyé, l'ordre du jour oublié, la circulaire mise dans les cartons, et tout reprenait, après quelques jours, la marche accoutumée, et cela jusqu'à l'inspection suivante.

» Pour remédier au triste état des écoles régimentaires, il faut des faits et non des mots.

» L'officier chargé de l'instruction civile s'acquitte de toutes les fonctions militaires de son grade ; la direction des écoles, le cours aux sous-officiers, qu'il fait et prépare lui-même, sont ajoutés à son service militaire, déjà pénible. Pour ce supplément de travail il n'a aucun supplément de solde. Voyant combien l'on fait peu de cas de cet emploi, les officiers le regardent comme une corvée, qu'ils refusent ou évitent.

» Au contraire, le capitaine chargé de l'instruction militaire n'a que cette fonction, et il reçoit un quart en sus de la solde ordinaire du capitaine. Il est entouré de considération, et son avancement est plus rapide que celui des autres officiers.

» L'officier professeur n'est consulté en rien lorsqu'il y a dans le régiment des grades à donner aux soldats ou aux sous-officiers. Il n'a à présenter aucune liste de candidats à l'avancement ; il n'a aucune récompense à demander pour ceux qui font des progrès.

» Au contraire, le capitaine instructeur militaire propose pour l'avancement les jeunes soldats et sous-officiers dont il est satisfait. S'il y a quelques galons à donner, il est appelé et consulté sur le mérite des candidats. L'inspecteur général ne fait ses tableaux d'avancement pour les sous-officiers et soldats, et même pour les sous-lieutenants et lieutenants, que sur les notes fournies par lui.

» De cette différence de position résulte une différence d'action. L'officier professeur, déjà fatigué par son service militaire, voit encore toutes ses soirées prises par les écoles, et c'est à peine si on lui en sait gré. Le capitaine instructeur est presque toujours libre à midi et pour cette occupation du matin, il est regardé comme l'homme le plus utile du régiment et traité comme tel. Aussi voit-on presque toujours, là, négligence ; ici, zèle.

» Il en est de même pour les sous-officiers et soldats. Ils suivent avec ardeur l'instruction militaire qui les conduit à l'avancement. Ils négligent l'instruction civile dont rien ne leur fait sentir l'utilité, et qui d'ailleurs est prise sur des instants qui devraient être consacrés au repos, après les fatigues du jour. »

Note 42. (Page 136.)

De l'application de l'armée aux travaux publics.

En 1835, le gouvernement essaya l'application de l'armée aux travaux publics dans la construction des routes stratégiques de l'ouest. Des ateliers, composés de 320 à 360 travailleurs, furent établis dans quatre départements. Les résultats furent très-peu satisfaisants. Dans la Mayenne, la Vendée et Maine-et-Loire, les travaux ont coûté 14, 15 et 30 p. °/₀ en sus des devis. Dans la Loire-Inférieure, ils ont coûté 10 p. °/₀ de moins, mais ce bénéfice se résoudrait en une perte, si, au déboursé des ponts et chaussées, on ajoutait ceux de l'administration de la guerre, qui a continué aux soldats leur solde et leur ration, et qui a payé les frais de leur campement. Enfin, un entrepreneur eût certainement fait un rabais sur les devis.

Ce mauvais succès peut être attribué à diverses causes :

1° Les soldats sont restés trop peu de temps à l'ouvrage pour s'y façonner : ils ont travaillé cinq mois consécutifs, il est vrai, dans la Loire-Inférieure, mais ils n'ont été sur les chantiers que deux mois et demi dans la Mayenne et la Vendée, et un mois seulement dans le Maine-et-Loire.

2° Il convenait de ne composer les ateliers que d'hommes de bonne volonté et suffisamment robustes, et l'on n'en a rien fait dans les trois départements où l'insuccès a été bien caractérisé. Une partie de notre armée est sortie des campagnes, et se trouve propre aux travaux de terrassement. L'autre partie provient des villes, et a peu de goût pour remuer la terre. En prenant des corps en bloc, sans distinction d'hommes valides ou faibles, de bonne volonté ou non, on a eu inévitablement des ateliers hétérogènes, où l'énergie des uns était paralysée par la mollesse des autres. Dans le département de la Loire-Inférieure, l'autorité militaire locale avait choisi des hommes de bonne volonté.

3° On avait organisé un état-major trop nombreux relativement aux travailleurs, et qu'il eût été aisé de réduire de moitié, ce qui eût donné une économie dans la dépense.

4° Les bases d'évaluation du travail, imposées par l'administration de la guerre, étaient vraiment inadmissibles. On a exigé que le soldat fût payé autant qu'un travailleur ordinaire ; et l'administration des ponts et chaussées a eu le tort d'y consentir.

5° Enfin il est douteux que les officiers se soient montrés animés du zèle et de la vigilance qui les signalent dans le service militaire. Les officiers paraissent désirer peu l'application de l'armée aux travaux publics. Peu propres à diriger leurs soldats dans ce nouveau service, il est dans la nature humaine qu'ils soient peu favorables à un ordre de choses où ils croient qu'ils n'auraient plus eux-mêmes qu'une importance subalterne.

En 1835, la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain a aussi employé des soldats, et elle l'a recommencé, en 1836, sur une plus grande échelle. L'autorité s'est refusée à ne donner que des soldats de bonne volonté ; il a fallu que l'on prît tous ceux qu'elle présentait, des compagnies en bloc. Elle n'a pas permis que les soldats fussent à la tâche : il a fallu les payer à la journée, et tous également. On a interdit aux agents de la compagnie de donner aucune gratification aux militaires les plus actifs ; et lors même que des soldats avaient été renvoyés des ateliers, parce qu'ils y mettaient le désordre, ils continuaient à figurer sur les feuilles de paye ; en un mot, [illegible] a été anéantie. Aussi les terrassements opérés par les militaires, ont

les trois premières semaines, 120 p. °/₀ plus cher que s'ils eussent été

livrés à des ouvriers civils, et 60 p. °/₀ dans les trois dernières. Après six semaines de travail, les besoins du service ont obligé l'autorité à déplacer les soldats ; l'expérience a été ainsi brusquement interrompue.

L'administration militaire avait exigé que les soldats ne fussent pas mêlés aux ouvriers civils. En cela elle avait eu raison.

En 1835, le prix de la journée des soldats employés par la compagnie de Saint-Germain était de 1 fr. 25 c., soit 7 fr. 50 c. par semaine. On leur retenait 1 fr. 65 c. pour le service militaire dont ils étaient dispensés ; il leur restait dont 5 fr. 85 c., sur quoi l'on retenait encore 3 fr. au profit de la *masse*, comme si l'application de l'armée aux travaux publics n'avait eu pour but que d'arrondir la masse des régiments qui l'avaient incomplète. L'arrangement de 1836 était meilleur. Le prix de la journée fut alors porté à 1 fr. 30 c., soit 7 fr. 80 c. par semaine ; la masse continuait à absorber 3 fr., mais il n'était rien retenu pour le service. Il était affecté 40 c. par jour à l'ordinaire, et le dimanche le soldat touchait 2 fr. 40 c. La compagnie payait les 40 c. de l'ordinaire lors même que le mauvais temps empêchait les soldats de travailler. En raison de cette dépense, à cause de l'indemnité comptée aux officiers, sous-officiers et tambours, et de quelques effets d'équipement fournis par la compagnie, le salaire journalier d'un soldat travailleur revenait à 1 fr. 55 c. ou 1 fr. 60 c. Un terrassier gagnait alors de 2 fr. 25 c. à 2 fr. 75 c.

S'il est permis de tirer une conclusion de ces expériences, c'est qu'il sera très-difficile, sinon impossible, d'appliquer l'armée à des travaux exécutés par d'autres que par l'État.

Pour que l'application de l'armée aux travaux publics fût utile, même dans les entreprises exécutées par l'État, il faudrait que les officiers fussent plus qu'aujourd'hui capables d'y coopérer, et pour cela il faudrait que l'on modifiât l'enseignement de Saint-Cyr, ce qui n'est nullement impraticable. A l'école de West-Point, les officiers de toutes armes apprennent l'art de l'ingénieur militaire et civil. L'on pourrait aussi organiser, pour cette fin, des régiments composés d'hommes choisis, commandés par des officiers du génie ou de l'artillerie, dans lesquels l'état-major serait moins nombreux que de coutume. Quinze ou vingt mille hommes ainsi organisés suffiraient pour exécuter des quantités d'ouvrages considérables.

Un moyen sûr d'empêcher toute mésintelligence entre les ingénieurs et les officiers consisterait à remettre complétement au corps du génie militaire ou à celui de l'artillerie l'exécution de quelque grande communication. Les officiers de ces corps ont, comme je l'ai déjà dit, toutes les connaissances requises, et ils sont aujourd'hui sans occupation digne d'eux.

Comme toute la grande innovation, l'application de l'armée aux travaux publics soulèvera beaucoup de difficultés et rencontrera beaucoup de résistance ; mais je suis persuadé que l'on s'exposera à de grands embarras et à de funestes lenteurs si l'on entreprend la belle œuvre de la navigabilité et de la viabilité du territoire, sans se créer d'abord cette ressource ; avec des soldats travailleurs, qu'il serait aisé de faire agir par masses, on pourrait, dans un temps donné et sur un point donné, exécuter des quantités de travail hors de proportion avec celles qu'il est possible d'obtenir des ouvriers ordinaires.

Note 43. (Page 140.)

Biens des femmes et des mineurs en Angleterre.

En Angleterre, les fortunes des femmes et des mineurs sont sous la sauvegarde des cours d'équité, qui, lorsqu'elles ont quelque raison de douter de la probité ou

de la prudence d'un mari ou d'un tuteur, s'emparent de l'administration de ces fortunes, et ordonnent aux administrateurs de verser à leurs caisses toutes les sommes par eux touchées.

On assure que la somme des valeurs qui sont ainsi administrées par l'intermédiaire des cours d'équité s'élève à un milliard, dont une très-grande partie est placée dans les fonds publics.

Ce système n'est pas seulement avantageux aux femmes et aux mineurs ; il ajoute un nouvel élément de crédit public à tous ceux que possède déjà le pays.

Note 44. (Page 140.)

De l'appui donné aux banques par le gouvernement.

On en a vu la preuve en 1831-1832, lorsque la banque de France retira son concours au commerce. Si la banque eût senti derrière elle le trésor, elle eût été beaucoup moins timide ; elle n'eût pas manqué au commerce, précisément au moment où le commerce avait le plus besoin d'elle.

Quelques semaines après la révolution de juillet, MM. Péreire frères proposèrent la création d'une *compagnie d'assurances mutuelles pour l'escompte des effets à toutes échéances, et pour les avances à faire au commerce et à l'industrie sur de bonnes garanties quelconques.* L'un des traits principaux de ce projet consistait en ce que le gouvernement aurait figuré au nombre des souscripteurs pour 50 millions, avec cette clause, que, si les pertes excédaient les bénéfices, le gouvernement les supporterait seul jusqu'à concurrence de 25 millions.

Toute porte à croire que, moyennant une bonne administration des ressources de la compagnie, l'État aurait peu ou point perdu, et que beaucoup d'existences eussent cependant été sauvées.

Note 45. (Page 141.)

Banques du nord, du sud et de l'ouest.

En 1811, sur quatre-vingt-huit banques locales, les États de Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut et New-York en comptaient cinquante-cinq, c'est-à-dire les deux tiers, quoiqu'ils n'eussent que 2,700,000 habitants sur 7,300,000, c'est-à-dire un peu plus du tiers. Au 1er janvier 1834, les États situés au nord du Potomac avaient quatre cent quatorze banques avec un capital de 565,000,000 de fr. Les États du sud et de l'ouest ne comptaient que quatre-vingt-huit banques avec un capital de 324 millions, qui serait réduit de moitié si l'on supprimait les banques de quelques centres commerciaux, tels que la Nouvelle-Orléans, Charleston, Richemond et Mobile. La population des États du nord était alors d'environ 6,500,000 ; celles du sud et de l'ouest réunies s'élevaient à 7,500,000. Les forces respectives des banques étaient donc dans le rapport de 4 à 3, tandis que celles des populations étaient dans le rapport de 6 à 7. Les États de Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut, ceux de toute l'Union où le génie de la mère patrie s'est le mieux conservé, possédaient à eux seuls cent soixante et quatorze banques, c'est-à-dire le tiers du nombre total (506) des banques locales, avec un capital de 220 millions, c'est-à-dire égal au quart du capital total desdites banques (907 millions), quoique leur population ne fût que du treizième de celle du pays.

Cependant les développements de la culture du coton et le commerce qu'elle crée tendent à rétablir la balance en faveur du sud et de l'ouest. De très-grandes banques ont été créées récemment dans les métropoles du sud, avec des comptoirs dans l'intérieur des États.

Au 1er janvier 1835, les banques des États situés au nord du Potomac avaient un capital total de 632 millions, tandis que le capital de celles du sud et de l'ouest était de 400, c'est-à-dire que le nord conservait son avantage. Au 1er juin 1835 plusieurs grandes banques du sud, et entre autres celle de la Nouvelle-Orléans (*Citizens' bank*), qui fait des avances à l'agriculture, n'étaient pas encore organisées.

Note 46. (Page 141.)

Citizens' bank en Louisiane.

Dans la Louisiane, les chartes de plusieurs des banques leur font une loi de prêter une grande partie du capital à des *habitants* ou planteurs. La *Citizens' bank* est ainsi astreinte à avancer la moitié de son capital aux propriétaires fonciers; elle leur profite aussi en ce qu'ils sont actionnaires sans avoir rien déboursé. La banque a emprunté à des capitalistes européens (la maison Hope d'Amsterdam) la totalité de son capital effectif, 6 millions de dollars (32 millions de francs), à raison de 5 p. %. Son capital nominal est du double. Elle a donné en retour une hypothèque d'une somme égale sur les biens des planteurs actionnaires; et à cette hypothèque, l'État de la Louisiane a joint sa propre garantie. Chaque planteur actionnaire a droit à un crédit de moitié de sa souscription, au taux de 6 p. %. L'autre moitié sert aux opérations de l'institution comme banque commerciale. Les planteurs actionnaires ont ensuite leur part des bénéfices.

On voit que ce système repose sur la facilité de la législation hypothécaire.

Note 47. (Page 142.)

Du régime hypothécaire.

Le système hypothécaire actuellement en vigueur en France repose sur deux principes fort sages, les plus avancés assurément en cette matière : le principe de la publicité et le principe de la purge. Ces deux principes sont écrits dans la législation française depuis l'édit de 1771. Il y a de grandes nations en Europe, à commencer par l'Angleterre, qui n'en ont pas encore le bénéfice. Le principe de la publicité hypothécaire a pour objet de fournir à tout acquéreur de biens fonds, ou tout prêteur sur hypothèques, le moyen de connaître les charges hypothécaires qui pèsent sur le bien qu'il achète ou qui lui est offert en gage. Le but de la purge est de permettre à un propriétaire de rendre, lorsqu'il en a le désir et les moyens, sa propriété nette de toute créance hypothécaire.

Malheureusement, lorsqu'il s'est agi de régler l'application de ces principes salutaires, il s'est rencontré de graves difficultés, notamment en ce qui concerne les intérêts des mineurs et des femmes. A travers les complications de nos formes judiciaires, dans les remaniements opérés à des moments de crise, d'autres exceptions et restrictions fâcheuses se sont introduites dans les lois ou dans la jurisprudence. Et ainsi, en partant de principes excellents, on est arrivé à une pratique qu'on peut, sans exagération, qualifier de détestable.

Énumérons, en effet, les principaux inconvénients de notre système d'hypothèques.

1° L'absence de sécurité pour l'acquéreur ou le prêteur. — Elle résulte, soit de la possibilité d'un stellionat, d'une fraude ou d'une erreur, soit des divers priviléges reconnus par la loi, sans qu'aucun moyen soit offert à l'acquéreur ou au prêteur de démêler l'erreur ou la fraude, ou de découvrir les priviléges qui existent au moment de la vente ou du prêt.

Ces priviléges sont de diverses sortes : le trésor jouit d'un privilége sur les biens

des condamnés, et ce privilége a un effet rétroactif : il y a des priviléges de vendeur antérieur qui peuvent subsister sans que rien en constate l'existence. Il y a des priviléges, temporaires il est vrai, entre cohéritiers ; il y en a pour ce que les jurisconsultes appellent la séparation de patrimoines ; il y en a au profit des architectes, de certains fournisseurs, des gens de service. Le mal n'est pas précisément que ces priviléges existent, quoiqu'ils ne soient pas tous également soutenables ; le mal est qu'il n'y ait pas de moyen légal, positif, de les reconnaître et de les évaluer à un moment donné. « Sous ce rapport, dit M. Sévin du Mans, auteur d'un écrit intéressant sur la matière, les vices de notre système hypothécaire sont tels que, rigoureusement parlant, il n'y a pas un propriétaire qui soit certain de ne pas être évincé de l'immeuble qu'il possède ; pas un prêteur sur hypothèques qui ait la certitude de ne pas perdre sa créance. » On conçoit combien, par réaction, un tel état de choses est funeste au vendeur ou à l'emprunteur [1].

2° Les hypothèques légales, c'est-à-dire secrètes. — Ce sont des hypothèques subsistant sans inscriptions, indéfinies, établies au profit du mineur sur tous les biens du tuteur, et au profit de la femme sur les biens du mari. Certes, les droits du mineur et ceux de la femme sont sacrés ; mais il y a lieu à rechercher s'il ne serait pas possible de les garantir sans retirer de la circulation, sans frapper de stérilité, sous le rapport du crédit, les biens du mari et ceux du tuteur. Il serait bon d'examiner pareillement si un excès de précaution en faveur des femmes ou des mineurs ne leur est pas préjudiciable. « Le code actuel, dit M. Sévin, a poussé si loin la sollicitude pour les mineurs, que la tutelle est devenue une charge effrayante. Aussi, lorsqu'elle n'est pas forcée, n'est-elle acceptée que par ceux qui n'ont pas d'immeubles que puisse atteindre cette hypothèque tacite et indéterminée. Les biens d'un tuteur deviennent en effet tout aussi inaliénables que ceux d'un majorat ; il se trouve frappé d'une incapacité aussi complète que son pupille ; vous avez deux incapables au lieu d'un. »

3° Les formalités longues et ruineuses imposées au prêteur pour arriver au recouvrement de sa créance, c'est-à-dire la procédure d'expropriation, et celle d'*ordre* qui concerne la répartition, entre les créanciers, du produit de la vente. — Ces pro-

[1] M. Decourdemanche cite plusieurs exemples d'acquéreurs ou de prêteurs dont les intérêts ont été compromis par les vices du régime hypothécaire actuel. En voici un qui est curieux :

« M. le comte de S. A. possédait une maison au Mans. Il donna au vicomte de S. A. pouvoir de vendre cette maison. Celui-ci substitue sa femme à ses pouvoirs.

» Le 24 septembre 1818, la vicomtesse de S. A., se trouvant à Paris, vend la maison du comte de S. A. à un sieur Goguet.

» De son côté, par acte devant notaire du Mans, du 7 octobre suivant, le vicomte de S. A., en vertu des mêmes pouvoirs, vend cette même maison à Jean Durand.

» Le sieur Goguet en avait déjà pris possession ; il s'absente et revient le 14 octobre.

» Dans cet intervalle, Durand s'était installé dans la même maison, dont il se croyait propriétaire ; mais précisément le même jour, 14 octobre, des affaires l'avaient appelé en ville. Le soir, il trouve la porte fermée, et ne peut rentrer chez lui qu'en escaladant le mur de derrière. Le 15, Goguet, à son tour, voit Durand lui refuser l'entrée.

» Ils se pourvoient tous deux devant les tribunaux.

» Chacun d'eux ignorait qu'il existât une vente autre que la sienne.

» Goguet, dont le titre était le premier en date, fut maintenu en possession à l'exclusion de Durand. »

(Arrêt de la cour d'Angers du 11 novembre 1818. — *Journal du Palais*, tome LVI, page 473.)

cédures peuvent durer deux ans, quatre ans, six ans. Les frais qu'elles entraînent peuvent s'élever à un chiffre effrayant. Les causes de nullité, qui peuvent obliger à recommencer, y sont multipliées. Le prêteur, qui avait compté sur l'intérêt de ses fonds, en est privé pendant un fort long délai ; et, durant ce même temps, il a en outre de fréquents déboursés à sa charge. Quant à l'emprunter, il est rare que les frais de justice n'absorbent pas le reste de sa propriété. Singulier résultat d'un système dicté pourtant par le désir de favoriser les propriétaires fonciers !

Le remède à ces divers inconvénients consisterait :

1° Dans des règlements qui rendraient obligatoire la constatation de tous les changements survenus dans la propriété, par suite de ventes, décès, jugements ; qui définiraient les priviléges, et les rendraient apparents, de sorte que tout nouvel acquéreur, ou tout prêteur, pût vérifier l'état de la propriété qu'il achète ou qui lui est donnée en gage. Il suffirait, pour cela, de rendre obligatoire, sous peine de nullité, le dépôt de certains actes aux bureaux d'hypothèques. Dans l'état actuel des choses, tout acquéreur peut obliger à se faire connaître, dans un délai de deux mois, sous peine de déchéance, tout possesseur d'hypothèques non inscrites, pourvu que ce soient des hypothèques légales, c'est-à-dire conservatoires des droits des femmes et des mineurs. Or, si la purge a puissance contre les femmes et les mineurs, qui sont de tous les créanciers ceux que la loi a surtout envie de protéger, pourquoi lui refuser puissance contre les droits non connus d'un vendeur précédent ou d'un créancier quelconque? Et pourquoi la formalité de la purge ne serait-elle accessible qu'à un nouvel acquéreur? pourquoi serait-elle interdite à un ancien propriétaire ?

2° Dans l'adoption de moyens qui détermineraient les hypothèques légales, ou plutôt qui garantiraient les droits des femmes et des mineurs, sans entraver la propriété, et sans la soustraire aux transactions. A cet égard, on pourrait introduire un régime analogue à celui qui subsiste en Angleterre, en donnant aux tribunaux le droit de contraindre, en cas de soupçon, les maris et les tuteurs à placer dans les rentes 5 p. °/₀, ou à la caisse des dépôts et consignations, la valeur des propriétés appartenant aux femmes et aux mineurs [1].

3° Dans la simplification et l'abréviation des procédés d'expropriation et d'ordre.

Le régime hypothécaire des États-Unis varie avec les États. Dans la Pensylvanie et dans l'État de New-York, il est simple ; mais il suppose l'enregistrement de pièces qui, chez nous, payeraient des droits énormes, et qui, en Amérique, ne supportent qu'une taxe d'un à deux doll. (5 fr. 33 c. à 10 fr. 67 c.).

On a proposé avec beaucoup de raison, ce me semble, d'appeler la géométrie au secours de l'écriture, et de constater par des plans tous les changements que subit la propriété. La conservation des plans du cadastre, qui est d'ailleurs nécessaire par d'autres motifs, et à laquelle cependant on a négligé de pourvoir jusqu'à présent, permettrait de réaliser cette idée à peu de frais. Les travaux de M. de Decourdemanche sur cette question sont d'un grand intérêt. Ses idées ont été mises en pratique dans la commune de Chesnay (Seine-et-Oise), pour un délai de quinze ans, pendant lequel la terre y a éprouvé des mutations et des transfigurations multipliées, et l'épreuve paraît avoir été concluante.

L'état de la législation actuelle des hypothèques gêne toutes les transactions dont la terre est l'objet : dans certains cas, elle les rend impossibles. On sait à quel degré la division du sol a été poussée en France depuis cinquante ans. Dans quelques localités, et notamment dans les environs de Paris, on en est venu à ce point, non

[1] Voir plus haut, note 43, page 272.

seulement que la culture à la charrue est abandonnée, et qu'il faut, comme il y a 3,000 ans, cultiver à bras, mais aussi que la propriété ne peut plus supporter les moindres opérations légales. Il y a bon nombre de propriétés qui ne valent pas la peine de passer un acte, et dont, par conséquent, la propriété a cessé de se constater légalement. Il y a des parcelles imposées à moins de 5 cent. Il y en a qui le sont à moins encore. Il y en a dont le revenu est moindre que le coût d'un avertissement du percepteur des contributions. Une parcelle, taxée à 5 cent., vaut 15 à 20 fr. Or, dans l'état actuel des choses, pour opérer la purge, même incomplète, qui peut s'effectuer aujourd'hui, les frais s'élèvent à 80 fr. environ. De sorte que pour s'assurer, même imparfaitement, la propriété d'une de ces parcelles, il faut encourir une dépense quadruple de ce qu'elle vaut. Ceci explique pourquoi il se reconstitue si peu, je ne dis pas de grandes, mais de moyennes propriétés, d'une dimension suffisante pour que l'on y applique les bonnes méthodes agricoles [1].

Quant à l'influence économique directe d'une bonne législation hypothécaire, il est facile de la calculer. Il résulte des renseignements officiels fournis, il y a deux ans, par le directeur général de l'enregistrement, que la somme des hypothèques dont est grevée la propriété foncière s'élève à 11 milliards 233 millions, non compris les hypothèques légales. D'un autre côté, il fut constaté, pendant l'enquête ouverte lors de la création de la caisse hypothécaire, que le taux de l'intérêt réel des prêts sur hypothèque variait de 5 à 12, et même à 15 p. %. Le taux moyen ne paraît pas devoir être actuellement au-dessous de 8 p. %. A ce compte, la propriété foncière payerait une masse annuelle d'intérêts égale à 900 millions. Toute mesure qui améliorerait la législation hypothécaire ferait disparaître une portion de cette énorme charge. Une réduction de 1 p. % sur le taux de l'intérêt produirait un dégrèvement de 11 millions. C'est beaucoup plus, à coup sûr, que tout ce que la propriété foncière peut attendre d'un remaniement du budget.

Note 48. (Page 142.)

Nouveaux billets de banque.

La banque de Lyon, tout récemment créée, doit faire circuler ses billets non-seulement à Lyon, mais dans tout le Midi. A cet effet elle émet, indépendamment des billets de banque ordinaires, qui sont au porteur et à vue, des billets à ordre et à échéance déterminée, que les négociants lyonnais donneront en payement à leurs correspondants, en les endossant eux-mêmes. Moyennant cet endossement, les billets de banque à ordre seront pris comme argent comptant, et ainsi on s'accoutumera dans le pays à avoir confiance dans les titres de la banque. N'étant pas au porteur, ces billets ne seront pas susceptibles d'être volés comme les billets de banque ordinaires. C'est l'imitation des *post-bills* de la banque d'Angleterre.

On a proposé aussi d'émettre une troisième espèce de billets qui porteraient intérêt et qui seraient payables à vue ou à échéance. Ils offriraient aux particuliers qui gardent chez eux de la monnaie métallique et aux classes laborieuses, qui souvent conservent enfoui, en argent ou en or, le produit de leurs épargnes, un moyen com-

[1] D'après un travail tout récent de M. Léon Faucher (*Revue des deux mondes*) sur l'état de la propriété en France, il y a dans la commune d'Argenteuil, près Paris, des parcelles de la contenance d'un demi-are, d'un quart d'are (2 m., 50 sur 10 mètres), c'est-à-dire de la grandeur d'une chambre, et dont le revenu est de 9 c., 6 c., 5 c., ce qui suppose un impôt d'un centime. On voit souvent sur les affiches de vente, autour de Paris et dans les départements, des parcelles dont la mise à prix est de 6 fr., 8 fr., 10 fr. Et les frais indispensables pour que l'acquisition soit régulière sont de 110 fr. environ, y compris 80 fr. de purge.

mode de placer fructueusement leurs économies. Par là, les banques étendraient leurs opérations comme banques de dépôt. Le pays en retirerait un grand avantage, puisque tout le capital métallique aujourd'hui disséminé et dormant dans les coffres-forts et les tirelires, qui est complétement improductif pour la société et pour ceux qui le possèdent, se trouverait alors concentré chez les banques, entre les mains desquelles il fructifierait.

Dans le projet de banque proposé par MM. Pereire, en septembre 1830, il devait être émis des bons au porteur produisant intérêt à raison d'un centime par jour pour 200 fr. par an. Cette banque ne devait même pas avoir d'autre papier-monnaie.

Note 49. (Page 144.)

La session de 1836 a produit enfin une bonne loi sur les chemins vicinaux ; il leur est alloué, en argent ou en travail, une somme qui sera de 50 millions et peut-être davantage.

Note 50. (Page 146.)

Zèle des localités pour les travaux publics.

Les conseils généraux des départements se sont enfin animés du plus beau zèle pour les travaux publics et surtout pour leurs routes départementales. Tel département, comme celui d'Indre-et-Loire, a emprunté, à cet effet, une somme de 2,500,000 francs. D'autres départements ont fait des emprunts d'un million, de 1,500,000 francs, etc. La Charente, le Cher, etc., sont au nombre des départements qui se sont le plus distingués.

La ville de Dieppe a aussi donné un exemple qui mérite d'être signalé. Elle a offert de contribuer à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à la mer, avec embranchement sur Dieppe, par une somme annuelle de 120,000 francs, suffisante pour couvrir l'intérêt à 3 p. °/o d'un emprunt de 4,000,000 de francs.

Note 51. (Page 154.)

État civil des gens de couleur.

Dans le Massachusetts et dans la plupart des États de la Nouvelle-Angleterre, le noir et l'homme de couleur sont réputés citoyens, et, comme tels, possèdent théoriquement le droit électoral. En ce moment ils n'exercent point ce droit, soit qu'on les en empêche, soit qu'on omette à dessein de les porter sur la liste de la taxe personnelle (*poll tax*) qui, dans quelques États, forme le tableau électoral. La constitution actuelle du Connecticut (1818) les exclut de l'électorat. La constitution de l'État de New-York, qui date de 1821, ne range les hommes de couleur parmi les électeurs qu'autant qu'ils possèdent une propriété foncière valant 250 dollars, et qu'ils payent une taxe en conséquence. La constitution de Pensylvanie fait électeurs indistinctement tous les hommes libres inscrits au registre de contributions de l'État ou d'un comté. Ceux des États de l'ouest qui n'ont pas reconnu l'esclavage, n'admettent comme électeurs que les blancs : on conçoit qu'il en est de même dans les États du sud ; la Caroline du nord faisait cependant exception à cette règle ; la convention, qui vient de lui refaire sa constitution, a retiré la qualité électorale aux noirs et aux gens de couleur libres. En revanche, elle l'a accordée aux juifs qui, antérieurement, étaient privés du droit de cité, et qui le sont encore dans plusieurs autres États.

Note 52. (Page 164.)

De la vraie notion de la liberté

De quelque point de vue que l'on envisage l'espèce humaine, on y retrouve deux natures distinctes. Du point de vue de la liberté, on y reconnaîtra deux types à phy-

sionomies bien tranchées; l'un est actif, l'autre est passif; en présence de la violence, le premier mouvement de l'un est de résister vigoureusement; celui de l'autre, de se résigner et d'attendre. Ils ont besoin, l'un d'être réprimé et contenu; l'autre, d'être protégé, encouragé, excité. Laissés à eux seuls, en face l'un de l'autre, le premier, doué d'une grande énergie extérieure, opprimera inévitablement le second.

Pour qu'il n'y ait pas tyrannie, il faut que l'ordre social reconnaisse un pouvoir qui s'interpose entre ces deux types, et, les traitant chacun selon son tempérament, emploie avec l'un la bride, avec l'autre l'éperon.

Les philosophes et les publicistes qui depuis cinquante ans ont écrit sur la liberté ou rédigé des constitutions, ont presque toujours perdu de vue cette distinction des deux types. Ils ont supposé que le type humain était un; que tous les hommes étaient également peu portés à prendre leurs coudées franches au détriment de leurs voisins, et également aptes à refouler, sans aucun secours extérieur, les empiétements d'autrui; qu'ils étaient, en un mot, propres au *self-government*. Ils ont ainsi trop souvent conclu à la suppression de tout pouvoir modérateur, et à l'annihilation de l'autorité directrice.

En cela ils se sont trompés. L'existence d'une autorité qui intervienne entre les deux types est indispensable, en thèse générale, à la jouissance de la liberté. Sans elle, il y aurait licence pour les uns, sacrifice pour les autres, liberté pour personne.

Tous les peuples ne participent point également de ces deux natures. Il me semble, par exemple, que chez les Américains il y a une plus forte proportion du type actif que partout ailleurs; ce qui, joint au sentiment du respect à la loi, leur a permis de vivre jusqu'ici en *self-government*. Chez les peuples de l'Europe méridionale, il y a une plus forte proportion de type passif, et aussi une plus grande inégalité de faculté et d'organisation; circonstance qui y rend indispensable l'intervention d'un pouvoir fort, destiné à représenter et à soutenir les faibles.

Note 53. (Page 166.)

Des diverses institutions utiles.

Parmi les institutions déjà existantes en France, et qui sont susceptibles d'être étendues et multipliées, on doit signaler :

1° Les conseils de prud'hommes; il n'en existe en France que cinquante-huit [1]. On les a réservés jusqu'à présent pour les centres manufacturiers et pour les fabrications spéciales; il n'y aurait aucun inconvénient à en créer dans toutes les villes où il y a un mouvement industriel de quelque importance, et une population ouvrière passablement nombreuse, même lorsqu'il n'y aurait pas de manufactures, comme c'est le cas dans les ports.

Voici quel a été le résultat des travaux des conseils de prud'hommes de toute la France pendant cinq années consécutives 1830-1831-1832-1833-1834 :

Nombre des affaires portées devant les conseils 60,555

[1] Voici la liste, par ordre alphabétique, des villes où il en existe :
Abbeville, Amiens, Alençon, Armentières, Aubusson, Amplepuis, Alais, Avignon, Bapaume, Bédarieux, Bar-le-Duc, Bolbec, Chollet, Caen, Cambray, Calais, Clermont, Châlons-sur-Marne, Castres, Carcassonne, Douai, Elbeuf, Laval, Louviers, Lille, Limoges, Limoux, Lodève, Lyon, Marseille, Mamers, Mulhouse, Metz, Nîmes, Niort, Nancy, Orange, Orléans, Péronne, Roubaix, Réthel, Reims, Rouen, Saint-Quentin, Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Sedan, Thanne, Turcoing, Tarare, Tours, Troyes, Thiers, Vire, Vienne, Villefranche.

Affaires conciliées	38,380
Affaires non conciliées	2,159
Jugements rendus en dernier ressort	1,035
Jugements rendus en premier ressort	654
Jugements dont il a été interjeté appel	56

2° Les sociétés de secours mutuels;

3° Les caisses d'épargne et les sociétés industrielles, dont il sera question plus loin (notes 55 et 56);

4° Les assurances sur la vie, qui se prêtent à une multitude de combinaisons de prévoyance personnelle ou de famille. On les emploie beaucoup en Angleterre et très-peu en France. Le gouvernement a les moyens d'en faire apprécier les avantages aux classes ouvrières et à d'autres classes qui feraient sagement aussi d'y avoir recours. Il peut même en organiser pour son compte;

5° Les caisses de prêts. A Lyon, il y a une caisse de prêts dotée de 190,000 fr. qui a été fondée depuis 1831. Dans les moments de détresse, elle fait des avances aux chefs d'atelier sur leurs outils, en leur en laissant l'usage : autrefois, ils les mettaient en gage chez des usuriers. Le taux de l'intérêt perçu par la caisse des prêts de Lyon est de 5 à 6 p. %. Les monts-de-piété prennent de 9 à 12 p. %. M. Émile Béres [1] cite cependant les monts-de-piété de Metz et d'Avignon comme prêtant à raison de 5 et 6;

6° Les salles d'asile pour l'enfance;

7° Les cours scientifiques à l'usage des adultes et même des jeunes garçons, faits bénévolement par des associations ou de simples particuliers. Les efforts de M. Charles Dupin en avaient fait établir un grand nombre; il n'en reste plus que quelques-uns aujourd'hui. Les encouragements de l'autorité leur ont manqué. A Metz, ces enseignements ont produit des résultats fort remarquables, grâce au concours éclairé de l'autorité municipale et au zèle de quelques officiers du génie et de l'artillerie, parmi lesquels MM. Bergery et Poncelet s'étaient distingués. Depuis quelque temps, ces cours ont attiré l'attention du gouvernement. Ceux qui sont dirigés à Paris par les frères ignorantins et par l'association polytechnique méritent d'être remarqués.

La ville de Lyon possède un établissement de ce genre dont l'organisation est très-bonne, et qui surpasse tout ce qui existe d'analogue dans toutes les autres villes de France, Paris compris. C'est l'école de la Martinière, fondée par un legs du major Martin. Elle ne peut manquer de fournir Lyon de contre-maîtres capables. On rendrait un grand service à l'industrie nationale en instituant des écoles analogues dans nos principales villes manufacturières. Ce serait protéger efficacement les fabriques françaises qui manquent d'une population ouvrière habile et exercée, et ce serait les protéger comparativement à très-peu de frais.

Pour donner une idée de l'utilité des conseils de prud'hommes, je ne puis mieux faire que de reproduire textuellement une note que je dois à M. Arlès-Dufour, de Lyon, l'un des hommes qui honorent le plus le commerce français par leur patriotisme et leurs lumières.

Note sur le conseil des prud'hommes de Lyon.

Le conseil des prud'hommes de Lyon se compose ainsi :

Section de la soierie. . . . | 5 fabricants de soieries (négociants).
4 chefs d'atelier.

[1] *Les classes ouvrières*, 1836, page 76.

Section de la dorure. . . .	2 tireurs d'or. 2 chefs d'atelier.
Section de la bonneterie. . .	2 fabricants. 2 chefs d'atelier.
Section de la chapellerie . .	1 fabricant de chapeaux. 1 marchand détaillant [1].

Ces dix-neuf membres sont titulaires.

Il y a, en outre, douze prud'hommes suppléants, dont huit dans la première section et quatre dans les trois autres. Le nombre total des prud'hommes est donc de trente et un.

La loi veut que le président du conseil soit choisi parmi les négociants de la première section. C'est là le seul avantage qu'aient les fabricants.

Les prud'hommes *chefs d'atelier* reçoivent de l'administration municipale 700 fr., par an, pour indemnité du temps perdu qui est très-considérable, et vaut bien au moins cette somme.

Les séances du tribunal sont divisées en grand conseil et petit conseil. Les premières ont lieu le jeudi seulement, les autres le mardi et le samedi.

Deux membres négociants et deux membres chefs d'atelier composent le petit conseil.

Le but du petit conseil est de concilier, d'éviter les jugements par le grand conseil. C'est un rouage admirable, et qui produit le plus grand bien. En cas de partage entre les juges, ou de refus de l'une des parties d'adhérer à la conciliation, l'affaire est renvoyée au grand conseil.

Aucune cause, sans exception, n'arrive au grand conseil, qu'après que les moyens de conciliation du petit conseil ont été épuisés.

Les séances des deux conseils sont publiques, et se tiennent dans l'une des plus belles salles de l'hôtel de ville.

La loi dit que les chefs d'atelier patentés concourront seuls à l'élection, concurremment avec les fabricants patentés. Or, à Lyon, nos chefs d'atelier ne sont point patentés, car ils sont réellement des ouvriers travaillant à façon pour des fabricants et non pour leur propre compte. Aussi, depuis les événements de novembre 1831, une ordonnance très-sage a fait une exception pour les chefs d'atelier de Lyon, et maintenant, tout ouvrier ayant un atelier de quatre métiers est électeur et éligible. Les chefs d'atelier électeurs élisent leurs prud'hommes dans une assemblée présidée par un délégué du préfet. De leur côté, et séparément, les fabricants élisent les leurs.

Il y a 1,119 ouvriers ou chefs d'atelier, ayant quatre métiers au moins, inscrits comme électeurs et éligibles.

Il y a 538 fabricants de soieries électeurs des prud'hommes fabricants.

Le conseil des prud'hommes concilie, autant que possible, les fabricants avec leurs chefs d'atelier ou ouvriers, mais surtout les chefs d'atelier avec leurs compagnons et leurs apprentis. Les causes de cette seconde catégorie sont dix fois plus nombreuses que celles entre les fabricants et les ouvriers ou chefs d'atelier.

On s'accorde unanimement à rendre hommage à l'équité du conseil. Comme il n'a point de code, de lettre morte, comme il est la loi vivante, sa balance, en cas de doute, penche toujours en faveur du plus malheureux.

[1] Il n'y a point, dans cet article, d'ouvriers ayant atelier ; tous travaillent chez les fabricants, à façon ou à la journée.

Aucun avocat, avoué, où homme de chicane, n'est admis à parler devant le conseil.

Les parties doivent s'expliquer elles-mêmes, à moins d'empêchement physique; et, dans ce cas, elles se font représenter par leur plus proche parent.

Cette absence des avocats et gens de loi fait que le conseil est vraiment un tribunal de famille. Aussi, en 1835, sur 3,885 causes présentées, 3,714 ont été retirées par suite de conciliation; 172 seulement ont suivi le cours complet de la juridiction des prud'hommes, et ont été terminées par 172 jugements, lesquels n'ont pas entraîné ensemble plus de 700 fr. de frais.

Quel temps et quel argent 3,885 affaires n'auraient-elles pas coûté devant un tribunal ordinaire, avec juges, avocats, avoués, etc.!

A Saint-Étienne, en 1835, le conseil des prud'hommes a terminé par conciliation 2,022 affaires, et en a *jugé* seulement 17.

Après 1830 et 1831, le conseil, comme tout ce qui existait en France, subit l'influence révolutionnaire. Quelques prud'hommes chefs d'ateliers, beaux parleurs, avocats par vocation, persuadèrent aux ouvriers que la justice ne leur serait bien et équitablement rendue que lorsque le conseil des prud'hommes jugerait d'après un code écrit, et que chacun serait libre de faire plaider sa cause par qui il voudrait. C'est ce que ces brouillons ou, si l'on veut, ces ignorants, appelaient *la libre défense*. Ils avaient fini par fanatiser les ouvriers pour la libre défense. Heureusement pour les ouvriers, l'administration resta sourde à ces demandes irréfléchies.

Ainsi que je l'ai dit, les neuf dixièmes des causes regardent les ouvriers et leurs apprentis; il y en a tout au plus un dixième qui soient des contestations entre les fabricants et les ouvriers. Ces chiffres disent assez combien il y aurait eu de temps et d'argent perdu pour les malheureux ouvriers, si on leur eût accordé ce qu'ils demandaient. La moitié des causes conciliées ne l'eussent certainement plus été.

Depuis les événements d'avril, le conseil des prud'hommes siége paisiblement et procède sans passion et avec le zèle plus louable, aux devoirs difficiles et fastidieux qui lui sont imposés. M. Riboud, le président, et tous les membres, fabricants et chefs d'atelier, ont droit à la reconnaissance publique.

Certainement, les tribunaux de prud'hommes et ceux des juges de paix, surtout si leur juridiction était plus étendue, feraient bénir la justice, que les grands tribunaux font souvent maudire ou à peu près. Quand tout le monde travaillera, les tribunaux de prud'hommes devront acquérir de grands développements. Il y a dans cette institution et dans celle du compagnonage de beaux germes d'avenir.

Note 54. (Page 166.)

De quelques lois à retoucher.

Entre autres points de notre législation relatifs aux classes ouvrières, qui peuvent être retouchés, je citerai la législation sur les priviléges des ouvriers pour le payement de leurs salaires. L'art. 2,101 du code civil ne cite pas les ouvriers parmi les créanciers privilégiés. Pour les admettre au privilége, il faut les assimiler aux gens de service ou domestiques; la plupart des cours royales ont rendu des arrêts contraires à cette assimilation. La cour de cassation s'est prononcée (arrêt du 10 février 1829) contre le privilége des ouvriers. Il y aurait lieu à établir positivement ce privilége.

La loi des coalitions est souvent extrêmement dure. On en a vu un exemple dans un arrêt assez récent du tribunal correctionnel de Valenciennes contre des ouvriers des mines d'Anzin. Le tribunal exprima lui-même son regret de les punir. La coalition passive devrait, dans la plupart des cas, être très-peu ou point punie.

Notre législation sur l'apprentissage est défectueuse et incomplète, M. C.-G. Simon, de Nantes [1], a émis des idées pleines de justesse sur cet objet important. Il n'y a pas de bons ouvriers sans bon apprentissage. Les Anglais l'ont senti et ont agi en conséquence.

Note 55. (Page 167.)

Des caisses d'épargne.

La session de 1834 a produit une fort bonne loi sur les caisses d'épargne. L'un des principaux traits de cette loi consiste en ce que toutes les caisses sont centralisées par l'intermédiaire du trésor public, de sorte qu'un ouvrier peut transporter ses économies avec lui d'une ville à l'autre. Avant 1834, il n'y avait en France que 25 caisses d'épargne. Il y en avait, au 1er juillet 1836, 204. Cinq départements seulement en sont dépourvus. Au 30 juin 1836, les sommes versées par les caisses d'épargne au trésor public s'élevaient :

Pour les caisses des départements, à.	37,965,445 fr.	85 c.
Pour la caisse de Paris, à.	45,633,182	23
	83,599,628	08.

Il y a dix-sept caisses qui ne sont pas en compte courant avec le trésor.

Du 1er janvier au 1er juillet 1836, l'actif des caisses d'épargne, en compte courant avec le trésor, s'est accru de 21 millions.

Ces utiles institutions sont susceptibles de quelque perfectionnements :

1° On pourrait les lier avec des caisses de prêts semblables à celle qui existe à Lyon [2].

2° Il serait convenable, à Paris surtout, de multiplier les jours de dépôt. Actuellement, on n'y reçoit les versements que les dimanches et lundis.

3° Il y a lieu à prendre quelques mesures au sujet des remboursements. Il n'est pas prudent de laisser le trésor passible d'une reprise instantanée de 80 ou 100 millions. Quelques personnes pensent que les remboursements devraient être effectués *en bons du trésor* au porteur ou à ordre, de 100 francs, par exemple, à un an d'échéance. On donnerait les bons aux déposants pour 97 fr. Ce serait accoutumer les classes laborieuses au papier-monnaie. Puisqu'à Berlin le peuple manie des billets d'un thaler (3 fr. 71 c.), et à Vienne des billets d'un florin (1 fr. 04 c.), des billets de 100 fr. seraient bien vite acclimatés à Paris.

4° Les caisses d'épargne pourraient être autorisées à vendre aux déposants, sans commissions, soit des titres de rente au porteur, dont, en 1834, M. Humann, ministre des finances, a créé, précisément en vue des classes laborieuses, des coupons de 10 fr., soit d'autres valeurs ou actions. Par ce moyen, l'on remédierait à l'inconvénient qui résulte du maximum fixé pour les dépôts, et à celui plus grave de certaines entreprises en commandite par petites actions, au moyen desquelles des spéculateurs sans moralité pompent les économies des pauvres gens de Paris.

Il importerait aussi de garantir la classe des ouvriers et celle des domestiques des piéges que leur tendent certains gouvernements étrangers par l'intermédiaire de grands agioteurs. Depuis 1820, les gouvernements dilapidateurs ou incapables qui se sont succédé en Espagne, ont remplacé les mines du Mexique par les épargnes des artisans de Paris, qu'ils ont attirées par l'offre mensongère d'intérêts de 12 ou 15 pour %. Ce trafic scandaleux, qui conduisait nécessairement à la banqueroute, doit non-seulement être flétri par l'opinion, mais interdit par l'autorité. Il

[1] *Observations recueillies en Angleterre*, tome II, page 51.
[2] Voir plus haut, note 53.

suffirait pour cela de défendre la négociation des fonds étrangers en coupons de moins de 1,000 ou 500 fr. de rente. Par là on laisserait aux riches la faculté de disposer de leurs fonds à leur gré et de se ruiner s'il leur plaît, et on mettrait à l'abri de la séduction ces classes intéressantes et nombreuses qui sont mineures, et dont le gouvernement est le tuteur naturel et légal. Il y a, dans les fonds espagnols créés depuis 1820, des coupons de 10 piastres (53 fr.) de rente.

Note 56. (Page 167.)

Société industrielle de Nantes.

A Nantes, une société, comme toutes les grandes villes devraient en avoir une, a entrepris la tâche difficile de créer une population ouvrière à la fois intelligente et honnête : c'est la *société industrielle.* Fondée, il y a six ans, sans autres ressources que les dons de ses membres et de modiques allocations du gouvernement, du conseil général du département, et du conseil municipal de Nantes, à quoi M. le duc d'Orléans, en sa qualité de président honoraire, a bien voulu ajouter une souscription annuelle, cette société a ouvert, à l'usage de la classe ouvrière, des cours d'écriture, de dessin, de géométrie, de langue française, de calcul, de dessin linéaire. Elle tient en apprentissage, sous sa surveillance paternelle, une centaine d'enfants, stipulant avec leurs maîtres qu'ils devront suivre ses cours; elle donne à ces enfants une gratification mensuelle. Elle a institué une caisse de secours mutuels qui, moyennant un versement de cinq sous par semaine, assure déjà à huit cents ouvriers, en cas de maladie, l'assistance du médecin, et la subsistance de leur famille. Elle distribue des prix aux apprentis qui se distinguent par leur bonne conduite et leur habileté. Elle a commencé une bibliothèque dont les livres sont gratuitement prêtés aux apprentis. Ses bienfaits envers la classe ouvrière ne sont pas de cette charité aumônière qui humilie; c'est de la haute philanthropie qui élève et honore. Les ouvriers coopèrent à l'administration de la caisse de secours mutuels. Tout cela s'opère avec quelques milliers de francs; tant il est vrai que le patriotisme peut, comme la foi, réaliser des miracles, et que lui aussi sait faire la multiplication des pains!

Mulhouse possède depuis longtemps une société industrielle.

Angers vient d'en créer une à l'instar de celle de Nantes.

Note 57. (Page 169.)

De l'association.

Nous disons souvent en France que l'esprit d'association nous manque, c'est une erreur ; nous manquons seulement de l'esprit d'association à l'anglaise. Notre génie national étant différent de celui des Anglais, le système d'association qui leur convient peut très-bien ne pas nous être applicable, sans que l'on soit en droit d'en conclure que nous ne sommes pas propres à l'association. On peut remarquer d'abord que le Français s'entend beaucoup mieux à consommer qu'à produire : c'est l'inverse pour l'Anglais. Nous nous associons beaucoup plus aisément qu'eux pour le plaisir ; ils s'associent plus facilement que nous pour le travail et les affaires. Même en matière d'industrie, d'administration et d'affaires, nous sommes très-susceptibles d'être associés ; mais le caractère républicain qui distingue les associations anglaises, fait et doit faire place chez nous au caractère hiérarchique. La forme régimentaire tempérée nous convient mieux que la forme parlementaire, pour tout ce qui est, je le répète, du domaine des affaires et de l'industrie. Nous devons réserver l'égalité pour les salons, les fêtes et les plaisirs, et nous borner, en fait de république, à celle des lettres.

Le procédé de l'association hiérarchique est employé chez nous avec le plus grand succès, et doit recevoir de nouvelles et nombreuses applications. Notre centralisation administrative en fournira le moyen. Notre armée est une grande association hiérarchique et démocratique en même temps, car tout soldat y a son bâton de maréchal dans sa giberne. Les ouvriers de nos ports sont organisés d'après le principe de l'association hiérarchique. Il est pourvu à leur éducation dans leur jeunesse, à leur avancement pendant leur vie active, et à leur retraite dans leurs vieux jours. C'est une justice à rendre au gouvernement français que la plupart des établissements qui dépendent de lui sont constitués sur ce principe de prévoyance et de justice paternelle.

La caisse des invalides de la marine, institution admirable créée par Louis XIV, et successivement améliorée depuis lui [1], est organisée dans une pensée d'association par voie de centralisation. C'est une association toute à l'avantage du faible et partant très-populaire. Les officiers, administrateurs et maîtres, et environ 90,000 matelots et ouvriers des arsenaux, composant ensemble le corps de la marine, ont un intérêt commun dans cette caisse, contribuent à ses ressources, et sont associés par elle. C'est à la fois une caisse d'épargne et de retraite; c'est aussi une caisse de famille, une caisse de secours, une tutrice légale, et même, jusqu'à un certain point, une banque [2].

L'association hiérarchique se présente comme devant offrir l'un des moyens les plus sûrs d'améliorer le sort des classes ouvrières, sans relâcher les liens sociaux. Il est possible de concevoir un grand nombre d'institutions et de pratiques par lesquelles cette idée prendrait corps. Mais un grand changement préalable à tous les autres, doit avoir lieu dans les sentiments. Le sentiment d'association doit exister au fond des cœurs avant que le principe d'association soit consacré par des institutions positives; et à cet égard il y a beaucoup à faire, car, dans nos sociétés irréligieuses, la solidarité des diverses classes est bien faiblement sentie. Il y a un abîme entre le bourgeois d'une part, le paysan et l'ouvrier de l'autre. Le bourgeois ne sent rien de commun entre lui et le propriétaire. Il est convenu de regarder ce dernier comme une machine [3] qu'on loue, dont on se sert et que l'on paye tout juste pendant le temps que l'on en a besoin; de même, aux yeux d'un grand nombre de prolétaires le bourgeois est un ennemi dont on n'accepte la supériorité que parce qu'il est le plus fort.

Cependant le sentiment d'association et de solidarité entre les diverses classes de la société, a, dans ces derniers temps, effectué quelques conquêtes. Il révèle son existence en France par des institutions de philanthropie et de prévoyance en faveur des ouvriers. Dans quelques établissements industriels, il y a des médecins, des hôpitaux pour les malades, des écoles pour les enfants, et quelquefois même des retraites pour les vieillards; on y veille à la moralité des ouvriers, on la maintient au moyen d'une justice distributive qui punit et qui récompense. Il serait à désirer

[1] Le décret du 13 août 1810 avait réuni cette caisse au trésor. Les ordonnances des 22 et 29 mai 1816 rétablirent l'ancien état de choses.

[2] Voir la *Revue Encyclopédique*, numéro de janvier 1833, article de M. P. Cazeaux.

[3] M. de Sismondi, dans un ouvrage récent (*Essai sur les constitutions des peuples libres*, tome I, page 295), a décrit avec éloquence la tyrannie nouvelle qui tend à s'établir dans le monde par suite de l'affaiblissement du lien moral, d'où il est résulté que de fort honnêtes gens se considèrent, dans la plupart des actes de la vie, et surtout dans l'industrie, non comme associés à des hommes, mais comme juxtaposés à des machines.

que ses dispositions fussent, au moins en partie, prescrites aux compagnies anonymes qui se forment pour l'exploitation d'industries manufacturières.

Dans quelques établissements, les ouvriers forment corps, hiérarchie; les places d'administration sont réservées, au moyen d'un avancement graduel, à ceux qui se signalent par leur zèle et leur aptitude. Je pourrais citer, à ce sujet, les mines de Litry (Calvados), la filature de Gisors, et plusieurs autres fabriques et usines.

L'association peut aussi être substituée, avec avantage pour tout le monde, à la concurrence entre les entrepreneurs d'industrie. Ils peuvent s'entendre avec profit pour eux, faire en commun diverses dépenses, coordonner leurs travaux, et modérer leur production, sans pour cela s'organiser en coalition de monopolistes. C'est ce qui vient d'avoir lieu aux ardoisières d'Angers; en même temps qu'ils garantissaient leurs intérêts menacés par une concurrence effrénée, les propriétaires de ces carrières ont pensé à leurs 2,000 ouvriers, et il a été convenu :

1° Que l'on ferait cesser, autant que possible, les ventes usuraires de pain et de viande pratiquées par des employés subalternes qui rançonnaient ainsi les ouvriers;

2° Qu'il serait établi une salle d'asile pour les enfants, ainsi qu'une école primaire gratuite; il a même été proposé de prendre des mesures pour subvenir aux frais de l'apprentissage des fils des ouvriers;

3° Qu'il serait opéré une retenue sur les salaires, de manière à former une caisse de secours et de retraite.

4° Qu'une ambulance serait établie sur les carrières pour recevoir sans délai les ouvriers blessés par accident.

Ce sont là des germes d'association qui doivent se développer. L'association serait complète et parfaite, si l'industrie était organisée à l'instar de l'armée ; si dans les fabriques, comme sous les drapeaux, les chefs avaient passé par tous les grades. Il est clair que l'hygiène et la moralité des ateliers y gagneraient infiniment, que par là le point d'honneur industriel serait créé, et que les chefs désormais seraient bien plus sûrs d'êtres obéis. Je ne crois pas cependant que, de longtemps encore, cette pensée qui préoccupe des hommes généreux, puisse être appliquée avec quelque généralité. Mais, pour quelques industries spéciales, l'organisation hiérarchique est très-réalisable dès à présent. Elle existe, par exemple, dans le corps nombreux des mineurs du Hartz. Les chefs de cette famille de travailleurs ont récemment donné un bel exemple : le prix du plomb, et par conséquent les profits ayant beaucoup baissé, ils ont voulu que la réduction portât d'abord sur leurs traitements et non sur les salaires des ouvriers.

Beaucoup de personnes éclairées pensent que, dans nos pays d'Europe, la lutte entre les bourgeois et les ouvriers ne peut se terminer que par la mise en pratique du principe d'association, et que les ouvriers doivent, en un mot, participer aux bénéfices des maîtres. L'exécution de ce système semble difficile, à cause des moments de crise où les fabriques sont en perte. Cependant on peut observer d'abord qu'à mesure que l'industrie se consolide, les crises industrielles qui amènent les pertes deviennent plus rares et s'amoindrissent. Ensuite il est possible d'imaginer des combinaisons qui permettraient de régulariser la participation des ouvriers aux bénéfices, de manière à leur assurer en tout temps leur subsistance. A cet effet, il suffirait de créer une réserve. L'on pourrait alors décomposer le salaire en trois parties :

1° Un minimum fixe;

2° Une part proportionnelle à l'abaissement du prix de revient au-dessous d'un chiffre déterminé ;

3° Une part dans les bénéfices nets de l'établissement.

Cette troisième part serait, aux époques de prospérité, versée par moitié entre les mains des ouvriers et dans une caisse spéciale, où elle serait capitalisée de manière à fournir un supplément de salaire dans les temps de crise, et à former un fonds de retraites.

L'association remédierait aussi aux inconvénients graves qui résultent, pour l'agriculture, de l'extrême division du sol.

Il pourrait arriver qu'un jour, à l'aide de l'association hiérarchique, nous eussions une organisation industrielle bien supérieure à celle des Anglais et des Américains. Comme l'individualité est le grand ressort de leur système, il leur sera difficile de s'affranchir des inconvénients et du désordre inhérent au système de concurrence de maître à maître, d'ouvrier à maître, d'ouvrier à ouvrier. Leur loi est : Chacun pour soi. Ils laissent à chacun, par exemple, le soin de se préparer une existence pour ses vieux jours. L'organisation des fabriques, j'allais dire des couvents de Lowell, semble et est en réalité un pas fait vers l'association hiérarchique ; mais Lowell est une particularité de la Nouvelle-Angleterre ; ce n'est point un fait général à l'Union. A Lowell même, les règlements des manufactures ne s'étendent pas au delà de certains objets qu'on est habitué à considérer aux États-Unis comme essentiels à l'ordre public, à la morale publique. Les jeunes filles de Lowell trouvent tout simple qu'on leur ordonne de suivre les exercices du culte, d'être chastes et sobres. Elles se révolteraient si on voulait leur imposer d'office une retenue sur leur salaire. Elles mettent volontiers à la caisse d'épargne, mais elles y mettent ce qui leur plaît et quand il leur plaît, et n'entendent pas qu'on y mette pour elles.

Note 58. (Page 171.)

Salaires des maîtres d'école.

En France, la loi du 28 juin 1833 garantit à chaque maître d'école un minimum de 200 fr. par an, soit 16 fr. 66 c. par mois. Je suppose cependant qu'il y a peu de cas où un maître d'école reçoive moins de 300 fr. C'est le salaire d'un cantonnier des ponts et chaussées.

Dans l'État de New-York, en 1833, le salaire d'un instituteur mâle était par mois de 12 doll. 22 c. (65 fr. 08 c.). Le salaire d'un terrassier dans cet État, était à la même époque de 3 fr. 75 c. par jour, ou de 93 fr. 74 c. par mois de vingt-cinq jours de travail. Les institutrices recevaient environ la moitié du salaire des instituteurs.

Note 59 (Page 172.)

TABLEAU *de la situation des écoles primaires de l'État de New-York, de* **1815** *à* **1835.**

ANNÉES.	Nombre de distr. d'écoles dans les communes qui ont fait leur rapport.	Nombre de districts d'écoles dont le compte a été rendu.	Nombre d'enfants fréquentant les écoles de ces districts.	Nombre total d'enfants de 5 à 16 ans existant dans ces districts.	Rapport du nomb. d'enf. fréquentant les écoles, au nombre total d'enfants dans ces districts.	Somm. fournies (en francs) par l'État et par les communes pour le salaire des maîtres.	Somm. fournies (en francs) individuellem[t] pour le salaire des maîtres.	Somme totale (en francs)[1] fournie pour le salaire des maîtres d'écoles
1814	2,755	2,631	140,160	176,449	14 à 15	298,000	»	»
1815	3,713	2,873	170,385	198,440	6 à 7	346,000	»	»
1816	3,264	3,228	183,253	218,969	5 à 6	389,000	»	»
1817	4,614	3,844	210,316	235,871	8 à 9	495,000	»	»
1818	5,763	5,118	271,817	302,703	9 à 10	623,000	»	»
1819	6,332	5,189	304,559	347,633	24 à 25	778,000	»	»
1820	6,659	5,882	332,979	339,258	42 à 43	836,000	»	»
1821	7,051	6,255	351,173	357,029	44 à 45	922,000	»	»
1822	7,382	6,705	377,034	373,208	94 à 93	975,000	»	»
1823	7,642	6,876	402,940	383,500	101 à 96	975,000	»	»
1824	7,773	7,117	425,586	395,586	100 à 93	975,000	»	»
1825	8,114	7,550	431,601	411,256	21 à 20	986,000	»	»
1826	8,298	7,806	441,856	418,216	96 à 91	1,188,000	»	»
1827	8,609	8,164	468,205	449,113	25 à 24	1,236,000	»	»
1828	8,872	8,292	480,041	468,257	40 à 41	1,145,000	1,583,000	2,728,000
1829	9,063	8,631	499,424	497,503	250 à 249	1,273,000	1,849,000	3,122,000
1830	9,339	8,841	507,105	509,967	165 à 166	1,305,000	1,993,000	3,298,000
1831	9,600	8,941	494,959	508,878	36 à 37	1,630,000	1,956,000	3,586,000
1832	9,690	9,107	512,475	522,618	50 à 51	1,641,000	2,112,000	3,753,000
1833	9,863	9,392	531,240	534,002	70 à 71	1,684,000	2,121,000	3,805,000
1834	10,132	9,876	541,401	543,081	309 à 310	1,665,000	2,240,000	3,905,000

[1] En outre de cette somme, il y a une dépense de 8 millions à peu près pour livres des écoliers, entretien de bâtiments, chauffage, amortissement du capital employé à bâtir les écoles.

Note 60. (Page 172.)

État de l'instruction primaire dans les divers États.

Tous les États ne sont pas aussi avancés que celui de New-York. L'instruction primaire n'est très-florissante que dans les six États de la Nouvelle-Angleterre et dans celui de New-York. Tout le monde y sait lire et écrire. Le jeune État de l'Ohio a cependant, lui aussi, une bonne loi sur cette matière; mais la population y est encore trop clair-semée pour que l'organisation des écoles y soit possible partout. Dans les États du sud, l'éducation primaire a été assez négligée jusqu'à présent, même pour les blancs; cependant tous ou presque tous les États ont un fonds spécial pour l'enseignement primaire. Le congrès y a pourvu pour les jeunes États de l'ouest, en disposant en leur faveur, à cette fin spéciale, d'un trente-sixième des terres publiques, une *section* par *township* [1]; mais cette donation du congrès n'a pas encore reçu partout sa destination.

L'État de Pensylvanie est l'un de ceux où l'instruction élémentaire est le plus arriérée, quoiqu'il possède un fonds destiné à cet usage, presque aussi considérable que celui de New-York (2 millions de doll.). En 1834, la législature de l'État passa une loi analogue à celle de l'État de New-York pour organiser définitivement les *common-schools*. Cette loi, à raison des taxes qu'elle établissait, rencontre une opposition assez vive, surtout dans les comtés où la population allemande domine. Dans le comté du Schuylkill, par exemple, les élections de la fin de l'année eurent lieu aux cris de *No bank! No schools!* (à bas la banque! à bas les écoles!). Cependant, tout compte fait, sur 200,000 électeurs qui existent dans l'État, il ne s'en trouva que 32,000 qui, dans le vote spécial ordonné à cet effet, se prononcèrent contre la loi. En 1836, la loi a été modifiée. Le nouveau bill statue qu'une somme de 200,000 doll. (1,067,000 fr.) sera répartie pour l'État, en 1837, entre les localités. Celles-ci auront à fournir une somme au moins égale à leur quote-part. Sur ces 200,000 doll., 100,000 proviennent de la banque des États-Unis. La somme dont la loi de 1834 ordonnait la distribution entre les localités n'était que de 75,000 doll. (400,000 fr.).

En outre des écoles primaires, les États-Unis ont les écoles du dimanche, ainsi nommées du seul jour où elles soient ouvertes. Elles se tiennent habituellement dans des salles dépendantes des églises et entre les heures des offices. Les professeurs sont en général des jeunes gens des deux sexes des familles aisées; les élèves sont les enfants des classes pauvres. L'enseignement y est particulièrement religieux.

Il existe aux États-Unis une association appelée l'*Union américaine des écoles du dimanche*, centre de toutes les sociétés des écoles du dimanche, dont l'objet est de répandre, de généraliser ces écoles et de faire circuler des écrits y relatifs; moyennant 3 dollars par an de cotisation ou de 30 doll. une fois payés, on devient membre de cette société. Il paraît, d'après un rapport qui vient d'être publié, que, dans tous les États de l'Union, il existe 10,722 écoles du dimanche, ayant 92,872 maîtres et 624,534 élèves, et que dans l'année 1834 l'augmentation a été de 705 écoles, 4,667 maîtres et 33,847 élèves. Les recettes ont été de 499,620 fr. (92,348 doll.) et les dépenses de 487,610 fr. (91,427 doll.).

[1] Voir note 26, tome I.

Voici le tableau des sociétés des écoles du dimanche à la fin de la même année 1834.

ÉTATS.	SOCIÉTÉS.	ÉCOLES.
Maine.	1	929
New-Hampshire.	2	440
Vermont.	7	508
Massachusetts.	7	589
Rhode-Island.	1	142
Connecticut.	7	263
New-York.	64	3,501
New-Jersey.	76	410
Pensylvanie.	309	944
Delaware.	26	41
Maryland.	17	247
Virginie.	124	226
Caroline du nord.	52	152
Caroline du sud.	6	34
Georgie.	13	50
Alabama.	54	81
Mississipi.	15	54
Louisiane.	10	19
Tennessée.	67	296
Kentucky.	96	242
Ohio.	175	843
Indiana.	37	179
Illinois.	9	349
Missouri.	3	84
Territoire de Michigan.	4	63
Id. d'Arkansas.	3	3
Id. de la Floride.	8	11
District de Colombie.	4	22
TOTAL GÉNÉRAL.	1,197	10,722

Le nombre des sociétés n'est aucunement en rapport avec le nombre des écoles ni avec celui des élèves qui fréquentent ces écoles. Dans l'État du Maine, par exemple, il existe seulement une société ; et on y compte 929 écoles et 33,655 élèves ; le Massachusetts a 7 sociétés et 69,138 élèves, et la Louisiane 10 sociétés pour 19 écoles et 963 élèves.

Note 61. (Page 173).

De l'instruction secondaire en France avant 1789.

Un fait trop peu connu et dont les détails m'ont été communiqués par des personnes très-dignes de foi, c'est que depuis la révolution de 1789 et la suppression des ordres religieux, nous avons étrangement rétrogradé en fait d'instruction secondaire. Il est possible que nous ayons gagné en qualité, mais il est certain que, relativement à la quantité, nous avons beaucoup perdu. Avant 1789, le nombre des élèves fréquentant les colléges, était triple ou quadruple de ce qu'il est aujourd'hui. Alors il y avait un plus grand nombre de bourses dans une seule province, la Franche-Comté,

par exemple, qu'il n'y en a aujourd'hui dans la France entière [1]. A la même époque le nombre des élèves des écoles primaires était beaucoup moindre que de nos jours, dans la même proportion peut-être, surtout dans les campagnes. Il semble donc que nous tendions, depuis cinquante ans, à nous rapprocher du régime des États-Unis. Sans vouloir calomnier notre siècle et sans me rendre suspect de partialité en faveur de l'ancien régime, il me sera permis de dire qu'aujourd'hui il est plus difficile qu'il y a cinquante ans à un jeune homme capable, mais pauvre, de surgir intellectuellement, dans les villes au moins. Alors toute la jeunesse était entre les mains du clergé, ne fût-ce que par la confession, le catéchisme, les confréries, l'influence domestique des prêtres et la fréquence des pratiques religieuses qui mêlaient sans cesse le pasteur au troupeau. Tout enfant qui annonçait d'heureuses dispositions était aisément distingué par le clergé et obtenait non moins aisément admission gratuite dans un des nombreux colléges dirigés par les ordres religieux. Ainsi les créations les plus libérales ont été immolées au nom de la liberté, dans la guerre d'extermination que nos pères déclarèrent au passé.

Le temps est venu pour la France où ceux qui veulent de la popularité doivent moins se préoccuper des chances de retour d'un passé qui est bien loin de nous. Cessons de frapper sur le cadavre de l'ancien régime. Songeons plutôt à doter le pays d'autres institutions populaires, en place de celles que nos devanciers, dans leur précipitation funeste, aveuglés qu'ils étaient par l'imminence du danger, enfouirent dans la fosse profonde qu'ils avaient creusée pour les débris de la féodalité et qui les engloutit eux-mêmes.

Note 62 (Page 176.)

Des péages sur les canaux en Amérique et en Franc.

Voici le montant des péages perçus sur les divers canaux de l'État de New-York, par année, de 1820 à 1835 :

ANNÉES.	PÉAGES.	ANNÉES.	PÉAGES.
	Francs.		Francs.
1820	29,000	1828	4,466,000
1821	77,000	1829	4,333,000
1822	341,000	1830	5,629,000
1823	815,000	1831	6,518,000
1824	1,817,000	1832	6,550,000
1825	3,017,000	1833	7,797,000
1826	4,061,000	1834	7,137,000
1827	4,584,000	1835	7,924,000

Le produit des péages est donc double dans l'État de New-York de ce qu'il est en France.

M. Ravinet porte, dans son *Dictionnaire hydrographique*, la longueur totale de nos rivières navigables à 1,877 lieues, qui se réduiront à 1,800, si l'on en sépare les rivières récemment canalisées. Les canaux ou rivières canalisées appartenant à l'État

[1] On peut estimer à 1,000,000 de fr. la somme totale des bourses actuelles. Il y en avait en Franche-Comté pour 1,100,000 fr.

forment 700 lieues environ. C'est donc un développement total de 2,500 lieues de navigation, soit décuple environ de la longueur des canaux de l'État de New-York, et sur la presque totalité duquel il est perçu des droits de navigation. Il est vrai que nos canaux n'ont pas été construits, à beaucoup près, avec la même rapidité que ceux de l'État de New-York, et que quelques-uns des principaux ne sont pas complètement terminés encore ; par conséquent ils ne sont pas en plein rapport.

Les péages des canaux de l'État de New-York sont très-modérés. Pour les denrées et provisions, pour les produits agricoles et pour la houille [1], le tarif est par tonne et par kilomètre, de 0 fr. 0336

Pour la pierre, les briques, la chaux, le plâtre, le fumier, la mine de fer, de 0 0186

En France, le tarif du canal d'Aire à la Bassée, qui a servi de modèle pour celui de la plupart des canaux de l'État, est [2] :

Pour le minerai, de	0 fr. 0300
Pour les fourrages et le fumier, de	0 0400
Pour la houille, de	0 0500
Pour le marbre, la pierre de taille, les briques, le plâtre, de	0 0200
Pour la marne, l'argile, le sable et gravier	0 0012
Pour divers produits agricoles et marchandises, de	0 fr. 0600 à 0 0800

Jusqu'en 1836, le tarif de nos rivières était très-variable et fixé d'après des bases absolument arbitraires. En 1836, une loi l'a rendu raisonnable, uniforme, et l'a d'ailleurs réduit. Voici comment il est établi actuellement sur toutes les rivières, haute Seine exceptée, par tonne et par kilomètre :

	Objets de première classe.	Objets de deuxième classe.
A la descente	0 fr. 004	0 fr. 002
A la remonte	0 005	0 003

Sur la haute Seine et ses affluents, il est, à la remonte et à la descente, ce qu'il est à la descente partout ailleurs.

La deuxième classe du tarif comprend les combustibles et bois de charpente, les fumiers et cendres, les marbres et granits bruts ou dégrossis, les pierres ou moellons, les grès, tufs, marnes et cailloux ; le plâtre, le sable, la chaux, les briques, les minerais et terres. La première classe embrasse tous les autres objets.

Les tarifs de nos canaux sont trop élevés, particulièrement pour la houille [3], pour que ces beaux ouvrages profitent suffisamment à notre industrie. Il est à regretter que le gouvernement se soit mis à peu près dans l'impossibilité de les réduire. Lors des emprunts des canaux, l'on créa des emprunts de jouissance qui ont un droit éventuel au produit des péages. L'intérêt bien entendu des porteurs de ces actions s'accorderait probablement avec une réduction des droits, puisque les droits actuels sont de nature à entraver la circulation ; il ne paraît cependant pas qu'ils soient disposés à s'y prêter.

Il y a quelques années, les actions de jouissance étaient à peu près sans valeur ;

[1] Ce tarif est un peu trop élevé pour la houille, mais il n'en passe pas en quantité notable sur les canaux de l'État de New-York. Sur les canaux de l'État de Pensylvanie, le droit est de 0 fr. 0,0225 par tonne et par kilom.

[2] Le tarif est établi d'après d'autres bases ; les nombres présentés ici ont été obtenus par une conversion de mesures.

[3] La loi de 1836, sur les droits de navigation, a réduit le droit sur la houille, pour le canal du Centre, où le gouvernement est resté le maître, à 0 fr. 012 par tonne et par kilom.

elles étaient cotées à 60 fr. Leur nombre est d'environ 107,000 ; on eût donc pu les racheter pour 6,500,000 fr. Des combinaisons de pur agiotage les ont fait monter au chiffre de 300 fr., qui est hors de toute proportion avec leur valeur intrinsèque. A ce taux, leur rachat exigerait une somme de 32,000,000 de fr.

Il se trouve donc qu'en faisant intervenir les compagnies dans l'exécution et dans l'administration des canaux, par la création des actions de jouissance, on leur a donné un droit du seigneur sur l'industrie nationale. C'est une grande leçon dont la France devra profiter pour l'exécution des communications qu'il lui reste à exécuter et qu'elle ne peut tarder à accomplir. La concession des grands travaux publics aux compagnies peut entraîner les plus graves inconvénients. A une époque où l'on est si ombrageux à l'égard de toute autorité, l'on ne serait pas excusable de soumettre irrévocablement les intérêts les plus importants du pays au bon plaisir d'associations irresponsables, placées au seul point de vue de leur intérêt particulier bien ou mal entendu.

Je ne dis pas qu'il ne faille dans aucun cas concéder aux compagnies de grandes lignes de travaux publics : je pense seulement qu'il faut de préférence que les grandes lignes soient exécutées aux frais de l'État, ou au moins soient aisées à faire rentrer dans son domaine; dans le cas où l'on en concéderait quelqu'une à une compagnie, il serait indispensable de stipuler au profit de l'État un droit de rachat à des conditions déterminées d'avance après un délai de quinze ou vingt ans de jouissance.

Le rachat des actions de jouissance des canaux, qui, dans l'état actuel des choses, forment sérieusement obstacle au progrès de l'industrie nationale, devrait occuper le gouvernement et les chambres dans le plus bref délai.

Note 63. (Page 188.)

Censure exercée par les directeurs des postes.

En août 1835, à la suite des rigueurs exercées dans le sud contre les *abolitionistes*, ou les gens supposés tels, le directeur des postes de la ville de New-York refusa de recevoir certains journaux publiés contre l'esclavage. Le directeur général lui écrivit une lettre qui fut reproduite par toute la presse, et dont le sens était qu'il ne l'approuvait pas formellement, mais qu'il ne le désapprouvait pas davantage ; c'était, après tout, une autorisation à continuer. A la même époque, le directeur des postes de Charleston laissait ouvrir le sac des dépêches par un comité de surveillance qui supprimait, à sa discrétion, ce qu'il croyait écrit dans le sens abolitioniste.

Les États du sud ont même réclamé officiellement ou officieusement, des États du nord, qu'ils empêchassent la publication, chez eux, d'écrits où l'esclavage serait attaqué. Dans leurs messages d'ouverture des sessions des législatures locales, plusieurs gouverneurs du nord, et entre autres celui de l'État de New-York, ont reconnu la nécessité des lois répressives que demandait le sud, au cas où les abolitionistes persisteraient à écrire. Presque tous ont dénoncé, dans les termes les plus sévères, les efforts des adversaires de l'esclavage. Mais quelques-uns, et entre autres M. E. Everett, du Massachusetts, et M. Wolf, de la Pensylvanie, ont formellement refusé de courber la tête sous les exigences du sud. Le premier, qui a été pendant longtemps l'un des membres les plus distingués de la chambre des représentants au congrès, a déclaré expressément que les dispositions pénales réclamées par le sud étaient incompatibles avec l'esprit des institutions nationales et avec les dispositions du peuple.

Note 64. (Page 190.)

De la milice et des troupes soldées.

Dans son message de décembre 1835, le président entretint ses concitoyens des désordres qui avaient eu lieu, et rechercha le moyen d'y mettre fin :

« Une armée permanente étant incompatible avec l'esprit de nos institutions et » avec les idées reçues dans le pays, il faut, dit-il, que nous demandions à la milice la » force qui manque à l'autorité publique. » En conséquence, il appela l'attention du congrès sur une réorganisation de la milice. Il indiqua des dispositions assez analogues à celles de notre loi sur la garde nationale mobile; il émit quelques idées sur l'instruction militaire à donner à tous les citoyens. La constitution autorise le congrès à statuer sur l'organisation et la discipline de la milice; elle porte (article 8, paragraphe 16) : « Le congrès pourvoira à ce que la milice soit organisée, armée et » disciplinée, et disposera de cette partie de la milice qui peut se trouver au service » des États-Unis, en laissant aux États respectifs la nomination des officiers et le » soin d'établir dans la milice la discipline prescrite par le congrès. » D'après la teneur de ce paragraphe, on peut prévoir que toute loi faite par le congrès pour l'établissement d'une discipline plus sévère et d'exercices plus sérieux rencontrera des obstacles de la part des États particuliers, jaloux de leur souveraineté. Si, malgré le texte précis de la constitution au sujet des routes de poste, on est parvenu à interdire au congrès de donner un coup de pioche hors du district fédéral et de contribuer pour un centime à toute entreprise de communication, quel parti ne pourra-t-on pas tirer de la rédaction du paragraphe 16?

En ce moment la durée des exercices, prescrite par la loi, est de trois jours. On ne saurait croire combien, même ainsi réduits, ces exercices soulèvent de répugnances. Il y a un haro universel contre la loi des trois jours : « Ce sont trois journées de tra- » vail que vous enlevez à chaque père de famille, » disent le négociant, le boutiquier et l'ouvrier. « Ce n'est pas la manœuvre que vous enseignez, disent les prêtres et les » apôtres des sociétés de tempérance; c'est la dissipation, la débauche et l'ivro- » gnerie. » Le nombre de citoyens qui s'exposent à l'amende plutôt que d'aller courir les rues, le mousquet sur l'épaule, sans ordre ni tenue, à la suite d'un tambour et d'un fifre criard, est si considérable, que sur beaucoup de points l'amende est tombée en désuétude. Dans toutes les grandes villes, les opposants au système des trois jours d'exercice ont imaginé mieux que de ne pas s'y rendre. Ils y vont au contraire en foule, revêtus de costumes grotesques, armés des sabres de bois ou de manches à balai. Ils se mêlent bon gré mal gré aux évolutions des miliciens plus zélés, y augmentent, s'il est possible, la confusion, et attirent sur tous les brocards de la foule. Ces *don Quichottes invincibles*, comme ils s'intitulent eux-mêmes, sont parvenus à ridiculiser le système des milices américaines, qui déjà était impopulaire parce qu'il enlève les citoyens à leurs affaires, et que pour les Américains les affaires sont toute la vie. Si telle est la disposition des esprits, il ne peut y avoir de doute sur l'accueil qui serait fait à une loi portant de trois à quinze, par exemple, le nombre des jours d'exercice.

La création d'une armée fédérale, autre que le noyau de 6,000 à 8,000 hommes aujourd'hui existant, est interdite par les idées dominantes. On n'obtiendrait rien d'une loi fédérale sur la réorganisation de la milice, parce que la jalousie des États la laisserait tomber à plat, ou même la contrecarrerait ouvertement. Il serait possible que des lois locales, si elles n'échouaient pas devant l'antipathie des citoyens contre les exercices militaires, eussent pour résultat d'aggraver le désordre par des collisions

entre les diverses compagnies composées les unes d'ouvriers, les autres de bourgeois. Le système qui serait le plus efficace, mais auquel les législateurs refuseraient certainement leur assentiment, et qui est entièrement hors des attributions du président et du congrès, est celui de troupes soldées par chaque État. La constitution l'autorise moyennant le consentement du congrès (art. 10, paragr. 2). Dans le sud déjà, certaines villes, comme Richmond et Charleston, entretiennent des troupes soldées pour la police de l'esclavage. Ce plan aurait l'avantage d'être plus conforme au principe régnant de l'indépendance des États; cependant il aurait l'inconvénient grave de faciliter l'abus de cette indépendance, abus auquel ils ne se montrent déjà que trop enclins. Les compagnies libres de milices offrent donc, tout considéré, le moyen le moins imparfait et le moins impraticable d'arrêter le mal qui s'étend sur les États-Unis.

Il y a quelque temps que les bons esprits discutent aux États-Unis l'idée d'une police armée; le bâton du constable et le *posse comitatus* du shérif ne suffisent plus. Indépendamment des difficultés politiques, un système d'économie spécial au pays en gêne l'adoption. La Virginie, par exemple, est égale en superficie aux deux cinquièmes de la France. Une gendarmerie de mille hommes, qui pour elle serait peu considérable, exigerait une dépense annuelle de 3 millions de francs ; et 3 millions, disent les calculateurs du pays, c'est moins qu'il ne nous en coûtera pour payer l'intérêt d'un emprunt au moyen duquel nous ferons un canal ou un chemin de fer de Richmond à l'Ohio (environ 160 lieues). L'on fait donc le canal, et l'on ajourne la maréchaussée. Si pendant ce temps quelques voyageurs du nord sont, dans des moments d'effervescence, fouettés ou pendus comme *abolitionistes* par une émeute de propriétaires d'esclaves, l'on s'en afflige d'abord, mais l'on en prend vite son parti parce qu'on tient plus à avoir un canal, ou un chemin de fer de cent soixante lieues, qui fasse de Richmond une rivale de New-York, qu'à sauver deux ou trois *fanatiques* du fouet ou de la corde. Ce système est déplorable. Je ne sais pourtant si nous avons le droit de le flétrir ; car, il faut cependant le reconnaître, on peut en signaler l'analogue chez nous. Nous qui au contraire demandons sans hésiter de l'argent aux contribuables pour faire la guerre, pour organiser vigoureusement la force publique, pour tenir sur pied des armées considérables, pour remplir de canons nos arsenaux, quelle peine n'avons-nous pas à en trouver pour les entreprises civilisatrices, pour les créations d'utilité publique, routes, canaux, chemins de fer, écoles, pénitenciers, auxquels les États-Unis consacrent exclusivement toutes leurs ressources ?

Note 65. (Page 205.)

Projets de lois rétroactives.

En 1834, la législature de l'État d'Ohio a autorisé une compagnie financière, sous le nom de *Life and trust company*, dont les pouvoirs sont fort étendus. En 1835, la compagnie s'est organisée, et, en 1836, une proposition a été faite à la législature à l'effet de l'abolir, sans autre forme de procès. Heureusement la législature a compris l'importance qu'il y avait pour l'État à être fidèle à ses engagements ; la motion a été rejetée, non sans une vive discussion.

On a vu tout récemment (septembre 1836) des hommes graves, tels que M. Dallas, de Philadelphie, qui a été sénateur au congrès, proposer des mesures rétroactives à l'effet d'annuler la loi par laquelle la Pensylvanie a autorisé la banque des États-Unis.

Note 66. (Page 222.)

Divorce.

Comme dans beaucoup d'États il n'y a pas de loi spéciale pour autoriser le divorce, ce sont souvent les législatures qui le prononcent en vertu de l'omnipotence parlementaire. Sur moins de cent cinquante actes passés par la législature de New-Jersey, dans sa session de 1836, treize avaient pour objet des autorisations de divorce.

Note 67. (Page 222.)

Égards envers les femmes.

Quelques détails ont déjà été donnés sur ce point. Comme autre exemple de la prévenance des hommes pour les femmes, on peut citer ce fait que, dans les voitures publiques, les premières places appartiennent de droit aux femmes, quel que soit l'ordre d'inscription. C'est ainsi encore que les maris vont habituellement au marché et en rapportent souvent eux-mêmes les provisions. Rien n'est plus commun que de voir, dans les rues, les hommes revenir chez eux, tenant par le cou un dindon ou une oie, ou chargés d'un panier de fruits. J'ai dit aussi que la soumission conjugale et sociale de la femme était, en retour, plus grande aux États-Unis qu'en France. Aux yeux de la loi, la femme est plus complétement mineure aux États-Unis que chez nous. En France, la femme fait le commerce et est reconnue par la loi comme marchande publique, une fois que le mari y a donné son consentement; elle est même apte à remplir quelques emplois. Rien de semblable n'existe chez les Anglais et les Américains. Nos fils du Canada sont allés plus loin que nous ; ils ont départi aux femmes la franchise électorale.

Note 68. (Page 223.)

Des ouvriers anglais et américains.

L'ouvrier anglais est fort habile. Quoique, pour certaines branches de production, nous l'emportions sur l'Angleterre, il ne me paraît pas possible de contester qu'aujourd'hui l'ouvrier anglais soit le premier ouvrier de l'Europe. Pour des travaux spéciaux, il est supérieur à l'ouvrier américain ; il finira mieux telle ou telle portion de mécanisme, par exemple, telle ou telle division déterminée d'un objet quelconque ; mais hors de sa ligne bien spéciale, et séparé du gros outillage des fabriques anglaises, qui est excellent, il sera dérouté. L'ouvrier américain a une aptitude plus générale. Son cercle de travaux est beaucoup plus étendu, et il peut, à son gré, l'étendre indéfiniment. Il produit une quantité de besogne au moins égale à celle de l'Anglais, et lorsqu'il se voue pendant longtemps à la même œuvre, ce qui ne lui est pas habituel, il la produit aussi parfaite que qui que ce soit.

Note 69. (Page 224.)

Des larcins de fabrique à Reims.

Des évaluations récentes ont porté à 3 millions les larcins de fabrique de Reims. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le numéro du 16 septembre 1836 de *l'Industriel de la Champagne :*

« L'attention publique est en ce moment vivement préoccupée des vols de fabrique, et, à vrai dire, ils ont pris depuis quelque temps une extension déplorable. Aux dernières assises, la cour avait à juger sept affaires dans lesquelles des ouvriers ou ouvrières étaient accusés de vol de laine au préjudice de leurs maîtres, et il ne se passe pas de mois sans que des procès de même nature soient jugés par le tribunal de police correctionnelle ; quelquefois plusieurs sont portés devant le tribunal dans

la même semaine, et la même audience en voit juger deux ou trois. Autrefois, un vol de laine était, pour les honnêtes citoyens qui suivent avec assiduité les débats et les opérations des tribunaux, un accident inouï, presque aussi intéressant, et surtout aussi rare qu'un meurtre; ces sortes d'affaires avaient le privilége d'exciter puissamment la curiosité publique. Aujourd'hui elles sont devenus tellement fréquentes, qu'on ne leur accorde guère plus d'importance qu'aux jugements rendus contre les contrevenants aux règlements de police municipale.

» Le vol de laine s'est acclimaté en fabrique, il s'est attaché à elle, il fait corps, pour ainsi dire, avec elle.

» Nous avons cherché à obtenir des renseignements sur le chiffre des valeurs gaspillées par suite des vols de laine en fabrique, et nous devons avouer que nous n'avons rien appris de bien précis à cet égard. Les personnes auxquelles nous nous sommes adressé ont varié dans leurs évaluations, depuis 1 jusqu'à 4 millions. L'un de MM. les commissaires de police de la ville évalue la perte causée aux fabricants par les vols commis dans le *pays de Reims* à 3 millions de francs; et il estime que cette somme, réalisée par les larrons, ne leur vaut pas plus de 600,000 francs. Nous doutons même que cette dernière évaluation soit exacte. Quant à la première, elle nous a paru exagérée, jusqu'à ce que nous ayons fait le petit calcul suivant, etc. »

Note 70. (Page 224.)

Des domestiques.

Je parle ici des ouvriers et non des domestiques. Aux États-Unis, les domestiques valent presque partout moins que les ouvriers. Le service personnel y est considéré comme dégradant. Dans beaucoup d'États, les domestiques n'acceptent pas la qualification de serviteur, et prennent celle d'aide (*help*). C'est le cas dans la Nouvelle-Angleterre; le domestique est alors un employé qui travaille modérément, et qui, dans beaucoup de maisons, prend ses repas avec la famille. Moyennant cette transaction, on peut trouver dans la Nouvelle-Angleterre des serviteurs natifs du pays, qui sont zélés et intelligents; ils tiennent à être respectés par leurs maîtres; ils sont à cheval sur leurs droits; mais pourvu que l'on observe fidèlement les conventions arrêtées avec eux, ils accomplissent honorablement leurs devoirs. Dans la plupart des États sans esclaves, la classe des domestiques est principalement formée de gens de couleur corrompus et paresseux, ou d'Irlandais nouveaux-débarqués, gens fort maladroits, naturellement portés à une familiarité fatigante, et qui, dans l'enivrement de leur situation nouvelle, si différente de la misère qu'ils ont laissée derrière eux, se montrent beaucoup plus exigeants que les domestiques nés dans le pays.

TABLE DES MATIÈRES.

LETTRES.

NOTES.

FIN DE LA TABLE.





